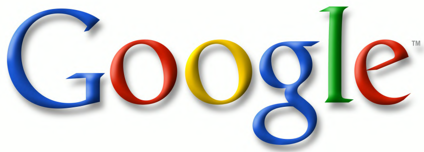
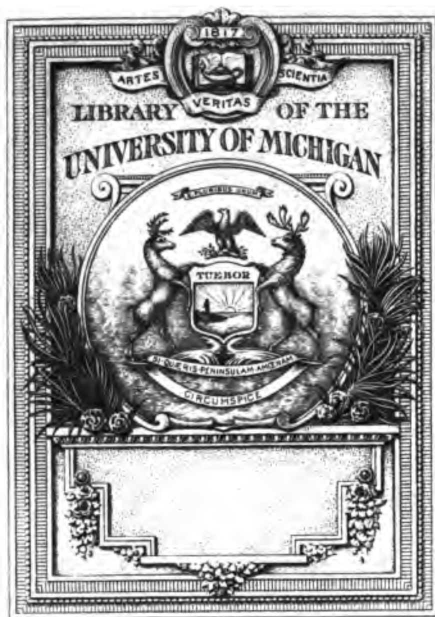



1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

ANNALES POLITIQUES, CIVILES, ET LITTÉRAIRES DU DIX-HUITIEME SIECLE;

OUVRAGE PÉRIODIQUE,

PAR M. LINGUET.

Uno avulso, non deficit alter.

TOME CINQUIEME.



A LONDRES,

MDCC. LXXIX.



AU ROI.

SIRE,

C'EST sur-tout en ce jour que je m'applaudis de m'être ménagé, en quittant la FRANCE *par les conseils de la délicatesse & de l'honneur, un moyen non-seulement de rester* FRANÇOIS, *mais de publier que je ne cesserai jamais de l'être, & le droit de partager le respect, l'amour de la Nation pour VOTRE MAJESTÉ, & son auguste Compagne.*

Nous signalons aujourd'hui notre reconnoissance envers le Ciel, pour les faveurs dont il vous comble. Puisse notre allégresse, avant que l'année soit révolue, trouver une seconde occasion de se manifester! Nous remercions la Providence du présent qu'elle

vient de faire au cœur de VOTRE MAJESTE. Puissions-nous bientôt avoir à rendre graces d'un présent fait tout-à-la-fois à son cœur, & à son trône!

Je suis, avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant
& très-fidèle Serviteur & Sujet,

LINGUET.

Ce 2 Janvier 1779.



LETTRE

A L'AUTEUR DES ANNALES.

LA Réponse que l'on va lire à la suite de cette Lettre, fera sentir dans quel esprit je la publie, & pourquoi j'y réponds, quoiqu'elle soit anonyme.

Paris, le 15 *Décembre*, 1778.

„ J'étois, jusqu'à ce moment, Monsieur, l'un des plus zélés admirateurs de vos talens, dans la ferme confiance que ce n'étoit jamais aux dépens de la vérité que vous parliez le langage de la raison; mais vous me forcez de convenir que je m'étois cruellement trompé, d'après la lecture que je viens de faire dans le Numéro VINGT-NEUF *de vos Annales*, de vos réflexions sur l'*Arrêt du Conseil du* 18 *Octobre dernier*, portant l'*établissement d'un nouvel ordre pour toutes les Caisses de dépenses*.

„ Je voudrois pouvoir me persuader que ce n'est point avec connoissance de cause que vous avez altéré les faits; cependant il me paroît bien difficile à croire qu'un homme d'esprit, & dont la réputation est connue, que M. *Linguet* enfin, fait pour connoître la législation aussi-bien que moi, sur-tout dans ce qui a rapport à la *Chambre des Comptes*, l'ignore au point de les altérer aussi fortement, sans réfléchir que cette altération peut

(& sûrement ce n'est pas son intention) attaquer la réputation d'un ordre de citoyens qu'il peint sous des couleurs odieuses, qui ont eu quelquefois le bonheur d'être utiles, & qui ne ressemblent point du tout à ceux dont ils portent le nom.

„ Vous êtes honnête, Monsieur, je me plais à le croire, puisque vous l'avez si souvent écrit, & sûrement vous vous êtes bien donné de garde, en parlant de vous, de laisser quelques nuages sur un objet aussi important. D'après l'idée que je me suis faite de votre manière d'être, je pense que ce sera avec empressement que vous reviendrez sur vos pas; & qu'au préalable vous aurez la complaisance de lire quelques réflexions que je me hasarde à confier au papier, & dont je soumets avec grand plaisir l'examen à vos lumières.

„ Ce n'est pas d'aujourd'hui, Monsieur, que l'on a eu des gens de *Finance* en général, & des *Trésoriers* ou dépositaires des deniers royaux en particulier, l'opinion que vous voulez en faire prendre.

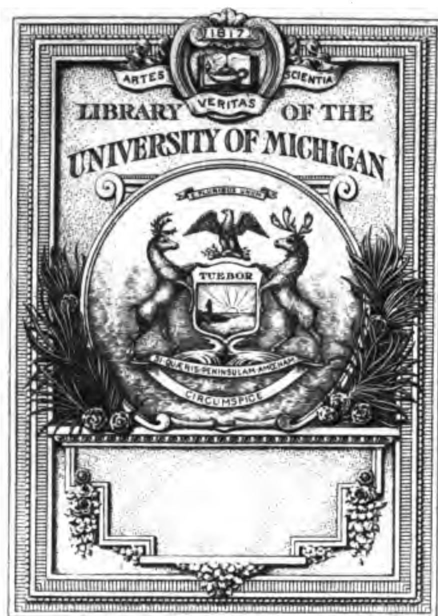
„ Dans la question que je veux discuter aujourd'hui, je crois qu'il est à propos de parler de préférence des *Trésoriers* dont le maniement étoit le plus considérable, & qui auroient pu par conséquent, s'ils étoient tels que vous les dépeignez, faire travailler davantage l'argent dont le maniement leur étoit confié: je veux parler de ceux de l'*extraordinaire des guerres*.

„ En 1726, non-seulement on leur supposa une manière d'être qui n'existoit pas : on fut plus loin ; on crut appercevoir que le traitement qui leur avoit été accordé étoit trop fort ; il étoit de *quatre deniers pour livre* sur les *trente premiers millions* de leurs dépenses, & de *deux deniers pour livre* sur le surplus. On voulut le modérer, & on le réduisit à trois deniers pour livre sur les trente premiers millions : il fut conservé, de même que par le passé, pour le reste.

„ Les Titulaires qui existoient pour lors refusèrent les conditions qui leur étoient offertes ; ils furent supprimés. On créa trois nouvelles charges au lieu de deux qui existoient précédemment. Deux seulement furent levées.

„ Les Titulaires nouveaux ne firent chacun qu'un exercice, au bout duquel ils demandèrent à compter de *clerc à maître :* on ne put le leur refuser. Il fut accordé au premier *cent trente-cinq mille livres* de dédommagemens, au second *cent quatre-vingt-deux mille livres.* Le quatrième denier d'attribution qui avoit été retranché dans leur traitement sur les *trente premiers millions*, ne se montoit qu'à la somme de *cent vingt-cinq mille livres :* d'où vous voyez qu'il y eut perte réelle pour le Roi de *dix mille livres* pour la première charge, & de *cinquante-sept mille livres* pour la seconde. La troisième ne fut pas levée, & resta aux *parties casuelles.*

„ Le Gouvernement revint sur ses pas ; l'on remit les choses sur l'ancien pied, & l'on rétablit


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

pliant les canaux qu'il parcourt, c'est de donner, ou plutôt de vendre au Roi ce qu'on appelle dans l'agio de la banque un *crédit*. Mais pourquoi, s'il vous plaît, faut-il que le Roi ait un *crédit ?* Et s'il faut qu'il en ait un, pourquoi faut-il qu'il l'emprunte ? Voilà deux questions qu'il est bien essentiel de discuter & de résoudre.

Il faut du *crédit* à un *banquier* sans doute. Ce n'est pas seulement à ses opérations personnelles que sa caisse est soumise; elle dépend aussi de celles de ses correspondans. Si, à l'instant où des traites inattendues ou bien d'autres affaires ont épuisé ses fonds, il s'en présente une à laquelle il ne puisse faire face, en attendant leur rentrée, non-seulement il manquera le bénéfice présent, mais il perdra son influence sur l'avenir. Il lui faut donc un *crédit*, c'est-à-dire, une renommée d'après laquelle ses engagemens puissent être regardés comme assurés, & ses billets comme équivalens aux espèces qu'ils représentent.

Mais un Roi n'a jamais besoin de cette extension idéale de ses facultés. Jamais il ne peut être forcé à des opérations imprévues, ni à des avances inopinées, du moins en temps de paix. Il n'a à solder que des dettes, dont une circulation douce amène imperceptiblement l'échéance, avec celle des fonds destinés à les acquitter. Ce ne sont pas des spéculations qu'il fait, mais des paiemens; & comme ceux-ci ont dû être proportionnés avec exactitude à ses revenus, il n'a, ou ne doit jamais avoir besoin, tant que le calme dure, d'un crédit d'anticipation.

En temps de guerre tout change il est vrai-

La dépense double, il faut doubler la recette: car propóser aux Puiſſances de l'*Europe* d'épargner ſur les jours de tranquillité de quoi ſubvenir aux frais des orages, ce ſeroit leur parler un langage inintelligible, & peut-être même leur propoſer une opération impraticable dans l'état où ſont les choſes; mais puiſqu'il faut abſolument frapper le rocher à leur ordre, & en faire jaillir des ſources abondantes pour appaiſer la ſoif d'argent qui précède & accompagne toujours chez elles la ſoif du ſang, laquelle des deux méthodes préférer, de celle, qui ſous le nom odieux d'*impôt* écraſe la génération préſente, ou de celle qui ſous l'apparence moins redoutable de l'*emprunt* ſemble ne menacer que les générations futures?

Il ne faut qu'un peu de réflexion pour ſe convaincre que ſi, dans la néceſſité de choiſir entre deux maux, il faut ſe décider pour le moindre, c'eſt à l'*impôt* qu'eſt dûe cette triſte préférence. Obſervez, Monſieur, que ſous la dénomination d'*emprunt*, j'entends toute eſpèce d'opération de *Finance*, dont il réſulte une charge pour l'Etat, & une hypothèque aſſignée ſur les enfans, pour le ſoulagement vrai ou chimérique des peres; enfin toute eſpèce d'emploi du credit royal, ou de celui de ſes agens.

1°. L'*impôt* eſt préférable, parce qu'il eſt plus difficile à établir. Il a toujours un air de violence & d'oppreſſion qui effraie. Le Prince, dont, quoiqu'on en diſe, les intérêts ſont rarement les mêmes que ceux de ſes Miniſtres, balanceroit davantage à ordonner une dépenſe, à approuver

une profusion, si on lui représentoit que pour y subvenir, il faudra une taxe: les oppositions seroient plus fructueuses. Le peuple murmure, les Gens de Robe crient, sur-tout quand ils sont compris dans les rôles projettés: on n'employeroit ce remède extrême que dans les besoins extrêmes. Souvent, par l'embarras de faire passer un subside, on auroit recours à l'économie.

Avec l'*emprunt* on est débarrassé de toutes ces entraves. Le Prince se prête, parce qu'on lui dit que la contribution est volontaire: les Gens de Robe enregistrent, parce qu'ils sont bien aises de se faire de rentes; parce qu'il semble n'être question que d'une charge éloignée; parce qu'un Ministre qui s'y prend bien, ne peut pas échouer en tout. Tout le monde est satisfait: il n'y a que la nation de vendue, puisqu'une hypothèque assignée sur elle, est une véritable aliénation.

2°. Les rentrées du produit de l'*impôt* sont lentes; la difficulté de l'arracher écarteroit la tentation de le prodiguer: mais quand il s'agit de l'*emprunt*, de même qu'il s'ouvre plus légèrement, le fruit s'en dissipe aussi avec moins de réflexion: on le touche tout-à-la-fois, & l'abondance fait aisément oublier l'économie.

3°. Il est bien plus facile d'éteindre l'*impôt* que de rembourser le capital de l'*emprunt*: car enfin, pour cesser de recevoir, il n'y a point d'argent à tirer de la caisse. La plaie par où s'écouloient les espèces étant fermée, il est aisé de couper le canal qui y portoit ces sucs précieux: il n'y a même plus de prétexte pour l'entretenir. La première idée qui se présenteroit à un Prince, affranchi d'ailleurs de toute espèce de dette, &

qui n'auroit établi un *impôt* que pour la guerre, ce seroit de le supprimer à la paix. Mais les cens, les deux cens millions qu'a jettés l'*emprunt*, où prendre de quoi les restituer? Ils ont été dissipés aussi-tôt que reçus. La seule idée d'une liquidation effraie: on ne veut point se charger de ce fardeau; on le pousse sur la postérité. Ainsi l'oppression qui résulte d'un *impôt* est passagère; celle que produit l'*emprunt* est éternelle.

4°. Il ne faut pas croire que l'*emprunt* dispense de *l'impôt*: il faut payer l'intérêt de ces fonds accumulés & évanouis, mais représentés par des parchemins plus pesans cent fois que le métal dont ils sont le symbole. On ne veut rien prendre sur les revenus ordinaires; on ne veut point s'acquitter par des sacrifices; il faut donc chercher des expédiens. On rougit, & quelquefois on craint d'employer toujours le même. On se flatte de plus, par la variété, de prévenir un peu les murmures. On a emprunté pour ne pas taxer: on taxe pour ne pas emprunter: on établit, pour payer les arrérages, l'*impôt* qui auroit suffi pour le capital; au premier besoin on remprunte encore pour suppléer à l'*impôt*; & d'après cette navette redoutable, l'administration ne tarde pas à se trouver dans une confusion, dans une détresse, d'autant plus incurables, qu'elles exigeroient plus de remèdes. Les peres succombant sous les charges, n'ont d'autre perspective pour leurs enfans qu'un malheur, un désespoir encore plus grans.

Voilà les suites mortelles du crédit royal; voilà ce qui m'a fait dire, sans balancer, que l'idée d'annuller à la mort d'un Souverain tous

les engagemens contractés par ſon prédéceſſeur, eſt le ſyſtême le plus ſalutaire que la politique raiſonnable puiſſe imaginer. De ces deux idées l'une au moins étoit celle du grand *Colbert*.

Dans le cours des triomphes de *Louis XIV*, dans le temps où la misère publique, & la tyrannie fiſcale renaiſſoient à la ſuite de la gloire, ce Miniſtre, dans les momens preſſans, ne propoſoit jamais que des *impôts* : le Parlement commençoit par le chicaner, par le contrarier, & finiſſoit par l'engager à ſe contenter d'un *emprunt*. Ce Contrôleur-Général éclairé, honnête, & citoyen, ne pouvoit s'empêcher de s'écrier, en recevant la nouvelle de l'enregiſtrement : *ces gens-là ne ſe laſſeront-ils pas de fournir aux Miniſtres le moyen de ruiner la France ?* mot plein de ſens qui n'a malheureuſement pas été aſſez médité par ſes ſucceſſeurs : les Compagnies de Robe n'ont depuis ceſſé de le vérifier, autant par leurs complaiſances que par leurs refus.

C'eſt un des grans inconvéniens de l'uſage des *enregiſtremens*, que la néceſſité de ſubordonner des loix, dont l'eſſence eſt de changer avec les circonſtances, à l'examen de certains Corps dont les maximes au contraire ne changent point. Les principes des *Parlemens* établis avec cette eſpèce de Tribunal, dans le temps où le Domaine des Rois étoit preſque leur ſeul revenu, tendent à proſcrire l'*impôt* qui porte directement ſur la Nation, & à favoriſer l'*emprunt*, qui ne ſemble hypothéquer que le patrimoine privé du Prince. Ce ſyſtême a pu être ſalutaire autrefois, comme celui de l'*inaliénabilité* du *Domaine*, &

tous deux sont devenus funestes par les changemens survenus dans nos mœurs & notre administration ; changemens que les Compagnies de Robe feignent de méconnoître, parce qu'elles voudroient ne pas s'y soumettre.

Ces Corps, trop susceptibles en certains articles de l'esprit du siècle, & malheureusement impénétrables dans d'autres aux lumières vraiment utiles qu'il a acquises, n'ont pas encore pu saisir, ou n'ont pas voulu admettre la différence du temps présent aux temps antérieurs, ni graduer la prodigieuse révolution qui s'est consommée depuis quatre à cinq cens ans qu'ils existent. Les Rois alors n'étoient que des Magistrats, des Chefs héréditaires, bornés à leurs propres revenus comme leurs Sujets. La suprématie de la Couronne se réduisoit à une inspection générale, dont il est plus difficile de distinguer l'étendue que les limites. Alors il étoit bon d'empêcher l'*aliénation du Domaine*, afin d'ôter au Prince, comme je l'ai dit ailleurs, l'idée, & même le prétexte d'écraser ses vassaux par des impositions ; alors il auroit fallu, dans ses besoins, lui insinuer de recourir plutôt à des *emprunts* qu'à des *impôts*, parce que les hypothèques n'auroient grevé que ses châteaux, ses terres, ses propriétés personnelles. La Nation sous un Roi endetté n'en auroit pas moins vécu libre & franche.

Mais aujourd'hui la Couronne & la Nation sont incorporées en *France* ; le Roi & le Peuple ne font qu'un individu. Les engagemens de l'un, autant du moins qu'on peut le conjecturer par l'exemple de trois règnes consécutifs, sont devenus ceux de l'autre. Le peuple est le gage du

Prince, & sa caution forcée. Dans ces circonstances, quand tout a changé dans la pratique, il faudroit donc aussi changer la théorie. Le préjugé qui attache l'idée du stellionat aux ventes du Domaine royal faites par un Roi, & qui en punit l'acheteur, est une méprise gothique & dangereuse. Celui qui, sous prétexte d'épargner aux contemporains une charge passagère, y dévoue leur postérité, qui, au lieu de concourir à un sacrifice nécessaire & momentané, accumule d'avance sur la tête de nos enfans des principes de ruine & de désastre, ne l'est pas moins. En ratifiant l'usage qu'il oblige la Couronne de faire de son crédit, il fait à la Nation mille fois plus de tort, que l'extension la plus abusive des *impôts* n'en pourroit occasionner.

Cependant, si du moins encore c'étoit son crédit, celui du trône qu'on employât; si les Sujets en livrant leur argent, en faisoient l'hommage à la personne du Chef de l'Etat, à leur attachement direct pour lui, à la sécurité qu'inspireroit sa parole, on pourroit se consoler de ce que cet expédient auroit de funeste pour l'avenir, par ce qu'il prouveroit de confiance pour le présent. Ce seroit une espèce de correspondance attendrissante entre le Prince & les Peuples, un échange honorable de secours & de gratitude, qui, loin de rendre redoutables les crises publiques, en feroit en quelque sorte un moyen de régénération pour les Empires. Jamais le joug n'y seroit plus doux, & l'obéissance plus empressée, qu'après ces momens de besoins avoués d'une part, & d'assistances prodiguées de l'autre.

L'hiſtoire ou plutôt la fable nous a conſervé la mémoire de quelques Souverains, qui étant logés, meublés, ſervis ſimplement, n'avoient qu'à marquer de l'inquiétude, pour voir ſur-le-champ à leurs pieds tout l'argent de leurs Sujets. On a fait honneur de cette anecdote à *Cyrus*, à *Conſtance Clore*, à je ne ſais quel Prince plus moderne; ce qui prouve peut-être qu'elle ne convient à perſonne: il eſt difficile de croire qu'un pareil trait ſe ſoit renouvellé pluſieurs fois.

Quoiqu'il en ſoit, s'il a pu édifier des ſiècles plus reculés, il eſt ſûr que c'eſt à bon droit qu'il peut paroître apocryphe dans le nôtre. A la honte des mœurs publiques, & des Gouvernemens, ceux-ci ſont de tous les débiteurs ſuſpects, les plus décriés; de tous les gages ſur leſquels l'uſurier le plus intrépide trembleroit le plus violemment de haſarder un écu, c'eſt une couronne.

Quand on a donc voulu hypothéquer celles-ci pour eſcamoter ſans violence l'argent des peuples, il a fallu pour allècher les prêteurs, couvrir de quelque appas le goufre ſans fond où on les invitoit à précipiter leurs eſpèces: on a eu recours à des intérêts exceſſifs, à des créations, à des ventes de charges, les unes ſcandaleuſes, les autres ridicules; à des rentes *perpétuelles* déguiſées ſous toutes ſortes de noms; à des rentes *viagères*, ſource de ruine, de luxe, de corruption, qui dépouillent d'avance la poſtérité, que les rentes *perpétuelles* écraſent; à des doublemens, à des triplemens d'offices, tous inutiles, tous onéreux; on a créé des *Receveurs*, des *Tréſoriers*, des *Greffiers* ALTERNATIFS, TRIENNAUX,

On a vendu jusqu'à la *Noblesse*, jusqu'à la *Magistrature*, & l'on a vu des Tribunaux érigés exprès, pour procurer quelque peu d'argent, évanoui, même avant que d'avoir été reçu ; enfin il n'y a pas de jeune libertin, d'enfant de famille dissipateur, qui ait imaginé, ou osé mettre en œuvre la centième partie des subterfuges que les Administrateurs des Finances ont accumulés sans pudeur, & sans frein, dans leur royale régie.

Mais le plus terrible, le plus effrayant, parce qu'il n'a point de bornes, parce qu'il peut s'employer journellement, & sans bruit, parce que ce n'est que quand le mal qu'il produit est irréparable qu'on peut le soupçonner, c'est ce systême d'après lequel l'Etat décrédité, inspirant l'effroi plutôt que la confiance, se cachoit derrière ses propres gens d'affaires, achetoit d'eux des papiers qu'il livroit, souvent à perte, au Public; se chargeant ainsi envers eux d'un fonds qu'il ne recevoit pas entier, il se trouvoit accablé d'un double fardeau : par cette cascade d'emprunts il restoit redevable aux prêtes-noms de la totalité d'une avance chimérique, & aux prêteurs d'argent des intérêts d'un fonds réellement avancé par eux; sorte de maquignonage où presque toujours l'injustice suivoit l'opprobre; parce que le Roi déguisé en *Financier* au moment de l'emprunt, jettoit ce masque quand il s'agissoit du paiement; & les créanciers, au lieu du mouton qui leur avoit hypothéqué sa laine, trouvoient un lion menaçant dont les griffes leur imposoient silence...

C'eſt ce que nous avons déja vu arriver pluſieurs fois, même de nos jours: c'eſt ce qui me fait dire que s'il y avoit un choix admiſſible entre ces deux manières de ruiner un Royaume, il faudroit préférer la première.

Il eſt fâcheux que la Couronne ait du *crédit*; je l'ai prouvé, parce qu'elle ne peut s'en ſervir que pour diſſiper, parce que c'eſt une perſpective ſéduiſante pour les Miniſtres que de n'avoir à payer que cinq, ou au plus dix millions d'intérêts, pour ſe procurer ſur-le-champ cent millions, ſans s'expoſer aux criailleries des Parlemens, aux murmures des peuples, aux inquiétudes du maître; parce que cette facilité de doubler la recette amène néceſſairement la tentation de doubler la dépenſe; & qu'on eſt moins ſcrupuleux dans l'emploi d'une ſomme qui a preſque l'air d'une offrande, qu'on ne le feroit en diſpoſant de celle qui paroîtroit flétrie des apparences d'une exaction.

Mais il eſt bien plus triſte, bien plus affligeant encore, que, réduit à s'avouer à lui-même le peu de droit qu'il a à la confiance de ſes Sujets; ſentant qu'il a mérité d'en être déchu; rougiſſant, ou tremblant d'employer l'autorité, la force, pour leur arracher, après tant d'autres violences, une nouvelle portion de leurs héritages, un Souverain s'aviliſſe juſqu'à employer la ruſe; qu'il imagine que le nom de quelques agioteurs ſera mieux accueilli que le ſien; qu'il juſtifie ainſi la défiance publique par ſa timidité; & que cependant il vende ſecrétement pour ſûreté des uſures inverſes auxquels il ſe dévoue, ce même peuple qu'il n'oſe inviter ouvertement à des contributions honnêtes, & néceſſaires.

Voilà, Monsieur, ce que devroient, ce me semble, méditer les Ministres, les hommes appellés à les soulager, les Particuliers même, & sur-tout les Compagnies enregistrantes, trop imbues du préjugé que je viens de combattre, & à qui l'on pourroit imputer les progrès de cette *Finance* meurtrière, puisque ce sont presque toujours leurs difficultés sur l'application d'une de ces deux méthodes qui ont fait adopter l'autre. La première frappe d'abord les Ministres assez zèlés pour vouloir le bien, assez éclairés pour vouloir le faire en grand. En semant les embarras à l'entrée de leur carrière, on les oblige de se retrécir, eux & leurs idées, & leurs systêmes. Leur courage s'épuise, leur patience se lasse: les besoins se multiplient; il faut en revenir aux ressources usitées, dont le grand *Colbert* lui-même n'a pas eu la permission de secouer le joug. Les opérations projettées restent suspendues: les réformes commencées semblent réellement répréhensibles, parce qu'elles restent imparfaites: le mal qu'elles font autorise des cris: le bien qu'elles auroient fait, & qu'elles ne font pas, faute d'être achevées, ne peut les balancer: le Ministre décrédité sort de place sans honneur, victime d'une impuissance que l'on prend pour de l'incapacité.

Après avoir présenté, Monsieur, ces réflexions générales, qui peuvent, à ce que je crois, en produire d'utiles, je viens aux détails particuliers de votre Lettre, aux articles sur lesquels vous semblez vous flatter de m'obliger à une rétractation: je le désirerois de tout mon cœur. Ne cherchant que le bien & la vérité, je ne rougirois

jamais d'un désaveu, qui seroit une preuve de la pureté de mes intentions. Voici ce qui me fait balancer sur celui que vous désirez de moi.

1°. Pour justifier les *Trésoriers* en général, ou du moins pour prouver que leur manutention n'a rien d'onéreux, vous citez ceux de l'*extraordinaire des guerres*: vous rappellez une anecdote de 1726, par laquelle il paroît qu'en leur allouant un profit annuel, une rétribution de 125,000 liv. pour avoir été dépositaires de trente millions, le Roi s'est encore vu obligé de les indemniser à ses dépens.

Je crois, sans difficulté, à l'exactitude du fait, & des calculs, & sur-tout à l'indemnité: mais j'avoue que je n'en vois, ni la cause, ni la justice. Vous auriez dû, pour rendre cet exemple convainquant, nous révéler à quelle espèce de perte expose la garde de trente millions.

Je vous observerai de plus qu'en 1726 il n'y avoit pas de guerre; que par conséquent ce département où l'or abonde, sur-tout en raison de ce que le sang coule ailleurs, a dû être moins fructueux. Si c'est par comparaison avec les bénéfices de leurs prédécesseurs que les nouveaux Titulaires se trouvoient lésés, je ne suis pas étonné qu'ils aient résilié leur marché: mais, d'après la justice, il me semble que c'est à leur crédit, au moins autant qu'à leur raison, qu'ils ont pu devoir leurs succès.

Quant au retour du Gouvernement sur ses pas, & au rétablissement des Charges, ne seroit-il pas permis d'y soupçonner autant d'inconséquence que de réflexion, & peut-être autant d'avidité de la part des subalternes, que de conviction de celle des Chefs?

2°. J'avoue que je ne suis pas bien expert en matière de *comptes*, ni de tout ce qui concerne la *Chambre des Comptes*. Je n'ai jamais lu l'Edit de Février 1716, ni les Arrêts du Conseil qui le fortifient. Mais permettez-moi de vous demander comment il se fait que, malgré une loi si précise, & dont il devoit résulter dans la comptabilité des éclaircissemens si faciles, le Roi assure publiquement que rien n'étoit si confus. De trois choses l'une, ou la loi n'étoit pas exécutée, ou elle l'étoit mal, ou bien la *Chambre des Comptes* refusoit au Ministre des Finances la communication des titres qu'il auroit voulu consulter. Dans un cas ou dans l'autre, à quoi sert l'Edit de 1716 ?

3°. Vous me reprochez d'avoir hasardé une assertion injuste, en disant que les *Trésoriers* faisoient valoir l'argent du Roi; vous assurez que depuis vingt ans, loin d'avoir en caisse des fonds superflus appartenant au Roi, les Trésoriers en général étoient toujours à découvert pour des sommes considérables, & qu'ils y ont même beaucoup perdu.

J'ai répondu d'avance à cette objection. Bien loin de justifier les Trésoriers, c'est même, à mon gré, celle qui prouve le plus le danger de leurs fonctions, au moins de celle-là qui n'étoit point du tout annexée à leurs Charges. Ce sont précisément ces avances qui les rendoient nuisibles : je l'ai prouvé.

Quant aux pertes qu'elles ont produites pour eux, il est difficile de les imaginer. Jusqu'à ce que nous en ayions vu l'état, vous nous pardonnerez de ne nous en pas former d'idée juste, de les

croire tout au plus du même genre que celles de 1726.

4°. Enfin je n'ai ni miſſion pour vérifier la conduite des *Banquiers de la Cour*, ni aſſez de lumières, de renſeignemens ſur cette partie délicate, & très-peu connue, pour la comparer à celle des *Tréſoriers*, pour entreprendre un parallèle entre ces deux ordres de favoris de la fortune : mais, d'après ce que vous m'en apprenez vous-même, ce ſont les ſeconds qui me paroiſſent, non pas les plus répréhenſibles ; car encore une fois, quand on traite avec la puiſſance publique, on peut mériter une ſuppreſſion ſans être criminel ; mais les plus rédoutables.

Le miniſtère des Banquiers de la Cour étoit volontaire & borné. S'ils faiſoient la loi, c'eſt parce qu'on le vouloit bien ; c'eſt parce que, s'agiſſant d'une dépenſe courante, & renfermée dans certaines limites, on ne voyoit pas un grand inconvénient à laiſſer un peu au large la ſource qui y fourniſſoit.

S'ils n'étoient pas ſubordonnés au département de la Finance, ils n'étoient pas davantage aux ordres des autres Miniſtres, & la liberté prévenoit les abus qu'auroit produit la dépendance.

Enfin cette correſpondance lucrative étoit dans les mains d'un ſeul homme, ou de deux au plus. Leurs bénéfices pouvoient étonner la Nation, mais non pas l'épuiſer. Quelque prix qu'ils miſſent à leurs ſervices, il n'en réſultoit que des engagemens privés & des fortunes rares, quoiqu'énormes.

Combien la classe que vous leur comparez étoit différente ! C'est précisément parce que le *Contrôleur-Général* disposoit des *Trésoriers* (de ceux qui dépendoient de lui bien entendu), & que les Chefs des autres départemens disposoient de même des leurs, qu'ils étoient redoutables. C'est par-là que se sont multipliées ces fournitures accablantes que vous appellez des *avances*, qui constituoient en effet le Roi débiteur de ses Caissiers, mais qui n'en assuroient pas moins à ceux-ci des fortunes rapides, quand ils ne les dérangeoient point par des causes étrangères.

Le Ministre étoit maître des conditions! Mais en impose-t-on de bien dures à des gens de qui l'on croit avoir besoin ? Non-seulement on ne les épuisoit pas; mais il falloit, pour leur donner une consistance publique suffisante, les enrichir. Cela est si vrai, que les *bons* de ces Charges où il falloit faire tant d'*avances*, se dévouer à tant de *pertes*, n'ont pas cessé un moment d'être sollicités comme une faveur, & que souvent on les achetoit par anticipation.

L'Abbé *Terray* est peut-être le seul de nos Ministres qui ait mené les *Financiers* aussi rudement que les autres classes de l'Etat. Mais, de quelque rigueur qu'il ait usé envers eux, ce ne sont jamais que des bénéfices qu'il leur a retranchés ; & dans les augmentations auxquelles il les a forcés de se soumettre, les choses étoient toujours arrangées de manière à laisser une subsistance suffisante à ceux qu'il autorisoit à succer celle de tout le Royaume.

Voilà,

Voilà, Monsieur, mes raisons : je vous les soumets à mon tour, en protestant de nouveau de mon impartialité, de ma franchise, c'est-à-dire, du parfait désintéressement avec lequel je traite cette matière, & toutes les autres.

Ce que j'ai dit ici sur les obstacles qu'éprouvent les réformes, & qui pourroit sembler relatif à des Ministres en place, ne doit pas être suspect de flatterie, puisque des partisans zélés pourroient également en faire l'application à d'autres Ministres disgraciés, que je n'ai certainement ni intérêt, ni envie de justifier.

Je compatis aux malheurs qu'attirera sans contredit sur bien des familles la révolution qui affranchira le Royaume du joug de la finance; si jamais elle a lieu. Plus elle sera douce, imperceptible, plus les vrais citoyens, les ames honnêtes, s'en réjouiront. Mais ce grand & inappréciable bien public ne peut s'opérer sans quelques désastres privés. Un Ancien l'a dit il y a long-temps: *Omne magnum exemplum habet aliquid iniqui.*

C'est ce qui devroit rendre en général les Ministres excessivement circonspects sur toutes les nouveautés dont l'avantage n'est pas démontré. Ils doivent songer que dès qu'elles seront établies, des familles utiles en feront dépendre leur sort; que si elles sont funestes, le tort qu'il faudroit faire aux agens pour sauver les victimes sera un obstacle à leur destruction, & un obstacle d'autant plus puissant, que l'intérêt particulier a toujours des partisans, au lieu que l'intérêt public ne rencontre guère que des ennemis.

ACCOUCHEMENT DE LA REINE.

SAMEDI 19 Décembre, à onze heures du matin, la Reine a mis au jour une fille. Un *Dauphin* auroit peut-être mieux rempli ses vœux & ceux de la Nation : mais la nature ne se prête pas toujours à nos desirs. Il est permis de se flatter que ce n'est qu'un peu d'attente de plus. La Reine, aïeule du Roi, a, si je ne me trompe, embelli la Famille Royale de cinq Princesses, avant que d'y introduire un héritier du trône. Avec un peu de patience, nous connoîtrons les présens que la Providence nous garde.

Si cette époque-ci ne nous donne pas encore un Prince destiné à retracer la bonté du pere, nous sommes au moins sûrs de voir revivre les graces & les vertus de la mere : c'est déja un motif de gratitude, de consolation & d'espérance.

On n'a eu qu'un moment d'inquiétude, passé lequel la santé de la Reine s'est toujours soutenue.

Les réjouissances usitées dans ces occasions, en faveur du peuple, ont eu lieu à *Paris*. Il y en a eu de deux sortes, les unes morales, les autres physiques, & toutes, s'il est permis de le dire, défectueuses, toutes directement contraires à l'objet que l'on se propose.

Quel est-il ? De frapper vivement & agréablement les esprits dans les classes inférieures de la

société; de les engager à attacher une idée de joie aux grands évènemens publics, & de les dédommager, par un instant de bonheur, des longues privations auxquelles leur état les condamne: or les méthodes que l'on a adoptées jusqu'ici sont-elles bien propres à produire l'effet qu'on en attend? Ne prouvent-elles pas plus de zèle que de réflexion, plus de bonne volonté que de justesse?

Je parle de ces représentations *gratuites* données par tous les Théâtres, de ces distributions de *vin*, de *cervelats*, & quelquefois d'*argent*, ordonnées & exécutées par les villes.

Quant aux premières, en applaudissant au zèle des Comédiens, il seroit permis peut-être de desirer qu'on le réprimât, ou du moins qu'on l'invitât à se manifester par d'autres expédiens. On veut le rendre heureux ce peuple! Mais en est-ce bien le moyen que de lui ouvrir un instant le sanctuaire des plaisirs de l'opulence, de l'admettre à goûter du bout des lèvres la coupe voluptueuse dont elle s'enivre tous les jours?

Il a des organes sans doute pour en apprécier les charmes; il est susceptible des jouissances de l'esprit, dans un certain sens, autant & plus que les riches énervés qui en abusent, comme des autres. Mais l'éclair de félicité que vous lui procurez, n'est-il pas plus capable d'irriter ses desirs que de les satisfaire? Combien de regrets ne doivent pas suivre cette émotion délicieuse, que vous lui procurez une fois, pour l'en priver

toujours ? Chaque ſoir qu'un individu de ces caſtes avilies, après avoir joui du *gratis*, paſſe devant un théâtre, dont il eſt exclus, peut-il envisager, ſans un retour douloureux ſur lui-même le concours de ſpectateurs qui en aſſiégent les portes ? Peut-il penſer ſans amertume au bonheur qu'ils vont éprouver, & dont il eſt ſevré pour jamais ? Le regret de la privation ne ſe joint-il pas ici au ſentiment de l'ignominie ?

S'il ne le connoiſſoit pas, s'il ſe croyoit incapable de le ſentir, il ne le regretteroit pas plus que ces liqueurs étrangères & factices qu'il entend vanter ſans envie, pas plus que ces chef-d'œuvres de l'art, dont l'habitude ſeule apprend à diſtinguer les beautés ; mais ſon cœur lui dit, d'après l'expérience que vous lui avez fait faire, qu'il n'eſt pas moins propre qu'un autre à ſavourer la pompe enchantereſſe d'un ſpectacle, & de ſes accompagnemens.

L'habitude de la détreſſe l'empêche de développer nettement cette jalouſie ; mais ſi le fouet impitoyable de la néceſſité qui le précipite vers le travail ne lui laiſſe pas le temps de ſe rendre compte des raiſons de l'angoiſſe qu'il éprouve, en eſt-elle moins réelle, moins affligeante ? C'eſt parce qu'il a ſenti parfaitement ce que valent les arts agréables, dans la minute où ils ont frappé ſes yeux & ſon ame, qu'il doit ſentir avec violence la dureté de la privation.

On s'étonne de trouver parmi les *portes-faix*, les *poiſſardes*, une juſteſſe de goût, une perfection d'organes qui leur fait ſaiſir le beau avec

impétuosité : j'y vois moi un sujet de douleur, bien plus que de surprise ; l'instinct de ces juges grossiers, mais intègres, doit les rendre d'autant plus susceptibles des impressions du malheur, qu'ils le sont davantage de celles du plaisir. Ceux d'entr'eux, dont l'ame s'ouvre avec plus de rapidité à des sensations que leur état habituel ne comporte pas, doivent être aussi le plus violemment affectés des infortunes auxquelles cet état les dévoue.

Loin de développer chez eux cette sensibilité funeste, peut-être faudroit-il chercher à l'engourdir, à lui faire prendre le change ; peut-être ne faudroit-il les appeller qu'à des scènes à leur portée, qu'à des Théâtres dont le sujet, & le prix, sans leur offrir des distractions journalières, ne leur parussent pas cependant à une distance inaccessible.

Que *Nicolet*, par exemple, fut soudoyé par la ville, pour jouer en plein air, & gratuitement, pendant un certain nombre de jours, il y auroit peu d'inconvéniens : il n'introduiroit dans l'ame & le cœur de son auditoire le principe d'aucun goût incompatible avec le sort de ceux qui le composeroient: amusés pendant le spectacle, calmes en sortant, ils ne seroient tourmentés ni du desir, ni de l'impuissance d'y retourner.

Encore une fois, je crois très-louable l'empressement des Comédiens dans ces sortes d'occasions ; je rends justice à l'enthousiasme avec lequel ils se disputent la satisfaction de prodiguer alors leurs talens : mais je crois, malgré moi,

qu'ils ne rendent par-là au peuple qu'un service perfide : c'est une coupe toute contraire à celle de *Circé* qu'ils lui offrent.

Celle-ci, en abrutissant les hommes, ne les rendoit pas plus malheureux, puisqu'avec la figure des animaux, elle leur en assuroit les goûts, & les ressources; au lieu que l'autre, en paroissant les annoblir, ne leur donne que des desirs infructueux; elle ne fait ni un *Petit-Maître*, ni une *femme de Cour*, d'un *Charbonnier*, d'une *Fruitière*, qui ont bien jugé *Zaïre* & *Phèdre*, qui ont eu le bon esprit d'applaudir *Grétry*, en sifflant *Marmontel*. Ces deux êtres sont donc d'autant plus à plaindre, qu'ils cachent plus de sensibilité sous un masque grossier, & qu'ils auroient fait usage avec plus de délices, de ce sens nouveau, que vous leur avez en quelque sorte créé.

Si cette manière d'associer le peuple à l'allégresse publique lui est funeste par sa délicatesse, l'autre, dont j'ai parlé, est au moins aussi défectueuse par sa grossièreté. Sans doute cette pluie nourrissante pourroit être un bien, un sujet de joie pour des malheureux exposés souvent à manquer de pain, ou du moins à craindre sans cesse d'en manquer, & condamnés à n'en jamais manger qui n'ait été trempé de leurs sueurs, & de leurs larmes; ce vin qui coule sans dépendre de la main avare & empoisonnée d'un cabaretier; cette profusion harmonieuse d'alimens un peu plus recherchés que ceux avec lesquels ils sont familiarisés, pourroient produire une gaieté satisfaisante, si la méthode adoptée pour les mettre à la portée du peuple ne faisoit pas, de la foule qu'elle attire, un cohue scandaleuse.

Quiconque a été témoin de ces distributions a dû voir autour des fontaines, & des amphithéâtres à cervelats, des meutes de chiens affamés & furieux, plutôt que des hommes disposés au plaisir. Ils s'arrachent le pain; ils se battent pour le vin : les plus robustes sont bientôt ivres : les plus foibles prennent de l'humeur : des excès, des blasphêmes, des coups sortent de toutes parts de ces prétendues sources de joie : c'est la *Discorde* qui semble y présider plutôt que *Bacchus*; la moitié de la liqueur turbulente, au milieu de cent vases qui se heurtent, & s'écartent les uns les autres, se perd sans autre fruit que de profaner le pavé qu'elle inonde. La fête finit dans presque toutes les familles par la douleur & les larmes, par l'ivresse du chef, & le jeûne du reste.

Il est difficile de croire que ce soit là un appareil de joie bien respectueux pour l'évènement qui le motive, ni bien flatteur pour la partie des hommes qui y est dévouée. N'est-il pas étrange que nous, le premier peuple du monde, pour les fêtes, pour la gaieté, nous n'ayons encore pu signaler nos transports nationaux que par des orgies crapuleuses, importunes pour les classes élevées qui les dédaignent, & avilissantes pour les autres qu'une sorte de bestialité y conduit ?

Au mariage du Dauphin, pere du Roi, on fit un effort d'imagination, non pas pour les réformer, mais pour les perfectionner. On renouvella avec des dépenses énormes, toute la pompe d'une

fête religieuse du Paganisme. On vit une procession de Divinités colossales, & de chars antiques écraser le pavé de *Paris* pour engager le peuple à se réjouir du mariage du fils de son Roi; & ces chars étoient les amphithéâtres ambulans, d'où partoit cette grêle de pains moisis, & de boudins rances, dont la règle veut qu'on assomme les spectateurs. Jamais l'excès de la somptuosité ne fut plus artistement uni à celui du ridicule.

On a supprimé depuis ce que la politesse moderne avoit voulu joindre de brillant à cette absurdité; mais on a conservé soigneusement ce que la grossièreté des instituteurs y a originairement mis de barbarie.

Chez les *Romains*, cette agrégation gratuite de la populace aux transports qu'occasionnoient des succès heureux pour l'Etat, & souvent à la libéralité de ceux qui aspiroient aux charges, avoit lieu aussi, mais sans tumulte & sans crapule. On dressoit des tables dans tous les quartiers. Un Magistrat, des Notables, présidoient à ces banquets; ils y maintenoient l'ordre, sans gêner la liberté: la licence en étoit exclue, & non pas la joie. La somptuosité consistoit dans l'abondance: personne n'étoit ni meurtri, ni humilié, ni avili; la Ville présentoit l'union d'une grande famille.

Je ne sais où je crois avoir lu que la même pompe a lieu au *Japon*. Elle s'emploie souvent en petit dans nos Provinces même, quand des régimens viennent à passer dans des Villes

où résident quelques-uns de leurs Officiers opulens. On n'imagine point, pour exciter les soldats à la joie, de leur casser le nez avec des pains lancés de vingt pieds de haut, ni de les astreindre à ne boire qu'autant qu'ils auront eu la force & l'adresse de tenir un quart d'heure leur pot au-dessous d'une cannule étroite, malgré les efforts d'une foule hurlante de soif & de jalousie.

On leur distribue par chambrée les présens qu'on leur destine ; ou bien on les rassemble à de longues tables, où le bon ordre, la singularité du coup-d'œil, fait partie de la jouissance commune.

Je n'oublierai jamais d'avoir vu, l'année dernière, chez M. le Marquis *de Polignac*, Ambassadeur de *France* à *Soleure*, un de ces spectacles. Les compagnies bourgeoises de la Ville avoient, suivant l'usage, dressé un *may* dans sa cour. Après cet hommage rendu au Roi, dans la personne de son Ministre, on les invita à un repas dressé dans une vaste salle. La régularité du service, la multitude des bouteilles, l'ordre des plats, l'appétit des convives, la satisfaction générale des acteurs & des spectateurs, faisoient de cet incident tout simple une fête vraiment intéressante.

Pourquoi ne pas adopter le même systême, au lieu de nos tumultueuses bacchanales ? Ce ne sont pas-là de ces machines compliquées, dont les essais réussissent en petit, & que les frottemens dérangent quand on veut les exécuter en grand. En multipliant les divisions, on assureroit l'ordre, malgré la foule.

Qui empêcheroit de partager la Ville en un certain nombre de districts, dont toutes les familles seroient invitées à se rassembler à un jour indiqué, dans un lieu convenu, pour une agape nationale ? Il faudroit un emplacement proportionné au nombre de convives que l'on auroit à réunir : mais on n'en manque nulle part, même à *Paris*. On ne manqueroit pas plus d'entrepreneurs qui se feroient une gloire d'obtenir la préférence, & qui l'acheteroient par un rabais, s'il le falloit.

Un Ecclésiastique, un Militaire, un Magistrat, se chargeroient de faire les honneurs, & d'occuper la présidence passagère de cette cérémonie. Toutes les autres personnes d'un certain rang, qui voudroient l'animer par leur présence, y seroient admises, sans distinction. Le service tiendroit un milieu entre la frugalité *Lacédémonienne* & la profusion *Persanne* ; mais au moins on ne présenteroit que des choses saines, mangeables.

Au repas succéderoit un bal, où la seule idée de la fête maintiendroit la décence : on en fixeroit à volonté la durée ; & le lendemain, sur une liste dressée par le *Curé*, avec les *Marguilliers* de chaque paroisse, on envérroit dans toutes les familles susceptibles de ce supplément, une portion de vin, de pain & de viande suffisante pour un jour, afin qu'elles souffrissent moins de l'interruption du travail, & que la disproportion ne fût pas trop sensible entre l'abondance de la veille & le jeûne du lendemain.

Certainement il n'en coûteroit pas plus aux villes pour cette largesse raisonnable, brillante & fructueuse, que pour les charivaris municipaux qu'on appelle des *réjouissances*.

On pourroit même, dans chaque département, quelques jours avant la fête, faire faire, par quelques-unes des jeunes personnes les plus qualifiées, une quête, dont le produit entier seroit employé, partie à doter ce jour-là, non pas en argent, mais en meubles, en hardes, en trousseaux simples & utiles, des filles indigentes, partie à faire un fonds, dont la fabrique seroit dépositaire & responsable, pour assurer la nourriture & l'éducation de leurs enfans.

La coutume intéressante, respectable, de favoriser, d'encourager les mariages dans ces occasions d'éclat, s'accrédite de toutes parts : mais à peine la bénédiction nuptiale est-elle donnée, qu'on oublie ces couples dévoués au malheur sous les auspices de la félicité. La dot fugitive qui les a séduits est dissipée souvent dès les premiers jours. Même avec de la conduite, après un emploi sage, il ne faut qu'un accident, un défaut involontaire de travail, pour réduire, à l'approche de la première couche, & à plus forte raison dans toutes les suivantes, les conjoints à une misère que leur association redouble au lieu de la soulager. Loin d'applaudir alors à la main bienfaisante qui a tissu leurs liens, ne doivent-ils pas être à chaque moment tentés de la maudire ; &, quand ils cèdent à ce désespoir, ne sont-ils pas excusables ?

C'eſt à quoi obvieroit la réſerve que je propoſe; réſerve qui ſeroit bientôt augmentée par des offrandes de toutes eſpèces, par mille autres moyens, dont les détails ſe trouveront mieux placés dans un ouvrage ſur la *Mendicité* qu'ici.

Il y a long-temps que je médite toutes ces idées: elles ſe ſont réveillées dans mon eſprit, à l'occaſion d'une anecdote récente, publiée par le Journal de *Paris*, & qui fait un honneur preſque égal à tous ceux qui y ont concouru. C'eſt celle de *Lafoſſe*, ſimple COMPAGNON *Doreur*, pere d'une famille nombreuſe, empriſonné pour des dettes contractées envers des NOURRICES, & condamné à pleurer dans les fers ſa fécondité phyſique, ainſi que ſon impuiſſance pécuniaire.

Dans cette Ville immenſe, ſéjour de la plus affligeante détreſſe, comme de la plus exceſſive opulence, la partie la plus féconde des habitans eſt préciſément, comme ailleurs, celle à qui la ſociété laiſſe le moins de motifs & de moyens pour remplir les vues de la nature. Le peu de commodité que la manière de ſe loger laiſſe aux meres, la cherté des alimens que la première enfance exige pour ſuppléer à ceux que peut lui fournir le ſein maternel, le prix & la rareté de l'eau néceſſaire pour entretenir la propreté, enfin l'aiguillon ſtimulant du beſoin, qui force ſouvent la femme même à donner au travail, pour aider à nourrir des enfans déja âgés, le temps qu'emporteroit la nourriture du dernier-né, oblige preſque tous les ouvriers à chercher des nourrices mercénaires.

Les précautions de la Police, toujours attentive à rassembler autour de la peuplade qu'elle dirige, les secours dont elle a besoin, ont assuré cette espèce de service. Tout ouvrier devenu pere, est certain de trouver à des bureaux connus, des femmes qui, moyennant une rétribution très-légère, s'engagent à soulager la sienne d'une tâche qu'elle ne peut pas remplir.

Les mesures ont été prises avec autant de sagacité, de prudence, de tendresse, qu'il étoit possible d'en apporter à cette singulière sorte d'administration. On a tâché de donner à la maternité ainsi éludée, le plus de sécurité, le plus de motifs que l'on a pu, pour se consoler de son insuffisance. Mais, comme les soins accordés aux enfans sont le prix d'un pacte formé par le besoin sous l'autorité publique, le pere est garant de l'exactitude à en remplir l'engagement. Sa personne répond du paiement de ce qu'on appelle les *mois de nourrices*. En cas de délai, celles-ci peuvent le faire mettre *en prison*, & le font souvent.

C'est une triste ressource que celle-là pour les familles. C'est ôter le pain à une partie des enfans pour assurer du lait aux autres : mais sans doute que les Magistrats éclairés qui ont établi, ou qui tolèrent ce systême, en ont pesé les avantages & les inconvéniens ; & qu'après un mûr examen, ils n'ont pas vu de possibilité de mieux faire.

Dans ces temps fâcheux, où l'admission d'un

autre ſyſtême bien plus funeſte, a augmenté le prix des ſubſiſtances ſans accroître la ſolde, & même en diminuant les occaſions du travail, le mariage eſt devenu une ſource inépuiſable, non pas de crimes, mais de criminels, ou du moins d'hommes traités comme s'ils l'étoient. Les priſons regorgent de peres condamnés à y expier dans une captivité oiſive, une fécondité imprudente.

Il eſt vrai que ſouvent la charité briſe leurs fers, & peut-être ſes profuſions compatiſſantes ſont-elles une des raiſons qui rendent moins redoutable la loi qu'elle élude, ou qu'elle accomplit. Il y a peu d'occaſions remarquables où, ſoit des Corps, ſoit des Particuliers, ne s'empreſſent de ſacrifier des ſommes aſſez conſidérables à la liquidation de ces dettes de la nature.

Mais le nombre n'en eſt cependant encore que trop conſidérable; & la bienveillance inconſidérée qui multiplie les mariages ſans en prévoir les ſuites, ne peut que l'augmenter encore. Dans ces ſortes de libéralités, ne ſeroit-ce pas perfectionner le bien, que de réſerver, pour nourrir les enfans, une portion du préſent conſacré à rendre fructueux le nœud qui les fait naître ?



ANGLETERRE.

Ce que j'ai annoncé précédemment de la résolution prise par le Ministère contre les *Hollandois*, commence à s'exécuter à la lettre : on saisit les vaisseaux : on les visite. Quand il s'y trouve des cargaisons qui semblent pouvoir être utiles à la *France*, des *mâts*, du *chanvre*, du *goudron*, du *fer*, &c. on s'en empare. A la vérité on en paie la valeur : mais n'est-ce pas un attentat assez révoltant à la liberté des mers, & à la propriété des Nations, que la violence même qui ôte à des navigateurs libres le droit de disposer de leurs biens ?

Ce qu'il y a de vraiment étrange, c'est que l'on couvre de tels procédés des formes de la justice. Il y a long-temps que je l'ai observé ; c'est un des caractères de la tyrannie *Angloise*, en tout sens que cette aptitude à se déguiser sous des apparences juridiques. Tout, dans ce pays-là, se fait avec la loi, il est vrai : mais aussi la loi y est aussi servile que l'épée : instituée de même pour la défense, elle s'y prête avec une facilité égale à l'attaque.

C'est en vertu d'une Sentence *légale*, de la décision d'un siège que la *Grande-Bretagne* dépouille les *Hollandois*, & enfreint le traité le plus solemnel. Il y en a un précis de 1764, conclu dans le temps où la *Hollande* étoit au moins la rivale de l'*Angleterre*, & lui inspiroit plus d'effroi qu'elle n'en reçoit aujourd'hui. Tous les articles capa-

qu'ils ne rendent par-là au peuple qu'un service perfide : c'est une coupe toute contraire à celle de *Circé* qu'ils lui offrent.

Celle-ci, en abrutissant les hommes, ne les rendoit pas plus malheureux, puisqu'avec la figure des animaux, elle leur en assuroit les goûts, & les ressources ; au lieu que l'autre, en paroissant les annoblir, ne leur donne que des desirs infructueux ; elle ne fait ni un *Petit-Maître*, ni une *femme de Cour*, d'un *Charbonnier*, d'une *Fruitière*, qui ont bien jugé *Zaïre* & *Phèdre*, qui ont eu le bon esprit d'applaudir *Grétry*, en sifflant *Marmontel*. Ces deux êtres sont donc d'autant plus à plaindre, qu'ils cachent plus de sensibilité sous un masque grossier, & qu'ils auroient fait usage avec plus de délices, de ce sens nouveau, que vous leur avez en quelque sorte créé.

Si cette manière d'associer le peuple à l'allégresse publique lui est funeste par sa délicatesse, l'autre, dont j'ai parlé, est au moins aussi défectueuse par sa grossièreté. Sans doute cette pluie nourrissante pourroit être un bien, un sujet de joie pour des malheureux exposés souvent à manquer de pain, ou du moins à craindre sans cesse d'en manquer, & condamnés à n'en jamais manger qui n'ait été trempé de leurs sueurs, & de leurs larmes ; ce vin qui coule sans dépendre de la main avare & empoisonnée d'un cabaretier ; cette profusion harmonieuse d'alimens un peu plus recherchés que ceux avec lesquels ils sont familiarisés, pourroient produire une gaieté satisfaisante, si la méthode adoptée pour les mettre à la portée du peuple ne faisoit pas, de la foule qu'elle attire, un cohue scandaleuse.

Quiconque a été témoin de ces distributions a dû voir autour des fontaines, & des amphithéâtres à cervelats, des meutes de chiens affamés & furieux, plutôt que des hommes disposés au plaisir. Ils s'arrachent le pain; ils se battent pour le vin : les plus robustes sont bientôt ivres : les plus foibles prennent de l'humeur : des excès, des blasphêmes, des coups sortent de toutes parts de ces prétendues sources de joie : c'est la *Discorde* qui semble y présider plutôt que *Bacchus*; la moitié de la liqueur turbulente, au milieu de cent vases qui se heurtent, & s'écartent les uns les autres, se perd sans autre fruit que de profaner le pavé qu'elle inonde. La fête finit dans presque toutes les familles par la douleur & les larmes, par l'ivresse du chef, & le jeûne du reste.

Il est difficile de croire que ce soit là un appareil de joie bien respectueux pour l'évènement qui le motive, ni bien flatteur pour la partie des hommes qui y est dévouée. N'est-il pas étrange que nous, le premier peuple du monde, pour les fêtes, pour la gaieté, nous n'ayons encore pu signaler nos transports nationaux que par des orgies crapuleuses, importunes pour les classes élevées qui les dédaignent, & avilissantes pour les autres qu'une sorte de bestialité y conduit ?

Au mariage du Dauphin, pere du Roi, on fit un effort d'imagination, non pas pour les réformer, mais pour les perfectionner. On renouvella avec des dépenses énormes, toute la pompe d'une

fête religieuse du Paganisme. On vit une procession de Divinités colossales, & de chars antiques écraser le pavé de *Paris* pour engager le peuple à se réjouir du mariage du fils de son Roi ; & ces chars étoient les amphithéâtres ambulans, d'où partoit cette grêle de pains moisis, & de boudins rances, dont la règle veut qu'on assomme les spectateurs. Jamais l'excès de la somptuosité ne fut plus artistement uni à celui du ridicule.

On a supprimé depuis ce que la politesse moderne avoit voulu joindre de brillant à cette absurdité ; mais on a conservé soigneusement ce que la grossièreté des instituteurs y a originairement mis de barbarie.

Chez les *Romains*, cette agrégation gratuite de la populace aux transports qu'occasionnoient des succès heureux pour l'Etat, & souvent à la libéralité de ceux qui aspiroient aux charges, avoit lieu aussi, mais sans tumulte & sans crapule. On dressoit des tables dans tous les quartiers. Un Magistrat, des Notables, présidoient à ces banquets ; ils y maintenoient l'ordre, sans gêner la liberté : la licence en étoit exclue, & non pas la joie. La somptuosité consistoit dans l'abondance : personne n'étoit ni meurtri, ni humilié, ni avili ; la Ville présentoit l'union d'une grande famille.

Je ne sais où je crois avoir lu que la même pompe a lieu au *Japon*. Elle s'emploie souvent en petit dans nos Provinces même, quand des régimens viennent à passer dans des Villes

où résident quelques-uns de leurs Officiers opulens. On n'imagine point, pour exciter les soldats à la joie, de leur casser le nez avec des pains lancés de vingt pieds de haut, ni de les astreindre à ne boire qu'autant qu'ils auront eu la force & l'adresse de tenir un quart d'heure leur pot au-dessous d'une cannule étroite, malgré les efforts d'une foule hurlante de soif & de jalousie.

On leur distribue par chambrée les présens qu'on leur destine ; ou bien on les rassemble à de longues tables, où le bon ordre, la singularité du coup-d'œil, fait partie de la jouissance commune.

Je n'oublierai jamais d'avoir vu, l'année dernière, chez M. le Marquis *de Polignac*, Ambassadeur de *France* à *Soleure*, un de ces spectacles. Les compagnies bourgeoises de la Ville avoient, suivant l'usage, dressé un *may* dans sa cour. Après cet hommage rendu au Roi, dans la personne de son Ministre, on les invita à un repas dressé dans une vaste salle. La régularité du service, la multitude des bouteilles, l'ordre des plats, l'appétit des convives, la satisfaction générale des acteurs & des spectateurs, faisoient de cet incident tout simple une fête vraiment intéressante.

Pourquoi ne pas adopter le même systême, au lieu de nos tumultueuses bacchanales ? Ce ne sont pas-là de ces machines compliquées, dont les essais réussissent en petit, & que les frottemens dérangent quand on veut les exécuter en grand. En multipliant les divisions, on assureroit l'ordre, malgré la foule.

BUSTE DE MOLIERE,

Placé dans l'Académie Françoise.

TEL est le titre littéral sous lequel est placé aussi, dans le *Mercure* de M. *d'Alembert*, un article de M. *d'Alembert*, avec une note où l'on apprend que l'article est de M. *d'Alembert*, tandis que dans l'article même on lit que la générosité, dont il est le fruit, est aussi de M. *d'Alembert*.

Certainement je voudrois bien me dispenser de reparler de M. *d'Alembert*; il peut être sûr que de tous ceux qu'il a jamais ennuyé, je suis le plus las: mais dès qu'il veut que le Public ne cesse de s'occuper de lui; dès qu'il fait des efforts pour ragréer sa fragile réputation, en raison de ce qu'il la sent chanceler, & qu'ayant commencé à en faire justice, ce seroit manquer au Public que de souffrir qu'on lui fît illusion une seconde fois: il faut bien chaque minute que M. *d'Alembert* essayera de se redresser pour fixer les regards, le rabattre sur son fauteuil. Ses anciens titres sont appréciés: il faut, sans se lasser, vérifier les nouveaux.

Il est adroit, M. *d'Alembert*: tout le monde le sait; & il ne paroît pas moins tenace. Fatigué, effrayé même des reproches qui s'élèvent de toutes parts contre l'asservissement de l'*Académie* à ses volontés, & ne voulant pas cependant l'affranchir, il a imaginé de donner le change à la clameur universelle. Pour faire oublier l'injustice, l'indignité de ses procédés envers les *vivans*, il a

suggéré à sa Compagnie de se montrer juste, prévenante une fois envers les *morts*. Il a raison : cela est plus facile & plus doux.

Pour cette réhabilitation, non pas de l'objet choisi, mais des électeurs, il a désigné *Molière*. En conséquence il a fait faire encore un buste ; il l'a encore donné : il a encore composé l'article où cette largesse est annoncée dans le Public, & l'inauguration du Chef de nos Poètes comiques s'est faite en cérémonie dans le sanctuaire, un peu sali, de notre Littérature.

Ce n'est pas tout : M. *d'Alembert* est un de ces peres tendres qui ne se bornent pas à doter leurs filles ; mais qui s'efforcent encore de leur donner un riche trousseau, qui invitent même leurs parens à y concourir.

Il falloit une inscription au bas de ce buste. Le nom de *Molière* ne suffisoit pas apparemment à des Philosophes. Il faut des phrases à nos *Sénèques*. L'affectueux Secrétaire a ouvert un concours Académique pour le vêtir. Treize Athlètes ont paru dans cette lice de l'esprit.

Prose, vers *françois*, *latin*, tout étoit admis dans cette grande occasion, où il s'agissoit de caractériser tout-à-la-fois & le mérite d'un de nos premiers génies, & l'enthousiasme Académique, qui n'ayant pu posséder sa personne, cherchoit du moins à s'en approprier la mémoire : M. *d'Alembert* n'a pas voulu que l'on pût ignorer combien de chef-d'œuvres, combien de tournures piquantes, combien d'expressions ingénieuses, no-

bles, variées, cette espèce de sacrifice offert aux mânes d'un grand homme, avoit fait naître parmi trente-neuf grands hommes, tous, au moins rivaux, & maintenant confrères de celui qu'ils adoptoient. En conséquence il a consigné tout-au-long dans son *Mercure* les TREIZE *manières.*

Et comme M. *d'Alembert* a le cœur, l'ame, la tête très-inflammables, le feu qu'il allumoit n'a pu manquer de l'embrâser lui-même : il a fait comme ces amis de *Bacchus*, qui en donnant une fête, boivent plus que personne. Il a fourni, à lui tout seul, QUATRE complimens à l'illustre défunt, dont partie EN VERS.

Ces productions entreront sans doute dans l'histoire de l'*Académie :* elles en feront une partie essentielle : il faut donc contribuer, autant qu'il est en moi, à les conserver à la postérité. Elles méritent, sous tous les points de vue, une place ici.

Observez qu'il y a des étoiles à quatre d'entre elles ; que ces étoiles sont de l'invention du *Mercure*, & que M. *d'Alembert* a mis une note où il dit, *les inscriptions marquées d'une étoile, sont de l'Auteur de cet article (M.* D'ALEMBERT*).* Il a raison ; il ne faut rien perdre de sa gloire, & qu'enfin les traductions sont aussi de lui. Les voici littéralement copiées d'après le *Mercure* du 15 Décembre 1778.

I. (*) *Joanni Baptistæ Pocquelin de Moliere Academia Gallica*, 1778.

Te vivo carui, tua me soletur imago (1).

(1) *L'Académie Françoise à Molière*, 1778.

II. *Vivus defuit, mortuus aderit* (2).
III. *Deerat adhuc* (3).
IV. *Serum referet, post fata, triumphum* (4).
V. *Honore saltem sic fruatur posthumo* (5).
VI. *Quid tam serus advenis ?* (6).
VII. **Du moins après sa mort il sera parmi nous.*
VIII.**J. B. Pocquelin de Molière, Académicien après sa mort.*
IX. **Molière, sois ici, du moins après ta mort.*
X. *Il nous manqua vivant, possédons son image.*

Ou, en deux inscriptions différentes :

XI. *Il nous manqua vivant.*
XII. *Possédons au moins son image.*
XIII. *Rien ne manque à sa gloire, il manquoit à la nôtre.*

Je ne crois pas que les Annales de la Littérature offrent une farce aussi réjouissante que celle-là. *Molière* n'en a pas tracé assurément de plus gaie; le sérieux, le faste, la prétention qui l'accompagnent, en font une charge que le plus cruel détracteur de l'*Académie* n'auroit pas même osé imaginer.

Quoi, pour ne parler que du *François*, l'on nous

Vivant, tu m'as manqué; que ton image me console.

(2) *Il nous a manqué vivant; mort, il sera parmi nous.*

(3) *Il nous manquoit encore.*

(4) *Il reçoit après sa mort les honneurs tardifs du triomphe.*

(5) *Qu'il jouisse au moins de cet honneur posthume.*

(6) *Molière, pourquoi viens-tu si tard ?*

donne pour deux *inſcriptions différentes* ce virement de mots :

Du moins après ſa mort, il ſera parmi nous.



Molière *ſois ici, du moins après ta mort.*

Et cette ligne :

Il nous manqua vivant, poſſédons ſon image,

on en fait trois ! En la coupant, en inſérant dans la ſeconde moitié un taſſeau qui l'allonge, on dit fièrement avec de gros chiffres romains à côté :

XI. *Il nous manqua vivant.*
XII. *Poſſédons* AU MOINS *ſon image.*

Et M. *d'Alembert* offre ce précieux bouſillage *aux Gens de Lettres*, pour leur apprendre combien l'*Académie* a de *diverſes manières* d'exprimer un ſentiment ! En le communiquant, par la voie du MERCURE, *à la Nation*, ce ſont ſes termes, *il croit remplir les devoirs de la place de Secrétaire, & d'Hiſtorien de la Compagnie !*

C'eſt, je crois, dans la Comédie de la *Nouveauté*, que ſe trouve un M. *de la Rimaille*, dont les vers PRETENT auſſi : avec un ſeul *moule* (qui n'eſt pas celui de *Racine*), il en fond de même de toutes les meſures. Il dit d'abord ſimplement :

Coulez ruiſſeaux, murmurez.

Puis,

Coulez ruiſſeaux, & coulans murmurez.

Puis,

Coulez coulans ruiſſeaux, murmurez ſans murmure.

On rit au théâtre de cette caricature burlesque; mais on ne suppose pas qu'elle puisse ressembler à personne : elle a seulement paru dans le temps être destinée à turlupiner de loin le pauvre Abbé *Pellegrin*, Poète très-injustement méprisé, mais trop avili, pour qu'on daignât seulement penser a être juste envers lui. N'auroit-on pas pris l'Auteur pour un fou lui-même, s'il avoit prétendu que son M. *de la Rimaille* fût un portrait, & qu'il existât dans la monde littéraire, hors des petites maisons, un original aussi ridiculement fécond?

Le voilà cependant trouvé, ou plutôt voilà ce risible fruit de l'imagination, ce masque de charge, calqué avec des augmentations, par M. *d'Alembert* pour son propre usage, & celui de l'*Académie*. De tous les sobriquets qui pourroient lui convenir, celui *de la Rimaille* est pourtant le dernier qu'on auroit pensé à lui appliquer. A-t-il cru qu'en procédant à l'apothéose du Prince de la Comédie, il falloit emprunter pour les Pontifes un costume comique?

Maintenant parlons sérieusement. De deux choses l'une, ou ceci est un piège tendu à l'*Académie* elle-même: M. *d'Alembert*, grand persifleur de sa nature, grand *mistificateur* par caractère, puisqu'il faut employer ce mot nouveau pour caractériser le genre d'esprit de la moderne Philosophie; M. *d'Alembert* sentant que l'*Académie* alloit lui échapper, que la ligue d'honnêtes gens formée pour l'affranchir, ne permettoit plus aux novateurs d'espérer d'y regner encore long-temps, & *toujours satisfait, quoiqu'il arrive*, comme on le sait, & comme il en a fait profession publique, im-

primée, *pourvu qu'il ait à rire aux dépens de quelqu'un* ; M. *d'Alembert* a peut-être imaginé d'employer les derniers jours de son empire à rendre cette pauvre Compagnie bien ridicule : ce seroit alors agir comme un conquérant, qui ne pouvant garder une place, la fait démanteler avant que de la rendre. Si elle ne peut plus nous servir, diroit-il en lui-même, au moins ne pourra-t-elle plus nous nuire.

Si ce n'est pas-là son objet ; si le fracas, l'ostentation avec laquelle il vient de lâcher au Public la bouffée venteuse de ses treize petits textes latino, gallico, géométrico, académiques, n'est pas une de ses finesses ; s'il n'y a de méchant dans tout cela que la prose & les vers, j'en suis fâché pour lui ; mais il nous fournit une nouvelle & terrible mesure pour le réduire à sa juste grandeur, pour toiser, sans crainte de se méprendre, toute sa médiocrité littéraire.

Pour le coup on ne peut plus douter que ce ne soit-là tout ce qu'il est capable de faire. Pour parler son langage, il s'est mis *en quatre*, afin d'y réussir, & l'on voit ce que ses efforts ont produit.

Encore s'il restoit à ses amis la ressource d'accuser son âge de sa décadence ; s'ils pouvoient implorer aujourd'hui la pitié du Public, en lui rappellant des chef-d'œuvres anciens, cela épargneroit à son amour-propre la douleur d'une dégradation *sentie*, & à ses partisans la nécessité de rétracter leurs éloges : mais par malheur il n'a point

Imité de Conrard *le silence prudent*.

Il a imprimé: on ne l'a pas lu; mais on va le relire, au moins pour faire la comparaison des fruits de sa vigueur avec ceux de sa décrépitude; & l'on sera tout étonné de trouver une parfaite identité entre toutes les absurdités maniérées qu'il débitoit, il y a quarante ans, sur les *Arts*, sur le *Goût*, & celles qu'il se permet aujourd'hui. Son *Tacite*, ses *Opuscules*, ses brochures *Polémiques*, *Satyriques*, *Philosophiques*, tous les titres, à la faveur desquels il a acquis une réputation *fourrée*, car son style me gagne, n'ont jamais valu mieux que son parallèle de *Corneille*, &c. & les inscriptions de *Molière*.

Il n'y a de changement que dans les yeux des spectateurs: ils étoient fermés alors; aujourd'hui ils sont ouverts. Alors M. *d'Alembert* parloit; il faisoit signe de crier, Que cela est beau! On crioit, & l'on n'examinoit point. Aujourd'hui il fait le même signe; on examine, & l'on ne crie point.

Songeons à l'anecdote de *Sérapis*. Tant qu'on l'adora, c'étoit la plus belle statue du monde, une statue toute d'or, la gloire de l'*Egypte*, & sa première divinité. Dès que *Théodose* eût ordonné de l'abattre, on ne trouva plus au-dehors qu'une surface de plâtre colorée, & au-dedans une cavité immense qui ne logeoit que des rats. Combien de *Sérapis* parmi nos grands hommes du jour!

Après cela, est-il besoin d'observer que dans ce court morceau, comme dans tous ses autres morceaux, M. *d'Alembert* est toujours semblable

à lui-même ? Ce Secrétaire de l'*Académie Françoise* n'y est ni moins goth, ni moins entortillé, ni moins trivial qu'ailleurs. Ce Greffier des Juges de la langue y blesse la langue, y fait des barbarismes tout comme ailleurs. On y trouve la même impropriété de termes, la même ignorance de la vraie signification des mots.

Par exemple, il dit que l'*adoption de* Molière *n'a pas été au pouvoir de l'Académie*, pour dire que l'*Académie* n'a pas été la maîtresse d'adopter *Molière*. C'est un barbarisme de phrase.

Supposons que M. *d'Alembert* eût eu envie d'épouser Mad. *Geofrin*, ou telle autre Diaconesse de l'*Encyclopédie*, il ne l'auroit probablement pas pu. Pour exprimer cette union manquée, & l'impuissance de M. *d'Alembert*, auroit-on pu dire que le mariage de la Philosophe n'auroit pas été au pouvoir du Philosophe ?

Non sans doute ; & la raison de cela, c'est que notre idiôme n'a point, ou du moins a très-peu de mots neutres, que l'on puisse employer également à l'*actif* & au *passif*, qui désignent la cause & l'effet. Il faudroit, pour que la phrase secrétariale fût *françoise*, que le mot *adoption* signifiât également ce que fait celui qui adopte, & ce qui arrive à celui qui est adopté ; ce qui n'est pas.

Je ne sais pourquoi ce mot d'*adoption* est fatal à M. *d'Alembert* : il l'emploie toujours à gauche. Dix lignes plus bas, il appelle l'apothéose tardive de *Molière* une *adoption* POSTHUME : c'est la même faute, mais elle est encore plus forte.

Il feroit trifte pour M. *d'Alembert* que *pofthume* en ce fens fût *françois*; car il fignifieroit que c'eft l'*Académie* qui eft morte, & qu'elle a adopté l'Auteur du *Tartufe* par un codicille. M. *d'Alembert* ne feroit plus que l'exécuteur teftamentaire de l'*Encyclopédie*.

Ce terme fe rapporte toujours au défunt, mais activement. C'eft ce qui émane de lui qui eft *pofthume*, & non ce qu'on lui envoie. Si, quand M. *d'Alembert* aura quitté les rênes de l'empire *Encyclopédique*, que la mort l'aura rayé, comme les autres Rois, du nombre des humains, on trouve dans fes tiroirs de beaux vers, de belle profe comme on vient d'en lire, & qu'on les publie, ce feront des œuvres *pofthumes*. Mais le jugement par lequel on achevera de le remettre à fa place, & de repouffer vers les geais de la géométrie ce geai trop long-temps fouffert parmi les paons de la littérature, ne fera pas un jugement *pofthume*: il ne fera que jufte & irrévocable.

Si le Rédacteur des Arrêts de la Cour du Beau Parlage fe permet d'altérer le fens des mots qui en ont un, il n'eft pas plus fcrupuleux dans l'emploi de ceux qui ne fervent qu'à lier les autres. Il ne refpecte pas plus les particules que les noms & les verbes.

En énumérant dans ce même article comme quoi il a déja donné deux beaux buftes à l'*Académie*, lefquels font deux chef-d'œuvres de M. *Houdon*, lequel M. *Houdon* n'eft loué-là que pour faire valoir le préfent, il vous dit fièrement qu'à la vue de ces deux pièces, *les Académiciens fe rappelleront*

peut-être quelquefois celui DONT *ils les tiennent.* Il faut avoir bien de la haine pour le mot propre, & une mauvaise volonté bien opiniâtre envers notre pauvre langue, pour aller fourrer-là ce *dont*, lorsque *de qui* n'auroit pas coûté davantage, & auroit donne lieu d'économiser un solécisme.

Dont s'applique aux choses inanimées ou intellectuelles. Ainsi on dit un homme *dont* la valeur, les richesses, le mérite le font estimer; un diamant *dont* le poids, la netteté le rendent précieux. Mais il faut dire un bienfaiteur *de qui* l'on a reçu des présens. M. *d'Alembert* est celui *de qui l'Académie* tient deux beaux bustes de marbre. Pour employer correctement ce *dont* favori, il faudroit dire que ce n'est pas l'attachement du Philosophe pour le Corps qu'il a gratifié des copies, ni sa vénération pour les originaux, mais sa politique, *dont* ce présent est le fruit.

Si cette largesse est, comme M. *d'Alembert* s'en flatte, un titre pour éterniser sa mémoire dans celle de ses confrères, ceux-ci probablement n'oublieront pas non plus ma leçon. En pensant à M. *d'Alembert*, ils se souviendront que les premières qualités d'un Secrétaire de l'*Académie Françoise*, c'est de savoir le *françois*.

Observez que son morceau mercuriel n'a que trois pages; que l'Auteur de l'*Année Littéraire* a déja fait, dans ce champ étroit, une ample moisson de solécismes. Je ne relève ici que ceux qui sont échappés à ce redoutable flagellateur des Philosophes, ou qu'il a dédaignés.

Encore un mot à M. *d'Alembert*: il le néceſſite. A la fin de ſon article, il a placé une note bien courte, mais aſſez longue pour contenir un gros barbariſme de phraſe. La voici.

„ On peut voir dans le *Journal Encyclopédique* „ du premier Juin 1778, page 337, les ſoins que „ cet Académicien, par reſpect pour le nom de „ *Corneille*, s'eſt donnés en faveur de ſa nièce „ (qui ne demandoit & ne deſiroit de lui que ces „ ſoins), & le ſecours qu'il lui a procuré de la „ part de l'*Académie*, ſans qu'elle le demandât, „ & ſans que ſa délicateſſe pût en être offenſée. „ Auſſi a-t-elle bien voulu le remercier de ces „ marques d'intérêt, dont *il ne parleroit point*, ſi „ l'on n'*avoit imprimé le contraire.*"

En *françois* cela veut dire que M. *d'Alembert n'en parleroit pas*, *ſi l'on n'avoit pas imprimé qu'il en parlera.* Je défie qu'on trouve dans cette phraſe un autre ſens : mais moi qui commence à épeller le jargon de M. *d'Alembert*; qui ſais que pour parler *finement* il faut chercher des tournures ambiguës, & préſenter les choſes en littérature comme ſon ami Me *Target* les regarde au Palais, je dèvine qu'il a voulu déclarer qu'*il ne parleroit pas de ces marques d'intérêt*, *ſi l'on n'avoit pas imprimé que Mad.* Corneille *ne l'en a pas remercié.* C'eſt-là probablement ce qu'il appelle *un contraire*.

Or c'eſt ici moi qu'il déſigne : mais malheureuſement ce n'eſt pas-là tout-à-fait mon *contraire* à moi. Je n'ai pas imprimé que Mad. *Corneille* n'eût pas remercié : j'ai imprimé qu'il n'y avoit pas de quoi.

Cependant, dira fièrement M. *d'Alembert*, j'ai une lettre, & de remerciement encore. Cela se peut: mais M. *d'Alembert* n'est pas prudent de me pousser sur cet article. J'expliquerai comment il a une lettre de reconnoissance de Mad. *Corneille*, quand il nous donnera la copie de celle qu'il lui a écrite pour l'exiger, laquelle étoit *pleine de hauteur & de menaces*, disent les témoins oculaires; car elle a été vue à *Evreux*: je l'en préviens; & c'est le bon-homme de mari qui, l'ayant reçue dans l'absence de sa femme, l'a laissée voir à plusieurs personnes.

Mad. *Corneille* a été plus discrète: non-seulement elle ne l'a pas montrée à *Paris*; où on la lui a renvoyée, & où M. *d'Alembert* ne la savoit pas, tant il s'occupe de l'obliger; mais pour y faire une réponse, elle s'est adressée à un *Avocat* qui la lui a dictée. Peu m'importe ce qu'elle contient; mais voilà les faits.

Je demande pardon à M. *d'Alembert* d'être si bien instruit. Puisqu'il ose revenir sur cet objet, puisqu'il parle au Public de la reconnoissance de Mad. *Corneille*, & de ses remerciemens, il est bon aussi d'instruire le Public des moyens que M. *d'Alembert* a employés, & qu'il emploie peut-être encore, pour se mettre en état de me démentir.





FRANCE.

PARIS. Le 15 Décembre dernier, le *Parlement* de cette Capitale vient de donner aux autres Cours du Royaume un exemple de modération, de sagesse, de prudence, bien digne d'être imité.

Depuis long-temps on gémit, & avec raison, de la situation des *Protestans* en *France*. La révocation de l'*Edit de Nantes*, opération sage dans le principe, indispensable en politique, comme je l'ai prouvé ci-devant, mais défectueuse en tout sens dans l'exécution, exige réellement une réforme, ou du moins une interprétation.

Il ne falloit pas sans doute laisser à des sujets non-conformistes, à des enfans qui méconnoissent la femme de leur pere, & s'opiniâtrent à rester dans la famille en abhorrant l'épouse qui la gouverne, les privilèges des enfans soumis & respectueux : il falloit établir une distinction entre les sujets que l'identité du culte consacré dans l'Etat incorpore en tout point au Gouvernement, & ceux qu'une communion réprouvée en détache, au moins sur cet article essentiel.

Mais en punissant leur opiniâtreté religieuse par la perte des prérogatives dont la politique peut & doit disposer, il falloit leur conserver celles de la nature; il falloit se souvenir que le malheur d'être Chrétiens rebelles, ne les a pas

privés de la qualité d'hommes, & que la religion n'ordonne pas à la politique de flétrir d'avance leur poſtérité, en leur refuſant tout moyen de la légitimer.

Voilà malheureuſement ce qu'a fait le Conſeil de *Louis XIV*, aſſez éclairé pour ſentir qu'il ne falloit pas tolérer plus long-temps dans le Royaume une hiérarchie étrangère, mais trop peu pour aſſigner les limites préciſes dans leſquelles devoit être reſtreint le châtiment civil que les loix peuvent attacher à l'endurciſſement du cœur. Au lieu de les étudier, de les définir, & enſuite de les faire reſpecter, il parut plus facile d'abord de perſécuter les *Proteſtans*, & enſuite de ſuppoſer qu'ils étoient *détruits*.

Ce fut ſur cette erreur de fait que la légiſlation ſe modela dans toutes les Ordonnances qui ont ſuivi. Au lieu de fixer aux Tribunaux en *France* comme en *Angleterre*, dans l'ancienne *Rome*, dans l'*Aſie*, & par-tout, à quelles modifications devoit être ſoumiſe l'exiſtence morale des non-conformiſtes, on leur enjoignit de leur refuſer toute exiſtence morale, & de ne leur en même pas ſuppoſer de phyſique; ce qui étoit tout-à-la-fois auſſi dangereux qu'abſurde.

C'étoit en paroiſſant ſe propoſer d'éteindre les vexations, en éterniſer le ſentiment, & dévouer à une perſécution journalière, la claſſe d'hommes qu'on ſembloit vouloir en garantir.

On ſe familiariſe avec une manière d'être,

quelque fâcheuſe qu'elle ſoit, pourvu qu'on puiſſe ſe flatter qu'elle eſt aſſurée & légale, comme le prouve l'exemple des *Catholiques*, ſi durement traités, juſqu'à nos jours, en *Angleterre*. On plie ſous un Gouvernement rigoureux de qui l'on eſt reconnu, ne fût-ce que pour en être maltraité; mais on ne s'accoutume pas à être regardé comme des chimères, à n'avoir, dans l'ordre civil, que le rang des fantômes : auſſi cette nullité ignominieuſe n'a ceſſé d'exciter la réclamation des *Proteſtans;* & elle leur a donné des partiſans qu'un ſiſtême plus raiſonnable leur auroit ôté le moyen de perſuader.

Dans ces derniers temps ils ont fait de nouveaux efforts pour changer leur condition; & comme l'excès eſt preſque toujours le partage de l'homme, au lieu de s'en tenir à révendiquer un état fixe pour leurs familles, une police qui aſſure parmi eux la tranſmiſſion des biens, & donne au contrat qui les autoriſe, ſuivant leurs rits, à devenir peres légitimes, la force que la loi donne à toutes les conventions ſolemnelles, ils ont élevé plus haut leurs eſpérances. Le concours de pluſieurs circonſtances favorables a dû en effet les enhardir.

L'eſprit fanatico-philoſophique du ſiècle les excitoit ſous main : la ſecte qui joue toutes ſortes de rôles, qui ſe déguiſe par tant de métamorphoſes variées pour acquérir au dix-huitième ſiècle l'influence que les *Luther*, les *Calvin* ſe ſont procurée au ſeizième, ne pouvoit manquer de les appuyer fortement. La tolérance civile

une fois accordée à une croyance étrangère; quelle est l'opinion que l'autorité auroit pu réprimer? C'étoit le droit de pouvoir attaquer sans danger le *Catholicisme* qu'ils ambitionnoient, bien plus que l'honneur de protéger la *réforme*.

Un Magistrat (M. *de Bretigneres*), s'est chargé de présenter au *Parlement* le vœu que la raison & la justice formoient en faveur des *Protestans*, dégagé de ce que l'effervescence des esprits, & une inconsidération excusable, y ajoutoient. L'Assemblée destinée à examiner cet intéressant sujet, ayant été assignée au 15 Décembre dernier, M. *de Bretigneres* y a prononcé le Discours que voici.

» MONSIEUR (1), l'objet de ma réserve est tout-à-la-fois très-important & très-simple. Il ne s'agit ni de favoriser l'exercice de la Religion *prétendue Réformée*, ni d'admettre aux Charges ceux qui la professent, mais d'obtenir pour eux ce qu'on accorde aux *Juifs* dans toute l'étendue du Royaume; ce que les Princes *Protestans* ne refusèrent jamais aux *Catholiques*, ni les Empereurs *Payens* eux-mêmes aux *Chrétiens* qu'ils persécutoient, je veux dire, un moyen légal d'assurer l'état de leurs enfans.

» Il étoit naturel d'y pourvoir lors de la révocation de l'*Edit de Nantes*; mais les Ministres

(1) *Dans les Assemblées de Chambres du Parlement de* Paris, *ceux qui parlent s'adressent au* Premier-Président.

de *Louis XIV* pensèrent qu'en évitant de s'expliquer sur cet objet, une incertitude si pénible pour les *Protestans*, jointe aux autres moyens de rigueur qu'on employoit contre eux, ameneroit bientôt leur conversion. Cependant on sentit que l'humanité ne permettoit pas de leur interdire expressément le mariage, ni la religion, de les traîner, malgré eux, aux pieds des Autels. D'ailleurs, comment avouer le projet de les réduire à cette alternative, après leur avoir promis, par la Loi même qui révoque l'*Edit de Nantes*, une existence paisible? On aima donc mieux faire semblant de croire qu'il n'y avoit plus de *Protestans* dans le Royaume; & par un aveuglement inconcevable, la plus vaine des fictions fut regardée comme un chef-d'œuvre de politique.

» L'expérience fit voir qu'on s'étoit trompé. Mais ce sistême, consacré par le temps & par l'habitude, survécut, pendant une longue suite d'années, aux espérances qui l'avoient fait naître. Enfin l'on ouvrit les ieux : les dispositions de la Déclaration du 9 Avril 1736, sur l'inhumation de ceux auxquels la sépulture Ecclésiastique n'est pas accordée, parurent annoncer quelque chose de semblable pour les naissances & les mariages. C'étoit en effet l'intention du Gouvernement. Un grand Prince (1), dont la mémoire vivra toujours dans le souvenir du Parlement & dans celui de la Nation, des Ministres habiles, des Magistrats également éclairés & vertueux, s'en

(1) *Le Prince* de Conti.

occupèrent par ordre du feu Roi. Mais leurs vues furent traverſées par un enchaînement de circonſtances malheureuſes, & par ces obſtacles que des intérêts particuliers oppoſent trop ſouvent aux projets utiles.

» Cependant le mal va toujours en augmentant : on compte, depuis 1740, plus de quatre cens mille mariages contractés au *déſert*, ſource féconde de procès ſcandaleux. Des hommes avides conteſtent à leurs proches leur état pour envahir leur fortune : des époux parjures implorent le ſecours de la Juſtice pour rompre des nœuds formés ſous les auſpices de la bonne-foi. Les Tribunaux, preſſés entre la Loi naturelle, & la lettre des Loix poſitives, ſont forcés de s'écarter de l'une ou de l'autre. De quelque manière qu'ils ſe déterminent, leurs Arrêts ſont attaqués, & le ſort des Jugemens eſt auſſi incertain que les Jugemens même.

» Les Loix de *Louis XIV* contre les *Proteſtans* ne ſont donc pas tellement tombées en déſuétude, qu'il ſoit inutile de les abroger. C'eſt une épée ſuſpendue par un fil au-deſſus de leur tête : l'intérêt & le fanatiſme cherchent continuellement à en faire uſage ; & malgré les intentions connues du Gouvernement, ils y réuſſiſſent quelquefois. Que ſeroit-ce, ſi les Adminiſtrateurs moins ſages & moins humains adoptoient d'autres principes ?

» Non, ce n'eſt point des ſiſtêmes mobiles du Miniſtère que doit dépendre la ſûreté d'un ſi

grand nombre de Citoyens. Il n'y a que la Loi qui puisse l'établir sur une base solide : c'est en même-temps l'unique moyen de rendre à la *France* une foule de réfugiés, que la crainte de l'oppression tient éloignés de leur Patrie, & de prévenir de nouvelles émigrations, devenues plus faciles que jamais. En effet, les *Protestans* ne sauroient ignorer que tous les Peuples de l'*Europe*, jaloux d'augmenter leur population, les recevroient à bras ouverts ; & que l'*Amérique-Septentrionale*, une fois pacifiée, leur offrira des ressources encore plus sûres. D'un autre côté, la justice & la bonté du Roi, le caractère de ses Ministres, le vœu des Magistrats, ont dû leur donner de grandes espérances. Il sera dur pour eux de les voir trompées : plus dur encore de voir mettre le sceau à leur proscription, dans un siècle où la tolérance civile a reçu, dans la plupart des pays, *Catholiques* ou *Protestans*, la sanction de la Loi, & dans tous, celle de l'opinion publique.

» N'en doutons pas, le résultat de notre délibération rendra la vie à deux millions de Citoyens, ou les plongera dans le désespoir. Tous les ieux sont fixés sur le Parlement ; c'est de lui, c'est de ce Sénat auguste, l'appui des malheureux & le Pere de la Patrie, qu'on attend un remède efficace au plus criant des abus. Les Mystères sont profanés, l'humanité outragée, les droits des Citoyens foulés aux pieds, l'Etat menacé d'une perte irréparable ; & nous garderions le silence ! & nous n'userions pas du droit incontestable que la raison & la Loi donnent au Par-

lement ! de ce droit que le plus abſolu des Princes reconnoît & confirme dans l'Ordonnance de 1667, *de repréſenter en tout temps au Roi ce qu'il juge à propos ſur les articles des Ordonnances qui, par la ſuite du temps, uſage & expérience, ſe trouvent être contre l'utilité ou commodité publique, ou être ſujets à interprétation, déclaration ou modération.*

» Je vous prie, MONSIEUR, de vouloir bien mettre en délibération ce qu'il peut y avoir à faire à ce ſujet «.

Après ce Diſcours, on a été aux opinions : elles ont été très-longues. Le réſultat a été d'arrêter » *qu'il n'y a lieu à délibérer, S'EN RAPPORTANT LADITE COUR A LA PRUDENCE DU ROI* «; circonſpection rare, d'autant plus louable, qu'elle concerne un objet très-délicat, & très-vivement ſollicité.

On ſera certainement ſurpris, & je l'ai été tout le premier, de la parfaite conformité qui ſe trouve non-ſeulement entre les idées, mais même les expreſſions de ce Magiſtrat & les miennes. Cet article étoit fait avant que j'euſſe reçu la copie *imprimée* du Diſcours de M. *de Bretigneres*. Cependant, après tout, cette reſſemblance n'a rien que de naturel. Avec de la bonne-foi & de la réflexion, il y a peu de matières ſur leſquelles des hommes de bon ſens, iſolés, & ſans paſſion, ne fuſſent d'accord.

Maintenant il eſt permis aux vrais philoſophes, aux amis ſincères & ſolides du repos,

comme de la gloire de la *France*, de désirer que la Sageſſe Royale cherche & détermine enfin ce juſte tempérament qui, ſans réduire les *Réformés* à une exiſtence précaire, idéale, ne les aſſocie cependant pas aux avantages qui doivent être le prix de la ſoumiſſion à la croyance publique. Il s'agit de concilier, dans la légiſlation qui les concernera, le reſpect que l'Etat ſe doit à lui-même, les préférences dont il eſt comptable à ceux de ſes membres qui partagent ſa communion, avec les ménagemens qu'il peut ſe permettre envers les autres; enfin les droits publics qui doivent être la récompenſe de l'unité de foi pour tous ceux qui adhèrent à celle du Prince, & les droits privés qui ſont attachés à la ſeule qualité de Citoyens, d'hommes ſoumis aux charges de la ſociété, & concourant à la faire fleurir. Pour y parvenir, on peut voir ce que j'ai dit à ce ſujet ci-devant, Tome II, page 111 & ſuiv.

D'ARRAS. L'enthouſiaſme national ſe communique avec plus de facilité encore dans les Compagnies que chez les Particuliers. L'Aſſemblée des Etats de cette Province vient d'en donner une preuve honorable. Elle équippe & fait armer, à ſes frais, une frégate qui en portera le nom, & qui eſt deſtinée à la courſe ſur les *Anglois*. Elle ſera percée pour 30 canons de 24. Le produit des priſes *qu'elle fera*, ſera employé à en armer d'autres qui n'auront point d'autre emploi juſqu'à la fin de la guerre. Pour peu que la fortune ſeconde cette ſpéculation, elle peut devenir la ſource d'une abondante marine.

On n'eſt embarraſſé qu'à déterminer le choix des Capitaines. On dit que des Gentilshommes du pays, pleins de courage, mais ſans expérience de la marine, ſollicitent vivement l'honneur de la commander : il ſemble que ſi l'on veut faire des priſes ſérieuſes, c'eſt à de vieux marins qu'il faut en confier la conduite.

Nous croyons trop aiſément nous autres *François* que le courage ſupplée à tout, & il ſemble que la fortune ſe plaiſe à favoriſer chez nous des actions qui autoriſeroient cette erreur. On diroit qu'elle invente des occaſions, s'il eſt permis de le dire, exprès pour tenter la Nation & la mettre à l'épreuve, ſans que juſqu'à préſent ils aient manqué d'en ſaiſir une ſeule. En voici encore une qu'il faut ajouter à la longue liſte de ces étonnantes anecdotes ; liſte qui commence avec l'hiſtoire la plus reculée des *Gaulois* nos peres, & que nos enfans augmenteront probablement encore long-temps.

De CALAIS. Le 22 Décembre dernier, un bâtiment *Anglois*, nommé *la Sophie*, monté de huit canons, ſix pierriers, & ſeize hommes d'équipage, échoua à marée baſſe, près de *Calais*. Il venoit d'*Ecoſſe*, & étoit chargé pour la *Grenade*. L'équipage étoit dérouté au point de ne pas reconnoître la côte : le Capitaine ſe fit mettre à terre, & s'avança ſeul ſur le rivage, pour demander à des pêcheurs où il étoit. Le reconnoître pour *Anglois*, l'arrêter, le tranſporter à *Calais*, fut l'ouvrage d'un inſtant.

La détention de l'imprudent Capitaine n'étoit rien : on ne la devoit qu'au hasard : c'est le vaisseau dont il auroit été flatteur de s'emparer. Il s'étoit remis à flot : quatre matelots qui avoient conduit le Capitaine à terre, & ayant tout vu de leur chaloupe, étoient retournés à bord, avoient dû y donner l'alarme : il avoit de l'avance : on ne désespéra cependant pas de l'enlever.

Soldats, Bourgeois, Gentilshommes, Officiers d'*Amirauté*, montrèrent une ardeur égale. M. *de Bienassise*, Commandant de la place, en approuvant le projet, fut obligé d'interposer son autorité pour fixer le nombre des volontaires de tout rang qui seroient admis à y concourir.

Un Smogler *Anglois*, une petite caiche, se trouvent les seuls bâtimens qui puissent marcher. On s'y précipite en foule. On sort : la caiche trop pesante fut bientôt obligée de revenir, ayant perdu l'ennemi de vue. Le Smogler, meilleur voilier, le joignît avant la nuit.

Il n'avoit point de canons. Le Capitaine, nommé *Lami*, de *Calais*, ancien marin, fit à ses associés l'observation du danger qu'ils couroient. Ils pouvoient être foudroyés en un instant. N'ayant que des fusils contre des canons, il falloit suppléer aux armes par l'audace, & vaincre ou périr.

Rassuré par un cri unanime, il aborde *la Sophie* ; en trois minutes le pavillon *François* y étoit arboré, & les *Anglois* prisonniers *avec leurs canons*.

N'eſt-ce pas-là une bonne réponſe au calcul Parlementaire de Milord *Sandwich* qui prétend que la Marine *Angloiſe* a toujours été ſupérieure à celle de la *France*, parce que l'Amiral *Keppel* avoit au combat d'*Oueſſant* dix canons de plus que le Comte *d'Orvilliers ?*

Les aſſaillans n'ont pas même reçu une bleſſure. La priſe eſt eſtimée environ 40,000 liv.

A la lecture de ce trait & de bien d'autres dont étincellent les Annales de notre Marine, comme celles de notre ſervice de terre, l'idée ſe préſente naturellement de chercher comment les *Anglois* ont pu prétendre, & quelquefois réuſſir à faire réellement la loi à leurs voiſins. Toujours, comme je l'ai déja obſervé plus d'une fois, battus en détail, corps à corps, homme à homme, & trop ſouvent vainqueurs en troupe, de nation à nation, leur ſort & le nôtre offrent un problême qu'il ne ſeroit peut-être pas bien difficile de réſoudre.

Certainement leurs ſuccès ne peuvent s'attribuer à la ſupériorité ni des forces, de ce côté, en aucun ſens l'*Angleterre* n'eſt comparable à la *France ;* ni des richeſſes, quand le numéraire ſeroit pour le moment égal entre les deux Peuples, les reſſources qui l'entretiennent ne le ſont pas ; ni des talens, ou du courage, il ſeroit difficile que les *Bretons* de bonne-foi ſe cruſſent humiliés par l'égalité : depuis le combat des *trente*, pour ſavoir *qui avoit la plus belle amie*, juſqu'au choc de l'*Amphitrite*, du *Fox*, &c. ils ont

trouvé chez nous mieux que des rivaux ; & dans ces duels célèbres ce n'eſt pas à eux que la palme eſt reſtée.

Quant aux fautes, aux plans mal concertés, aux dépenſes folles, aux indiſcrétions morales, politiques, on pourroit croire qu'il y a ſur tous ces articles, comme ſur tout le reſte, une émulation ſoutenue entre les deux Peuples. Il ne faut que lire la manière dont s'eſt opéré l'armement de l'Amiral *Anſon*, les infidélités, les friponneries intéreſſées qui dirigèrent l'approviſionnement de cette eſcadre deſtinée à l'expédition la plus utile pour la *Grande-Bretagne* qui ait jamais été conçue. Pour ſe convaincre qu'en matière d'intérêt les munitionnaires *Bretons* donneroient des leçons aux nôtres, il ne faut que conſidérer ce qui ſe paſſe aujourd'hui à la face de l'*Europe* entre les deux Officiers - Généraux qui commandoient à *Oueſſant*, pour voir qu'en inconſéquence, en frivolité, les têtes que la *Tamiſe* appeſantit de ſes brouillards peuvent bien le diſputer à celles que la *Seine* agite de ſes vapeurs.

Il n'y a de différence que dans la forme : chez eux tout a un air grave, triſte, légal, & finit par des jugemens : chez nous tout commence par le fracas le plus bruyant, & finit par l'oubli. Ce n'eſt peut-être pas-là préciſément ce qui nous rend inférieurs en troupe, après avoir brillé ſans ceſſe dans les rencontres iſolées.

Mais entre mille raiſons que l'on pourroit aſſigner de cette ſingularité, une des principales

peut-être, c'eſt qu'en général les *Anglois*, ſans aimer plus que nous, ni leur pays, ni leur Nation, ni leur Gouvernement, s'occupent cependant davantage en effet du Public, & ſavent quelquefois ſubordonner leurs intérêts perſonnels à l'intérêt commun; leur légiſlation a ſu calculer ce que peut valoir cet eſprit, & n'a rien négligé pour l'entretenir.

C'eſt malheureuſement tout le contraire chez nous. La Nation du monde à qui les plus grans ſacrifices coûteroient le moins, celle chez qui l'on pourroit, à chaque inſtant, avec les ſeuls mots d'*honneur*, de *patrie*, retrouver le plus aiſément des *Curtius*, eſt celle à laquelle on cherche le moins à donner l'impulſion qui les produit, & où preſque en tout genre la légiſlation laiſſe le plus de force au penchant ignoble qui particulariſe tous les objets.

Je n'en citerai qu'un exemple tiré des loix maritimes des deux Peuples, & d'une tolérance préjudiciable dont nous n'avons pas ſu nous préſerver, tandis que les *Anglois* l'ont proſcrite avec la plus grande ſévérité. C'eſt l'uſage des *rançons* dans les *courſes*.

Chez nous il eſt autoriſé: un corſaire qui arrête un bâtiment ennemi compoſe avec lui pour ſa liberté: il l'évalue à une ſomme quelconque qu'il reçoit en eſpèces, ou pour laquelle il garde des ôtages, & relâche enſuite ſa priſe; elle parvient à ſa deſtination, ſans autre mal que l'argent qu'il lui en a coûté pour en obtenir la faculté.

Chez les *Anglois* cette méthode feroit rigoureufement punie. Tout corfaire qui s'empare d'un navire ennemi eft obligé de l'envoyer, ou de l'amener dans les ports de l'*Angleterre*, avec fes matelots, & fa cargaifon : il eft aifé de fentir la prodigieufe différence qui doit réfulter en peu de temps de ces procédés oppofés, dans les richeffes, & même dans les forces refpectives des deux Peuples.

Le *François* ne gagne que de l'argent, & il ne conferve pas même la valeur de fa prife ; puifqu'on ne compoferoit pas, fi, pour la rendre, il exigeoit tout ce qu'elle vaut. L'*Anglois* dépouillé ne l'eft donc qu'en partie, même quant à la cargaifon ; mais de plus fon vaiffeau lui refte : fes hommes lui reftent. Comptés pour rien par le vainqueur imprudent qui a craint de s'en embarraffer, ils ne tardent pas à fe venger de fes mépris, & à lui faire expier fes dédains, ou fon avidité.

Quand au contraire c'eft l'*Anglois* qui fait une prife, il en jouit en entier, & fans exception. La totalité des marchandifes dont il s'empare lui affure un bénéfice complet : il ne perd qu'un peu de temps, bien compenfé par la fomme qui le dédommage. Il augmente le nombre de fes vaiffeaux, de tous ceux dont il prive l'ennemi : quand il ne feroit que les détruire, ce feroit toujours un accroiffement réel de forces pour lui que la diminution de celles de fon adverfaire. Quant aux matelots, il eft évident qu'en les faifant prifonniers, en s'opiniâtrant à les regarder comme la portion la plus précieufe de fa capture, il rai-

ſonne & ſe conduit en ſpéculateur éclairé; par la ſeule juſteſſe des combinaiſons il doit à la longue fixer la fortune : ces mains qu'il ôte à ſon ennemi ſont autant de vuides qu'il opère dans ſa marine ; les marchandiſes interceptées ne font qu'interrompre ſon commerce : mais la ſouſtraction des hommes de mer, qui en ſont l'ame, le tue ſans reſſource.

Le ſiſtême *François* eſt plus avantageux pour l'Armateur. Une ſeule courſe peut produire dix rançons dans le temps qu'auroit conſumé la conduite d'une priſe unique qui ne les auroit pas values : mais la Nation ſe trouveroit infiniment mieux du ſiſtême *Anglois ;* nous cueillons les fruits ; nos rivaux coupent l'arbre, & arrachent ſa racine.

Or, puiſque le but eſſentiel de cet horrible art de la guerre eſt la deſtruction, & que celui-là acquiert plus de gloire, plus de puiſſance, plus de richeſſe, enfin reſte le maître, qui l'opère plus complétement, plus radicalement, nous devrions bien nous conformer aux principes dont nous n'avons juſqu'à préſent été que les victimes. Cet article, ſur lequel je ne ſache pas que perſonne ait encore fait de remarque, mériteroit certainement bien l'attention du Miniſtère. Ce ſeroit une ſage loi que celle qui interdiroit à tout Armateur la liberté de mettre à *rançon* des bâtimens ennemis.

Juſqu'à ce que cette réforme utile ſoit introduite, la faculté laiſſée à la Marine du Roi de faire

faire la *course*, sera un moindre mal, parce que les vaisseaux ainsi armés en guerre n'étant pas encore infectés de cet abus, & se conduisant à l'*Angloise*, font à l'ennemi tout le mal, & à la *France* tout le bien que ces sortes d'expéditions peuvent produire. Ils peuplent nos ports de prisonniers, dont quelques-uns ne refusent pas d'aller à *Paris* se distraire de l'humiliation, ou des regrets de leur captivité.

Parmi ceux-ci, on compte le Capitaine *du Fox*, nommé *Windsor*, pris par le Comte *de Beaumont*. L'*Anglois* est un jeune homme qui, ayant fait quelques sorties heureuses, sembloit s'être flatté d'avoir fixé la fortune. Il s'est battu avec un acharnement approchant du désespoir. Blessé, ayant un bras fracassé, il a fallu employer la violence pour le réduire à souffrir qu'on le pansât. On a, pour ainsi dire, eu plus de peine à le sauver qu'à le prendre.

Il commence pourtant à oublier sa douleur. Il est neveu de l'Archevêque de *Cantorbery*. On remarque comme une singularité, que son vainqueur soit le neveu de l'Archevêque de *Paris*.

ANGLETERRE.

DES préparatifs immenses, des concessions sans bornes, une docilité sans réserve à tous les desirs, à tous les plans, à toutes les spéculations du Ministère, sont ce qui signale les séances du Par-

La conduite des *Anglois* en ce moment, il ne faut pas le dissimuler, a quelque chose de magnanime, autant du moins que l'excès de la témérité peut l'être. Ils se montrent inconséquens comme toutes les autres Nations : mais leur inconséquence est celle de l'audace : avec de la fortune, & la mollesse du reste de l'*Europe*, elle peut devenir un chef-d'œuvre de politique, ou en produire les effets.

S'ils réalisent leurs levées d'hommes & d'argent, ce qui n'est pas si difficile, encore une fois, dans un temps où l'or crée des hommes, & où ces hommes à leur tour produisent de l'or avec de la poudre à canon ; s'ils peuvent soutenir cet effort violent, surnaturel, seulement une campagne ; qu'à la moindre faute d'une de nos escadres, ou au premier contre-temps qui peut leur donner un éclair de fortune en *Amérique*, ils en profitent pour faire avec le *Congrès* une paix, une alliance dont le germe n'est pas encore détruit, alors la chance, je l'avoue, pourroit encore tourner en leur faveur. Ce moment d'inquiétude pourroit encore être suivi de plus de grandeur que la prospérité même ne leur en avoit donné ; & ils pourroient enfin vérifier cette chimère à laquelle ils auroient sacrifié tant de sang ; mais qui leur vaudroit tant de trésors, celle de l'*empire universel de la MER*.

Il ne s'agit plus que de savoir jusqu'à quel point la fortune & l'indolence des spectateurs favoriseront ce projet.

A la vérité le *Congrès*, jusqu'ici, paroît bien

éloigné de s'y prêter. Dans la guerre de paroles & d'écrits qui semble pour le moment avoir succédé au croisement des bayonnettes, il montre autant de fermeté, de raison, que les Commissaires *Anglois* ont laissé voir de fureur & d'imprudence. Il n'a pas laissé sans réponse le Manifeste vraiment scandaleux de ces Négociateurs arrogans & indiscrets, & ceux-ci ont cru devoir répliquer à la réplique.

Ces deux pièces sont curieuses, sur-tout à rapprocher. Le ton de la dernière est fort différent de celui du Manifeste : c'est une preuve que l'on en rougit. Mais le sang froid avec lequel l'on y développe *les loix* de la guerre, la tranquillité des interpellations qui accompagnent cet effroyable commentaire, en font une pièce vraiment intéressante, & digne d'être conservée dans le dépôt de l'histoire. Voici ces deux monumens dont chaque Lecteur pourra porter son jugement.

RÉPONSE du *Congrès* au Manifeste des Commissaires *Anglois* rapporté ci-devant, Tome IV.

» *Les* Etats-Unis *ayant été réduits, malgré eux, à des hostilités, par les mesures oppressives & tyranniques de la* Grande-Bretagne ; *contraints de laisser*

RÉPLIQUE des Commissaires Anglois *à la Reponse du* Congrès.

» Tant que le *Congrès* a fondé devant le Peuple la défense de sa cause sur des écrits anonymes, on n'a pas été surpris de voir le Public

la décision des droits essentiels de l'humanité au sort des armes ; & forcés enfin à secouer un joug qui étoit devenu trop pesant pour être porté plus long-temps, ils se sont déclarés Etats libres & indépendans : *certains de la justice de leur cause, & se reposant sur celui qui dispose des évènemens humains, ils n'ont pas craint de s'exposer à toutes les forces de leur ennemi, quoique foibles encore & mal pourvus. Cette confiance, les revers de fortune de trois campagnes sanglantes, n'ont pu la leur faire perdre. Ils ne se sont laissés ni effrayer par le pouvoir, ni subjuguer par la barbarie de leurs adversaires. Leurs vertueux citoyens ont supporté, sans regrets ni murmures, la privation de tous les agrémens de la vie. Leurs braves troupes ont patiemment souffert les fatigues & les dangers d'une situation aussi pénible que périlleuse.*

» *Le* Congrès, *persuadé* amusé avec des saillies pétulantes, des ironies affectées, des demi-vérités, des mensonges, des déclamations & des prétextes de toutes les couleurs : mais dans un Ecrit publié au nom du *Congrès*, revêtu des formalités d'un papier d'Etat, on auroit pu s'attendre à trouver plus de décence, un égard plus marqué pour le discernement du genre humain.

» Afin que le silence ne puisse pas être pris pour un aveu, le Peuple de l'*Amérique* est invité à considérer, dans les observations suivantes, les raisons pour lesquelles ses Gouverneurs le privent des bénédictions de la paix.

» 1°. Il n'est pas vrai que les mesures de la *Grande-Bretagne* à l'égard de ses Colonies, aient été tyranniques : on sait au contraire que jamais aucunes Colonies n'ont été fondées sur un sistême plus honorable

qu'il est de son devoir d'aimer ses ennemis, comme enfans de cet Etre qui est également le pere de tous, & désirant, puisqu'il ne pouvoit prévenir les calamités de la guerre, de les adoucir du moins, a toujours apporté une attention soigneuse à épargner ceux qui étoient sous les armes contre lui, & à alléger les fers de la captivité. La conduite de ceux qui servent sous le Roi de la Grande-Bretagne (*si l'on en excepte un petit nombre de cas*) *y a été diamétralement opposée: ils ont dévasté le plat-pays, brûlé les bourgs sans défense, & massacré les citoyens de l'*Amérique. *Leurs prisons ont été les boucheries de ses soldats, leurs navires celles de ses marins; & les plus cruelles vexations ont été aggravées encore par les insultes les plus grossières.*

» *Trompés dans leur vaine tentative de subjuguer l'esprit indomptable de liberté, ils ont lâchement* de générosité & de liberté publiques: aussi jamais Colonies n'ont fait un progrès si rapide en population, & dans l'acquisition des richesses.

» 2°. Il n'est pas vrai que les Colonies aient été entraînées à des actes d'hostilité par les mesures opprimantes de la *Grande-Bretagne*: les hostilités ont été occasionnées, comme il arrive d'ordinaire, par des provocations légères, échappées à l'imprudence, accumulées de part & d'autre. Lorsqu'une des Parties faisoit des ouvertures de conciliation, elles étoient repoussées par le sentiment de colère qui agitoit, pour le moment, l'autre Partie. Une querelle de cette nature ne peut survivre au retour de la raison, s'il arrive jamais que ce retour ait lieu en même-temps chez les deux Parties.

» 3°. Il n'est pas vrai que les Chefs de la re-

*attaqué les Repréſentans de l'*Amérique *par la voie de la corruption, par la tromperie, & par la ſervilité de l'adulation : ils ſe ſont fait un jouet du genre humain, en répandant ſon ſang ſans néceſſité & de gaieté de cœur : ils ſe ſont fait un jouet de la religion par leurs appels impies à Dieu, tandis qu'ils violoient dans ce temps même ſes plus ſaints commandemens : ils ſe ſont fait un jouet de la raiſon même, en s'efforçant de prouver que l'*Amérique *pouvoit remettre en ſûreté ſa liberté & ſon bien-être entre les mains de ceux qui ont* vendu leur propre liberté & leur bonheur, *ſans être réveillés par les ſentimens de la vertu ou de la honte. Traités avec le mépris qu'une pareille conduite méritoit, ils ſe ſont adreſſés aux individus : ils les ont ſollicités à rompre les liens de la fidélité, & à ſouiller leurs ames du plus noir des crimes. Mais, craignant que dans ces* Etats-Unis *il* bellion actuelle ſe ſoient fait une idée d'adoucir les calamités de la guerre, & de rendre légères les chaînes de la captivité : ils ont empriſonné pour des ſujets très-légers ; ils ont étouffé dans des cachots ; ils ont volé & maſſacré, avec des circonſtances ſingulières de dériſion & d'inſulte, des perſonnes qui ne penſoient pas comme eux ſur la querelle élevée entre les deux Peuples.

» 4°. Il n'eſt pas vrai que la guerre ait été conduite en *Amérique* avec cruauté de la part des Troupes de S. M. Le Peuple de l'*Amérique* eſt invité à juger de cette aſſertion, en comparant la conduite des Troupes de S. M. avec les loix ſuivantes de la guerre ; loix dont perſonne ne diſpute l'exiſtence.

» 1°. Une Armée qui
» occupe le pays de l'en-
» nemi, peut y deman-
» der des proviſions, y

ne se trouvât personne assez pervers pour se prêter à leurs desseins, ils ont voulu effrayer les esprits foibles, en les menaçant d'une dévastation plus étendue.

» *Aussi long-temps qu'il est resté une ombre d'espérance, que nos ennemis pourroient apprendre, par notre exemple, à respecter ces loix, qui sont regardées comme sacrées par toutes les Nations policées, & à observer les préceptes d'une religion à laquelle ils prétendent croire & porter de la vénération en commun avec nous, on les a laissés à l'influence de cette religion & de cet exemple : mais puisque leur perversité est à l'épreuve de la douceur & de la compassion, il est de notre devoir de venger par d'autres moyens les droits de l'humanité.*

» *A ces causes, le* Con- » grès *des* Etats-Unis *de* » *l'*Amérique *déclare &* » *proclame solemnellement* » *par la présente, que, si*

» lever des contribu- » tions; & pour forcer » les habitans à satisfaire » ses demandes, peut » mettre l'exécution mi- » litaire en usage, rava- » ger & détruire.

» 2°. Lorsque l'enne- » mi étant dans son pro- » pre pays, trouve de » l'avantage à traîner la » guerre en longueur, à » éviter d'en venir à une » action, il est permis de » ravager le pays en sa » présence, afin de l'en- » gager à s'exposer, en » tâchant de couvrir le » pays.

» 3°. Lorsqu'en guerre » on ne peut nuire à la » Partie adverse, ou l'a- » mener à la raison, » qu'en réduisant son » pays à la détresse, il » est permis de porter la » détresse dans son pays.

» 4°. Lorsque les ha- » bitans sont eux-mêmes » des parties principales » dans une guerre, ce » qui arrive dans les cas » de révolte & de rebel- » lion, ils sont eux-mê-

» *nos ennemis osent exécu-* » *ter leurs menaces, ou s'ils* » *persistent dans leur pré-* » *sente carrière de barbarie,* » *nous en prendrons une* » *vengeance si exemplaire,* » *qu'elle inspirera à tous* » *autres une terreur propre* » *à les détourner d'un pro-* » *cédé pareil : nous en ap-* » *pellons à cet Etre, qui est* » *le scrutateur du cœur hu-* » *main, de la droiture de* » *nos intentions ; & en sa* » *sainte présence nous dé-* » *clarons que, de même que* » *nous ne sommes conduits* » *par aucun mouvement lé-* » *ger & précipité de colère* » *ou de vengeance, aussi* » *nous persévérerons dans* » *notre présente détermina-* » *tion, quelque changement* » *de fortune qui puisse nous* » *arriver jamais* «.

Fait en Congrès, *d'un consentement unanime, le* 30 *Octobre* 1778. *Certifié,*
CHARLES THOMSON,
Secrétaire.

» mes les objets princi- » paux des hostilités que » l'on est dans la néces- » sité de diriger contre » eux pour atteindre le » but de cette guerre «.

» Le Peuple de l'*Amérique* peut déterminer jusqu'à quel point son pays s'est ressenti de la rigueur de ces maximes : on a occupé leurs villes, & on les a évacuées, sans y faire le moindre dommage, & les troupes ont épargné le pays par où elles passoient, quoiqu'il fût désert, & ravagé par les habitans eux-mêmes, dans la vue de leur ôter tous moyens de subsistance.

» 5°. Il n'est pas vrai que les Armées de la *Grande-Bretagne* aient été trompées dans la tentative qu'elles ont faite de subjuguer l'*Amérique-Septentrionale :* au reste, la contestation n'est pas encore terminée, & c'est parler trop tôt de victoire, que de la proclamer avant qu'elle soit décidée.

» 6°. Il n'est pas vrai que les Représentans de

l'*Amérique* aient été assaillis par l'appas de la corruption, de la part d'aucune personne autorisée par la *Grande-Bretagne*.

» 7°. Il n'est pas vrai que la renonciation à l'allégeance, crime que le *Congrès* qualifie d'attroce avec raison, puisse être imputée aux sujets fidèles du Roi en *Amérique*. Ce crime a été commis de propos délibéré par les auteurs de la rebellion actuelle, qui ont manqué également, & à l'allégeance dûe à leurs concitoyens.

» 8°. Il n'est pas vrai que des personnes servant sous le Roi de la *Grande-Bretagne*, aient employé la déception & l'adulation servile; qu'elles se soient fait un jeu de l'humanité ou de la religion, en faisant leurs efforts pour rétablir la paix dans l'Empire *Britannique*, ni un jeu de la raison, en offrant à l'*Amérique* de participer aux libertés de la *Grande-Bretagne*.

» Ce jeu que l'on s'est fait de l'humanité, de la religion & de la raison, doit être imputé justement à ceux qui, sans s'exposer eux-mêmes, ont exposé leur pays par des conseils effrénés; à ceux qui ont violé la foi des conventions les plus solemnelles, contractées dans la vue d'épargner l'effusion du sang, telles que celles qui ont été faites aux *Cèdres* & à *Saratoga*, & qui ont donné des exemples tendant à détruire la confiance qui engage les hommes à épargner les vaincus, ou à élargir les captifs.

» Le jeu que l'on se fait de la religion peut être justement imputé à ceux qui ont caché au Peuple qui les constitue, les offres conciliatoires qui leur ont été faites; qui ont pris Dieu à témoin qu'ils n'avoient d'autre objet que le *redresse*-

ment de leurs griefs, & qui prennent encore aujourd'hui ce même Dieu à témoin de la vérité des assertions fausses sur lesquelles ils fondent le refus qu'ils font de rendre la paix à leur pays.

» 9°. Il n'est pas vrai que des personnes servant sous le Roi de la *Grande-Bretagne*, ont menacé de *dévastation :* elles ont cru qu'il étoit de leur devoir de faire mention des conséquences que pourroient malheureusement avoir l'entêtement avec lequel on persisteroit dans cette rebellion, & la combinaison odieuse des sujets *Britanniques*, avec les anciens ennemis de la *Grande-Bretagne*.

» Telles sont cependant les raisons fausses & peu honnêtes sur lesquelles le *Congrès Américain* fonde le mépris qu'il marque pour les avances droites & honorables faites vers la paix de la part de la *Grande-Bretagne*.

» Mais comme les clameurs & l'art de présenter les choses sous un faux point de vue, sont des ressources dont l'effet ne peut être permanent, les amis de la *Grande-Bretagne* peuvent être assurés qu'elle soutiendra ses prétentions à un droit d'union, & son desir de faire cause commune avec l'*Amérique-Septentrionale*, sur un pied si noble, que cette union pourra devenir ce qu'elle étoit autrefois, un principe de force & d'avantage commun «.

En comparant ces deux harangues, il n'est pas difficile de décider de quel côté il y a plus de noblesse, plus de vrai courage, plus de véritable éloquence; je ne parle pas de vérité, ni d'exactitude. Il y a long-temps que j'en ai fait l'observa-

tion : il est sûr que le *Congrès* a de meilleurs Secrétaires que la *Grande-Bretagne*. Mais cela ne suffit pas : il faut encore avoir de meilleurs Généraux, des soldats plus aguerris, des flottes plus puissantes. Or, il semble avoir au moins déja les deux premiers articles.

Observons à l'honneur du *Congrès*, que, même en menaçant, en se préparant à des représailles dont l'humanité peut gémir, mais qu'elle ne peut pas désapprouver, puisqu'enfin c'est un moyen de la servir, de la défendre, cette Assemblée a encore conservé des égards, & prescrit des ménagemens. Voici en quels termes est conçue la proclamation qui ordonne de repousser les dévastations par les dévastations.

» *Résolu qu'il sera recommandé au bon peuple de ces Etats, immédiatement après que l'ennemi aura commencé à brûler ou détruire aucune place, d'incendier pareillement, de ravager, de brûler, & de détruire les maisons & les biens de tous les* Torys *& ennemis de la liberté & de l'indépendance de l'*Amérique, *& de s'assurer de leurs personnes, de façon à les empêcher de donner du secours à l'ennemi, ayant néanmoins toujours soin de ne leur faire éprouver, ni à eux-mêmes, ni à leurs familles aucun traitement cruel sans nécessité, attendu que nous ne souhaitons point de copier à cet égard nos ennemis, ni leurs alliés,* Allemands, Nègres, *ou couleur de cuivre* «.

Signé, CHARLES THOMSON, *Secrétaire*.

D'après ces préliminaires & ces dispositions, il est sûr que jamais peuples en guerre ne se sont

trouvés dans une position plus terrible : c'est peut-être le fruit de l'animosité qui suit & doit suivre les guerres civiles. Elles doivent naturellement être plus cruelles, plus sombres que les simples guerres politiques, par la même raison que les débats de famille sont toujours plus difficiles à appaiser, & les procès plus aigres entre des freres qu'entre des étrangers : la raison en est simple : plus les liens que l'on brise étoient forts, plus la secousse par laquelle on y réussit a dû être violente, plus elle doit laisser de chaleur & d'agitation dans les esprits ; cela est vrai de toutes les querelles entre parens.

Il est impossible de deviner à présent à quelles scènes, à quelles tragédies cette disposition des esprits pourra donner lieu : mais quelles qu'elles soient, on ne peut blâmer les *Américains :* il faudra seulement les plaindre d'avoir été réduits à s'imposer de semblables obligations, & plus encore de l'être à les remplir.



FONDATION INTÉRESSANTE

EN FAVEUR DES SOURDS ET MUETS DE NAISSANCE.

AU nombre des infirmités qui rendent souvent la condition des hommes plus triste que celle des animaux, il faut ranger celle, qui affectant en même-temps l'organe de l'ouïe & celui de la parole, dégrade en quelque sorte les infortunés que la nature a ainsi flétris, & semble les vouer à une éternelle imbécillité. L'art n'a pu jusqu'ici y apporter aucun remède, ni même en définir au juste la cause.

Sont-ils privés de deux facultés à-la-fois, ou bien leur langue ne reste-t-elle immobile que parce que leur oreille est insensible? L'un de ces organes ne se refuse-t-il à proférer des sons, que parce que l'autre est incapable d'en saisir? Pour les tirer de leur impuissance, une seule opération suffiroit-elle, ou en faudroit-il deux successives? C'est ce qui n'est pas encore décidé.

Je ne sais quel *Anglois* a prétendu que les oiseaux n'étoient musiciens que parce qu'ils avoient l'ouïe délicate, & des maîtres excellens: suivant lui un rossignol ne sauroit jamais faire une roulade, si les vieillards de son bocage ne prenoient le soin de son éducation. Toutes les futaies sont de vastes écoles où la jeunesse va silencieusement recevoir des leçons; & ces éclats harmonieux

que nous attribuons aux transports de l'amour, ne sont que les cahiers qu'un docteur emplumé dicte à ses élèves.

Cette absurdité justifie ce qu'a dit *Cicéron*, qu'il n'y a pas d'extravagance qui n'ait eu un philosophe pour pere, ou pour apologiste; mais ce qui est fou relativement aux idiômes que la nature a enseignés à chaque espèce, peut être très-vrai, relativement à nos langages de convention : il est certain que nous ne parlons que parce que nous avons appris à parler. Tout homme dont le tympan n'a pas la capacité de transmettre au cerveau les sons consacrés à rendre les idées, ne peut pas les imiter avec la bouche.

Il est par conséquent nécessairement muet, même avec l'organe de la parole parfaitement conformé. Il ne peut faire entendre que des sons inarticulés, tels que ceux que put prononcer le premier homme, en sortant du néant. La médiation de l'oreille n'est pas moins nécessaire à celui qui prononce les mots, pour s'assurer si ses inflexions sont justes, qu'à celui à qui ils sont adressés. Quand même le sourd de naissance attacheroit aux mouvemens de sa langue une signification quelconque, elle ne seroit pas moins perdue pour lui que pour les auditeurs, puisqu'il ne seroit jamais certain ni d'avoir bien copié lui-même le ton dont il seroit l'inventeur, ni qu'aucun des témoins l'eût compris.

Cet état déplorable ne peut être adouci que par l'usage des signes : il faut appeller le sens de la vue

vue pour suppléer au défaut de l'ouïe : mais ce secours lui-même a ses embarras, & des difficultés presque insurmontables. Non-seulement ce langage visuel est borné par lui-même ; mais il y a une infinité d'objets qu'il ne semble pas capable d'exprimer.

On conçoit que tout ce qui dépend du tact & de la vue, avec de la patience, de l'assiduité, on peut en faire pénétrer l'idée par les ieux, dans ces cerveaux dont la nature a laissé une des portes fermée : mais tout ce qui est absent, tout ce qui est intellectuel, comment le rappeller, le représenter par des gestes ? Est-il possible de varier les mouvemens des doigts autant que ceux de l'esprit, & de nuancer ces peintures monotones, silencieuses, autant que l'exige la rapidité des sensations de l'ame, & l'inconcevable multiplicité des sons que l'homme civilisé est forcé de graver dans sa tête, pour se rendre intelligible dans la société ?

On dit que cette grammaire des mains est prodigieusement perfectionnée dans les *Serrails* de l'*Orient*. Ces lieux terribles, voués aux privations, bien plus encore qu'aux jouissances, renferment, dit-on, outre les beautés prisonnières, & les fantômes qui les regardent, une autre espèce d'êtres, aussi éloignée que les Eunuques même de la véritable race humaine ; ils sont peuplés de pygmées que la nature ou l'art ont presque aussi cruellement flétris, en leur refusant, ou en leur ôtant l'organe de la parole. On dit qu'ils ont créé l'art de s'en dédommager, & qu'ils ont une

éloquence non-ſeulement auſſi expreſſive, mais auſſi babillarde que pourroit l'être celle à qui rien ne manque des inſtrumens dont elle s'aide chez les autres hommes.

L'induſtrie humaine, aiguillonnée par la néceſſité, peut ſans doute aller très-loin, & il ſeroit poſſible que cet exemple en fût une preuve des plus frappantes; mais dans nos climats on ne peut en profiter. Perſonne ne ſeroit tenté d'aller prendre en ce genre des leçons des muets du *Serrail*.

Il a donc fallu que ceux qui ont voulu les imiter chez nous aient inventé une ſeconde fois leur méthode; & pour la rendre utile aux êtres diſgraciés que l'on vouloit ſecourir, il a fallu même la perfectionner: car les exécuteurs ſilencieux des barbaries du *Serrail*, ne ſont au moins privés que d'un organe. Le geſte ne leur ſert à répondre qu'à des interpellations que l'oreille leur a tranſmiſes; & ſi quelquefois l'interlocuteur complet qui s'entretient avec eux ſe ſert du même langage, c'eſt plus pour ſe conformer aux loix du lieu, que par néceſſité. Ils ont donc toutes les idées que l'ouïe peut faire naître; & pour les rendre ſenſibles, ils n'ont qu'une opération à faire.

Mais avec ceux qui ne ſont muets que parce qu'ils ſont ſourds, l'entrepriſe eſt bien plus pénible; c'eſt une double reſtitution d'organes, en quelque ſorte, qu'il faut leur faire. Il faut parler à leur ame, avant que d'inſtruire leurs doigts à

parler aux ieux des ſpectateurs. Il faut pénétrer, à la faveur de la vue, dans ces intelligences que la nature ſemble avoir voulu rendre inacceſſibles.

C'eſt cependant de quoi l'on eſt venu à bout. Différens inſtituteurs ont pratiqué, avec ſuccès, cet art auſſi pénible que rebutant. On a vu un *Juif*, un *Portugais*, ſe diſtinguer, de nos jours, par des eſpèces de prodiges en ce genre, qui lui ont fait une réputation; mais ils ont été éclipſés par ceux de l'Abbé *de l'Epée*, Eccléſiaſtique, qui fait une profeſſion ſuivie de cette inſtitution charitable, qui, ayant d'ailleurs de la fortune, s'y eſt conſacré par le pur deſir de ſe rendre utile à des infortunés.

Il a ouvert une école qui a, comme on ſait, fixé les regards de l'*Empereur* à ſon voyage de *Paris*; & il étoit en effet difficile que l'induſtrie lui préſentât rien de plus véritablement curieux.

Le *Roi*, ſenſible à ces progrès, & convaincu qu'il ne pouvoit récompenſer les travaux de l'Abbé *de l'Epée* d'une manière plus flatteuſe, qu'en lui aſſurant plus de moyens pour les rendre fructueux, vient de déclarer que ſon intention étoit de fonder une école exprès pour ces triſtes & intéreſſantes victimes des caprices de la nature. Mais en attendant que la fondation ait lieu, Sa Majeſté a ordonné que l'on prélevât annuellement, ſur les biens reſtés de la dépouille des *Jéſuites*, les ſommes néceſſaires pour ſubvenir à la ſubſiſtance & à l'inſtruction des malheureux à qui ſa bonté prépare des ſoulagemens fixes & durables.

ALMANACH DES MUSES, 1779.

PUISQUE nous ſommes au renouvellement de l'année, parlons du recueil que cette époque reproduit depuis 1769 : c'eſt une eſpèce de bouquet que chaque hiver fait éclore. Il eſt composé du plus grand nombre des pièces de ſociété qui échappent pendant l'année à la facilité *Françoiſe*.

Preſque toutes annoncent plus d'eſprit que de talent. Il y a loin de ces petites productions, dont l'à-propos fait ſouvent le ſuccès, & l'élégance ou la fineſſe le mérite, aux grans ouvrages vraiment eſtimables qui honorent une nation, & développent, en les augmentant, les richeſſes d'une langue. Il ne faut pas ſe croire Poète pour avoir été inſcrit dans cette liſte volumineuſe de verſificateurs aimables. On peut en dire ce que les éditeurs de l'Almanach eux-mêmes ont dit, avec beaucoup de juſteſſe, des Œuvres de M. *DE LA HARPE : Beaucoup de vers, très-peu de poéſie.*

Cependant c'eſt un recueil amuſant, intéreſſant même, ſous un double point de vue : il peut ſervir à fixer tout-à-la-fois pour la poſtérité, l'état de la verſification *Françoiſe*, & le goût de la ſociété, du moins quant aux choſes d'eſprit, au moment où il paroît. Les grans hommes donnent

le ton à leur siècle, mais les autres le reçoivent, & c'est sur-tout dans les vers de cette espèce que cette influence séculaire est sensible.

Avant *Louis XIV*, dans ce moment d'effervescence & d'inquiétude, où les talens à demi-formés sous le Cardinal *de Richelieu*, cherchoient à se donner l'essor; où les Grans du Royaume, contenus, intimidés par lui, se jouoient sous son successeur, plus encore qu'ils n'abusoient, d'une puissance dont ils ne savoient plus se servir, le goût de la Littérature étoit aussi faux que la politique étoit extravagante. L'enflure passoit pour de l'élévation, le burlesque pour de la gaieté. Le *Coadjuteur* régnoit au *Parlement*, le Duc *de Beaufort* aux *Halles*, & *Scarron* au *Parnasse*.

Sous *Louis XIV*, quand il eut rétabli l'ordre & la décence; que *Boileau* eut posé, par ses préceptes, & *Racine* par son exemple, les véritables règles du bon goût, la Littérature légère se polit comme les mœurs. Une galanterie noble, un peu théâtrale, en devint le caractère. Les Madrigaux étoient délicats & sérieux; & il faut l'avouer, on n'en faisoit pas beaucoup plus de bons qu'aujourd'hui. La meilleure de ces pièces, celle qu'on a peut-être égalée depuis, mais qu'on n'a point surpassée, est dûe à un homme devenu ridicule: c'est le Madrigal de l'infortuné *Cotin*:

Iris s'est rendue à ma foi:
Qu'eût-elle fait pour sa défense?
Nous n'étions que nous trois, elle, l'amour & moi,
Et l'amour fut d'intelligence.

On n'en cite aucune de *Racine*, ni de *Boileau*; ni de *Corneille*, &c. ce qui prouve ce que j'ai dit, que cette fécondité peut très-bien n'être la compagne que d'un talent médiocre.

Au commencement de ce siècle les pièces fugitives prirent un autre ton. *Rousseau*, *Piron*, donnèrent tout-à-la-fois l'exemple de prostituer la poésie d'un côté, & de l'ennoblir de l'autre. Tandis que le premier par ses *Odes*, le second par sa *Métromanie*, s'élèvoient aux premiers rangs de notre Parnasse, ils fournissoient en même-temps des ressources & de la pâture à la crapule la plus ordurière.

Ils eurent des imitateurs : il y eut un moment où les petits ruisseaux de l'*Hypocrène* ne charrioient plus que de ce limon infect. M. *de Voltaire* a, plus que personne, contribué à les en purger, quoiqu'à cet égard il ne soit pas exempt de reproches, d'après les infâmies dont il a déshonoré sa *Pucelle*; mais au moins il n'en a point souillé ses pièces fugitives. La légèreté, les graces, une certaine tournure demi-sérieuse, demi-plaisante, en forment sur-tout le caractère. C'est un burlesque délicat, l'art de rapprocher les grandes choses des petites, dont le germe se trouve déja, ainsi que celui de la manière de conter de M. *de Voltaire*, dans les pièces de l'Anglois *Hamilton*.

Les pièces fugitives de M. *de Voltaire* ont le défaut de n'avoir qu'un ton, comme ses lettres, & presque tous ses ouvrages. Celles de ses dernières années sur-tout étoient chez lui

les fruits de l'habitude plus encore que du talent. On y ſent une eſpèce de routine méchanique qui amène toujours à peu-près la même chute, c'eſt-à-dire, un compliment, ſur-tout quand elles ſont adreſſées à des Rois, des Miniſtres, des femmes & des auteurs.

Ce mêlange de gaieté & de philoſophie a ſéduit toute notre jeuneſſe poétique; elle s'eſt empreſſée de ſe l'approprier. Mais ce qui étoit agréable & aiſé dans le modèle, eſt devenu quelquefois chez ſes élèves de l'affectation & de la grimace. Ils veulent faire des complimens comme lui, ſe ménager des chutes heureuſes comme lui : le ſuccès ne ſuit pas toujours leurs efforts. Ils n'attrapent ni la galanterie légère qui diſtingue ſes pièces, ni la tendreſſe noble à laquelle il s'eſt rarement élevé.

La plupart de leurs productions ſont plus ingénieuſes que galantes, triſtes, froides, plutôt que philoſophiques. La licence y eſt ſouvent confondue avec la gaieté; & c'eſt aſſez aujourd'hui, comme je l'ai dit, le ton général de la ſociété. C'eſt ce qu'on peut remarquer, ſur-tout dans ce recueil-ci. Il y a pluſieurs morceaux capables d'affliger des oreilles délicates & des cœurs ſenſibles. Par exemple, on eſt révolté d'un Conte intitulé : *Le temps ne fait rien à l'affaire;* groſſièreté ſcandaleuſe, où l'indécence du ſujet n'eſt pas même rachetée par l'élégance de la verſification, & où une ſcène très-rebutante eſt rendue dans un dialogue très-plat.

On ne peut faire qu'une partie de ces reproches à une autre pièce intitulée : *Confession de Zulmé* : elle est traitée avec beaucoup d'agrément : mais, sans être un censeur trop sévère, ne peut-on pas marquer sa surprise de la trouver dans un recueil publié avec l'approbation du Gouvernement, & destiné, par sa nature même, à tomber dans toutes sortes de mains, à exciter les regards & l'empressement de la jeunesse des deux sexes ? L'Auteur a des talens qui n'ont pas besoin de cette ressource pour plaire ; & les éditeurs devroient faire attention que s'il y a des excuses pour lui, il n'y en a point pour eux.

Cette pièce, indépendamment du talent qu'elle décèle, est remarquable par la triple accusation de plagiat qu'elle a occasionnée. Le Marquis *de Pezay*, à ce qu'on assure, l'avoit fait imprimer comme de lui. Les éditeurs de l'*Almanach des Muses* l'ont reçue de M. *Ginguené*, & l'ont réimprimée comme de celui-ci. Peu après on a vu paroître une lettre d'un autre Poète, nommé M. *Mérard de Saint-Just*, qui la revendiquoit aussi.

Le mort n'a point pris part à la querelle; mais elle a été très-aigre entre les deux vivans. Ils semblent s'être enfin mis d'accord, & la pièce reste, à ce qu'il paroît, à M. *Ginguené* : mais toutes les difficultés ne sont pas levées. S'il n'est point plagiaire, qu'étoit donc son concurrent ?

Ce n'est pas la pudeur, mais la délicatesse que l'on peut reprocher au Chevalier *de Parny* d'avoir blessée. Ce Poète agréable & facile aussi, n'a,

dans ce recueil, que deux pièces, dont une intitulée : *Demain*, assez bien versifiée d'ailleurs, se termine par une réflexion très-vraie, mais bien peu galante. La voici.

Vous m'amusez par des caresses,
Vous promettez incessamment,
Et le Zéphir, en se jouant,
Emporte vos vaines promesses.
Demain, *dites-vous tous les jours ;*
Je suis chez vous avant l'aurore :
Mais volant à votre secours,
La pudeur chasse les amours.
Demain, *répétez-vous encore.*
Rendez grace au Dieu bienfaisant,
Qui vous donna jusqu'à présent
L'art d'être tous les jours nouvelle ;
Mais le temps, du bout de son aîle,
Touchera vos traits en passant ;
Dès demain *vous serez moins belle,*
Et moi peut-être moins pressant.

Je ne crois pas qu'un amour qui raisonne si juste, & qui fait des menaces si directes, soit bien persuasif.

Dans ce grand nombre de productions, dont plusieurs sont agréables, j'en cherchois quelqu'une d'un jeune homme, annoncé depuis un certain temps dans le monde comme la ressource de notre poésie ; & qui s'étant dévoué en naissant à la cabale philosophique, a trouvé sans peine de la protection & des prôneurs. Dirigé apparemment par des guides adroits, il a eu l'art de se

faire précéder par une réputation, avant que de rien donner pour la justifier. Il est du nombre de ceux dont

On admire déja les vers qu'ils font encore.

Averti par l'expérience du peu de fonds qu'il faut faire sur ces renommées précoces, ayant vu les couronnes anticipées de l'Auteur d'*Aristomène*, des *Héraclides*, &c. se faner au sifflet de sa *Cléopatre*, & le pere putatif de *Warwick*,

Tout meurtri des faux pas de sa muse tragique,
Tomber de chute en chute au trône académique.

Et la gloire d'un certain *Antipater*, vanté dans son temps comme fort supérieur à tous les héros des *Racines*, des *Corneilles*, se fondre, s'évanouir en un instant, sans laisser de traces, & tant d'autres miracles vantés dans l'ombre des cercles, ne plus rien offrir que de très-commun au grand jour de la représentation ou de l'impression, j'attendois pour rendre hommage à M. *Roucher* que j'eusse vu quelque chose de lui.

Mes desirs n'avoient pas encore été satisfaits: ils le sont enfin par l'*Almanach des Muses* de cette année. J'y ai trouvé un morceau de ce Poète, traduit ou imité d'après le quatorzième chapitre d'*Isaïe*. C'est le passage justement célèbre où le Prophète décrit la ruine de *Babylone*, & la vengeance que Dieu prendra de ce peuple, tyran de son peuple.

Tout ce que la Poésie *orientale* a de figures, de

mouvement & d'élévation, y eſt prodigué. Ainſi le Traducteur avoit, outre ſon propre talent, la grandeur de ſon original pour ſoutien. S'il n'en avoit ſaiſi aucune image; ſi ce qui eſt noble dans l'*Hébreu*, devenoit chez lui giganteſque; ce qui eſt ſimple, bas; ce qui eſt énergique, empoulé; ce qui eſt pittoreſque, ridicule; il ſeroit permis de ſe tenir un peu en garde contre la prééminence poétique de M. *Roucher*, & d'attendre au moins d'autres chef-d'œuvres pour la reconnoître. Or voilà malheureuſement ce que j'ai trouvé dans ſa paraphraſe *Hébraïque*.

Afin que l'on puiſſe apprécier plus aiſément mon opinion, je vais d'abord préſenter le texte de l'Ecriture littéralement traduit. Je donnerai enſuite les vers de M. *Roucher* qui y répondent, avec de courtes remarques, moins pour dégrader ſon goût, que pour juſtifier le mien.

Le Prophète annonce au peuple de Dieu, gémiſſant ſous le joug des exécuteurs *Babyloniens*, ſa délivrance future : *Le jour arrivera*, dit-il, *où*, *jouiſſant du repos que le Seigneur vous aura donné après tant de travaux, tant de ſecouſſes, & le dur eſclavage auquel vous avez été ſoumis, vous ceſſerez de dépendre du Roi de* BABYLONE, *& vous direz : les vexations ſont donc finies, & les impôts appaiſés. Le Seigneur a briſé le bâton des impies, la verge des puiſſans, qui frappoient les peuples ſans pitié, qui les accabloient de maux incurables, dont on ne pouvoit ni déſarmer la fureur par la ſoumiſſion, ni éluder la cruauté par la fuite.*

Il est donc renversé ce colosse d'orgueil !
Trahi par la victoire, il expire ! & les villes,
Qui devant ses exploits courboient leurs fronts serviles,
Chantent Babylone *au cercueil !*

Jéhova, *qu'indignoit le faste de l'impie,*
*Voit d'un sceptre de fer l'*Orient *écrasé ;*
Jéhova *parle : il faut que le crime s'expie.*
Le sceptre de fer est brisé.

Oui : celui qui frappoit dans sa barbare joie
Les peuples gémissans, est lui-même frappé :
Au bras d'un Dieu vengeur il n'a point échappé,
Et la mort en a fait sa proie.

Observez que ce début est précisément le contraire de celui d'*Isaïe*. Le Prophète commence, comme le bon sens, & l'art même qui n'est que le bon sens fortifié par la réflexion, l'indiquent, avec une simplicité qui n'exclut point l'énergie ; mais la force est dans les idées, la simplicité dans les expressions. Le Copiste au contraire affecte un luxe de mots, qui ne couvre point du tout de pensées. Les *fronts serviles*, des *villes*, qui *chantent Babylone au cercueil*, & *Jéhova qui parle*, & ce crime qu'il *faut expier*, & la *barbare joie* du *frappeur frappé*, *dont la mort fait sa proie* ; &c. tout cela n'est que de l'emphase de collège, aussi puérile que le texte est noble & clair.

Toute la terre s'est reposée dans le silence : elle a donné des marques de sa joie. Les arbres même n'ont pas été insensibles à ce grand évènement, & les cèdres du Liban *ont dit : Depuis que tu dors, il n'est monté personne pour nous abattre.*

En le voyant tomber, ce farouche tyran,
La terre a tout-à-coup frémi d'un doux tumulte :
Le pin s'en réjouit, & le cèdre l'insulte,
Tranquille au sommet du Liban.

» *De ton sang, disent-ils, quand la plaine est baignée,*
» *Quel bras assez hardi pour nous blesser jamais !*
» *Tu meurs, & nous vivons : ta chute désormais*
» *Epouvantera la coignée* «.

Voyez comme le texte est rapide, comme le discours des cèdres est court, simple & expressif! Il rappelle le luxe funeste & dispendieux de ce Roi renversé : c'étoit le seul homme au monde qui osât dépouiller le *Liban* de ses forêts, des arbres sacrés qu'il nourrit, & ce sont les cèdres même qui s'applaudissent de son engourdissement. Comme le *François* au contraire est petit, traînant, diffus! comme il cherche l'esprit, quand il ne falloit que de la naïveté, & de l'ame!

Qu'est-ce qu'un *doux tumulte ?* Est-ce de ce tumulte, ou de la chûte du tyran que le *pin* se réjouit ? Est-ce le *pin*, ou la *terre*, ou le *tyran* que le *cèdre* insulte ? Le texte ne dit point que la *plaine est baignée du sang du tyran :* on n'y trouve pas davantage la triviale anthithèse, *tu meurs, & nous vivons ;* & bien moins encore l'hyperbole aussi fastueuse que burlesque, *ta chute épouvantera la coignée*. Pourquoi cet instrument, dont la destination exclusive est d'abattre, seroit-il effrayé d'une *chute ?* L'Auteur veut dire que l'exemple du *Babylonien* renversé empêchera d'autres Rois de l'insulter, & de venir abattre des cèdres ; mais

il ne le dit pas. La poésie sans doute a ses hardiesses ; mais elles ne sont estimables que quand il n'en coûte rien à la justesse des images. Les jeunes gens confondent trop souvent la force & l'enflure : ils oublient que ceux qui crient le plus ne sont pas ceux qui parlent le mieux.

L'enfer s'est troublé sous toi, au moment de ton arrivée. Il a envoyé à ta rencontre ce qu'il avoit de plus grand ; tous les Princes de la terre, tous les Chefs des nations se sont levés de leurs trônes. Tous s'adresseront à toi, & diront : Te voilà donc blessé comme nous, tu n'est plus que notre égal. Ta fierté a été traînée aux enfers : ton cadavre est abattu. La pourriture te servira de lit, & les vers seront ton vêtement.

L'enfer à ton aspect s'est ému. Chaque Roi,
Impatient de voir tes palmes triomphales,
Se lève, sort du trône, & ces ombres royales
Vont en foule au-devant de toi.

» Eh quoi donc! comme nous, te voilà, disent-elles!
» Dans la tourbe des morts, tu descends confondu!
» Te voilà sans flatteurs, sans cortège, & perdu
» Dans les ténèbres éternelles !«

Comme tout s'éteint, ou se défigure dans cette malheureuse traduction! *Isaïe* ne donne pas des finesses ironiques aux morts couronnés, dont le Roi de *Babylone* va partager le sort : il ne dit point que ce qui les pousse au-devant de lui, ce soit le desir de voir *ses palmes triomphales* : ce sont des vérités terribles qu'ils vont remettre sous ses ieux ; vérités que le *François* énerve avec une molesse, une afféterie insupportables.

Il s'agit bien-là de *flatteurs*, de *cortèges*, & de *ténèbres!* C'est une fange infecte ; ce sont des vers dévorans qui seront désormais le séjour, la pature de l'oppresseur des peuples, de celui qui logeoit sous des lambris de cèdres ; voilà ce qu'il falloit rendre, & le contraste terrible qu'il falloit faire sentir.

Ajoutons que dans sa foiblesse même le versificateur se permet des négligences de style inexcusables : *& perdu* donne précisément le même son qu'*éperdu*; c'est un défaut d'autant plus grand que le sens n'en souffriroit pas beaucoup. Or une des premières règles du langage poli, c'est de ne jamais présenter à l'oreille de ces sortes de pièges.

Comment es-tu tombé du Ciel, Lucifer, *qui te levois avec le jour? Tu as été précipité sur la terre, toi qui blessois les nations, qui disois dans ton cœur, je monterai au Ciel : j'éleverai mon trône au-dessus des astres de Dieu. Je m'asseoirai sur la montagne d'alliance à côté de l'aquilon ; je monterai au-dessus des nuages : je serai égal au Très-Haut.*

Comment es-tu tombé de ton char radieux,
Brillant fils du matin? Tu versois la lumière,
Et tu dors maintenant éteint dans la poussière!
Comment es-tu tombé des cieux?

N'aguères tu disois : » Au-dessus des nuages,
» Je veux, le sceptre en main, pareil à Dieu, m'asseoir.
» Cieux, vous serez mon trône! astres, je veux vous voir
» M'apporter vos humbles hommages! «

Toujours les mêmes observations : toujours des

petitesses où l'original a mis de la grandeur, & des petitesses qui n'ont même aucun rapport au texte. Le Prophète, dirigé par le goût, au milieu même de son enthousiasme, ne va point parler d'un *char radieux* ; il ne s'amuse pas à ces petites antithèses du verseur de *lumière*, *éteint* dans la poussière ; il ne fait pas signifier aux astres qu'on veut *les voir apporter leurs humbles hommages*. Il se garde bien sur-tout de renverser la marche des idées, & de finir, comme M. *Roucher*, par les courbettes des étoiles, après avoir dit: *Je serai égal au Très-Haut*. Ce trait qui exprime le dernier degré du délire orgueilleux du *Babylonien*, doit aussi en terminer la peinture. C'est ce que le grand-maître *Hébreu* a observé soigneusement, & ce dont l'écolier *François* ne s'est pas seulement douté.

Mais tu seras traîné dans l'enfer, au fond du lac. Ceux qui te verront se pencheront vers toi ; & t'appercevant de loin, ils diront : N'est-ce pas-là l'homme qui a troublé la terre, secoué les royaumes, dépeuplé le globe, détruit les villes, & rempli les cachots de captifs ?

Tu le disois : l'enfer dévore tes desseins.
Et tous les voyageurs, qui verront le rivage
Où gît ton corps meurtri, penchés sur ton visage,
Se demanderont incertains :

» Est-ce lui, dont la voix commandoit à la guerre ?
» Lui, qui d'or & de sang épuisoit les Etats,
» Et Potentat, vainqueur des plus fiers Potentats,
» En désert transformoit la terre ?

M.

M. *Roucher* s'est-il donc fait un plan de contredire, ou d'effacer toutes les images de l'original qu'il sembloit vouloir copier ? Celui-ci parle du *fond du lac;* M. *Roucher* met le *rivage*. Le texte représente les passans penchés vers le fond du précipice, appercevant de loin, *prospicient*, le cadavre qu'on y découvre à peine ; M. *Roucher* les place près de lui, penchés sur son visage.

Et observez encore que cette phrase dure, enflée, *l'enfer dévore tes desseins*, est toute entière de la copie, ainsi que *la voix qui commande à la guerre*, ainsi que le *Potentat, vainqueur des fiers Potentats.* Le pinceau rapide & vigoureux du Peintre sacré ne s'amuse pas à ces enfantillages qui ne signifient rien.

Les autres Rois des nations sont ensévelis avec faste ; un simple particulier l'est dans sa maison.

» Les marbres, les parfums, & les hymnes pieux
» Des Rois les plus obscurs honorent la mémoire ;
» Et même les tyrans n'arrivent pas sans gloire
» Au sépulcre de leurs aïeux «.

Cela n'est pas vrai, en général ; mais ici, rien de plus déplacé, de plus contradictoire avec le texte ; puisque c'est précisément un tyran que nous allons voir rejetté, non-seulement *du sépulcre de ses aïeux*, mais du sien même.

Mais toi, tu as été rejetté de ton sépulcre comme un tronc inutile & souillé ; on t'a roulé comme un cadavre corrompu avec ceux qui ont péri par le glaive, & sont descendus au fond de l'abîme, & tu ne partageras

pas même leur sépulture : car tu as ravagé la terre : tu as massacré ses habitans.

» Cruel ! toi seul privé des pompes funéraires,
» Tu seras le butin du vorace corbeau.
» Non ; tu ne joindras point tes peres au tombeau ;
» Ta cendre outrageroit tes peres «.

Il est affreux ton sort ; mais tu l'as mérité.
Réponds : Quel est le sang qu'épargna ta furie ?
N'as-tu pas fait, barbare, à ma sainte patrie
Soixante ans de captivité ?

Quelle manie ! Quand on se donne de semblables licences, il ne faut pas dire qu'on traduit, ni même qu'on imite. Il falloit intituler cette pièce : *Ode, Stances, Couplets*, tout ce qu'on voudra, aux *Israélites, sur la chute du Roi de Babylone*, par M. *Roucher. Isaïe* a-t-il rien qui ressemble a ce mouvement de pitié, si singulièrement exprimé, *il est affreux ton sort !* Non, il n'est point affreux, du moins aux ieux du Prophète qui l'annonce, & du peuple dont il opère la vengeance. Et puis quel étrange dialogue, quelle languissante interpellation, que ce *réponds !* Qu'est-ce que M. *Roucher* veut que le Roi de *Babylone* lui réponde ? Il semble douter de la justice du châtiment : il cherche à se rassurer sur l'équité de l'exécution qu'il annonce. *Isaïe* n'est ni aussi maladroit, ni aussi philosophe.

La race des méchans disparoîtra pour jamais. Préparez leurs enfans à la mort en punition des iniquités de leurs peres. Ils ne prospéreront point : ils ne possé-

deront point la terre: ils ne rempliront point les villes de leur postérité.

Eh bien ! que tes forfaits retombent sur ta race.
Que le glaive implacable égorge tes enfans.
Tes projets dans tes fils revivroient triomphans :
Le glaive éteindra leur audace.

Ce n'est point tout cela. Le texte ne dit pas même d'*égorger les enfans*. Il commande de les *préparer ;* ce qui est plutôt une menace qu'une proscription. D'ailleurs ce n'est que de leur humiliation, de leur impuissance que l'écrivain sacré s'occupe : c'est leur audace, ce sont leurs efforts que M. *Roucher* rappelle.

Et je m'éleverai contre eux, dit le Dieu des armées, & j'anéantirai le nom de Babylone, *& ses débris, & sa race, & sa postérité, dit le Seigneur. J'en ferai un marais inondé, la propriété des reptiles ; je la balaierai avec un balai, dit le Dieu des armées.*

Passons sur ce que cette version, faite d'après une autre version littérale, & par conséquent insuffisante pour rendre un style figuré, semble nous offrir de singulier : supposons, comme il est probable, que le mot qui signifie *balai* n'est pas ignoble dans l'*Hébreu ;* & nous avouerons qu'il étoit impossible de faire une peinture plus effrayante, de mieux représenter la destruction, l'anéantissement d'une ville. Voici la miniature de M. *Roucher :*

Ainsi le veut Dieu même ; il se lève : écoutez.
» Oui, j'anéantirai les murs de Babylone,

» Son peuple, & l'arbre impur qui suspend sur le trône
» Ses bras couverts d'iniquités.

» L'orgueilleuse n'est plus qu'un long marais immonde;
» Là, viennent habiter les insectes fangeux.
» Réjouis-toi, Sion! je te rends les Hébreux;
» Leur vengeur est le Roi du monde «.

Hors le *marais* & les *insectes*, comme on voit, la copie n'a pas seulement l'ombre de ressemblance avec l'original. Ce sont de petits détails sans couleur substitués aux masses terribles & sanglantes du texte. Le *vengeur des* Hébreux *qui est le Roi du monde* n'a point de sens : cela est inintelligible. *L'arbre impur qui suspend sur le trône ses bras couverts d'iniquités* est une réminiscence absurde & déplacée.

Rousseau le Poète, le vrai Poète *Rousseau*, en parlant du méchant près d'être jugé par l'arbitre éternel, a dit avec une éloquence toute poétique :

Et la mort saisira ce fortuné coupable
Tout chargé des liens de son iniquité;

parce que l'opulence, les plaisirs qu'elle procure, les dignités dont elle est le prix ou le salaire, sont en effet des liens qui attachent l'homme à la vie, des liens souvent tissus par l'iniquité, des liens qui excitent dans le cœur d'un mourant autant de regrets que de remords : mais quelle idée présentent à l'esprit ces *bras* d'un *arbre*, ces *bras tout couverts d'iniquités*, & suspendus sur le trône? C'est le Roi qui est le coupable; c'est de lui que sont les iniquités. Or il est assis sur le

trône ; & comment ſes iniquités peuvent-elles aller couvrir l'arbre qui couvre le trône ? Et d'ailleurs eſt-ce une métaphore bien agréable, que de repréſenter des branches *couvertes* d'ordure ? La juſteſſe même ne diſpenſeroit pas de la délicateſſe. Mais comment juſtifier une image auſſi dégoûtante que fauſſe ?

*Le Dieu des armées a juré en diſant : Ce que j'ai penſé aura lieu, & ce que j'ai arrêté dans moi-même arrivera. J'écraſerai l'*Aſſyrien *ſur la terre que je me ſuis conſacrée ; je le foulerai aux pieds de mes montagnes ; j'enleverai le joug qu'il leur a fait porter ; j'ôterai de deſſus leurs épaules le fardeau dont il les a chargées ; voilà ce que je ferai malgré toute la terre : & ma main eſt étendue ſur toutes les nations. Le Dieu des armées l'a réſolu ; & qui pourra s'y oppoſer ? Il a étendu ſa main ; qui pourra la détourner ?*

Songeons encore une fois à ce que de ſemblables idées ont pu, & dû néceſſairement perdre dans leur triple paſſage, avant que de parvenir juſqu'à nous. Suppoſons, comme il faut bien le faire, pour être juſte, que le mot rendu ici par *montagnes*, d'après le Latin, eſt ſuſceptible dans l'Hébreu de ſe concilier avec l'idée d'un joug, & que ce n'eſt qu'une métaphore hardie, énergique, pour mieux déſigner l'eſclavage appéſanti & détruit ; ce morceau n'offrira rien que de majeſtueux. M. *Roucher* dit :

Dieu le jure. O ſerment ! qui peut te rendre vain ?
*De la main du Très-Haut l'*Euphrate *a tout à craindre.*

Ciel ! voilà qu'il l'étend : qui pourra le contraindre
A la retirer cette main ?

Si les amis de M. *Roucher* lui disent, ou lui laissent croire que c'est-là de la poésie, ou seulement de la prose supportable, ils le trompent cruellement. *Ciel ! voilà qu'il l'étend*, est d'un si mauvais goût ; *la retirer cette main*, est d'une négligence si outrée, pour ne rien dire de plus, qu'il seroit à souhaiter, pour leur honneur, que M. *Roucher* ne les eût pas consultés, & pour le sien, qu'ils l'eussent séduit par de fausses assurances ; & c'est ce qui est le plus probable.

Il seroit triste pour lui qu'on ne lui apprît pas à se défier de bonne heure de ces adulations perfides. Les louanges, l'admiration feinte, les extases affectées, sont sur-tout l'appas que les *Socrates* de nos jours prodiguent pour se ménager le dévouement des *Alcibiades*. Ils les enivrent de cet encens grossier ; ils transportent dans notre Littérature le manège du vieux *de la Montagne*, & par ces délices anticipées qu'ils font goûter aux jeunes gens d'une imagination ardente & d'un tempérament crédule, ils allument dans leur cœur un fanatisme, une idolâtrie, qui les suit jusqu'au tombeau, en absorbant leurs talens, en corrompant leur esprit, en les rendant incapables de toute autre chose que d'une vaine confiance en leur propre mérite, & d'un enthousiasme aveugle pour leurs tyrans. Voilà le piège contre lequel il faudroit mettre en garde notre jeunesse qui se destine à parcourir la carrière des talens.

Je ne connois point M. *Roucher* : je lui ſuppoſe beaucoup de mérite ; & c'eſt par cela même que je crois lui rendre un vrai ſervice, en lui faiſant ſentir, par la diſcuſſion de ſa pièce, la néceſſité du travail, des efforts, ſans leſquels on ne parvient jamais à rien produire de correct. Envers les gens qui ont pris leur pli, & qui conſervent dans leur caducité les mêmes défauts qui ont ridiculiſé leur jeuneſſe, la critique eſt un juſte châtiment de leur incorrigibilité : envers les écrivains d'un âge plus ſuſceptible de réforme, c'eſt un bienfait. Cette petite amertume, s'ils en profitent, peut leur épargner un jour de violens regrets. Voilà ce qui m'engage à publier celle-ci.

On ne peut trop le redire à la génération qui s'apprête à nous remplacer, il n'y a point d'uſurpations heureuſes. En littérature comme en politique, quiconque ne doit ſa grandeur qu'à l'injuſtice, à l'intrigue, expie ſes ſuccès paſſagers au moins par la crainte, & ſouvent par la douleur des révolutions. Si M. *d'Alembert* vouloit être de bonne-foi, il avoueroit que depuis que ſa médiocrité eſt reconnue, le ſceptre qu'il a envahi lui cauſe bien des regrets, & qu'il paſſe, dans l'épouvante d'une dégradation inévitable, plus de mauvaiſes nuits, que la joie de ſon couronnement n'a pu lui en procurer de bonnes. C'eſt un avis aux Lecteurs.

Terminons l'article de l'*Almanach des Muſes* par une Lettre que j'ai reçue au ſujet de cet ouvrage, & où il eſt encore queſtion d'un plagiat, d'un plagiat reproché à un *Marquis*, à un Marquis

philosophe, à un Marquis dépositaire du cœur de M. *de Voltaire*, acquéreur de la terre de *Ferney*, enfin à *Monsieur le Marquis* DE VILLETTE. Voici ce qu'on m'ecrit.

» Croiriez-vous, Monsieur, que ce riche Par-» ticulier vient de m'enlever une partie *de ma lé-» gitime ?* Entre autres ouvrages qui se sont trou-» vés dans le porte-feuille de mon pere après sa » mort, il pouvoit y avoir une douzaine de » Contes, & à peu-près autant d'Epigrammes. Je » me suis empressé d'en faire part au Public par » la voie des Journaux. Il m'en avoit chargé par » son testament.

» Je ne puis, Monsieur, vous rendre ma sur-» prise, lorsque j'ai vu reparoître un de ces Contes » dans l'*Almanach des Muses* de 1779, sous le nom » de *M. le Marquis de Villette*. Pour vous mettre » en état de juger si la plainte que je me propose » de rendre contre lui à la police du *Parnasse* est » fondée ou non, je joins ici les deux pièces.

» La première est de mon pere : elle a été in-» sérée, en 1777, dans les *Etrennes des Poètes*, » ou recueil de pièces de vers, qui se trouvent à » *Paris*, chez *l'Esclapart*, fils, quai de *Gèvres*. On » y lit, page 41,

» *Un Commerçant* (*son Epouse* Eugénie
» *Venoit d'accoucher d'un garçon*)
» *Fut signer à S.* Roch. *Distrait, ou soit raison*,
» *Il signa* Pierre .... & *Compagnie*.

» Voici celle qui se trouve dans l'*Almanach des Muses* de 1779, page 186 :

» *Jadis vivoit à Carcassonne*
» *Un gros richard nommé* Lucas.
» *Ami de l'espèce qui sonne ;*
» *Il faisoit la banque aux ducats.*
» *Un jour sa femme assez jolie,*
» *Lui mit au monde un beau garçon.*
» *Dans l'Eglise, en cérémonie,*
» *Un Prêtre asperge le poupon,*
» *Puis sur le livre de la vie,*
» *Où tous les noms sont consignés,*
» *Le Pasteur, dans la sacristie,*
» *Dit à* Lucas : *Monsieur, signez.*
» *Et* Lucas, *selon sa manie,*
» *Toujours l'esprit à son métier,*
» *Très-nettement sur le papier,*
» *Signa*, Lucas *&* *Compagnie.*

» *Par M. le Marquis de Villette.*

» Je vois bien, Monsieur, que l'enfant de » *Pierre*, dont mon pere a parlé, a été baptisé à » S. *Roch;* mais je ne vois pas trop à quelle pa- » roisse l'a été celui de *Lucas.* Il faut croire que » c'est le même que le Marquis *de Villette* n'a dé- » paysé, & auquel il n'a donné un autre nom, » que pour pouvoir l'adopter plus sûrement.

» Je m'attends qu'il y aura nombre de gens ; car » le Marquis *de Villette* a des amis, qui trouveront » sa versification plus agréable que celle de mon » pere : mais ma réclamation en seroit-elle moins » fondée ? Au reste, je suis bon diable : M. *de* » *Villette* me paroît attaché à cette pièce ; je la » lui abandonne volontiers : mais j'exige, & je

» dois cela à la mémoire de mon pere, qu'il mette
» au moins au bas, *par M. le Marquis de Villette*
» *& Compagnie*. Je suis, &c. «

Signé, *L'. L. G.*

ANNALES POÉTIQUES.

L'ALMANACH annuel, & composé de pièces récentes, dont je viens de parler, en a engendré un autre qui auroit dû en être le pere. L'idée est venue aux Editeurs, hommes de goût, & versés dans la Littérature *Françoise*, de faire pour les temps antérieurs de cette Littérature, ce qu'ils faisoient pour celle de nos jours, & de recueillir en un corps les pièces les plus remarquables de nos anciens Poètes. Ils ont fait comme un curieux qui, ayant commencé par un cabinet de monnoies modernes, finit par composer des suites de riches médailles.

Cette compilation ne peut pas être regardée comme indifférente. D'abord elle présente nécessairement un tableau intéressant de la marche de notre poésie, depuis sa formation jusqu'à sa décadence actuelle. On en suit les progrès avec quelque plaisir depuis les *Troubadours*, espèces de philosophes poètes, ménétriers ambulans & isolés, qui amusoient les Grands, tous rois alors, tous relégués dans leurs tristes châteaux, & les femmes associées à l'ennui, plus encore qu'à la grandeur de leurs époux, jusqu'aux sophistes de nos jours, plus sédentaires, mais bien plus ty-

ranniques, qui ont corrompu la poésie comme le reste; & qui, ayant eu l'art de se réunir en corps, maitrisent les esprits plus violemment, sans réjouir, à beaucoup près, autant les oreilles.

C'est une vieille manie dans nos *Gaules* que celle des *vers*, des *chansons*, & des *philosophes* un peu bouffons, & grans charlatans. Elle remonte aussi haut que la mémoire même de ses anciens habitans. Nos premiers peres commencèrent à peine à exister, qu'ils eurent des *Bardes*, des *Druides*, c'est-à-dire, de braves gens qui attiroient autour d'eux le plus de monde qu'ils pouvoient, qui chantoient avec une grosse voix des vers grossiers, comme leurs successeurs débitent aujourd'hui, avec une voix claire, de petits *concettis* bien alembiqués.

Mais les premiers n'avoient pas la maladresse de se renfermer dans une salle pour tenir leurs séances *Académiques :* c'étoit dans des forêts que l'on débitoit à tous venans le gui *Encyclopédique* de ce temps-là; c'est sous un chêne que s'assembloit à grand bruit l'élite des beaux-esprits de la nation.

Quand *César* fut venu les *travailler* à la *Romaine*, & voler leur or pour acheter les légions, la poésie nationale perdit un peu de son éclat: les *Druides* cédèrent au *Christianisme;* ensuite le bruit des armes, les ravages des barbares, ayant peu-à-peu éteint toute espèce de goût comme d'émulation, les deux langues, en s'unissant, n'ayant fait que se corrompre, au lieu de se perfectionner, il se passa un temps très-long, sans

que l'on pût même ſonger aux plaiſirs de l'eſprit. On ne conſerva de l'idiôme des *Bardes* que la *rime*, & de celui de *Rome* que les terminaiſons: ce qu'on appella des vers furent des croaſſemens meſurés, en *us* ou en *um*, où l'on ſe ſoucioit aſſez peu de renfermer des idées, pourvu que le retour des mêmes ſons marquât exactement le milieu & la fin de chaque ligne.

Au milieu de cette épouvantable barbarie, les *Troubadours*, dont je viens de parler, firent entendre des glapiſſemens qui approchoient un peu du langage humain: ils devinrent les délices de tous ceux qui les pouvoient connoître. Les hommes les payoient en argent, en diſtinctions, les femmes en faveurs. Dans tous les temps le bel-eſprit a eu un attrait particulier pour le beau ſexe; mais, ce qui eſt un peu fâcheux, l'excès de cette eſtime a preſque toujours été proportionné à la médiocrité des talens qui l'allument. Ce ne ſont guère les vrais génies qui ſont devenus les objets de l'enthouſiaſme féminin.

On ne voit pas que le pauvre *Homère* ait eu beaucoup de bonnes fortunes: *Virgile* n'a pas fait un grand bruit dans le monde galant: *Ovide* a plus gémi ſur l'infidélité de ſes maitreſſes que ſur leur conſtance. Ce n'étoit pas un merveilleuſement grand homme que cet *Alain Chartier*, à qui une grande Reine donna un baiſer pendant ſon ſommeil. Si nous venons de voir de jolies femmes apporter aux pieds de M. *de Voltaire*, ſuivant M. *de la Harpe*, l'encens

Que brûle à leurs genoux le reſte de la terre,

ce qui, par parenthèse, présente une idée très-fausse, puisque l'ardeur d'une femme aimable pour voir un vieillard, n'a rien de commun avec celle des adorateurs qui la célèbrent, il est permis de soupçonner que la curiosité avoit au moins autant de part à cet empressement que l'admiration. Le *rhinocéros* & l'*éléphant* ont attiré autant de monde que le Seigneur de *Ferney*. Les *Troubadours* faisoient moins de tapage; mais ils étoient plus heureux. Dans la courte analyse qui ouvre le premier volume des *Annales*, les Editeurs en citent des exemples assez singuliers.

On n'a rien conservé ici de leurs productions, parce qu'elles ne seroient pas intelligibles pour nous.

Un métier se gâte toujours, en raison de ce qu'il devient commun & facile. Tant de gens se mêlèrent de celui-là, qu'il cessa bientôt d'être honnête. Ce qui acheva sur-tout de le décréditer, c'est qu'on voulut en faire une *Académie*. Une vieille fille bien ennuyée, bien ennuyeuse, partant ayant une très-grande capacité philosophique, fonda pour eux un prix à *Toulouse* : elle appella son petit bureau l'*Académie insigne & supergaie des sept Troubadours Toulousains*.

Depuis ce moment on se dégoûta des *Troubadours*. Ils devinrent cabaleurs, satyriques. Ils ne se contentèrent plus des complaisances des femmes dans le tête-à-tête; ils voulurent leur imposer un joug moral & public. On s'alarma.

Philippe-Auguste eut le bon esprit de les chasser, & ils s'éteignirent dans le mépris.

La poésie qu'ils alloient anéantir leur survécut; mais bien foible encore : c'étoient sur-tout des Moines qui s'y distinguèrent. Toute la culture de l'esprit étoit dans les cloîtres; & ce qu'il y a d'assez plaisant, ce que c'est sur-tout dans les Contes licencieux qu'ils réussirent. Les *Fabliaux* sont de ce temps-là : c'est la source où ont puisé presque tous nos faiseurs de nouvelles.

Ces *Fabliaux* ayant été déja recueillis, il y a quelques années, & étant d'ailleurs encore conçus dans une Langue informe, presque méconnoissable, les *Annales Poétiques* ne s'en sont rien approprié. Elles ne datent que des Poètes qui ont commencé à tirer de cette fange l'idiôme que *Corneille*, *Boileau*, *Racine*, *Bossuet*, *Fénélon*, *J. Jacques*, M. *de Voltaire*, ont rendu si énergique, si exact, si élégant, si noble, si agréable, si rapide, & que leurs petits émules énervent, dégradent, appésantissent de jour en jour. Il en paroît déja cinq volumes depuis *Thibaut*, Comte de *Champagne*, jusqu'à *Ronsard*.

Ils ne contiennent qu'un choix des pièces de chacun des Auteurs qui ont paru dignes de contribuer à cette collection : ce choix même est un préjugé favorable. Le goût que montrent les Editeurs dans les notices, les avertissemens en prose qui précèdent chaque volume, ou chaque article, leur mérite personnel, & l'examen qui a sans doute précédé aussi l'insertion de chaque mor-

ceau, doit faire penser au Lecteur isolé, qui ne seroit pas de leur avis, qu'il peut se tromper lui-même; ou que si les Editeurs se sont mépris, d'autres pourront partager leur erreur.

Un morceau bien intéressant, c'est la notice qui précède l'article de *Ronsard*, le plus insolemment orgueilleux de tous les Poètes, sans exception; le plus emphatiquement célèbré de son vivant, sans excepter M. *de Voltaire;* le plus médiocre, sans excepter M. *de la Harpe*, & le plus complétement oublié aujourd'hui.

De son vivant il fut l'ami, le favori des Rois, & par conséquent des Grans. Il fut proclamé, par un Corps Municipal, le *Poète François*, & ce même Corps fit fondre une *Minerve* d'argent massif, exprès pour lui en faire présent. La célèbre & infortunée *Marie Stuard*, dans ses beaux jours, lui donna un buffet d'argenterie considérable, avec cette adresse:

A RONSARD, l'Apollon de la source des Muses.

Ses rivaux l'accablèrent de complimens. Ils le mirent au-dessus d'*Homère*, de *Virgile*, &c. A sa mort on lui fit un service où les Compagnies Souveraines assistèrent. *Duperron*, depuis Cardinal, prononça son oraison funèbre. Plusieurs Princes du Sang, qui avoient voulu honorer cette cérémonie par leur présence, furent obligés de s'en retourner faute de place. On lui érigea des statues: enfin tout ce que la louange, l'admiration publique ont de douceurs & d'éclat,

il l'épuifa ; & aujourd'hui, fi fon nom n'eft pas auffi ridicule que celui de *Chapelain*, c'eft que le mépris l'a dérobé à cette flétriffure. On ne daigne pas le lire, même pour s'en moquer.

Dans toute cette révolution, ce qui m'étonne, ce n'eft pas fon obfcurité actuelle; c'eft fon ancienne fplendeur. Il falloit que *Ronfard* eût un prodigieux manège; auffi eft-ce fur-tout par les gens de la Cour qu'on le voit prôné. Quant aux flatteries dont fes propres rivaux l'ont comblé, ce que nous voyons fe paffer de nos jours en explique l'énigme : la louange n'eft prefque jamais dans la main des gens de lettres, qu'une fauffe monnoie qu'ils fe prêtent les uns aux autres pour tromper le Public.

Une chofe fort fingulière que les Editeurs ont omife, c'eft que le même fiècle, la même langue, le même pays, le même règne, ont produit à-la-fois deux hommes qui ont excité un égal enthoufiafme, ou plutôt une femblable fureur dans une nation entière. On prodiguoit à la profe de *Rabelais* les mêmes adorations qu'à la poéfie de *Ronfard: GARGANTUA* étoit le Livre par excellence : on paffoit pour un homme groffier quand on ne le favoit point par cœur ; & pour un fauvage, quand on ne l'avoit pas lu plufieurs fois. Le Farceur ordurier étoit l'idole de la Cour & de la Ville, comme le rimeur extravagant ; & puis croyez aux réputations.



JE le répète, je n'ai point contracté l'engagement de publier toutes les lettres dont on m'honore, ni même d'y répondre. * En voici cependant encore une à laquelle je crois devoir ce double égard; 1°. parce qu'elle est *signée;* 2°. parce que venant d'un *Magistrat*, & portant sur un sujet aussi intéressant que triste, sur une méprise terrible de deux Corps de Magistrature ; elle peut donner lieu, comme le sujet qui l'a produite, à des leçons utiles pour cette classe bien nécessaire, mais bien redoutable de la société ; 3°. parce que cette histoire, ayant produit de la part des intéressés quelque dénégation, je ne pouvois trouver une meilleure occasion pour les éclaircir qu'une attaque directe d'un d'entre eux. Toutes les objections que l'on a faites dans le monde contre cette anecdote se trouvent rassemblées ici. En répondant à M. *Raillard*, je réfute donc tous les censeurs qui ont osé contredire cette terrible vérité.

J'entre-mêlerai mes réponses dans la lettre même, article par article. Cette méthode me semble donner plus de facilité à l'Ecrivain, & aux Lecteurs. Tout le texte du Magistrat sera en caractères italiques.

* *Il y a à ce sujet des personnes bien injustes : il y en a qui ne me donnent pas leur adresse en me faisant des demandes, & qui ensuite se plaignent avec emportement de mon silence : il y en a d'autres qui me font des confidences, ou des propositions absurdes ou dangereuses ; & quand je parois n'y pas faire attention, elles y substituent des injures.*

Lettre à l'Auteur de ces Annales, par un Conseiller au Parlement de Douay, *au sujet de l'histoire de l'Abbé* des Brosses.

L'histoire de l'Abbé des Brosses *que vous avez placée, Monsieur, à la tête du N°. 30 de vos* Annales Politiques, *paroît être un prétexte pour faire une diatribe des plus vives contre la Magistrature.*

Dès le début, Monsieur, d'une discussion qui devroit être froide, sur-tout de votre part, vous vous livrez à la passion que vous me reprochez injustement.

Pourquoi m'accuser d'une intention maligne, quand je n'ai fait que m'acquitter de mon devoir? Les *Militaires* ne regarderoient pas comme une *diatribe* contre leur état, l'histoire d'une bataille perdue par la faute du Général, ou même de l'armée vaincue. Le *Clergé* n'a accusé de prévention, ou de fureur ni l'Abbé *Fleury*, ni tant d'autres Ecrivains sages, religieux, qui ont cependant conservé, avec tous leurs détails, des anecdotes déshonorantes pour des Pontifes prévaricateurs. Par quel privilège la Robe seroit-elle la seule portion de la hiérarchie sociale, dont on ne pût relever les écarts sans être exposé à des soupçons, & à des reproches injurieux?

Cependant lorsque je puis entrevoir un bon motif d'une action quelconque, je m'y arrête volontiers. Je veux donc bien croire que vous avez été animé par le desir très-louable de consoler l'humanité, en lui appre-

nant qu'un homme condamné dans plusieurs Tribunaux, peut, malgré cela, être innocent. Mais ne vous êtes-vous point écarté de votre but? Et au lieu de faire connoître aux hommes qu'ils sont meilleurs qu'ils ne paroissent, ne les avez-vous pas alarmés davantage, en leur faisant craindre de trouver dans ceux de leurs semblables qui sont destinés à les juger, plus d'imperfections que dans les autres?

Non, Monsieur, non, mon but n'a pas été de prouver que l'innocence pouvoit survivre à la condamnation, & que les Juges n'étoient pas infaillibles. Je perds le moins de temps que je puis: or ce seroit en perdre bien volontairement que de s'amuser à démontrer une semblable vérité. Depuis *Socrate*, jusqu'à mon Abbé *des Brosses*, jusqu'à *Lally*, jusqu'à *Derugy*, jusqu'aux Brasseurs de *Besançon*, les fastes exacts & sincères des Tribunaux offriroient peut-être plus d'années signalées par des méprises funestes & réfléchies, que par des exemples frappans d'équité.

Ce que j'ai prétendu faire est presque ce que vous craignez que je n'aie fait par mégarde: il ne résulte pas de mon récit précisément que les Juges soient plus imparfaits que les autres hommes; mais qu'étant aussi imparfaits, leurs travers ont des suites plus dangereuses, & cela est tout simple; 1°. parce que formant des corps, ils ont infiniment plus de ressources pour nuire; 2°. parce que disposant de l'épée de la Justice, les coups qu'il la forcent de porter, produisant l'infâmie avec la mort, il n'y a point dans le monde, comme je l'ai dit, de puissance plus terrible. J'ai voulu les engager à se souvenir, que plus les plaies faites par

cet instrument sont affreuses, plus il faudroit apporter de précaution quand on le manie.

Vous vous arrogez (pour me servir des termes de l'Ordonnance) le droit de purger la mémoire d'un défunt qui a survécu douze ans à sa condamnation contradictoire; & remplissant en même-temps les fonctions incompatibles de Juge & partie, vous citez à votre Tribunal, que vous regardez comme celui du Public, le Juge de Charolles, *deux Parlemens, & le Conseil du Roi. Ensuite, faisant usage des principes de l'art oratoire que vous possédez supérieurement, vous commencez l'apologie de votre héros par une déclamation des plus fortes contre un Juge prévaricateur, & vous ne craignez pas d'en faire l'application à l'histoire de l'Abbé* des Brosses.

Et pourquoi l'aurois-je craint, puisqu'elle en est la justification? Au reste, dans tout ceci je ne vois encore aucune raison qui établisse mes torts.

Il me paroît, Monsieur, que ce début n'est pas heureux: il annonce que vous avez plus en vue de décrier la Magistrature, que de justifier des Brosses: *tout Lecteur prudent doit, après cela, être en garde contre votre éloquence. Mais je veux bien écarter les soupçons que votre exorde fait naître contre votre impartialité; l'affectation avec laquelle vous noircissez tout ce qui n'est pas* des Brosses, *suffit pour vous convaincre. Tous les personnages de votre tableau historique paroissent faits pour servir d'ombre à celui de votre protégé, & en relever l'éclat. Vous calomniez d'abord le Cardinal* de Fleury, *& par épisode les Cardinaux* de Richelieu & Mazarin.

J'ai dit du Cardinal *de Fleury* qu'il regardoit les

lettres de cachet comme un des grans ſecrets du Gouvernement, & les *Fermiers-Généraux* comme ſa reſſource; qu'en mourant il avoit laiſſé tout en déſordre, excepté les *priſons d'Etat*, & le *code des Fermes:* vous croyez que c'eſt-là le calomnier! Apparemment, Monſieur, que vous êtes encore jeune, & peu verſé dans l'hiſtoire moderne; ſans quoi vous verriez que c'eſt le peindre.

A l'égard du Cardinal de *Richelieu*, j'ai dit qu'il auroit fait brûler, du haut en bas, l'Abbé indocile à qui vos collègues ſe ſont contentés de riſſoler une épaule. Apparemment encore que vous avez oublié l'hiſtoire du pauvre *Urbain* GRANDIER, & celles des autres victimes des caprices juridiques de ce Poète empourpré. C'étoient-là de furieuſes licences: mais la mention que j'en ai faite n'eſt pas une calomnie.

Quant au Cardinal *Mazarin*, j'ai dit qu'il n'auroit pris garde ni à l'Abbé *des Broſſes*, ni à ſa réſiſtance; ſi c'eſt une calomnie, elle eſt bien douce.

Repréſentant enſuite l'Abbé Berrier *comme un vieillard obſtiné & timide, vous ſuppoſez que le frere d'un Miniſtre réſigne à un homme obſcur ſon bénéfice, afin de le ſouſtraire à l'avidité de l'Evêque & du Séminaire* d'Autun, *& vous accuſez ces derniers de récrimination.*

Je ne ſuppoſe point, Monſieur, j'affirme. Vous répétez ce que j'ai dit; vous ne le détruiſez pas.

Qu'après cela, vous peigniez Frere Hilarion *des couleurs les plus noires, cela eſt tout ſimple, & en quelque ſorte néceſſaire à votre plan. Vous ne pouviez*

non plus vous dispenser de faire de des Brosses *l'éloge le plus pompeux; mais il a été condamné : il falloit détruire la présomption qui s'élèvoit contre lui de sa condamnation. Vous n'avez vu qu'un moyen, c'est d'accuser tous ses Juges.*

Pardonnez-moi, Monsieur, j'en ai vu un autre, & bien plus efficace; c'est de révéler tout simplement la procédure. Ce n'est pas moi qui ai accusé les Juges, ce sont les faits. Au reste, j'ignore si dans ce passage vous avez cru me dire des politesses : mais je dois vous observer que vous continuez à m'accuser précisément de la prévarication dont vous me faites un crime d'avoir cru & déploré la possibilité.

Le Juge de Charolles *avoit, dites-vous, ses raisons pour vouloir rester maître de l'affaire : cependant vous n'en articulez aucunes, & le résultat est une Sentence d'absolution.*

Si je les avois articulées, vous m'accuseriez de diffamation. Il en avoit : sa conduite le prouve. Voilà ce que j'ai dit, & dû dire : elle décèle un homme passionné : donc il y avoit des motifs qui allumoient cette passion. S'il n'en avoit pas eu, pourquoi se seroit-il acharné à rester le maître d'une instruction dont la loi l'excluoit ? Pourquoi l'auroit-il dirigée d'une manière aussi scandaleuse que criminelle ? Sa Sentence fait voir qu'il n'a pas été assez corrompu pour consommer le crime ; mais la procédure démontre qu'il en a eu le dessein.

Le grand point étoit de rendre suspect le Parlement de Dijon. *Vous avez bien senti que ce seroit lui faire jouer un rôle trop subalterne & peu probable, que de lui faire servir le ressentiment de l'Evêque & du Séminaire d'*Autun *; il falloit supposer à ce Parlement un motif de vengeance personnelle. Après avoir érigé* des Brosses *en potentat, & étendu sa domination sur quarante villages, vous dites qu'ayant eu à se plaindre du Parlement de* Dijon, *il avoit obtenu l'évocation au Grand-Conseil de toutes les affaires de ses vassaux. Je crains bien, Monsieur, que vous n'ayiez été trompé sur ce fait ; il n'est nullement vraisemblable : je croirois plutôt qu'il est faux pour le tout, ou du moins pour la plus grande partie ; & que si* des Brosses *a obtenu une évocation au Grand-Conseil, ce n'a pu être que des causes auxquelles il étoit intéressé, usant du privilège que prétendoient certains Ordres Religieux avant l'Edit de 1768, sans quoi les loix auroient été violées trop ouvertement, pour que le Parlement l'eût toléré : d'ailleurs, cela s'accorderoit mal avec cette autorité redoutable que vous accusez les Parlemens d'avoir voulu s'arroger à cette époque.*

Toutes, en effet, est de trop : il n'étoit pas dans mon manuscrit : je ne sais comment il se trouve dans l'imprimé ; mais peu importe. Le fait de l'*évocation* est certain : celui de la rancune parlementaire est certain : ce n'est pas, comme vous savez mieux que moi, la mesure de l'*évocation* seulement qui aigrit les Compagnies ; c'est l'*évocation* en elle-même qui leur est odieuse. Voudriez-vous que je vous en citasse des exemples ? Tous ceux qui en ont obtenu, n'ont pas été *fouettés*, *marqués*, comme *des Brosses* : mais combien y en

a-t-il qui n'aient pas eu à s'en repentir ? Apprenez-moi, je vous supplie, comment il faut s'y prendre depuis vingt ans, pour faire exécuter un Arrêt du *Grand-Conseil*, dans le ressort d'un *Parlement*.

Vous faites ensuite un crime au Parlement de Dijon, *d'avoir empêché* des Brosses *de profiter de l'indulgence du Juge de* Charolles, & *vous dites hardiment qu'il devoit être libre suivant la loi. Oui, s'il n'y avoit point eu d'*appel à minimâ : *mais vous êtes trop instruit de l'ordre judiciaire, pour avoir avancé sérieusement cette proposition, de même que toutes les inprocédures que vous en supposez les suites.*

Mais, Monsieur, vous êtes trop instruit de l'ordre judiciaire pour ne pas savoir que l'*appel à minimâ* n'empire point l'état d'un accusé; qu'une Sentence d'*absolution*, prononcée par le premier Juge, équivaut bien au moins à une *conversion* de décret; que quand un décret a été ainsi modifié, il ne peut en intervenir un plus rigoureux, sans qu'il y ait de *nouvelles charges ;* que le Parlement de *Dijon*, en faisant arrêter l'Abbé *des Brosses*, non-seulement sans nouvelles charges, mais même sans nouvelle instruction, a violé cet ordre judiciaire; qu'en le retenant prisonnier, sans un nouveau décret, après avoir anéanti toute l'ancienne procédure, il l'a violé encore davantage; qu'en retenant l'instruction au lieu de la renvoyer devant un autre premier Juge, en privant ainsi l'accusé du double degré de jurisdiction, du double examen, de la double ressource que les loix lui ont préparée, il a cruellement multiplié

ſes infractions ; & qu'enfin en jugeant, en condamnant ſur une procédure auſſi irrégulière, il a fait ce que la délicateſſe ; les Ordonnances, la Juſtice, lui interdiſoient également, quand même l'accuſé auroit été coupable. Mais qu'a-t-il fait ſi l'infortuné étoit innocent ?

Enfin des Broſſes *eſt condamné à être marqué, & aux galères perpétuelles. Vous ne pouvez conteſter aux Cours Souveraines le droit de faire exécuter leurs Arrêts, & certainement l'ordre public exige qu'on y emploie toute la diligence poſſible.*

Oui, Monſieur, ceux où l'ordre public n'a pas été violé ; ceux qui prononçant le châtiment légal d'un crime démontré, ne retranchent de la ſociété qu'un membre gangrené, & l'en retranchent après l'obſervation ſcrupuleuſe de toutes les formes preſcrites : ceux dont l'exécution étant accompagnée de l'appareil recommandé par les loix, eſt deſtinée à procurer une inſtruction plus encore qu'à conſommer un châtiment ; mais étoit-ce ici le cas ? Je viens déja de vous rappeller combien celui, dont il s'agit ici, étoit irrégulier dans la forme : je vous remettrai bientôt ſous les ieux une partie de ſes vices au fond.

En conſéquence de ces principes, des Broſſes *a été marqué.*

Non, ce n'eſt pas en conſéquence de ces principes, puiſqu'il y a eu un intervalle aſſez long entre l'Arrêt & l'exécution. On avoit différé quinze jours ; on pouvoit en différer ſeize ; on le

devoit; puisque la demande du sursis, & l'espérance au moins de l'obtenir etoit publique à *Dijon*; puisque les Magistrats en annonçoient la nouvelle, comme le prouve le certificat du *Procureur-General*. S'il y a des cas où l'ordre public prescrit la diligence, dans celui-ci il ordonnoit la lenteur.

C'est ici que vous faites usage de toute votre rhétorique pour prouver que le Parlement de Dijon *a employé des pratiques odieuses, afin de parvenir à un but qui étoit en sa puissance. Mais à quoi lui auroit servi d'envoyer un courrier pour veiller à la décision que devoit porter le Conseil sur le sursis demandé par* des Brosses, *puisqu'il pouvoit dès le moment faire exécuter son Arrêt?*

Non encore, Monsieur, il ne le pouvoit pas, puisque le *Procureur-Général* avoit l'honnêteté de s'y refuser. Pour le contraindre, ou suppléer à son consentement, il auroit fallu un Arrêt: & c'est ce que le parti acharné contre l'Abbé *des Brosses* ne vouloit hasarder qu'à la dernière extrémité. On ne pouvoit pas se dissimuler ce qu'une semblable démarche auroit eu d'odieux. On n'en auroit pas eu besoin si le sursis avoit été refusé: la résistance du *Procureur-Général*, & celle des autres ames vertueuses de la Compagnie, qui sans doute le secondoient, n'auroit alors plus eu de prétexte. La complaisance d'attendre l'évènement de la demande du sursis, & la précaution d'envoyer le *courrier*, pour en être instruit sur-le-champ, étoient également adroites. Dans le cas du refus, l'une devenoit un mérite; dans celui du succès, l'autre donnoit le moyen de le rendre inutile.

Vous révoquez en doute l'expédition du courrier; mais expliquez-nous donc pourquoi la rage d'exécuter devînt tout-d'un-coup si vive? Pourquoi on exécuta dans la prison, de peur de perdre du temps en allant à la place publique? N'est-il pas évident qu'on avoit été instruit de l'obstacle que la vengeance Sénatoriale alloit trouver? On avoit donc pris des mesures pour être informé? Et l'on en avoit pris de si justes, que le fer du bourreau n'étoit pas encore refroidi, quand le porteur de l'ordre de suspendre arriva.

Vous voyez que cette imputation tombe d'elle-même: cependant vous l'étayez d'un certificat que vous attribuez au Procureur-Général de cette Cour. Cette pièce est trop ridicule pour que je croie à son existence.

Ridicule! hélas! Monsieur, elle m'a paru terrible: au moment où je vous écris, la seule idée m'en fait encore frémir. Quant à sa réalité, je suis fâché que vous la révoquiez en doute: c'est pousser trop loin le pyrrhonisme, ou le manque d'égards. L'esprit de Corps lui-même n'autorise pas à hasarder si légérement des démentis.

J'ignore si l'on a laissé subsister dans les régistres du Parquet de *Dijon* ce monument redoutable: mais M. *Carré de Quintin* en avoit délivré de sa main une expédition à l'Abbé *des Brosses*. N'ayant pu le garantir de l'opprobre, il cherchoit à lui faciliter une réhabilitation. Cette expédition a été produite au procès: elle a été lue par le Rapporteur, vérifiée en présence de tout le *Conseil;* elle l'a été à *Douay*, dans le Tribunal même où vous

ſiégez, puiſqu'elle étoit jointe aux pièces ; enfin elle exiſte imprimée dans les requêtes de l'innocent ſacrifié, ſignées par Mᵉ *JOLAS*, *Avocat aux Conſeils*, encore vivant. J'en ai un exemplaire.

Croirez-vous maintenant, Monſieur, que ce n'eſt pas une chimère ? Si vous êtes âgé, réjouiſſez-vous de ce que votre Compagnie n'a pas à gémir d'avoir néceſſité une ſemblable pièce. Si vous êtes jeune, formez bien la réſolution de l'en garantir.

En tout cas elle ne prouveroit que beaucoup de négligence & de foibleſſe de la part de ce Magiſtrat.

Quoi, Monſieur! vous appellez *négligence* l'horreur d'un Magiſtrat pour le crime, & *foibleſſe* ſon courage, à concourir au moins à le réparer ! Quel abus des mots !

Je ſais bien que ce ſont là les maximes de l'*eſprit de Corps*, & le langage forcé de tout ce qui s'appelle membre d'une Compagnie. Quiconque en a reçu le caractère, eſt obligé, ſous peine de paſſer pour un *traître*, pour un *faux frere*, de tout ſacrifier à la confraternité, à ce qui paroît être le vœu de l'agrégation dont il fait partie. Ce n'eſt plus ſon cœur qu'il lui eſt permis de conſulter, c'eſt la conduite des autres à laquelle il faut qu'il ſe conforme. Tous les ſcrupules doivent céder, dès que la *pluralité* a parlé : la lâcheté qu'elle ordonne devient un acte d'héroïſme ; la fermeté qui la déſavoue eſt qualifiée, comme ici, de *foibleſſe*, & très-ſouvent punie comme un crime.

C'eſt-là, Monſieur, je ne le diſſimule pas, ce qui m'a donné, dès mon entrée dans le monde, de l'horreur pour ces aſſociations, dont le fanatiſme eſt preſque toujours le fruit, & un fanatiſme de ſang-froid, capable de réaliſer tous les attentats, comme d'étouffer toutes les vertus. Si cet eſprit impérieux, qui fait agir pluſieurs individus avec la volonté d'un ſeul, peut être toléré dans de certains cas, dans de certaines inſtitutions, il ne peut être que dangereux, ou plutôt infiniment funeſte dans les Compagnies de *Judicature*.

Il eſt néceſſaire dans le *Cloître*, où il s'agit de réprimer des paſſions toujours agiſſantes, d'exiger des ſacrifices toujours renouvellés, de contenir une multitude d'hommes privés de tout ce qui occupe, diſtrait, ou tempère l'activité des autres hommes : la gloire du Corps eſt une chimère autour de laquelle ils ſe rallient, & le plaiſir d'y contribuer, comme d'y être aſſocié, une ſorte de conſolation de la nullité à laquelle ils ſont condamnés pour le reſte.

D'ailleurs, les Supérieurs ne pouvant parler qu'au nom de la religion, il y a du moins un préſervatif, une ſauvegarde contre l'abus qu'ils pourroient être tentés de faire de cet eſprit de Corps qu'ils ſont les maîtres de diriger.

Il eſt néceſſaire encore dans la profeſſion *des armes*. L'eſſence de cette partie de la ſociété, c'eſt de faire des efforts : ils ne peuvent être efficaces que par l'union, l'adhéſion intime de tous les in-

dividus qui y concourent. L'équité doit régler les résolutions de ceux qui les ordonnent : elle n'a, elle ne peut avoir aucune influence sur les bras de ceux qui les exécutent. Leurs devoirs sont remplis quand ils ont chargé ensemble, & manœuvré de concert.

Or, voilà ce que facilite chez eux l'*esprit de Corps :* il a la dépendance, la servitude pour objet. L'union qui enchaîne les soldats les uns aux autres sous la tente, dans la garnison, est le gage de celle qui les empêchera de se séparer sur le champ de bataille.

En est-il de même des Ministres de la Justice, de ce qu'on appelle en général les Magistrats, & parmi nous les *Gens de Robe ?* Loin de désirer qu'ils soient unis, on ne peut trop souhaiter peut-être qu'ils soient isolés.

Leur office est un emploi de raisonnement, de discussion, d'examen, & c'est sur-tout à quoi nuit la confiance aux lumières d'autrui, la docilité pour les impressions étrangères, le desir d'être agréable à des collègues, & de pouvoir un jour compter sur leur complaisance. Ce n'est pas à ce que pense son voisin que chaque Juge doit se rendre, mais à ce que lui dit l'infortuné que son opinion va perdre ou absoudre.

Le *Jacobin* qui déclame contre l'*Immaculée Conception*, parce que son Ordre la rejette, a une excuse, & ne fait qu'un petit mal ; il n'en fait même aucun, puisque la doctrine, bonne

ou mauvaiſe, qu'il adopte avec l'uniforme bigarré, exiſtoit avant lui. Le ſoldat de *Champagne* ou de *Navarre*, qui croit que ſon régiment a toujours été composé de héros, & qui, en conſéquence, eſt déterminé à périr plutôt que de reculer, obéit à un préjugé qui le préſervera des baſſeſſes, & peut le conduire à de grandes choſes: mais que produira dans une aſſemblée d'hommes formée pour juger un accuſé, pour prononcer ſur ſa vie & ſon honneur, la perſuaſion que tout doit être ſubordonné à la gloire de la Compagnie, à ſes intérêts en général; qu'il faut ſur-tout la garantir de l'affront de céder, & que chacun des membres en particulier ſe doivent des complaiſances réciproques, des ſacrifices mutuels? Eſt-ce à une vérification de preuves plus ſcrupuleuſes que cette idée les fixera?

Si l'accuſé eſt, comme *des Broſſes*, ſuſpect d'avoir bleſſé les privilèges du Corps; ſi le Juge qui ouvre l'avis de rigueur, eſt un homme accrédité dont on redoute la haine, ou dont on veuille acquérir l'amitié, croyez-vous que le cri de la Juſtice ſera plus puiſſant que ces conſidérations ſecrètes?

Il les affoiblira peut-être, mais auſſi elles le balanceront: il en réſultera, comme ici, un mélange d'indulgence chimérique, & de cruauté effective. On ne brûlera pas l'infortuné pour un crime imaginaire, parce que l'idée de cette iniquité effraiera les ames timorées; mais la fureur des autres, aidée de l'*eſprit de Corps*, fera paſſer le *fouet*, la *marque*, les *galères*, tout ce qui ne

fouille pas l'imagination par l'aspect du sang versé. Les hommes vertueux, abusés, aveuglés, subjugués par la *corporalité ;* convaincus qu'il faut faire quelque chose pour ses confrères, croiront avoir rendu un grand service à l'accusé, en le sauvant du bûcher; & quand le misérable, se débattant contre l'ignominie, aura, à force de prières, obtenu un second examen, poursuivi par les mêmes principes dans l'asile que la Justice a cru lui préparer, il trouvera qu'en changeant de lieux il n'a point changé de Juges, parce que c'est l'uniforme qui prononce, & non pas la conviction, ni la loi.

Voilà, Monsieur, une des plus terribles, mais aussi une des plus incontestables & des plus nécessaires vérités qu'il soit possible de révéler au genre humain. Appellez-là encore une diatribe contre la Magistrature; les honnêtes gens impartiaux y verront l'explication d'une infinité de traits qui devroient lui faire désirer à elle-même d'être délivrée de ce joug aussi avilissant que dangereux.

Une funeste expérience a prouvé que dans les Corps ce sont les hommes passionnés, & non pas les hommes vertueux, qui acquièrent infailliblement la prépondérance. Faire un crime à ceux-ci de résister à ce qu'on appelle le vœu du Corps, c'est donc les astreindre à devenir complices d'une prévarication, quand l'intérêt est assez vif, & l'audace assez favorisée par les circonstances, pour la faire triompher. Quel sujet de remords pour eux, si le sentiment de l'injustice à laquelle ils

ils participent par déférence pour l'*esprit de Corps*, subsiste avec leur docilité ! Mais quel effrayant sujet de réflexion pour les autres hommes, si cet esprit l'éteint, même dans des ames honnêtes !

Après cela, Monsieur, peut-on nous parler de la *négligence*, de la *foiblesse* qui ont dicté à M. *Carré de Quintin* son certificat !

Des Brosses *obtient la révision de son procès : il est renvoyé au Parlement de* Douay. *Votre critique s'étend sur tout. Le Conseil du Roi, si l'on vous en croit, s'est évidemment trompé, parce que le Parlement de* Flandre *ne reconnoît pas la plupart des Ordonnances émanées de la législation* Françoise; *& suivant sa jurisprudence, en cas de révision, il prononce simplement s'il y a erreur ou non; & cette erreur ne se dérivant que de la forme, vous en concluez que le Tribunal* Flamand *étoit peu propre à rectifier la prévarication du Tribunal* Bourguignon.

Eh bien, Monsieur, vous vous trompez. 1°. *L'ordre de la procédure observée dans le ressort du Parlement de* Flandre *en matière civile, n'est pas celui que l'on suit dans le reste du Royaume; mais en matière criminelle, l'Ordonnance de 1670, & autres postérieures, y sont suivies comme dans toute la* France. 2°. *En procédant à une révision, le Parlement de* Flandre *examine s'il y a erreur ou non, non pas seulement dans la forme, comme vous l'avancez, mais aussi dans le fond. S'il reconnoît qu'il n'y a pas erreur, il prononce simplement qu'il n'y en a point; & cela suffit, puisqu'alors le premier Arrêt subsiste : mais lorsqu'il déclare qu'il y a erreur, alors il prononce sur le fond de*

l'affaire. Vous conviendrez à présent que le choix que le Roi a fait du Tribunal réviseur est justifié.

Tout cela, Monsieur, ne me paroît pas infirmer ce que j'ai dit : mais il faudroit, pour le prouver, une discussion inutile, & je veux abréger. Je suppose que le Parlement de *Flandre* avoit la capacité de bien juger. Voyons ce qu'il a fait.

Le Parlement de Flandre *examine le procès de* des Brosses; *il trouve qu'il n'est intervenu erreur ni dans la forme, ni dans le fond.*

En ce cas-là, Monsieur, le Parlement de *Flandre* en a commis lui-même une bien déplorable. Il y avoit dans l'Arrêt de *Dijon* erreur, quant à la forme, puisque l'accusé étoit prisonnier *sans décret;* puisque le Parlement avoit *évoqué le principal*, ce qui est sévèrement défendu en matière grave ; puisqu'il avoit fait de cette évocation un procès réglé à l'extraordinaire, & instruit par récolement & confrontation, ce qui n'est pas moins prohibé par les loix ; puisqu'il avoit jugé sur un corps de délit, détruit par le fait du premier Juge dont il anéantissoit la procédure : il y avoit erreur dans *le fond;* puisque, pour ne citer qu'une seule des preuves innombrables qui le démontrent, les loix condamnent *au feu* un empoisonneur convaincu ; l'Abbé *des Brosses*, déclaré convaincu, n'étoit condamné qu'à la *marque* & aux *galères*. Quand cette infraction des loix auroit eu la pitié, l'indulgence pour motif, il n'étoit pas permis aux Juges de *Douay* de la tolérer. Mais d'après tant de preuves accablantes que la modification même

ici étoit une suite de la fureur, & qu'on avoit prétendu à *Dijon*, non pas ménager un coupable, mais perdre un innocent, il faut plaindre le Parlement de *Douay* de n'avoir pas vu d'*erreur*.

Il le déclare ainsi par son Arrêt. Tout concourt à prouver que des Brosses *a mérité la peine à laquelle il a été condamné. Il est difficile de détruire le préjugé d'un Arrêt rendu par une Cour qui, de votre aveu, n'avoit aucun intérêt à trouver l'accusé coupable.*

Il faut cependant le tenter. Que faites-vous pour y parvenir? Vous supposez d'abord que le Parlement de Dijon, *s'abaissant au rang de solliciteur, députe un de ses Membres à la suite du Parlement de* Flandre. *Ce fait est absolument faux; je puis vous l'assurer: & comment avez-vous pu croire qu'un Parlement auroit été assez maladroit pour faire une pareille démarche, quand même il eût été dominé par la passion dont vous l'accusez?*

Je me doute bien, Monsieur, que ce Député-là n'a pas pris d'acte de voyage, & que sa déclaration de frais n'a été enregistrée au Greffe d'aucune des deux Compagnies; je conçois encore qu'il n'a pas exhibé non plus en cérémonie ses lettres de créance, & que pendant son séjour à *Douay* il ne se qualifioit pas *solliciteur* du Parlement de *Dijon*. Mais pour détruire ce fait, croyez-vous qu'il suffise de le nier? Ne venez-vous pas de nous dire aussi que le certificat du Procureur-Général de *Dijon* étoit une fausseté ridicule?

Assimilant ensuite un Tribunal auguste à un individu isolé, vous le faites mouvoir par l'orgueil le plus déplacé.

Eh, Monsieur! quand il s'agit d'orgueil, de vanité, les individus isolés sont bien modestes, bien sages auprès des Compagnies. Quand on songe qu'à la mort de *Charles IX* le Parlement de *Paris* s'est cru *ROI DE FRANCE ;* & qu'après avoir en effet royalement dîné, il exigea que le grand *Aumônier* vînt lui chanter les graces en rochet ; quand on songe que ...... mais je vous dirois comme le paysan de la Comédie : *Allons donc, vous me feriez dire des sottises.*

Pour y parvenir d'une manière vraisemblable, vous représentez le Parlement de Bourgogne *comme un colosse, & celui de* Flandre *comme un atôme, qui doit être infiniment flatté de la posture humiliante du colosse à son égard.*

Je ne puis revenir de mon étonnement, lorsque je vois qu'un homme aussi spirituel & aussi savant que vous l'êtes, peut ne pas s'appercevoir de la fausseté de ses principes. Tout votre raisonnement est fondé sur la proportion que vous établissez entre deux Parlemens. Je pourrois d'abord dire que tous les Parlemens sont égaux : mais, en supposant le contraire, puisqu'il est question de comparer deux grandeurs, permettez que j'emploie le langage des géomètres. Les Parlemens sont entre eux comme leurs puissances, & leurs puissances sont en raison composées de l'autorité qu'ils ont sur leurs justiciables, de l'étendue de leurs ressorts, de la quantité & de la grandeur des villes, du nombre des habitans, de la fertilité du sol & de sa position. Faites de bonne-foi l'opération que je vous indique, & vous verrez que la Flandre, *le* Hainaut *& le* Cambrésis *équivalent certainement aux ressorts du plus grand nombre des Parlemens du Royaume, & sur-tout de celui de*

Dijon. *Mais les Parlemens ne connoissent point ces différences : ils se respectent tous également ; & s'il existe entre eux une espèce de combat, c'est la noble émulation de remplir le plus dignement possible leurs fonctions.*

Ainsi soit-il : mais je ne m'en serois pas douté.

Voilà donc le Parlement de Flandre *dégagé du motif que vous lui aviez prêté pour confirmer, contre sa conscience, l'Arrêt de celui de* Dijon. Des Brosses *lui-même en reconnoît la justice ; mais il obtient une commutation de la peine des galères perpétuelles en celle du bannissement perpétuel. Plusieurs années s'écoulent : il se lasse de son exil ; & croyant pouvoir profiter du trouble que la malheureuse époque de 1771 avoit mis dans la Magistrature, il réclame contre sa condamnation.*

J'ai répondu d'avance à ce que vous dites sur la *commutation de peine :* jamais *des Brosses* n'a reconnu que son Arrêt fût juste : & il seroit bien étrange que sa répugnance pour les galères fût regardée comme un aveu de son prétendu crime. Mais vous me rappellez, en parlant de la *révolution*, un fait assez remarquable qui m'étois échappé dans l'histoire de *des Brosses*. C'est que quand on eut trouvé à *Douay* qu'il n'*y avoit erreur* dans le Jugement qui l'avoit fait *marquer*, au lieu de le *brûler*, on refusa de lui rendre les pièces dont il résultoit qu'il n'y avoit pas eu moins d'erreur à le marquer, qu'il n'y en auroit eu à le brûler. Ses efforts, pour en obtenir la restitution, furent vains : ce n'est qu'à ce que vous appellez la *malheureuse* révolution de 1771, qu'il réussit à les recouvrer. Direz-vous, Monsieur, que ce fait est

encore faux, parce qu'il est de *Douay*, & que vous êtes de *Douay* aussi?

Mais il existe des formes sagement établies; le Conseil du Roi les reconnut, & le déclara non-recevable. Un jurisconsulte, un philosophe, un politique tel que vous, Monsieur, ne devroit pas réclamer contre un Jugement si sage, & l'attribuer à l'inimitié d'un Magistrat respectable.

Enfin des Brosses *meurt sans avoir pu se justifier. Rien n'étoit plus digne de la générosité de votre ame, que d'entreprendre un si grand ouvrage : mais y avez-vous réussi? Je suis persuadé que vous convenez intérieurement que pour y parvenir, vous avez en vain cherché à noircir tous les Tribunaux d'après celui de* Charolles, *jusqu'au Conseil du Roi. Voyons si vous avez été plus heureux dans les moyens de justification que vous avez tirés du fait.*

Vous ne pouvez en faire le récit que sur la foi des personnes intéressées, & alors il est évidemment suspect. La preuve d'un crime, sur-tout de la nature de celui dont des Brosses *étoit accusé, ne peut être que judiciaire, & la justification doit avoir la même forme, du moins elle ne peut être prétendue que d'après les informations juridiques. Or, il est de principe en matière criminelle que toute information doit être secrète : vous n'avez donc pu en avoir connoissance. Si cependant, par une prévarication punissable, le dépositaire avoit violé son dépôt en votre faveur, la présomption naturelle en pareil cas ne doit-elle pas s'élever dans votre esprit, pour vous convaincre que s'il a pu prévariquer aussi essentiellement, il a pu aussi être infidèle dans les instructions qu'il vous a données?*

Que répondre à cela ? D'abord que c'est un mal, & un très-grand mal que la procédure soit *secrète :* l'usage même que vous faites de ce mystère légal pour essayer d'infirmer une justification, en démontre assez le danger.

Quoi ! parce qu'il vous est permis de cacher les préliminaires de ma condamnation elle doit être nécessairement réputée juste ! & quand j'ai pénétré dans cette arche impénétrable, quand je démontre d'après les tables même que vous y recélez, combien vous les avez ou dédaigneés, ou méconnues, vous me direz que je n'avois pas droit de les consulter ! Vous vous prévaudrez pour éluder la preuve de la méprise déplorable, ou de la prévarication atroce qui me conduit à l'échafaud, de la prévarication légère à laquelle je dois les moyens d'éclairer la Justice ! Vous me disputerez jusqu'au triste plaisir de convaincre le Public ! & quand mon sang ruissele sous vos coups, de prétendre à la pitié, aux regrets des spectateurs !

Ah, Monsieur ! quelles cruelles maximes ! Songez-vous que ce sont celles de l'*Inquisition ?* C'est ce que diroient au fouetté *Olavidès*, le frere *Jacobin*, son correcteur, & le Comte *de Mora*, son parrein, & le frere *Hieronimite*, son cathéchiste ; tous ces braves gens-là ont une robe un peu plus étroite que la vôtre, un rabat un peu plus large ; mais ils brûlent, ou ils fustigent de même suivant leurs caprices, en vertu d'une procédure inconnue ; & quand le porteur de *san benito*, ou de l'habit *couleur de paille*, représente que l'instruction le

justifie, ils répondent aussi, *qu'on ne peut pas le savoir.*

Permettez-moi de vous rappeller ici, ce que j'ai déja dit autrefois à ce sujet. » Il est convenu, » & au fond il est nécessaire d'accorder aux Tri» bunaux le droit de statuer sur le sort des hom» mes : qu'ils en jouissent, à la bonne-heure ; qu'ils » l'exercent dans toute son étendue ce droit fa» tal : mais aussi, puisqu'on ne peut pas leur com» muniquer l'*infaillibilité*, qu'ils n'envient pas aux » infortunés victimes de leurs erreurs, ou de leurs » foiblesses, la consolation de s'en plaindre, & » la ressource de le prouver « (1).

Qu'importe comment je suis parvenu à savoir que *des Brosses* étoit innocent ; le grand point c'est qu'il le soit, & que je le démontre.

Au reste, encore une fois, la seule contradiction qui existe entre son prétendu crime & son supplice, suffiroit seule pour établir, en quelque sens, que ce soit un tort effectif de la part de ses Juges.

Comme je n'avois pas encore l'honneur d'être Membre du Parlement de Flandre *à l'époque du Jugement de* des Brosses, *je ne puis combattre vos allégations que par leur défaut de preuves, & la présomption qui s'élève contre elles. Je n'ai pu relever directement que deux faits qui me sont connus, & dont la vérité est to-*

---

(1) *Voyez le Tome II de ces Annales, page 298.*

talement contraire à votre récit ; mais cette circonstance suffiroit seule pour me faire croire que tout est infecté de la même erreur.

Si un de ces faits est celui du certificat, ou de la députation, le démenti n'est pas bien concluant.

Je vois avec regret, Monsieur, que vous n'avez pu me convaincre de l'innocence de des Brosses : *j'aurois vu avec plaisir que l'homme, contre la vertu duquel s'élèvent des présomptions si fortes, qu'elles ne peuvent, pour ainsi dire, être détruites, peut cependant n'être pas coupable. J'aurois jugé plus favorablement les hommes, sans inculper pour cela plusieurs Tribunaux respectables, qui, avec les meilleures vues, auroient pu, dans une matière aussi épineuse, être trompés par les preuves les plus fortes en apparence, & convaincre, par un exemple effrayant, que la science la plus profonde & la plus grande droiture, ne suffisent pas pour mettre à l'abri de toute espèce d'erreur.*

Je vois avec regret, Monsieur, que vous n'avez pu me convaincre du crime de *des Brosses*. Je vois en pleurant que l'homme en faveur duquel s'élèvent des présomptions si fortes, qu'elles ne peuvent assurément être détruites, ne soit cependant pas justifié. Je plains les hommes, sans inculper pour cela plusieurs Tribunaux respectables, qui, avec les meilleures vues, ont pu, en cette occasion, comme dans tant d'autres, être trompés, ou subjugués par des manœuvres, & ont fourni un exemple de plus de cette vérité effrayante, que la science la plus profonde, & la plus grande droi-

ture de quelques-uns de leurs Membres, ne suffisent pas pour mettre les Compagnies à l'abri de toute espèce d'erreur.

Mais vous, Monsieur, vous avez sacrifié les Particuliers, les Ministres, les Evêques, les Cardinaux, les Juges inférieurs, les Parlemens, le Conseil du Roi, pour en conclure que des Brosses *est le seul honnête homme de notre siècle, & son innocence vous échappe!*

Je suppose, Monsieur, que quand vous jugez des procès criminels, vous n'admettez pas comme preuves des hyperboles aussi amères. Ce n'est pas à moi que l'innocence de *des Brosses* échappe, & je suis bien loin de croire que ce soit le seul homme irréprochable de notre siècle, sacrifié au nom de la Justice, par les passions de ses Ministres. La liste que j'en pourrois citer n'est déja que trop nombreuse. Le ressentiment que les Gens de Robe en général ont montré contre ma franchise à en communiquer quelques échantillons au Public, n'annonce pas une disposition prochaine à l'abréger.

Vous n'avez fait que renouveller le souvenir d'une aventure affreuse : il vous sera difficile de réparer le tort que vous faites par-là à la mémoire de des Brosses *& à sa famille.*

Est-ce sérieusement, Monsieur, que vous tenez ce langage? Et quel tort peuvent faire à la mémoire d'un homme que vous avez flétri pendant sa vie, à sa famille que vous avez anéantie, en la forçant de partager son opprobre, mes soi-

bles efforts pour le réhabiliter? Vous ne vous faites pas de scrupule de soutenir, contre l'évidence, qu'il est coupable, & vous voulez que je le sois moi, de prouver qu'il ne l'est pas! Sans doute son aventure est affreuse : mais est-ce lui qu'elle déshonore?

Votre zèle vous a sûrement emporté au-delà des bornes que vous vous êtes prescrites. La vivacité de votre esprit, l'étendue de vos connoissances, l'agrément de votre style, sont si bien employés à amuser & instruire le Public! Pourquoi, changeant une si belle destination, les transformez-vous en sources de l'erreur la plus dangereuse!

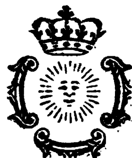
Signé, *Raillard de Granvelle*,
Conseiller au Parlement de Flandre.

Je vous demande pardon d'être si peu reconnoissant des éloges que vous me donnez. Ne les ayant pas cherchés, il m'est permis de les entendre avec indifférence. D'ailleurs ils portent sur une portion de mérite dont je suis le moins jaloux. J'observe que c'est sur-tout quand on m'accuse de *fausseté* qu'on me cajole sur mon *esprit*. Quand il s'agit de Littérature, mes doux & honnêtes adversaires m'appellent un *maniaque*; & quand il est question de vérité, ils se récrient sur le prestige de mon style.

Le peu, l'infiniment peu de talens que j'ai reçu de la nature, n'a jamais été destiné à *amuser* le Public, ni même précisément à l'instruire. Je l'avois d'abord consacré à défendre les Particu-

liers & à éclairer les Juges. Le changement que l'on m'a obligé d'apporter à cette destination, n'a pas fait varier mon goût : toute la différence c'est qu'autrefois, par des raisons faciles à deviner, il falloit souvent, en montrant la vérité, m'en tenir à des insinuations qu'on pouvoit éluder, au lieu qu'aujourd'hui, affranchi, à force de sacrifices de ces ménagemens dangereux, je ne laisse à ses oppresseurs la ressource ni de l'étouffer, ni de la méconnoître. Ils n'en ont d'autre que de la nier.

Je crois me conformer à vos desirs en publiant votre lettre, & votre nom. Si vous m'aviez confondu, vous auriez certainement été flatté de cette publicité : je vous crois trop juste pour vous en plaindre, si l'on venoit à trouver que vous n'ayez pas réussi.



NOUVELLE APPARITION
D'UN DÉCOUVREUR
DE SOURCES.

QUE connoiſſons-nous de la nature, & dans la nature? Des effets, & encore y en a-t-il bien peu qui ne puſſent occaſionner des diſputes. Le ſeul bâton qui nous ait été donné pour nous conduire dans ces ténèbres, l'expérience, engendre encore des querelles. Il n'y a point d'impoſture qui ne l'ait eue pour ſoi, point d'erreur qu'elle n'ait juſtifiée d'abord. Ce qu'on appelle le progrès des lumières, n'eſt ſouvent qu'une variation de préjugés. Les derniers citent *des faits*, comme ceux qu'ils détruiſent; & malgré cette pierre de touche, ſi ſûre en apparence, il faut preſque en tout en revenir au fameux *que ſais-je?*

Le *café* eſt aujourd'hui reconnu en *Europe* pour une drogue chaude qui deſſèche, qui fouette le ſang, qui aide à la digeſtion. En *Aſie* on la place au rang des calmans, des refroidiſſans même: c'eſt pour tempérer le ſang que l'on en prend. Sa vertu pacificatrice peut aller, dit-on, juſqu'à produire l'impuiſſance. *Olearius* & *Chardin* attribuent le peu de fécondité des *Perſans* à l'uſage immodéré qu'ils en font.

Le *ſucre* eſt très-malſain, dit-on dans une école,

& on le prouve; car c'eſt un alkali cauſtique. Un médecin a été juſqu'à mettre des jambons, des canards, des oies, dans des ſaumures de ſucre, & au bout d'un temps très-court, il les a trouvés deſſéchés, raccornis: donc ce ſel doit produire le même effet ſur nos entrailles.

Point du tout, aſſure un autre docteur: le *ſucre* eſt très-ſain; c'eſt un aliment balſamique, c'eſt un des grans ingrédiens que la nature emploie dans ſes compoſitions animales ou végétales.: il n'y à ni légume, ni racine, ni fruits, ni corps animé dont on n'en tire. On a vu des vieillards qui abuſoient, en quelque ſorte, de ce prétendu poiſon, pouſſer leur carrière au-delà des bornes ordinaires de la vie.

Il n'y a point de *feu central :* car en pénétrant dans les entrailles de la terre, c'eſt la ſenſation du froid que l'on éprouve, dès qu'on eſt aſſez enfoncé dans ces abîmes, pour que les variations de l'air à la ſurface ne s'y communiquent pas. On n'y trouve qu'une température immobile. Le thermomètre n'indique plus de différence, à quelque degré de profondeur que l'on parvienne enſuite.

Il y a un *feu central:* car la chaleur du ſoleil ne ſuffiroit pas ſeule pour animer la nature. La différence de la plus grande chaleur produite par ſes rayons au plus grand froid ſur la terre, eſt preſque imperceptible. Le globe eſt préciſément comme nos corps dont cette lumière ignée réjouit l'épiderme, mais qui n'en périroient pas moins très-

promptement de froid, s'ils n'avoient en eux-mêmes un foyer de chaleur toujours ſubſiſtant, & indépendant des émanations de cet aſtre.

La *lune* eſt évidemment le principe des maladies *périodiques* du ſexe, & la cauſe de la *marée*. On dit des unes que ce ſont des infirmités *lunaires*. On a remarqué dans les phénomènes de l'autre le plus conſtant accord avec les phaſes de ce ſatellite de la terre. Le reflux eſt la ſuite d'une groſſe ampoule que la ſuccion de celui-ci produit en paſſant ſur le dos de la mer; & le flux eſt l'ondulation des eaux que l'aſtre gourmand abandonne à leur poids, lorſqu'il ceſſe de les attirer en proportion de ce qu'il s'éloigne.

Sur ce point-là il y a juſqu'ici peu de contradicteurs, parce que la régularité des effets ſemble démontrer la juſteſſe de l'explication qui en aſſigne la cauſe : mais c'eſt aſſurément faute d'avoir réfléchi, & obſervé qu'on s'eſt tu ſur cet article. Je compte bien un jour, quand j'aurai moins d'occupation qu'à préſent, démontrer comme on démontre, c'eſt-à-dire, par *des faits*, que les préliminaires de la fécondité chez les femmes, & les invaſions momentanées de l'*Océan* ſur ſes bords, n'ont aucun rapport réel avec la marche de la *lune*; qu'à la vérité les intervalles & les retours de tous ces phénomènes ſemblent ſe ſuivre avec aſſez d'exactitude; mais qu'il n'en réſulte pas la preuve de l'influence des uns ſur les autres. Deux voitures attelées du même nombre de chevaux, marchant du même pas, partant à la même heure, & allant ſans ceſſe de *Paris* à *Verſailles*,

de *Versailles* à *Paris*, chacune sur une des bermes du grand chemin, se suivroient toujours, & cependant le mouvement de l'une ne seroit pas le principe de la progression de l'autre.

On pourroit multiplier à l'infini les exemples de cette espèce, qui devroient rendre les raisonneurs modestes, comme ils rendent incertains les spectateurs sensés.

Il s'en présente maintenant un nouveau dans un genre qui a déja fait autrefois beaucoup de bruit, & occasionné de braves & profondes dissertations pour & contre; je parle de l'art de trouver les sources par la *baguette*.

On a prétendu, il y a long-temps, qu'il existoit entre les courans d'eau souterrains, l'organisation de certains hommes, & une petite fourche de bois de *coudrier*, une simpathie, telle que l'espèce de Prêtre, susceptible des émanations du fluide, s'en approchant ainsi armé, & tenant la baguette dans ses deux mains, elle tournoit d'elle-même avec violence, au point de se casser, si l'on vouloit en arrêter l'essor.

Au siècle dernier, un paysan *Dauphinois*, nommé *Jacques Aymar*, a gagné quelque argent, acquis de la célébrité, & couru le risque des galères, pour s'être trouvé doué de cette conformation, ou de l'esprit de subtilité qui en imite les effets; mais ce n'étoit pas à découvrir les eaux cachées dans le sein de la terre que se bornoit le hardi montagnard; sa baguette étoit l'indicateur universel;

verſel : les tréſors, les voleurs, les meurtriers, &, par un effet bien oppoſé, les peres peu humains des enfans abandonnés à la pitié publique, elle lui révéloit tout. Il y eut même des procédures ſérieuſes entrepriſes à la perſuaſion de ce guide ſuſpect, & plus d'un docte perſonnage écrivit pour démontrer par les *faits* qu'il n'y avoit rien-là que de naturel & de vrai.

Malheureuſement pour les érudits, *Jacques Aymar*, ſuivi par des ieux clairvoyans, ne put aſſez bien dérober ſon manège. Il finit par avouer qu'il étoit un fripon. Il n'échappa au châtiment que par une indulgence aſſez déplacée, & cette aventure décrédita un peu la *baguette ;* mais il y eut toujours des *Rabdomans* ſecrets conſultés, & réuſſiſſant dans des villages, comme les *Convulſionnaires* de nos jours opéroient dans les galetas de nos villes. J'ai eu autrefois l'honneur d'être admis à l'un & à l'autre de ces myſtères, & j'avoue que je n'y ai rien vu d'étonnant que la ſtupidité des acteurs.

Il y a quelques années qu'un homme, à qui un autre tour de baguette a donné une fâcheuſe célébrité, chargé alors de la Gazette de *France*, mit l'*Europe* en ſuſpens, en annonçant une autre manière de découvrir les ſources inconnues non moins admirable. Il publia qu'il exiſtoit en *Provence* un nouveau *linx :* c'étoit un enfant pour qui la terre à pluſieurs pieds étoit diaphane. Sa vue en pénétroit la croute ſupérieure à une aſſez grande profondeur : il y diſtinguoit ſans peine toute la ramification des eaux qui en arroſent les entrailles.

Le *Jacques Aymar* du dix-huitième ſiècle ne fut pas plus fortuné que celui du premier. Il diſparut même trop vîte pour produire une controverſe animée. Ses talens & ſa puiſſance s'évanouirent avant que la ſcience ſe fût occupée des moyens de prouver leur réalité.

En voici maintenant un autre qui reparoît ſur la ſcène; c'eſt un nommé *Bléton*, payſan de *Bourgogne*, dont on paroît s'occuper vivement à *Dijon*. Cet homme n'a pas les ieux aigus comme le *Provençal*: il ſe ſert bien d'une baguette comme le *Dauphinois*; mais il ſemble que cet agent étranger eſt pour lui une parure plutôt qu'un inſtrument: c'eſt dans ſon ſang même qu'exiſte la ſenſibilité. L'approche de l'eau lui donne la *fièvre*; & l'on publie, avec des circonſtances très-préciſes, très-curieuſes, des faits démonſtratifs de l'efficacité de cette *pyretomancie*.

Il y a à *Dijon* un Avocat-Général diſtingué par ſon mérite perſonnel, & ſes profondes connoiſſances en *Chymie*, *Hiſtoire Naturelle*, &c. Il étoit tout ſimple qu'un tel homme fût conſulté ſur les prodiges opérés par *Bléton*. Le Magiſtrat a donné une déciſion qui déclare *Bléton* un impoſteur, & les témoins de ſes merveilles des imbécilles. Parmi ceux-ci s'eſt trouvé un apologiſte qui a repouſſé le jugement du Sénateur, & a remis la choſe au moins en balance.

Ces deux pièces ſont vraiment curieuſes; elles ſont toutes deux très-raiſonnables; toutes deux contiennent des *faits*; toutes deux concourent

donc à établir ce que j'ai dit en commençant cet article, que la perplexité étoit presque toujours dans les choses naturelles le fruit des recherches. J'ai cru qu'elles pourroient entrer, en les rapprochant l'une de l'autre, dans une histoire de l'esprit humain.

LETTRE de M. *de Morveau*, Avocat-Général du Parlement de *Bourgogne*, Membre de l'Académie de *Dijon*, &c.

» *J'ai reçu ces jours derniers des lettres de différentes personnes au sujet du nommé* Bléton, *& des prodiges qu'il opère actuellement à* Dijon; *on assure qu'il découvre les sources & même l'argent caché, par le moyen de la baguette, & d'un mouvement de fièvre dont il est saisi au moment qu'il approche de l'objet qu'il cherche, & qui, diminuant à mesure qu'il s'en éloigne, le met en état d'estimer très-précisément la profondeur à laquelle il doit se rencontrer. On desire savoir ce que j'en pense; on me plaint de ne m'être pas*

QUESTIONS sur le nommé Bléton, *à l'occasion de la Lettre de M.* de Morveau *du 28 Décembre.*

» Messieurs, j'ai l'honneur de connoître, & dès-lors d'estimer M. *de Morveau.* Lorsqu'un homme de ce mérite & de cette dignité atteste un fait, je ne balance pas à le croire; mais si ce même homme, voulant combattre un fait, commence par dire au Public : *je ne l'ai pas pu voir, parce que j'étois absent; je n'aurois pas daigné le voir; je ne l'aurois pas regardé;* & qu'il tire ensuite de-là une sorte de raisonnement contre ceux qui étoient présens, qui ont cru voir,

trouvé à la ville, pour être témoin de ces merveilles : trouvez bon que je réponde par la voie de votre Journal.

» *Il n'y a en effet rien de plus merveilleux qu'un être sur qui l'eau & les métaux font une telle impression; qui est surpris d'un frisson quand il foule une masse de terre qui couvre un peu d'eau, & qui peut impunément marcher dans la boue, s'exposer aux brouillards, à la pluie, traverser les ponts, & voyager en bateau sans aucune émotion; qu'un homme dont le pouls est déréglé par les émanations sympathiques de quelque métal enfoui, & qui est fort sain, & même, à ce qu'on assure, fort joyeux, lorsqu'on lui met dans la main deux écus de six livres, foible prix d'un talent aussi extraordinaire. Malgré cela, malgré toutes les autres singularités que l'on raconte, & dont je supprime le détail, je n'ai, je l'avoue, nul regret de* qui ont prétendu examiner, je soupçonne que cet homme, quelque éclairé qu'il soit, va un peu trop vîte, & passe les bornes du doute.

» C'est à peu-près ce que fait M. *de Morveau*, au sujet du nommé *Bléton*, à qui l'on attribue le don de découvrir les sources. Beaucoup de gens éclairés, & cette Province de *Bourgogne* n'en manque pas, ont employé ou examiné cet homme dans le temps des vendanges dernières. Je commencerai par avouer, comme M. *de Morveau*, que je n'y étois pas; mais on m'a fait divers rapports, dont aucun ne m'a paru fabuleux. Il ne s'agissoit pas, comme le dit M. *de Morveau*, de trésors & de métaux découverts, mais de sources; & de-là est venu le mot de *sorcier* qu'on lui donnoit.

» J'ignore si l'on a vou-

mon absence dans cette occasion.

» *On auroit tort de me taxer pour cela d'indifférence pour les grans phénomènes de la nature : si elle fait ainsi à certains individus des dons particuliers, il faut que le mien, beaucoup plus commun, soit de surprendre la vertu des autres ; car j'ai si constamment éprouvé que ma présence nuisoit à ces sortes d'opérations, qu'on n'auroit pu me décider à faire seulement cent pas pour aller voir le fameux* Parangue *dans les plus beaux jours de son hydroscopie.*

» *A propos de ce* Parangue, *dont on a tant parlé, savez-vous pourquoi on n'en parle plus ? Le voici ; je tiens le fait d'une personne d'autant moins suspecte, qu'elle ne dissimuloit pas combien cet enfant lui en avoit imposé. Sa grande réputation venoit de recevoir un petit échec, parce qu'il n'avoit pas rencon-*lu appliquer à la découverte des métaux, sa faculté (vraie ou fausse) de découvrir les sources. Il pourroit se faire que la crédulité des uns, l'avidité des autres, l'aspect des deux écus de six liv. eût engagé *Bléton*, de *sourcier* qu'il étoit, à devenir *sorcier*, comme *Sganarelle* devint médecin malgré lui ; je ne sais point cela : mais voici ce que je sais, & ce qu'on prétendoit vérifier. Je prie les Lecteurs d'y faire attention.

» *Bléton* prétend qu'à l'approche d'une eau souterraine, il éprouve un frémissement & un mal-aise, qu'il n'éprouve point à la rencontre de l'eau exposée en plein air. Il ajoute que si l'on fouille à l'endroit où il éprouve ce frémissement, on y trouve de l'eau, & que la distance de cette eau s'estime, par une suite de procédés géométriques, à peu

tré juste, en indiquant l'eau qu'il disoit voir dans des vases placés sous une dalle de pierre de quelques pouces seulement d'épaisseur. Un Seigneur du Dauphiné, *qui ne vouloit point être sa dupe, & à qui il avoit indiqué une prétendue source sur un terrein très-élevé, lui annonça qu'il le retenoit jusqu'à ce que l'on eût fouillé à la profondeur indiquée : que si l'on rencontroit l'eau, il doubleroit l'honoraire de ses journées, que si on ne la trouvoit pas, il devoit s'attendre au traitement que méritoit son imposture. Le malheureux* Parangue, *plus affecté de la menace que de la promesse, ne put se résoudre à attendre l'évènement ; il cria miséricorde, avoua ingénument le rôle que lui faisoit jouer son conducteur, & s'enfuit dans son village, où il vit depuis ce temps-là fort tranquille, mais fort obscur.*

» *Telle fut aussi la fin de* Jacques Aymar, *que* près semblable à celui par lequel l'œil mesure les distances & les hauteurs. Il ajoute que si au même moment on lui met en main, où dans la main, ou sur la main, ou sur l'extrémité des doigts, une baguette quelconque de tout bois, verd ou sec, même une branche de sarment, cette baguette tourne spontanément.

» Voilà bien au juste les prétentions annoncées. Voici maintenant quelques faits. Il est si peu vrai que l'eau se trouve par-tout, qu'elle manque dans presque tous ces beaux villages qui bordent la côte, le long de la riche plaine entre *Châlons* & *Dijon*. Un Conseiller du Parlement de *Bourgogne*, M. *G....* vouloit se procurer de l'eau : c'est un fait que *Bléton*, sans sonde, sans procédé géométrique, l'a trouvée ; qu'il l'a trouvée *de nuit*, dans

l'on pourroit nommer à bon droit le Prince de Rabdomans, *dont la baguette poursuivoit les voleurs, découvroit les sources, les bornes perdues, les trésors, & qui plus est, les peres des enfans trouvés. Lorsqu'il eut confessé au grand* Condé *sa fourberie, en s'excusant* sur ce que sa hardiesse avoit moins contribué à la conduite qu'il avoit tenue, que la crédulité d'autrui, *il se trouva heureux d'échapper, par sa protection, aux poursuites d'un certain M.* Robert, *Procureur du Roi au Châtelet, qui avoit le bon esprit d'appeller* fadaises *la plupart de ses tours de baguette, mais qui vouloit punir des galères ses téméraires accusations.*

» *Je reviens au nouvel* Hydroscope, *que l'on devoit plutôt appeller* Hydropyrète *ou* Pyretomant, *puisqu'il s'agit d'une devination par la fièvre. Ses partisans, c'est-à-dire, ceux qui lui ont donné leur* un lieu où il *n'avoit jamais été*; qu'il annonça un *courant*, un autre *courant*, un *tronc* & une *eau mere* d'où ces deux branches partoient; que le frémissement de son pouls accompagna chacune de ces découvertes; qu'on planta des piquets aux endroits où il avoit annoncé l'eau; qu'on l'y ramena le lendemain, de nuit encore, & par d'autres chemins; qu'il s'arrêta aux mêmes endroits où il s'étoit arrêté; que les piquets qu'on avoit eu soin de couper à fleur de terre, se retrouvèrent entre ses jambes & l'eau au-dessous. Voilà le fait. Les témoins sont nombreux & éclairés: je n'entends point dire qu'il ait annoncé beaucoup de sources, ou de courans, ou de puits; mais je n'entends point dire non plus qu'il ait annoncé une seule fois à faux. Cela vaut la peine qu'un vrai Physicien, comme M. *de Morveau*, dise, *je ver-*

confiance & leur argent, & qui dès-lors sont intéressés à le faire encore plus merveilleux qu'ils ne les croyent, vont publiant partout que plusieurs gens de l'art lui ont touché le pouls, & en ont attesté le déréglement; ils nomment même un Médecin dont, à tous égards, le témoignage mérite la plus grande confiance.

» *Lorsque j'entendis pour la première fois cette objection, je répondis que cet homme avoit apparemment la faculté de se procurer à volonté de l'agitation dans le pouls. Ce que j'avois imaginé par la nécessité de chercher dans l'ordre des choses possibles, l'explication d'un fait, que je supposois avéré, se trouve confirmé par un grand nombre d'observations. J'ai vu depuis que le même Médecin, loin de s'en laisser imposer, par ces apparences, avoit cité sur-le-champ un homme encore plus privilégié, qu'il avoit connu, & qui, sans* rai, & non, *je n'ai point vu, ni ne veux voir.*

» *Parangue* étoit un jeune imposteur qui fit quelque bruit : dès qu'il fut annoncé, il ne tarda pas à être confondu. Il prétendoit voir à travers les entrailles de la terre & des rochers. Une telle fable portoit sa réfutation avec elle : j'aurois cependant encore daigné le voir, & vraisemblement je lui aurois dit qu'il étoit un fripon.

» *Jacques Aymar* étoit un paysan *Dauphinois* fort avide, qui ne craignoit pas d'exposer quelques gens à être pendus à la place de ceux qui le méritoient, pourvu que lui-même fît sa fortune. Il savoit chatouiller sa baguette de coudre, & solliciter le mouvement spiral des fibres de cet arbre, il dut en imposer plus long-temps que n'a fait *Parangue*. Mais de ce que ces deux hommes

chercher ni eau ni or, se rendoit à volonté le pouls intermittent: peut-être n'est-il personne qui, en se livrant à des mouvemens de contraction spontanée, en retenant son haleine, &c. &c. ne parvienne, avec un peu d'habitude, à acquérir cette faculté.

» *Je ne dois pas omettre ici une observation qui a été faite par quelqu'un qui a suivi notre Pyretoment dans plusieurs de ses expéditions, c'est que le frisson, les angoisses, les symptômes convulsifs cessoient absolument dès qu'il s'occupoit à répondre aux questions qu'on lui faisoit, quoiqu'il fût encore dans la situation la plus fâcheuse pour son tempérament, de sorte que la plus légère distraction devenoit pour lui un excellent fébrifuge.*

» *On n'a pas enfin manqué de vanter la réussite de quelques-uns des puits qui ont été ouverts sur sa parole; mais pour trouver là* ont été des fripons, il ne s'ensuit pas nécessairement que *Bléton* en soit un autre; car, il s'agit ici d'un fait bien plus simple & très-voisin de la nature.

» La nature, il est vrai, n'a pas donné à d'autres qu'à lui cette extrême sensibilité à la perspiration de l'eau à travers les terres; mais il y a des degrés de sensibilité très-approchants. Plusieurs personnes se sentent incommodées du linge sec en apparence, mais qui ne l'est pas parfaitement; un gazon trop frais leur crispe la plante des pieds à travers une chaussure très-sèche; l'impression du brouillard les tourmente, les réveille, les fait tousser dans un bon lit & dans une chambre bien close; elles éprouvent une forte d'horreur fébrile à l'entrée d'un souterrain, ou d'un bois touffu. Cela n'égale point la sensibilité de

du merveilleux, il faut supposer que les eaux souterraines sont renfermées dans des canaux étroits, dispersés de loin en loin; qu'il faut arriver précisément dessus, & qu'à quelques pieds de distance, la fouille seroit perdue. Voilà l'hypothèse absurde qui sert de fondement à toutes ces sortes de fourberies.

» *Disons donc qu'il n'y a dans tout ceci rien de merveilleux, rien d'étonnant, que de voir dans ce siècle, en 1778, des hommes dont l'état annonce des Lettres, des hommes qui font profession d'une piété plus éclairée & plus sévère, qui seroient faits pour mettre en garde le peuple contre tous ces prestiges, s'abandonner eux-mêmes à une crédulité ridicule, sans faire seulement attention que l'effet physique ne se dirigeant pas sur un objet unique, étant subordonné à la volonté de ces bateleurs, il n'y auroit plus que le pacte implicite, pour l'explication du phénomene de* *Bléton*; mais cela donne envie d'examiner si *Bléton* dit vrai.

» Plusieurs personnes aussi savent faire tourner la baguette; il n'y a point de *pacte* à cela; je crois même qu'il n'y a quelquefois nulle adresse; mais enfin ces personnes tiennent la baguette dans les deux paumes de la main bien fermées. Je puis croire qu'au moins la transpiration de la main agit, je ne sais comment, sur les fibres du coudrier. Rien de pareil pour *Bléton*: vous lui donnez une baguette quelconque; vous la placez dans sa main ouverte, ou sur le dos de sa main, ou en l'air sur le bout de ses doigts: vous faites plus, vous la tenez vous-même sans qu'elle tourne; il place ses mains sous les vôtres, même à une légère distance, & aussi-tôt la baguette de tourner. Voilà ce que l'on racon-

tion d'un fait bien avéré. Je suis, &c. «

te, ce que je me garde d'affirmer ni de croire; mais ce que je serois très-fâché de nier, puisque des gens éclairés l'assurent; & j'en conclus qu'il faut voir & non pas conclure de ce qu'on n'a point *vu, ni voulu voir.*

» Il faut donc voir, je le répète. Que de très-bons Physiciens aient des doutes, je le conçois; que quelque Observateur ait découvert que le frémissement du pouls cessoit à la moindre distraction de *Bléton*, ou bien que lui-même ait eu une distraction qui l'ait empêché de suivre le recouvrement du pouls, & qu'ensuite il se soit paré auprès de M. *de Morveau* d'une sagacité maligne, je n'en puis tirer aucune conséquence. C'est un autre phénomène à vérifier.

» Que *Bléton* se contente ou ne se contente pas de douze francs; qu'il en soit *joyeux* ou *triste*; qu'il ait abusé d'un talent extraordinaire pour s'en attribuer d'autres; que découvrant les sources, il ait prétendu découvrir aussi les métaux, ou bien qu'il ne découvre ni métaux, ni sources, je n'en sais rien; mais je voudrois voir, ou je prie M. *de Morveau* de voir & de dire ce qu'il a vu: je présume beaucoup pour ses conjectures, mais je crains un peu ceux qui dédaignent *de voir*, &c. «

On ne peut pas s'empêcher de convenir que le questionneur a raison.



ANGLETERRE.

LA plupart des peuples de l'antiquité avoient un usage constamment observé au commencement de leurs guerres, sur-tout de celles qui paroissoient sérieuses, & inspiroient de fortes alarmes, c'étoit d'offrir aux Dieux infernaux, en forme de sacrifice expiatoire, des victimes humaines prises dans la nation redoutée. Dès qu'on apprenoit, par exemple, que les *Gaulois* menaçoient *Rome*, on ne manquoit jamais, par acte du Parlement du *Tibre*, de se procurer un *Gaulois* & une *Gauloise*, & de les enterrer vifs. Plus d'une fois des *Grecs* des deux sexes furent immolés de même à la superstition poltronne & barbare des braves dominateurs du *Capitole*.

Les *Tyriens*, imités par les *Carthaginois*, & imitateurs des peuplades plus reculées, avoient des statues de bronze, placées les bras étendus, & baissés vers un large foyer embrâsé à leurs pieds; on y posoit des enfans que la pente du plan incliné précipitoit dans les flammes, & l'on appelloit courage héroïque la férocité des meres qui assistoient à ce spectacle sans verser une seule larme. Les *Juifs* même ne se garantirent pas de ces assassinats religieux, & l'Histoire Sainte nous en a conservé des exemples, comme de leurs chutes dans l'idolâtrie.

Les *Anglois*, philosophes comme ils le sont, grans réformateurs comme on sait, agissant tou-

jours d'après les principes de la raison rectifiée, de l'humanité réfléchie, n'ont garde, quand ils ont la guerre avec la *France*, d'enterrer vifs de gros *Auvergnats*, ou de jolies *Parisiennes*; mais persuadés cependant que pour la prospérité de leurs armes, il faut, avant que d'en menacer l'ennemi, les teindre d'un peu de sang, ce sont de vieux Amiraux qu'ils dévouent; & comme au bord de la *Tamise* tout va *légalement*, c'est avec des formalités *légales* qu'on procède à cette cérémonie.

On se rappelle la catastrophe du pauvre Amiral *Byng*, estimé, révéré de la nation pour ses talens, pour son courage, parvenu par ses services aux premiers emplois, & cependant jugé, condamné en forme par un Conseil de guerre, & exécuté avec appareil au milieu de ses admirateurs & de ses amis. Voilà l'Amiral *Keppel*, reconnu pour un des plus braves Officiers, pour un des plus expérimentés dont la marine *Angloise* se soit glorifiée, exposé au même danger. Un Conseil de guerre informe contre lui avec le plus grand éclat. Il est accusé, prisonnier, & son crime est de n'avoir pas battu les *François*.

Il faut bien que ce soit au défaut de succès contre la *France* exclusivement, que soit attaché à *Londres* le caractère de *crime d'Etat*; & que *Neptune* étant la Divinité favorite de l'*Angleterre*, ce soit aux dépens de la vie d'un marin essentiellement qu'on se flatte de le rendre propice; car les fautes de terre n'emportent pas cette expiation terrible.

Le Duc *de Cumberland*, toujours battu de son

temps, ne fut point dévoué par le Parlement aux autels de *Mars*. Le Général *Howe*, chaſſé de l'*Amérique*, reſpire paiſiblement, au milieu de *Londres*, l'air enfumé qui enveloppe cette Capitale. Le Général *Burgoyne*, priſonnier de guerre, auteur ou martyr d'une nouvelle journée des *fourches caudines*, harcèle impunément à *Weſtminſter* les Miniſtres qu'il accuſe d'être les auteurs de ce déſaſtre; & quoiqu'il ſoit aſſez prouvé que la perte de l'armée écraſée ſous ſes ordres a eu pour cauſe de véritables fautes, ſoit dans les inſtructions envoyées de *Londres*, ſoit dans l'exécution ſur les lieux, ſa tête n'a couru aucun riſque.

Il eſt donc clair, qu'après une mûre réflexion, les *Anglois* n'ont pas cru qu'il fût bien important pour leurs affaires de cribler, avec des balles de fuſil, le crâne d'un Officier de terre : mais cette manœuvre, exercée ſur l'occiput d'un Amiral, leur a paru un ſpécifique merveilleux pour leur marine. Il a donc été décidé en Parlement que le reſpectable *Keppel* ſeroit le bouc émiſſaire ſacrifié, ou du moins expoſé pour la fortune publique.

Tout eſt étrange dans cet étrange procès; l'époque, l'accuſateur, l'accuſation en elle-même, & le genre de preuves.

L'époque, c'eſt ſix mois après l'action, c'eſt lorſque l'accuſé alloit ſe remettre à la tête de ſa flotte réparée, qui ſe réjouiſſoit de ſe retrouver ſous ſes ordres, preuve que ſa conduite n'avoit paru répréhenſible à aucun des inférieurs qui la

montoient. Dans ce long intervalle, il ne s'étoit pas élevé une ſeule voix contre lui : la prorogation de ſon commandement prouve aſſez qu'il n'avoit perdu la confiance, ni de la Cour, ni de la nation, ni de ſes ſoldats.

Quel eſt ſon accuſateur ? C'eſt un de ſes amis, un de ſes principaux Officiers, inculpé lui-même, & qui n'attaque ſon Commandant que par une récrimination : s'il ne s'étoit pas trouvé dénoncé au Public, il ſeroit encore dans le ſilence. Voici ce qui l'a engagé à ſe rendre le délateur de ſon Chef.

Ce vice-Amiral nommé *Hughes Palliſer* avoit continué à vivre dans l'intimité avec l'Amiral *Keppel*, depuis la bataille. Il a paru il y a quelque temps dans les papiers publics *Anglois* une lettre anonyme qui le chargeoit d'avoir été cauſe du mauvais ſuccès de la journée d'*Oueſſant*. L'exceſſive licence de ces papiers autoriſe à en mépriſer les aſſertions, quand elles n'ont pas un caractère authentique. C'eſt le parti que prennent ordinairement en pareil cas ceux que l'on défère par cette voie au Public, quand leur cœur les abſout, & quelquefois même quand il les accuſe.

Sir *Hughes Palliſer* s'eſt cru obligé de répondre à un fantôme ; mais au lieu de ſe juſtifier ſimplement, d'appeller, comme garans de ſa bonne conduite, ſon Chef, ſes Collégues, toute ſon eſcadre, vrais Juges d'une pareille délation, il a compromis nettement l'Amiral lui-même, en le nommant.

Celui-ci, indigné, non sans raison, de se voir attaqué aux ieux de la nation & de l'*Europe*, par un homme qu'il croyoit son ami, a déclaré à son tour, en plein Parlement, que le vice-Amiral avoit désobéi à ses signaux, & compromis, par cette manœuvre rebelle, l'honneur & la fortune de la patrie.

Alors le vice-Amiral a intenté une accusation en règle : il s'est adressé à l'*Amirauté*, Tribunal, ou plutôt Bureau Souverain composé de vieux Officiers retirés du service maritime; il y a déféré l'Amiral *Keppel*, comme coupable d'avoir manqué volontairement l'occasion de détruire la flotte *Françoise*. L'Amirauté a reçu l'accusation : on a ordonné qu'il y auroit un Conseil de guerre : le Conseil de guerre est assemblé, & l'on va juger.

Par ce court récit on voit que l'accusateur n'est aujourd'hui à cette place que parce qu'il s'est hâté de s'en emparer le premier; que si l'Amiral *Keppel*, au lieu d'une délation verbale dans la Chambre des Communes, avoit sur-le-champ entamé son action à l'Amirauté, c'est lui aujourd'hui qui seroit libre, menaçant, qui joueroit le rôle de vengeur de la patrie, de restaurateur de la discipline militaire. Quelle matière à réflexion que ce texte! Conçoit-on que dans une nation policée, éclairée, où l'on se pique sur-tout de raisonner, l'adresse à choisir le moment puisse assurer un semblable avantage dans un procès capital!

Quant au titre d'accusation, au grief même sur lequel on informe avec tant de fracas, il n'est pas moins étonnant que le reste.

Ce

Ce feroit une chofe curieufe que de pouvoir rapprocher de la plainte rendue contre l'Amiral *Keppel*, celle qui a été fuivie de la condamnation de l'Amiral *Byng*. Si je puis me la procurer, je la confignerai dans le Numéro 36 de ces *Annales*, avec celle qui a été préfentée en forme au Confeil de guerre le jeudi 7 Janvier 1779.

Je rendrai compte en même temps de la procédure elle-même, & de la nature des preuves que l'on y admet. Je me contente pour le préfent d'obferver que ce qu'il y a de plus fort en apparence dans cette plainte, réfulteroit du fait que la flotte *Françoife* ayant été *forcée*, *battue & mife en fuite*, l'Amiral, au lieu de la pourfuivre & de la détruire, s'eft retiré lui-même devant un ennemi qui fuyoit, ce qui fuppoferoit une trahifon. Il ne s'agit donc plus que de favoir fi le Comte *d'Orvilliers* a été FORCÉ, BATTU, *mis* EN FUITE.

En vérité, quand on voit une Affemblée nationale comme le *Parlement*; une Compagnie compofée de vieillards fages, expérimentés, comme l'*Amirauté* de *Londres*; un Confeil de guerre formé d'Officiers habiles, diftingués par leurs emplois & par leur capacité, s'occuper gravement de difcuter une accufation qui porte fur une pareille chimère; plonger à ce fujet un de leurs Collègues dans les inquiétudes qui accompagnent, même pour les plus courageux des hommes, un procès capital, juridiquement inftruit; lui faire dévorer les humiliations, les dégoûts inféparables de fa pofition dans la procédure; quand on penfe que malgré l'évidence, aux ieux de l'*Europe* entière, malgré la réclamation de fes ennemis même

qu'il n'a pas vaincus, mais qui l'eſtiment, comme ils en ſont eſtimés, il ne ſeroit pas impoſſible qu'il ſuccombât, ſur-tout, ſi, comme l'inſinuent les Orateurs de l'Oppoſition, ceci eſt une affaire de parti; ſi c'eſt à une cabale, & non pas à la patrie, ni à la juſtice, ni même à la diſcipline que l'on prépare cette illuſtre victime; ſi le danger où ſe trouve l'Amiral *Keppel* eſt la punition de ce qu'il n'a pas voulu faire bien plus que de ce qu'il a fait, & la ſuite d'une vengeance de cabinet, qui peut s'empêcher de gémir avec amertume ſur ce qui ſe paſſe dans ce monde?

L'hiſtoire, dit-on, eſt un recueil de leçons propres à inſtruire la poſtérité; n'en eſt-ce pas bien plutôt un d'horreurs qui l'épouvantent ſans fruit? Car pourquoi la nôtre ſeroit-elle plus utile à nos enfans, que ne l'eſt pour nous celle de nos pères?

Sans ſortir de nos temps modernes, n'avons-nous pas vu le reſtaurateur du nom *François* dans les *Indes*, le plus brave des guerriers, le plus habile des marins, le plus honnête, le plus généreux des hommes, *la Bourdonnaie*, languir, pour prix unique de ſes exploits, trois ans dans les cachots, & perdre des ſuites du déſeſpoir une vie dérobée à peine à la hache du bourreau?

N'avons-nous pas vu *Dupleix*, ſon rival de gloire, malheureuſement ſon ennemi, ſon détracteur, mais digne d'ailleurs par ſes talens, par ſa conduite, par ſa fortune même, de la reconnoiſſance nationale, & ſur-tout de celle d'une Compagnie, défendue, ſauvée par lui,

essuyer à son tour des tracasseries judiciaires non moins dégoutantes, quoique moins dangereuses, & n'échapper peut-être à la captivité, que par l'horreur avec laquelle le Public avoit envisagé celle de son infortuné Collègue ?

Parcourez la liste des noms contemporains que la fortune a favorisés, & voyez par quels talens, quels mérites, quels services ils ont justifié leurs succès.

A *Londres* le sang juridiquement répandu, la cervelle légalement écrasée de l'irréprochable, du vertueux Amiral *Byng*, ont souillé le tillac du vaisseau où il avoit si souvent exposé sa vie pour la défense de sa patrie ; l'Amiral *Keppel*, non moins irréprochable, aussi vertueux, moins compromis par le sort, va peut-être renouveller le même spectacle ; & le déprédateur des *Indes*, le *Verrès* moderne, le fléau du *Coromandel*, chargé des dépouilles de deux millions d'hommes péris par sa barbarie, n'a trouvé à son retour en *Europe* que des mers *paisibles* ; & des rivages reconnoissans. Il seroit mort tranquille, vénéré dans son lit, si sa conscience, plus sévère que les Juges de son pays, ne lui eût prononcé son arrêt, & forcé sa propre main, au défaut de celle du bourreau, à l'exécuter.

Quel parti prendre ? Où donc fuir ?

Si cet incident justifie des réflexions affligeantes, & peu honorables à la législation de l'*Angleterre*, plutôt qu'à sa Jurisprudence, l'occasion se

présente d'en faire de non moins frappantes sur la petitesse du style de la Chancellerie *Britannique*, sur le raffinement absurde des expressions par lesquelles elle désigne le *Roi de France*. L'année dernière, à peu-près dans ce temps-ci, j'ai rendu compte d'un jeûne solemnel ordonné dans les trois Royaumes, pour attirer sur les armes *Angloises* la protection du Ciel; il n'étoit alors question que des *Insurgens :* ce n'étoit que pour les battre que l'on recommandoit aux fidèles *Bretons* de se priver d'un repas. Le même régime vient d'être ordonné pour obtenir des succès contre la *France :* & dans la proclamation publiée à ce sujet, le Chef de la nation *Angloise* n'appelle celui de son ennemie que le Roi *François*. Il faut convenir que cela est bien petit.

C'est pour ne pas contrevenir aux prétentions, aux titres de la Couronne *Anglicane*. Le Magistrat qui siège à *Westminster* avec les ornemens royaux, s'intitule : *Roi, par la grace de Dieu, d'ANGLETERRE, de FRANCE, d'ECOSSE & d'IRLANDE*. Pour ne pas déroger à sa chimere, il donne à son rival une qualité qui n'exprime qu'une possession de *fait*, tandis qu'il semble se réserver celle de *droit :* de sorte que dans les bureaux de la daterie *Angloise* les *Bourbons* sont des usurpateurs, & la maison de *Brunswick* a seule un droit légitime au Trône de *Paris*.

Encore une fois cela est ridicule. Peut-être seroit-il digne de la grandeur de la nation, & de la dignité de son Gouvernement d'abolir cette formule absurde : d'autant plus, comme je l'ai déja

observé autrefois, que les *François* feroient également fondés à se l'approprier. Le fils de *Philippe-Auguste* a été couronné, sacré Roi d'*Angleterre* au milieu de *Londres*, comme celui de *Henri V* au milieu de *Paris*. Dépouillés tous deux par la fortune de cette royauté phantastique, sied-il aux successeurs de l'un de rester attachés à une petite vanité puérile que ceux de l'autre ont eu la grandeur de dédaigner ?

J'ai déja eu la satisfaction de voir mes observations influer sur la Législation, & la Jurisprudence de l'*Angleterre*. C'est d'après mes remarques que la *peine forte & dure* a été supprimée par le *Parlement*. Elles ont dirigé l'Arrêt par lequel les gageures sur le sexe du Chevalier *Deon* ont été rejettées, après avoir d'abord été admises. Peut-être ameneront-elles la même réforme dans le style des bureaux.



ESPAGNE.

SI l'on en croit des bruits très-multipliés, enfin on va sortir de l'inaction, & se déterminer à prendre un parti vigoureux, tel que les circonstances actuelles semblent l'exiger de sa part.

En attendant cet évenement, l'Inquisition *Espagnole* ressuscitée vient de donner à l'*Europe* un spectacle d'un autre genre, & qui mérite de tenir sa place parmi les singularités de ce siecle.

J'ai parlé ci-devant (1) d'un Intendant de *Séville*, fondateur, ou du moins coopérateur à la fondation d'une colonie dans la *Sierra Morena*, ou les *Montagnes noires*, qui séparent la *Castille* de l'*Andalousie*, & qui n'avoient été jusques-là qu'un désert remarquable entre tous les déserts de l'*Espagne*. Séduit par la philosophie moderne, devenu fanatique du stoïcisme apparent de nos *Sénèques*, il ne s'est pas borné à fertiliser des terres incultes; il a voulu dogmatiser, du moins on l'en a soupçonné : il a commis des indiscrétions, dont on lui a fait des crimes : il est une des victimes par le sacrifice desquelles le saint Office a cru devoir signaler sa réhabilitation.

Il avoit été constitué prisonnier l'année derniere; on a instruit son procès : & quoique, suivant les maximes de ce mystérieux Tribunal, on ignorât même de quoi il étoit accusé, on s'atten-

(1) *Tome premier de ces* Annales, *p.* 402.

doit, d'après ces mêmes maximes, à une condamnation sanglante contre lui : les craintes ne se sont pas tout-à-fait vérifiées : la Sentence n'est que ridicule, si pourtant l'on peut appeller ridicule ce qui perd un homme.

Il est déclaré *hérétique* formel, & *apostat*, ce qui est contradictoire : car l'*apostat* est l'homme qui abjure absolument sa religion : l'*hérétique* ne fait que la changer.

En conséquence il est condamné à *ne pouvoir plus monter, ni à cheval, ni en voiture ;* il est déclaré *incapable de posséder jamais aucun office ; banni à perpétuité à vingt lieues de la Cour, des maisons royales, de toutes les grandes villes, même au Pérou*, sa patrie, si l'envie lui prenoit d'y retourner ; il *ne pourra plus s'habiller que d'étoffes grossières, & COULEUR DE PAILLE*, pour représenter le *san benito*, couleur de souffre, dont l'extrême indulgence du sacré Tribunal l'a dispensé ; il ne lira plus que les Œuvres du mystique *frere Louis de GRENADE :* & enfin, comme toutes ces peines sont plutôt une sauvegarde contre les rechutes, qu'une expiation de ses premières fautes, il sera *enfermé pendant huit ans* dans un couvent, sous l'inspection de deux Moines *qui ne le quitteront jamais*, qui lui *enseigneront pendant les quatre premières années son cathéchisme*, & auront soin de le *faire jeûner tous les vendredis au pain & à l'eau*, & de lui *faire dire tous les jours son chapelet avec sept* AVE MARIA *& un* CREDO.

D'après cette Sentence, je soupçonne que les RR. PP. *Inquisiteurs* sont des plaisans ; ils ne pouvoient guère mieux se moquer d'un philosophe ;

à la vérité ce n'eſt pas-là tout-à-fait l'eſprit de la primitive Egliſe : mais auſſi n'avoit-elle pas d'Inquiſition.

Au badinage celle d'*Eſpagne*, à ce qu'il me paroît, joint la politique : les diſpoſitions de la Sentence me ſemblent merveilleuſement imaginées pour mettre le pauvre inquiſitorié hors d'état de jamais eſpérer une réhabilitation.

Il a 55 ans : dans huit ans, s'il vit encore, s'il réſiſte à l'ennui du préceptorat clauſtral, il en aura 63 : banni à cet âge de toutes les grandes villes, & du voiſinage de la Cour, & ne pouvant aller qu'à pied, ſes ſollicitations ne ſeront jamais ni bien vives, ni bien ſuivies, ni bien fructueuſes.

Sa couleur jaunâtre qu'il ne peut quitter ſans s'expoſer à être très-effectivement brûlé, eſt un ſigne de le fuir ; c'eſt le ſceau mis ſur le front de *Caïn*, pour empêcher que perſonne s'en approche: ce ſigne ineffaçable & terrible de la vengeance monachale ſemera ſans ceſſe autour de lui, ſinon l'horreur, au moins l'épouvante, & produira le même effet.

Enfin ſon eſprit ne peut manquer de s'abrutir entre les mains des inſtituteurs à qui on le livre, & avec la pâture à laquelle on le réduit. Les RR. PP. *Jacobins* de *Madrid* ſavent à merveille ce qu'ils font. Je crois pourtant que cela vaut encore mieux que d'être brûlé.

Obſervons au ſujet de cette anecdote deux choſes, ou plutôt trois. La première, c'eſt que toute effrayante, toute ſcandaleuſe qu'elle eſt,

elle n'approche pas encore cependant de ce terrible mot, le CŒUR ROYAL, en vertu duquel quinze cens hommes pourvus d'un caractère sacré, ont été proscrits, condamnés & exécutés en un moment, sans examen, sans formes d'aucune espèce, sans jugement, &c.

La seconde, c'est que si cet infortuné philosophe peut être absous par les honnêtes gens des prétendus crimes qui le soumettent à porter toujours un surtout orangé, il ne le sera pas de l'accusation trop réelle d'ingratitude : il avoit conjuré la perte de son bienfaiteur, de l'auteur de son existence, de toute sa fortune : & peut-être est-ce là le vrai forfait dont la Providence le punit.

En troisieme lieu, songeons que le délire, ou moqueur, ou furieux, de quelques *Dominicains* réintégrés par des circonstances singulières dans un pouvoir, qui ne durera pas, ne doit point être attribué à l'Eglise : elle le désavoue, comme elle a toujours désavoué les cruautés prétendues religieuses qui ont fait couler tant de sang dans la *Bétique*. Jamais le saint Office d'*Italie* n'a offert au fanatisme de semblables sacrifices. Dans les autres Royaumes, où ils ont été imités, ou même surpassés, où de nos jours encore on a entendu pétiller des bûchers qui dévoroient des hommes pécheurs, & non pas criminels, ne nous lassons pas de le redire, ce ne sont pas des Prêtres qui y ont mis le feu.

Je ne veux pas dire qu'il fût fort salutaire d'établir des inquisitions, même à l'*Italienne*, dans ces pays-là ; mais je crois qu'on ne peut trop en avertir les Tribunaux séculiers de ne pas adopter,

les principes, & de ne pas ſurpaſſer les rigueurs du ſaint Office *Eſpagnol.*

Au reſte, je ne crois pas devoir priver le Public d'une anecdote intéreſſante, & dont on me garantit l'authenticité. Un des hommes que l'on a le plus accuſé, mais fauſſement ſans doute d'avoir cherché à introduire le *philoſophiſme* en *Eſpagne*, ſe rencontra, il y a quelques jours, avec un de ceux qui le provignent le plus fructueuſement en *France.* » Eh bien! Monſieur le C., dit le Prédi-» cant *Encyclopédiſte*, voilà que l'*Eſpagne* rede-» vient barbare depuis que vous n'y êtes plus «. L'Etranger éludoit; il traînoit ſa réponſe. A la fin, impatienté de l'éloge qui recommençoit toujours: » C'eſt votre faute, Meſſieurs, dit-il net-» tement. Nous ſortions de la ſuperſtition: vous » avez voulu être nos guides, & vous nous me-» niez à détruire la religion même. Il vaut en-» core mieux reſter où nous étions, que d'aller où » vous vouliez nous conduire «.

NOUVELLES ET DERNIERES OBSERVATIONS

Sur l'hiſtoire de l'Abbé DES BROSSES. (*)

MEntiris impudentiſſime, ou dans un autre idiôme, *vous mentez très-impudemment* n'eſt pas une

---

(*) Ce N°. étoit imprimé & même expédié quand j'ai reçu le *Mercure* du 15 Février; j'ai cru devoir réimprimer cette feuille-ci, malgré le retard qui doit en réſulter, afin de lever toute eſpece de doute ſur l'article du *Certificat* de M. *Quintin*; objet trop intéreſſant pour le laiſſer problématique & trop affligeant pour en occuper davantage les Lecteurs.

expression polie : mais *Paschal*, d'après un Révérend Père *Capucin*, assure qu'il y a des cas où il est permis, & même nécessaire de l'employer. Lecteurs impartiaux, vous allez juger si la légion mercurielle soudoyée par le *breveté* PANKOUKE n'a pas mérité la monition séraphique.

Dans le Mercure du 15 Février, page 165, on trouve sous le nom de *variété*, une lettre d'un *Citoyen de Dijon* (qui ne se nomme pas) où l'on dément d'un bout à l'autre toute l'histoire de l'Abbé *des Brosses* ; on nie sur-tout la réalité du *Certificat* délivré à cet infortuné, par le Procureur général de *Dijon*, qui a été imprimé tout au long, page 324 du N°. XXX de ces *Annales*. On cite une lettre signée *Perard*, qui semble appuyer la dénégation : & comme il paroît y avoir une très-grande affinité entre l'anonyme qui nie, & les Rédacteurs PANKOUKE qui publient la dénégation ; ceux-ci ont ajouté un peu de leur broderie à son cannevas : ils ont cousu au texte une petite note pleine de raison, de douceur & de philosophie ; on m'y appelle un *hypocrite inconséquent & forcené*, qui *célebre aujourd'hui ceux qu'il dénigroit la veille*, &c.

Je pourrois dire à ces Messieurs que cette honnêteté n'est de leur part ni judicieuse, ni placée : *l'hypocrisie* est précisément le contraire de *l'inconséquence* & de la *fureur* : c'est à l'homme froid qui se déguise, qui se replie, qui paroît tout ce qu'il n'est pas, qui joue la vertu, l'humanité, la bienfaisance, à beaucoup de philosophes de nos jours par conséquent, &c. que convient ce nom odieux.

Ensuite, à quoi revient le reproche *d'hypocrisie*, quand il s'agit d'un Arrêt rendu par des Juges *laïques*, dans une affaire où la *Religion* n'entre pour rien ? Que je sois un vrai dévot, ou un faux dévot, ou point dévot du tout, qu'importe à l'exécution de l'Abbé *des Brosses*, & au Certificat dont il résulte qu'elle a été l'effet de la vengeance ?

Quant aux variations que l'on me reproche dans cette agréable *variété*, on me feroit plaisir de les articuler. Si j'avois changé d'opinion après l'examen; si mon langage avoit suivi les impressions de mon cœur, & qu'une rétractation franche eût succédé à des reproches partis de la conviction, ce seroit une preuve de candeur & non pas de fausseté, je n'en serois ni humilié ni contristé; c'est même ma disposition habituelle : je dirois sans rougir, je me suis trompé; je croirois m'honorer par cet aveu.

Je pense que pour tous les honnêtes gens il y a deux especes de devoirs; l'un c'est de ne se livrer que le moins qu'ils peuvent à l'erreur : l'autre c'est de réparer courageusement leurs méprises; jusqu'à présent j'ai rempli le premier avec tant d'exactitude que je n'ai pas eu besoin de pratiquer le second : mais j'y suis disposé, & si par exemple M. d'*Alembert* parvenoit à me prouver qu'il sçait le *François*, qu'il écrit noblement; que ses petites finesses ne sont pas des platitudes, du cailletage bon tout au plus pour amuser des femmes de chambre, il verroit avec quel empressement je chanterois la palinodie.

Mais encore une fois ce n'eſt pas là de quoi il eſt queſtion; c'eſt la réalité ou la fauſſeté du Certificat délivré à l'Abbé *des Broſſes*, après ſa flétriſſure, par le Procureur général du Parlement de Dijon *de ce temps-là* qu'il s'agit de vérifier: car je ne répondrai qu'à cet article du *Citoyen*: ſi celui-là eſt démontré, les autres ne feront plus aucune difficulté.

Or comment le combat-on ? Par une lettre ſignée *Perard*, qui eſt apparemment le nom du Procureur général *actuel* du Parlement de *Bourgogne*: & que dit ce Magiſtrat ? Il donne ſimplement la copie d'une lettre de ſon prédéceſſeur à M. le *vice-Chancelier*, qui porte *que le ſurſis de l'Abbé* des Broſſes *eſt arrivé un peu tard pour lui, parce qu'il a été flétri dès le 7 de ce mois; mais qu'il l'excepte de la chaîne partie ce-jourd'hui* (18 Septembre 1764.) Et il ajoute:

Je certifie la préſente conforme à l'original qui ſe trouve ſur les regiſtres de M. Quarré de Quintin, *Procureur-Général. Certifie de plus qu'il ne ſe trouve rien de plus ſur les regiſtres; & qu'il n'y a rien ſur ceux du Parquet relatif à cette affaire. A Dijon, ce 17 Janvier 1779.* Signé, *PÉRARD.*

M. *Pérard* donc atteſte ſimplement que la minute du Certificat de M. *Quintin* ne ſe trouve pas: ce n'eſt pas à moi, je penſe, qu'on demandera ce qu'elle eſt devenue.

Maintenant l'Abbé *des Broſſes* en avoit-il une expédition de la main de M. *Quintin* ? A-t-elle été fabriquée par moi, comme l'inſinue honnêtement l'Anonyme, pour appuyer mon récit, ou

par l'Abbé *des Brosses?* Ce qui, après tout, seroit seul croyable, si réellement la pièce étoit fausse. Voici ma réponse.

En 1771, lorsque cet infortuné voulut faire de nouveaux efforts contre l'injustice, il s'adressa à moi. J'étois alors l'Avocat du jour, & j'ai bien payé cette courte gloire. Mais aussi j'étois accablé ; je commençois, sans prévoir cependant tout ce qui a suivi, à pressentir combien il devoit être dangereux de se montrer ferme & honnête dans les affaires délicates. En plaignant l'Abbé *des Brosses*, je ne crus donc pas devoir me rendre à ses instances. Il ne m'étoit resté qu'une idée confuse de ses malheurs.

Dans le temps où il reprit ses dernieres espérances, on m'en parla à *Londres :* on m'offrit des éclaircissemens : je les acceptai, & j'y trouvai le Certificat. Il me parut, comme il doit le paroître à tout homme de bon sens, choquer toute vraisemblance. Je marquai de l'incrédulité : on m'engagea à écrire au dernier défenseur de l'Abbé *des Brosses*, Avocat au Parlement de *Paris :* je le fis, & il m'a répondu le 8 Juin 1778.

» Rien n'est plus vrai, Monsieur, que le Certi-
» ficat du Procureur-Général de *Dijon*. Il est
» entre les mains de l'Avocat au Conseil chargé
» de la défense de l'Abbé *des Brosses*, & je l'y ai
» vu dix fois. C'est à *Dijon* que l'Abbé *des Brosses*
» a été flétri.

» J'ai été chargé, moi, par feu M. le Prince *de*
» *Conty*, de suivre cette malheureuse affaire,
» deux mois avant la mort de l'Abbé *des Brosses*,

» & il est mort des mouvemens qu'il s'est donnés.
» Depuis l'instant où il m'a vu prendre sa défense, » il ne prenoit plus de repos : je n'ai point vu de » courage égal à celui-là ; mais son corps étoit » trop usé par la douleur. Il est mort trois jours » après une Consultation que le Procureur-Géné-» ral des *Requêtes de l'Hôtel* (M. *Genée de Brochot*), » M. *Jolas*, son Avocat au Conseil, & moi, avons » faite chez M. *d'Amours* qui précédemment avoit » été son défenseur.

» Nous avons tous TENU ET LU PLUSIEURS » FOIS LE CERTIFICAT DONT IL S'AGIT, que le » Procureur-Général avoit délivré à l'Abbé *des* » *Brosses*, comme une sauvegarde contre le dés-» honneur. *Tous les Maîtres des Requêtes connoissent* » *aussi ce Certificat;* il est rapporté *dans leur avis* » *sur la demande en révision :* il est *transcrit dans la* » *minute des Conclusions que prit alors M.* Genée de » Brochot, comme Procureur-Général. Enfin il » est imprimé ce Certificat, & attesté par la signa-» ture de MM. *Jolas*, *Bontoux* & *Regnard*, qui » n'auroient pas sans doute compromis leur état » par un faux de cette importance. *Jamais il n'a* » *été désavoué par le Parlement ni le Procureur-Gé-* » *néral de Dijon.*

» Enfin pour mettre votre conscience d'accord » avec la vérité, & vous rassurer sur toute espèce » d'évènemens, Me *Jolas* vient de me donner un » de ses Mémoires imprimés, où il est transcrit. » Il ne lui en restoit que quatre exemplaires : je » vous en envoie un, & je garde le pareil que » l'Abbé *des Brosses* m'avoit autrefois donné.

» Ce Mémoire vous prouvera l'horreur dont » vous osiez douter encore, malgré tout ce dont

» vous avez été le témoin & la victime. Le Cer-
» tificat eſt tranſcrit au bas de la page 23, & cer-
» tifié par la ſignature de l'Avocat & le nom du
» Rapporteur. C'eſt enfin une pièce publique, &
» ſans conteſtation : vous pouvez en faire un uſage
» public, & tel que le demande le ſang de l'in-
» nocent qui n'a plus que vous pour défenſeur....«

Je ne donne pas le nom de cet Avocat, parce que dans la carrière qu'il court, on lui feroit infailliblement un crime d'avoir été poli & confiant envers moi : mais comme il cite cinq hommes de poids, dont l'état eſt indépendant de la canaille aboyante du Palais, la lettre n'en eſt pas moins authentique.

Afin qu'on ne nie pas l'exiſtence du Mémoire comme celle du Certificat, je le fais dépoſer chez un Notaire : il eſt conſigné dans l'Etude de Me ALLEAUME, *Notaire*, rue de *la Ferronnerie*, *au coin de la rue Saint-Denis*, où il ſera remis ſous les yeux de toutes les ames honnêtes qui voudront aſſeoir ſur cette affaire un Jugement certain.

Maintenant, Lecteurs impartiaux, jugez qui eſt plus digne du nom de *fauſſaire*, *d'être dénoncé comme tel à tout l'univers*, *& au mépris le plus général* (1) de l'Anonyme ou de moi. Obſervez qu'il y a dix ans qu'on réitère contre moi ces imputations de fauſſeté, & dix ans que je m'en juſtifie comme vous voyez.

---

(1) *Termes de l'Anonyme.*



AVIS
AUX SOUSCRIPTEURS
DE CET OUVRAGE.

CEUX que mon attention ſcrupuleuſe à ne me laiſſer ſoupçonner d'aucun tort volontaire, importune; qui appellent *égoïſme* mes efforts pour juſtifier l'eſtime dont la ſaine partie du Public m'honore, & qui ne s'ennuyant point d'entendre parler *DE MOI*, quand on *m'inculpe*, s'en ennuyent quand je me *défends*, peuvent paſſer tout cet article. C'eſt encore de ce *malheureux MOI* que je vais parler.

Mon Ouvrage, déja trop retardé, a eſſuyé depuis ſix ſemaines de nouveaux retards; au moment où j'avois promis une plus grande promptitude, on n'a preſque vu redoubler que les délais. L'exécution de la parole que j'avois donnée pour le mois prochain devient impoſſible: il faut bien que je me juſtifie de cette eſpèce d'infidélité: il faut bien ôter, à mes amis la crainte, & à mes ennemis l'eſpérance, que l'inſtant de découragement, dont je n'ai pu me défendre il y a quelque temps, & qui a contribué en grande partie à la ſuſpenſion de l'Ouvrage, puiſſe déſormais y avoir aucune influence.

Je l'ai entrepris, parce que je l'ai cru utile : l'envie d'y servir ma Patrie, mon Prince, les mœurs, un peu le bon goût dans les arts, m'a soutenu contre la fatigue, l'ennui, les manœuvres même de ceux que son succès désoloit : mais les ames humaines n'ont, comme les corps, qu'une mesure de force, & il y a eu un moment où j'ai cru la mienne épuisée. A des chagrins domestiques s'est joint un trait d'audace, d'adresse, de la part de mes ennemis, auquel j'ai peine à ajouter foi, quoiqu'il ne soit que trop constant; trait qui m'a, je l'avoue, inspiré pour la Litterature, pour la société, pour la reputation même, un dégoût mêlé de terreur; je parle de la dénégation publiée par un Anonyme de *Dijon*, sur l'article de l'Abbé *des Brosses*, & de son histoire.

De toutes les attaques que j'ai essuyées jusqu'ici, c'est la plus violente, ou du moins celle dont j'ai été le plus vivement affecté, parce que c'est tout à-la-fois la plus noire, la plus artistement combinée, la plus audacieusement hasardée, & en même-temps celle contre laquelle, avec un cœur pur, une ame honnête, & des renseignemens vrais, il auroit été possible que je me trouvasse le moins en état de me défendre. J'en frémis encore, chaque fois que j'y réfléchis.

Si, avant que de révéler cette terrible anecdote, je n'avois pas poussé le scrupule au-delà de ce que la prudence ordinaire conseille ; si l'habitude d'exiger plus de preuves pour croire une prévarication, que mes ennemis n'emploient de précautions pour les cacher quand ils en com-

mettent, ou pour en aſſurer le ſuccès, ne m'avoit rendu défiant juſqu'à l'importunité, ils auroient donc une fois eu l'avantage de pouvoir m'accuſer avec juſtice en apparence! Quoique je n'euſſe eu à me reprocher qu'une erreur, ils auroient été, en quelque ſorte, autoriſés à m'imputer une fauſſeté!

Et le piège étoit tendu avec un art, une perfection dont les annales de la perverſité, ſoit *philoſophique*, ſoit *judiciaire*, quelques fécondes qu'elles ſoient en ce genre, offrent bien peu d'exemples. Cette manœuvre eſt, dans toutes ſes parties, un chef-d'œuvre d'induſtrie qu'on ne peut pas aſſez faire connoître. Je ſupplie les Lecteurs capables de réflexion, de me permettre de leur en développer les détails.

J'ai promis de ne plus parler de l'affaire de l'Abbé *des Broſſes*. Ce n'eſt pas d'elle non plus que je m'occupe ici, mais de l'ingénieux & effrayant artifice, par lequel on a eſſayé de donner le change au Public, & de me compromettre ſans retour, à l'occaſion de cette affreuſe mépriſe de deux Tribunaux. Il y a deux choſes à examiner, à admirer, la rédaction du démenti, & la manière dont on s'y eſt pris pour le faire circuler dans le Public.

Le fait que j'ai avancé, celui du *Certificat* & de ſes cruels préliminaires, étoit notoire dans toute la *Bourgogne*. On n'auroit pas trouvé dans la Province entière un homme aſſez déshonoré, aſſez impudent, pour oſer le nier en ſe nommant.

C'eſt donc par un *Anonyme* que l'on a fait articuler la dénégation.

Mais l'homme qui ſe cache eſt ſuſpect. Un démenti manuſcrit, ſans ſignature, auroit inſpiré peu de confiance aux échos périodiques par qui l'on ſe propoſoit de le faire adopter. On a commencé par l'imprimer dans un Papier ignoré, dont l'Auteur éprouve apparemment plus de beſoins que de ſcrupules, dans les Affiches de *Dijon ;* lieu où l'on ne ſe flattoit pas de perſuader beaucoup de Lecteurs, mais où l'on étoit ſûr de trouver peu d'obſtacles.

La pièce ainſi légaliſée, en quelque ſorte, a été envoyée à tous les Journaux, à tous les Rédacteurs de Papiers publics, avec de vives inſtances de ſe hâter d'en faire uſage. Pluſieurs ont eu la prudence de la rejetter : d'autres, plus confians, s'en ſont fait honneur ; &, parmi ceux-ci, il faut diſtinguer le *MERCURE Panckoucke.*

Autrefois ce Journal renommé, ſur-tout par la ſageſſe des Rédacteurs, ne ſe feroit pas ſouillé d'une pareille pièce : mais depuis qu'il eſt devenu le patrimoine d'un Libraire qui le fait exploiter pour ſon compte ; depuis qu'une bande de Sectaires furieux en a fait l'arme de ſes vengeances, le dépôt de ſes ſatyres, ſans cependant pouvoir en écarter l'ennui, le démenti de l'Anonyme *Bourguignon* y a été accueilli & adopté.

Peut-être même eſt-ce de *Paris* d'abord qu'il a été envoyé a *Dijon ;* peut-être l'inſertion dans

la feuille inconnue de la Province n'a-t-elle été qu'une ruse de plus, imaginée afin de surprendre, comme on y a réussi, la vigilance du Censeur préposé par le Gouvernement pour contenir la Milice Académique, enrôlée sous les drapeaux du Colonel *Panckoucke*.

Naturellement rien n'étoit moins du ressort du *Mercure* que la pièce dont il s'agit ici. Le défaut de signature seul devoit la faire rejetter ; mais paroissant venir imprimée de *Dijon*, elle a acquis aux ieux du Censeur un air d'authenticité qui lui en a imposé : insérée dans le *Mercure*, elle devoit participer à la confiance qu'inspire encore le nom de cet Ouvrage, parce qu'on oublie combien la nature & la destination en sont changées ; de sorte qu'en mettant, au moyen de l'*Anonyme*, l'Auteur de la dénégation à l'abri de l'ignominie, en supposant que je démasquasse l'imposture, on assuroit à cette imposture même, par l'authenticité des dépôts où on la consignoit, ou un triomphe durable, si je n'avois pas eu les armes nécessaires pour la foudroyer, ou du moins un succès passager, dans le cas où j'aurois eu la malheureuse prévoyance de me bien munir.

D'ailleurs, ont sûrement dit ces grans maîtres en fraude, notre Public & le sien ne sont pas les mêmes. S'il ne nous réfute pas, il est perdu, car il ne se soutient que par l'estime de ses partisans. S'il nous réfute, que nous importe ? Ce n'est pas l'estime qui fait le lien de notre confédération. Il faut donc le démentir, puisqu'il peut y avoir beau-

coup de profit & aucune perte : corollaire dont la justesse est mathématiquement démontrée.

La finesse, l'astuce, qui brillent dans cette marche géométrique, on les retrouve dans la rédaction de la pièce même qui en est l'objet : autant on a mis d'art pour en déguiser la clandestinité matérielle, en la glissant dans des dépôts authentiques & consacrés par l'opinion, autant on a déployé d'adresse pour en fortifier les assertions par le voisinage & l'association d'un nom respectable qui parut en être le garant. On y a intercallé une petite lettre du *Procureur-Général* actuel du *Parlement* de *Dijon*, qui produit un effet merveilleux.

A la vérité le Magistrat ne nie rien de ce que j'affirme ; il ne reprouve rien de ce que l'Anonyme dément ; ce qu'il dit est absolument étranger à la question.

Il ne dit pas que le certificat donné par son prédécesseur soit faux ; il ne dit pas que l'Abbé *des Brosses* n'ait point été flétri dans l'*intérieur de la prison*, contre l'usage de tous les Tribunaux armés du pouvoir terrible de disposer de l'honneur & de la vie des hommes ; pouvoir qui a encore plus pour objet le desir de prévenir le crime par l'éclat des exemples, que le besoin de l'expier, & dans l'exercice duquel on ne peut par conséquent mettre trop de publicité (1).

Il ne dit pas que l'Abbé *des Brosses* n'ait point

(1) *On n'exécute jamais dans l'intérieur des prisons, que quand le délit que l'on a à punir y a été*

été flétri avant le temps ; il adminiſtre au contraire la preuve évidente de cette cruelle anticipation. La lettre de ſon prédéceſſeur qu'il copie, porte *que le ſurſis eſt arrivé un peu tard pour l'infortuné, puiſqu'il a été flétri* DÈS *le 7 précédent*, quoique la chaîne ne ſoit partie que le 18, & par conſéquent neuf jours avant aucune eſpèce de néceſſité : il n'y a donc abſolument rien de commun entre l'Anonyme & le Magiſtrat dont il s'étaie.

Mais qu'importe ? Combien y a-t-il d'hommes capables du petit effort néceſſaire pour comparer enſemble le *contenant* & le *contenu ?* Combien y en a-t-il qui aient penſé à ſe défier, à concevoir le moindre ſoupçon de cette manœuvre, qui ſe ſoient apperçu de la différence entre les deux atteſtations ſi ſavamment confondues ? Combien peut-être qui les aient lues juſqu'au bout ?

On voyoit à la première page, *l'Auteur des Annales eſt un* FAUSSAIRE..... & à la troiſième, un Ecrit, ſigné *PÉRARD :* donc M. *Pérard* atteſte que M. *Linguet* eſt un fauſſaire : M. *Pérard* eſt un Magiſtrat digne de foi : donc la grande miſſive où l'on a gliſſé ſes ſix lignes, ne contient rien

---

commis ; & alors c'eſt par le même principe, qui aſſigne les places publiques pour lieu des autres exécutions ; c'eſt pour donner un exemple aux témoins du crime. J'ignore s'il y a à Dijon *un uſage contraire : mais ſi cet uſage exiſtoit, ce ſeroit un abus de plus. L'Anonyme qui m'a accuſé ſur cet article, & ſur beaucoup d'autres, d'ignorance & de mauvaiſe foi, ne paroît pas plus inſtruit qu'exact.*

que d'incontestable ; car voilà comme on raisonne ; & puis les Freres Chapeaux, les Sœurs Converses de la Communauté *Encyclopédique* se répandent dans les parloirs qu'on appelle des *cercles ;* elles ont l'écrit démonstratif dans la poche ; elles indiquent du doigt les deux endroits convaincans : on crie, cela est clair ; *Linguet* est un menteur ; témoin l'affaire *Morangiés*, l'affaire de *Bretagne*, &c. &c. &c. car pour accréditer une calomnie nouvelle, on ravive toujours des calomnies anciennes, cent fois réfutées ; on demande des cartes ; on joue, on soupe, on bâille ; & en se séparant on répète, *Linguet* est un menteur ; ce qui devient un arrêt irrévocable.

Voilà cependant les manœuvres dont j'ai à me défendre depuis dix ans : voilà les méprises combinées dont je suis victime depuis ce long intervalle, & victime dans tous les sens, dans mon honneur, dans mes biens, dans mes liaisons, dans toutes les parties de mon existence. Les autres m'ont causé plus d'indignation que de terreur ; mais l'atrocité de celle-ci m'a fait, pour la première fois, connoître l'effroi.

Quel asile, me disois-je, espérer dans la société contre une ligue que rien n'arrête ; qui ne connoît ni scrupule, ni pudeur, ni remords ; qui choquant ses ennemis, c'est-à-dire, les partisans de la vérité, avec la mobilité d'un particulier, & la masse d'une Compagnie, n'a aucun des freins par lesquels les abus des autres institutions se tempèrent, la Religion qui enchaîne les individus isolés, la coutume, les formes,

l'autorité qui contiennent les Corps ! Quoi ! combattre sans cesse comme les preux de l'ancienne Chevalerie, contre des fantômes doués de la double faculté de blesser toujours leurs adversaires, & de ne pouvoir jamais être blessés eux-mêmes ! Traîner sa vie dans les angoisses d'une suite de réclamations toujours nécessaires, toujours fondées & toujours inutiles !

Et quel sera le prix de ces convulsions prolongées ? Quel dédommagement puis-je me promettre de cette longue & douloureuse agonie ? La fortune ! De quoi dédommage-t-elle ? La gloire ! Ecoutez mes ennemis. L'estime de la postérité ! Eh ! qui me garantira qu'elle doit être plus équitable que mes contemporains ? La destinée de l'homme obscur qu'elle ignore, vaut bien mieux que celle de l'infortuné célèbre qu'elle absout.

D'ailleurs, ajoutois-je dans l'amertume de mon cœur, n'ai-je pas déja plus fait qu'il n'en faut pour la convaincre ? L'homme qu'on n'a pu perdre dans le sanctuaire des loix qu'en violant les loix, en disant, en imprimant qu'on *avoit le droit de les violer* (1) ; l'homme qu'on n'a pu ren-

(1) *Voyez la* Consultation sur la discipline des Avocats, *imprimée chez* Knapen *en Mai 1775, espèce de législation que* Cartouche, *devenu Chancelier de* Néron, *auroit refusé de signer ; parce qu'enfin les hommes qui violent le plus hardiment, dans la pratique, les maximes nécessaires à la sûreté des citoyens, ne cessent pas cependant, pour leur propre inté-*

dre suspect dans la Littérature qu'en lui imputant des sistêmes que ses écrits détruisent, & que son cœur abhorre; l'homme qui, trahi dans sa patrie

---

rêt, d'en soutenir la théorie. Phalaris *brûloit les gens dans son taureau; mais il n'avoit pas fait une loi pour permettre dans ses Etats ces étranges sacrifices.*

Il n'y avoit qu'une Compagnie qui pût se laisser emporter à cet horrible excès, & articuler, en toutes lettres, dans son code, par exemple, qu'un citoyen peut être privé LÉGALEMENT de son état, d'après DES BRUITS PUBLICS, recueillis EN SILENCE, & *sans* FORMALITÉS. *C'est ce qui se trouve, en propres mots, avec bien d'autres recettes pour l'assassinat, dans cette Consultation, publiée au nom de* L'ORDRE *des* AVOCATS *du* Parlement de PARIS, &, *ce qui est bien inconcevable, devenue d'après un Arrêt du Parlement lui-même, une espèce de réglement consacré, subsistant sous les ieux & à la honte de la Justice.*

Je fais maintenant réimprimer toutes les pièces de cette incroyable affaire, c'est-à-dire, toutes les défenses que j'ai été obligé de publier dans le temps contre ce délire robinesque. *Elles composeront un volume de la grosseur & du format de ceux-ci : il sera distribué* GRATUITEMENT, *d'ici à deux mois au plus tard, à tous les Souscripteurs des Annales, avec le Portrait de l'Auteur.*

Le Portrait est une bagatelle, qui leur rappellera du moins combien je suis sensible à leur estime : mais le Recueil est un monument sérieux qui la justifiera. En le lisant aujourd'hui de sang-froid, on aura souvent besoin de se rappeller la date des évènemens, pour croire que ce ne sont pas des fables.

par les Tribunaux, menacé par le pouvoir, n'a cherché un aſile dans une terre étrangère, que pour y célébrer, y ſervir ſa patrie; l'homme dont mille ſervices rendus ont conſolé le cœur, & dont nul bienfait reçu n'a jamais humilié la fierté; qui ſeul, ſans protection, ſans cabale, ſans jamais diſſimuler la vérité, défendu par la ſeule régularité de ſa conduite, a bravé les reſſentimens les plus puiſſans, & les haines les plus dangereuſes; à qui enfin ſes ennemis n'ont jamais pu reprocher, avec quelque apparence de fondement, qu'un *égoïſme*, c'eſt-à-dire, une délicateſſe qui les confondoit, ſiècles futurs, ſi vous êtes juſtes, vous ne le mépriſerez pas. Vous viendrez déſavouer ſur ſa tombe les manœuvres iniques par leſquelles on aura eſſayé inutilement de flétrir ſa vie. Voilà ce que j'ai droit d'eſpérer, & que faut-il davantage?

D'après ces réflexions je ne penſois plus qu'à la retraite, à une ſolitude abſolue: je me préparois à rembourſer à mes Souſcripteurs le prix avancé par leur confiance d'une tâche que je ne me ſentois plus ni la force, ni la hardieſſe de remplir; me plongeant dans une obſcurité entière, comme dans un tombeau, j'allois m'anéantir ſans regret, avec l'unique conſolation d'avoir du moins rempli juſqu'au bout mes devoirs, & rendu juſqu'à la fin, mon exiſtence utile.

Des amis fidèles, & peut-être la diſtraction d'un voyage, ont rendu à mon ame le calme qu'elle avoit perdu. Je me ſuis convaincu par mes ieux que mes détracteurs ne jouiſſoient pas d'une

prépondérance aussi redoutable que l'étalage qu'ils en font est imposant : & que dans la disposition où est aujourd'hui la partie honnête du Public, il ne falloit plus que de la constance pour triompher de leurs prestiges. J'ai donc repris la plume, déterminé, quoiqu'ils fassent, à ne la plus quitter, que je n'aie rempli la carrière à laquelle je me suis dévoué, en commençant cet Ouvrage : ainsi c'est en vain qu'ils tendroient de nouveaux pièges à ma sensibilité. On ne tardera pas à s'appercevoir que ce moment de repos, tout douloureux qu'il a été, m'a rendu de nouvelles forces.

Avant que de reprendre le fil interrompu des *Annales*, qu'on me pardonne ici une réflexion que je crois placée : c'est la réponse aux reproches que m'ont fait, même des Lecteurs honnêtes & bien intentionnés, d'avoir attaché tant de prix à l'histoire de l'Abbé *des Brosses*. C'étoit, m'a-t-on dit, me faire une querelle qu'il auroit été plus sage de m'épargner. L'Abbé *des Brosses* étoit un homme décrié. A la vérité ce n'étoit pas un empoisonneur, mais un intriguant : il rampoit dans les antichambres ; il vendoit de la pommade pour le teint ; voilà comme il étoit parvenu à se faire des protecteurs, & sur-tout des protectrices. Ce n'étoit pas là l'homme dont il falloit ranimer la cendre pour donner une leçon à ceux qui rendent des arrêts : & puis cette affaire étoit si vieille, si oubliée. Fouiller ainsi dans les archives de *Thémis* pour fixer les ieux du Public sur des méprises surannées, c'est s'exposer à paroître un détracteur acharné de la Robe, plutôt que le vengeur de l'innocence, &c. car les

conſeils & les repréſentations n'ont pas tari ſur cet objet. Ma réponſe ſera courte.

En révélant l'anecdote de cet infortuné, ce n'eſt point ſa vertu dont je me ſuis rendu le garant; c'eſt l'iniquité de ſa condamnation dont j'ai cru devoir inſtruire les contemporains & la poſtérité. Qu'il eut le cœur faux & bas; qu'il eut des ſecrets contre les dartres & les éréſipèles; qu'il flattât les femmes de prolonger leur jeuneſſe & leur fraîcheur, & qu'en conſéquence il diſpoſât de l'empire dû à des charmes réparés, ou préſervés par lui, peu m'importe: c'eſt ce que j'ignore, & ce qu'il ſeroit très-inutile d'approfondir. Le ſeul point eſſentiel, c'eſt le rapprochement de ſa condamnation, & du délit qui a ſemblé la motiver. Ses prétendus manèges auroient décelé un homme peu digne d'eſtime; mais la *marque* & les *galères* ſont la punition d'un forfait.

Quel eſt l'homme vertueux qui puiſſe compter ſur un moment d'honneur & de vie, ſi des Magiſtrats aſſemblés pour le juger, ſur une accuſation capitale, publique & fauſſe, le condamnent ſur les indices problématiques de quelques foibleſſes ſecrètes, étrangères à ce prétendu délit; s'ils peuvent enſuite ſe vanter de leur indulgence, ſous prétexte qu'ils ont mitigé en ſa faveur la peine à laquelle une accuſation fondée l'auroit dévoué?

Quant à la vétuſté du Jugement, je me contenterai d'obſerver que la date d'une injuſtice n'eſt qu'une raiſon de plus pour en hâter la révélation.

L'iniquité n'eſt pas du nombre des choſes qui acquièrent, en vieilliſſant, des droits au reſpect.

Quant à l'antipathie pour la *Robe*, & aux ménagemens qu'on lui doit, hommes de tous les rangs, de tous les états, de tous les âges, ſans en excepter les membres même de cette redoutable hiérarchie, un moment d'attention. Tous tant que vous êtes, c'eſt votre cauſe ici que je plaide : c'eſt pour votre ſalut que je vous invite à réfléchir.

Quand l'autorité ſe déploie, au mépris des formes, avec tout ſon appareil, ou du moins toute ſa vigueur, vous montrez autant d'effroi que d'indignation. Nous avons vu de nos jours une vraie guerre civile déſoler d'abord une de nos Provinces, parce que quelques individus y avoient eſſuyé un de ces déſaſtres; nous avons vu cette étincelle occaſionner enſuite un incendie qui a bouleverſé tout le Royaume, & preſque conſumé toute l'ancienne Magiſtrature; incendie éteint par la ſageſſe & la bonté d'un jeune Monarque, mais dont les veſtiges dureront peut-être autant que la Monarchie.

Je n'examine point ici la nature du principe qui a occaſionné de ſi terribles déſordres : je ne parle que des effets, de l'emportement paſſionné avec lequel chacun s'élève contre cet exercice du pouvoir arbitraire; & j'obſerve qu'une *lettre de cachet*, une proſcription miniſtérielle qui plonge un citoyen dans les fers, ſont des évènemens rares. Il n'en arrive pas un par jour, pas

un par mois, souvent, sur-tout sous le règne d'un Prince jeune, sensible & vertueux, peut-être pas un par an.

D'ailleurs, le délateur qui sollicite un tel ordre, on peut le réfuter; le Ministre qui l'accorde, on peut changer ses dispositions, ou attendre qu'il soit changé lui-même; le Prince qui le signe, on peut l'instruire ou le toucher; enfin il ne déshonore point. Ce tonnerre lancé du Trône rend même sacrés, en quelque sorte, ceux qu'il écrase; il n'ajoute rien à l'infamie du coupable, & donne une sorte d'illustration à l'innocent.

Mais des Arrêts, du genre de celui dont il s'agit, c'est-à-dire, qui prononcent sur le sort des accusés, il s'en rend cent par jour. Par leur nature l'exécution en doit être irrévocable : ce n'est pas même, suivant nos loix, la prévarication des Juges, mais leur impéritie ou leur négligence, qui peut donner des moyens pour s'y dérober : ils emportent une note indestructible, non-seulement pour l'individu flétri, mais pour sa famille actuelle, pour sa postérité, presque à l'infini. Quand il n'y en auroit qu'un sur dix, où la fureur d'un ennemi, l'ignorance ou le défaut de lumière des Juges, leur foiblesse, leur précipitation pussent prévaloir sur la justice; voilà donc chaque année peut-être, dans un Royaume tel que la *France*, trois à quatre mille sujets de votre Roi, trois à quatre mille de vos pareils exposés à se voir opprimés légalement, sans ressource; sacrifiés avec opprobre, & perdus, eux & leur race pour la société, pour la patrie : & qui vous

a dit, à vous qui m'écoutez avec indifférence, que vous ne feriez jamais compris dans ce flux effroyable de victimes? C'étoit hier *Lally;* aujourd'hui c'eft *Derugy;* demain ce fera vous.

Et ne dites pas que tout le monde n'a point à craindre de fe trouver expofé à une affaire capitale; qu'il y a peu de ces procès où la fortune, la réputation, & la vie foient juridiquement compromifes.

D'abord ce n'eft pas là un motif de fécurité. Tout ce que l'homme le plus honnête peut fe promettre, c'eft de ne jamais devenir coupable: mais qui peut répondre qu'il ne fera jamais accufé? Et fi, comme je l'ai obfervé tout-à-l'heure, la Jurifprudence employée contre l'Abbé *des Broffes* prévaut; fi les Juges s'accoutument à croire qu'ils font grace, quand un innocent, chargé injuftement d'un crime atroce, ils ne le condamnent qu'à la moitié du fupplice que l'imputation auroit légitimé, fi elle s'étoit trouvée vraie; il ne faudra qu'un délateur impudent pour conduire aux *galères* la vertu en perfonne.

Enfuite n'eft-ce donc que dans ces triftes & éclatantes difcuffions que les méprifes de la Juftice, & les abus d'autorité de la part des Tribunaux font à redouter? Combien d'oppreffions fourdes qui ne vont pas tout-à-fait jufqu'à influer fur l'honneur, mais qui enlèvent arbitrairement à des citoyens leur état & leur fortune? L'anecdote feule des Braffeurs de *Befançon* doit occafionner de bien férieufes réflexions, & au Gouvernement

nement qui n'a pu réussir encore à les réintégrer, & aux particuliers exposés tous les jours à essuyer de semblables désastres.

Car enfin, ces Brasseurs jouissoient de leur état, d'un état honnête, utile, garanti par les Loix. Sans plainte, sans instruction, sans forme de procès, sans les entendre, sans les appeller, le Parlement de *Franche-Comté*, comme je l'ai dit, les a proscrits; il les a chassés de la Ville; il a fait détruire leurs atteliers.

Cet Arrêt évidemment inique & vexatoire a été cassé par un premier Arrêt du Conseil. Le Parlement n'a obtempéré, qu'en achevant de démolir ce qui restoit des pierres de ces malheureux édifices. Un second Arrêt du Conseil est venu rendre la vie & l'espoir aux Brasseurs; ils ont, sur cette confiance, fait des approvisionnemens, reconstruit des magasins, recommencé leurs travaux.

On n'a pas osé employer, pour les interrompre, le ministère des Huissiers: on a fait bien pis encore. Le sieur *Montrille*. L'un d'entr'eux, a été mandé à la barre de la Cour; cérémonie qui suppose toujours au moins une réprimande à recevoir, & par conséquent une faute à expier. La Compagnie lui a notifié, par l'organe de son Premier-Président, qu'on n'entendoit point s'opposer à l'exécution des Arrêts du Conseil, ni l'empêcher d'exercer son métier; mais que s'il faisoit seulement une pinte de bierre dans la ville, il verroit ce qu'il lui en arriveroit.

Le pauvre homme consterné n'a pu prendre d'autre parti, que de courir à *Paris* solliciter le Chef de la Justice & de la Magistrature. Il y a cinq mois que lui ou sa femme s'y consument en démarches, en prières, en dépenses, pour obtenir que l'on décide enfin qui est le vrai Souverain en *Franche-Comté*, & si le *Louis*, au nom de qui les Arrêts se rendent à *Besançon*, est supérieur à celui dont le Conseil proclame les décisions à *Versailles*.

D'après cet exemple, osez dormir tranquilles, & dire que les abus dans l'administration de la Justice ne vous intéressent pas personnellement. Qu'on cesse donc d'être surpris de mon zèle passé, présent & à venir pour les révéler. Ce n'est point la *Robe* que je cherche à humilier; c'est la société que je veux servir; & les vrais Magistrats, les hommes dignes de ce nom sacré, doivent m'en avoir, ils m'en ont obligation.

Quand il entreroit, dans mes indications, un peu de rancune, qui auroit le droit de m'en blâmer? N'ai-je donc pas pour mon compte des restitutions à poursuivre contre les mains qui dirigent la balance trop mobile de notre Justice? Chaque iniquité judiciaire que je découvre, est un bienfait pour l'opprimé, un hommage rendu à la justice, & un chapitre ajouté à ma justification. Est-il défendu à un soldat maltraité personnellement par les ennemis de son Roi, de réunir dans son cœur, en marchant au combat, sa propre vengeance à celle de sa patrie?

Discite justitiam : cette leçon, *Virgile* la donne

aux impies; M. *de la Harpe* aux gens qui sifflent; je puis bien sans doute la rappeller à ceux qui jugent.

Voilà ce que j'avois à dire au Public. Je lui devois ce compte de mes dispositions, de mes vues, des causes de mes retards. Je vais maintenant reprendre mon travail avec une nouvelle ardeur, sans me laisser à l'avenir distraire ou décourager par les chagrins; mais aussi, sans renoncer au droit de confondre mes ennemis, quand ils auront l'imprudence de me provoquer. Malgré l'imputation absurde d'*égoïsme*, je ne serai pas moins exact que par le passé, à me justifier toujours, dès que j'en verrai la nécessité. Je ne souffrirai pas un reproche sérieux sans le détruire. C'est ma manie, comme celle du Préfet géométrisant qui régente nos *Académies*, est d'intriguer très-peu philosophiquement, pour soutenir son empire littéraire & philosophique. Je crois la mienne plus excusable.

Si c'est une foiblesse que de chercher l'estime, de ne rien souffrir sur sa vie qui y nuise, qu'on me la pardonne. Je vis dans la solitude, sans distractions, au milieu d'un travail sans relâche. Je me vois tous les jours : l'ombre d'un tort qui n'affecteroit point un homme lancé dans le tourbillon du monde, est un supplice pour moi. Qu'on souffre avec indulgence mes efforts pour m'en délivrer. En faveur des succès qu'a eus quelquefois ma voix dans des justifications étrangères, qu'on me permette de ne la pas laisser inutile pour la mienne.

Je sais bien qu'on me renverra à mon N°. 25, à ce que j'ai dit de l'inutilité des apologies. Je suis bien éloigné d'en rien rétracter : j'en suis convaincu plus que jamais. Pour quiconque veut des succès, rien de plus inutile, & même de plus dangereux que de se justifier ; mais malheureusement ce ne sont pas les honnêtes gens de qui ce terrible axiôme peut régler la conduite.

Il n'y a que des coupables, familiarisés avec l'opprobre des accusations fondées, qui puissent endurer de sang-froid le tourment d'une accusation fausse. Ils gagnent à n'être que soupçonnés. Ils se félicitent même d'une méprise sans laquelle ils n'auroient jamais eu l'audace de se dire innocens. L'homme digne & jaloux de l'estime universelle ne s'accoutume point à penser que quelqu'un, dans la société, se croit en droit de lui refuser la sienne. L'horreur que lui inspire une réputation flétrie, le fait frémir à la seule idée que son nom peut ne pas paroître sans tache. Les imputations même légères l'affectent vivement ; plus une femme a la peau fine & blanche, plus la moindre tache l'importune : voilà la grande différence entre le vice & la vertu.

Enfin encore une dernière observation sur mon *égoïsme*, c'est qu'il n'a jamais eu pour objet mes foibles productions, ni mes minces talens : Censeurs acharnés ou indifférens, faites donc cette distinction. C'est mon cœur que j'ai toujours défendu, parce que c'est mon cœur que l'on a toujours calomnié ; ce sont mes droits de citoyen

que j'ai toujours réclamés, parce que je n'ai jamais mérité de les perdre. De petits Auteurs bernés par le Public, mais portés par des sectes, les *Harpulas* de tous les temps, ont multiplié plus de volumes pour démontrer que leurs petits vers, leur petite prose méritoient l'admiration & & la reconnoissance de l'univers, que je n'ai employé de pages à établir, par des faits, que j'avois toujours été aussi délicat qu'heureux dans la défense des Parties; que je n'ai guère au Palais perdu de procès que le mien; qu'en aucun pays policé, un citoyen ne pouvoit ou du moins ne devoit être *privé de son état sans être entendu*; & qu'enfin jusqu'ici tous les momens de mon existence ont été consacrés, par un amour ardent de la vérité, par une haine déclarée pour le charlatanisme, par un dévouement entier à ma patrie.

Je vous importune, détracteurs furieux..... mais,

Discite justitiam.

Nota. *Je dois ajouter ici une explication pour les Gens de Lettres & les Artistes. La plupart me font l'honneur de paroître desirer mon suffrage: il m'adressent des exemplaires de leurs productions, avec de vives instances de les annoncer au Public par la voie des* Annales; *& ils se plaignent ensuite, non moins vivement, de mon silence, quand ils voient le temps s'écouler sans que je fasse mention de l'objet qui les intéresse. Qu'ils me permettent de le leur dire, c'est une méprise de leur part.*

Jamais ces espèces d'annonces ne sont entrées dans le plan des ANNALES *: jamais je n'ai contracté l'engagement de m'en occuper. Elles sont, avec le petit tribut qui les accompagne, le patrimoine & l'aliment des Journaux ordinaires; mais les* Annales *n'ont de commun avec eux que l'ordre de la distribution. Je me suis proposé de former un Recueil suivi des principaux matériaux que les évènemens de ce siècle-ci fournissent à l'histoire, & de l'animer par des réflexions utiles. La Littérature, les Arts, les Sciences doivent y entrer comme la politique; mais je n'ai pas prétendu m'assujettir à donner une nomenclature exacte & journalière, dans un genre ni dans l'autre.*

Je ne provoque aucun des présens de cette espèce. Sans la dépense qu'en occasionneroit le renvoi, ils ne resteroient pas chez moi; & sans l'incertitude où est mon Agent, dans mon absence, de décider ce dont je croirai devoir faire ou ne pas faire usage, il ne les accepteroit pas. Dans cette position, tout ce que je puis faire, c'est de prévenir les Ecrivains & les Artistes de mes intentions comme de mon plan. Ce que l'on continuera de m'adresser sera reçu avec reconnoissance : mais comme je laisse à cet égard une parfaite liberté, je m'en réserve une pareille.

Qu'on me donne ou non les Ouvrages dont je croirai devoir parler, la politesse ou l'oubli de l'Auteur n'influeront point sur mon opinion, quand je croirai pouvoir me permettre d'en hasarder une : mais aussi, quand ils ne me paroîtront pas susceptibles d'être compris dans les Annales*, je ne me croirai point lié par une prévenance que je n'ai point recherchée.*



ESPAGNE.

LA même incertitude, la même indifférence, &, suivant les politiques *François* sur-tout, la même inconséquence, enchaîne toujours les résolutions de ce cabinet. La supériorité décidée que les *Anglois* semblent à la veille d'acquérir, ne le tire pas de sa léthargie ; cette langueur est d'autant plus étrange qu'elle sert de raison, ou du moins de prétexte à l'inaction des autres Puissances maritimes. La *Hollande*, la *Suède*, le *Danemarck* restent de même indécis, & voient s'affermir l'empire exclusif, le despotisme injurieux de la *Grande-Bretagne* sur les mers, sans autre marque d'intérêt que des précautions impuissantes, & des réclamations stériles.

A l'égard de ces trois derniers Etats, leur méprise est peut-être excusable par des motifs personnels. Les *Provinces-Unies* sont dans une double dépendance de la licence *Anglicane* : les Cours de *Stokholm* & de *Copenhague* n'ont ni un commerce assez florissant, ni des possessions éloignées assez considérables, des colonies assez précieuses, pour ne pas sentir qu'elles peuvent perdre à une guerre, même fortunée, plus qu'elles n'y peuvent gagner : mais l'*Espagne* ! . . . .

Je regarde aujourd'hui l'*Europe* & l'*Amérique* maritime comme une campagne partagée entre un gros bourgeois opulent, qui en possède & laisse en friche la plus grande partie ; un fermier plus

laborieux qu'aisé, très-brave homme personnellement, mais très-médiocre agriculteur, qui en occupe, & en exploite quelques portions; un petit nombre de paysans, sans moyens, cachés dans des masures, & un gentilhomme insolent, fier de sa naissance, de sa force, enorgueilli de la bonhommie de ses voisins, qui les désole, & prétend les rançonner tous. Si le fermier avoit le courage d'intenter le premier un procès au houbereau tyran, n'est-ce pas le richard à qui il seroit le moins permis de voir cette contestation sans y intervenir? Voilà exactement la position & les intérêts actuels de l'*Espagne*, de la *France*, des autres Puissances maritimes, & la conduite de l'*Angleterre*.

Au commencement de la querelle, quand il ne s'agissoit que de la séparation de l'*Amérique*, on ne peut pas douter que la vraie politique des *Espagnols* ne fût de se joindre aux *Anglois*, & de les aider à réduire des colons rebelles, dont l'exemple pouvoit devenir dangereux. Le midi de l'*Amérique* devoit concourir, au plutôt, à étouffer les sons hardis de cette trompette qui appelloit les hommes dans le nord à la liberté. Alors les intérêts de *Londres* & de *Madrid* étoient les mêmes.

Aujourd'hui que par l'adjonction de la *France* tout est changé; aujourd'hui qu'il n'est plus question de savoir si l'*Amérique* sera indépendante ou non, mais si la *Grande-Bretagne* s'élevera sur les mers un trône nouveau, dont le Sénat *Insurgent* pourra devenir le premier allié, & auquel il pourra rendre, sans

s'humilier, un hommage volontaire exigé à titre de servitude de la part de tous les autres peuples, l'intérêt réel de l'*Espagne* est évidemment de prévenir à-la-fois la ruine de la *France*, & la réconciliation de l'*Amérique*. Elle a beaucoup à craindre sans doute du *Congrès*, si jamais il devient une Puissance reconnue : l'écusson des treize *Provinces* éclipsera, absorbera probablement un jour le sceptre des *Cortès* & des *Pizarres ;* mais ce danger est éloigné : celui auquel toutes les dominations *Castillanes* se trouveroient exposées par l'alliance du Parlement de la *Delaware* & de celui de la *Tamise*, après l'humiliation de la *France*, est voisin.

Peu importe que ce soit au nom du Roi *George* seulement, ou au nom du Roi *George* d'un côté, & du *Congrès* de l'autre, que les Edits de ces deux Compagnies se promulguent : ce qui est essentiel & prouvé, c'est que si une fois les escadres *Françoises* sont détruites ; si le commerce de nos ports est anéanti, & que l'*Angleterre*, au lieu de continuer à menacer ceux de l'*Amérique*, se décide, comme elle le fera sans doute, à proposer une confédération ; qu'alors, pour prix du sacrifice de ses droits devenus plus que douteux, elle invite le *Congrès* à l'aider dans le partage des dépouilles du monde, il est à peu-près sûr, & que cette ligue se consommera, & que le projet dévastateur ne trouvera plus d'obstacles.

Et quelle barrière opposeront les mains énervées des maîtres du *Pérou* & du *Mexique*, aux escadres vomies par la *Tamise*, aux bataillons aguer-

ris sous *la Fayette* & *Washington*, grossis, fortifiés par des aventuriers *Européens* de toutes les nations, que l'espoir du gain attirera de toutes parts ?

Je ne puis concevoir que des considérations aussi fortes n'entraînent pas les politiques de *Madrid ;* que l'espérance d'effacer enfin l'opprobre de *Gibraltar*, de rendre à la carte des *Espagnes* ce roc dominateur du détroit, n'ait pas vaincu leur indolence ; que s'épuisant depuis quatre ans en préparatifs de guerre, il ne sorte de leurs ports que des vaisseaux désarmés, & qu'enfin leurs arsénaux soient vuides, sans que leurs escadres soient plus redoutables. La suite nous donnera sans doute la clef de cette étonnante énigme.

Mais je ne puis m'empêcher encore d'ajouter que plus les délais se prolongeront, plus une déclaration de leur part deviendra tout à-la-fois dangereuse & inutile. C'est quand la marine de *France* jouissoit de toute la vigueur d'une résurrection ; quand l'escadre partie de *Toulon* répandoit la terreur sur l'*Océan* & à *Westminster ;* quand la fortune indécise nous laissoit encore la gloire & l'espérance, qu'il étoit avantageux de devenir nos alliés. Peut-être le moment approche-t-il déja où cette jonction ne sera plus que nécessaire ; & en différant encore davantage, elle deviendra infiniment périlleuse, sans cesser d'être indispensable.



CADIX.

Février 1779. Un évènement funeste, mais qui n'est malheureusement pas sans exemple, vient de répandre dans cette ville un deuil universel. On venoit d'y construire un pont de bateau utile au commerce. La dédicace de cet édifice devoit être pompeuse; on avoit imaginé d'en faire une véritable fête: les Chefs de toutes les parties du Gouvernement devoient s'y rendre avec appareil; & comme la multitude même est un spectacle, l'idée de celle qui devoit se trouver là, avoit attiré une prodigieuse affluence de spectateurs. Cette foule qui devoit être le plus bel ornement de la cérémonie, est précisément ce qui l'a rendue lugubre & terrible.

Le pont étoit brisé comme celui de *Rouen*, comme celui de *Strasbourg*, comme celui de *Manheim*, & tant d'autres, qui s'ouvrent sans inconvénient dans leur milieu, pour donner aux bateaux un passage libre. Ici, soit que la partie mobile n'eût pas été construite avec assez de précaution, soit que l'excès de la charge ait surpassé la force des attaches, le milieu s'est enfoncé avec tous les curieux qui l'écrasoient. Deux cens personnes y ont perdu la vie sur-le-champ. Un plus grand nombre peut-être périra des suites de cet accident; & la joie, sous les auspices de laquelle l'assemblée s'étoit formée, s'est changée en une douleur, des larmes que le contraste a rendues plus amères.

Ces malheurs, comme je l'ai dit, ne sont pas

ſans exemple. J'ai été moi-même témoin, il y a quinze ans, d'une cataſtrophe ſemblable à *Abbeville* en *Picardie*, ville où une population médiocre ſembloit ne pas pouvoir offrir au ſort un nombre auſſi effrayant de victimes. Le trait mérite d'être détaillé, parce que l'imprudence qui y a donné lieu, peut fournir une leçon, dans tous les endroits où des occaſions du même genre peuvent produire les mêmes déſaſtres.

On remontoit ſur la *Somme* un bateau peſamment chargé; la manœuvre étoit vigoureuſe & preſſée. Tout ce qui annonce du mouvement fixe les ieux & l'attention des hommes: c'étoit l'heure de la promenade: les ſpectateurs ſe multiplièrent bientôt. Le lieu le plus commode pour bien voir, étoit le milieu d'un pont-levis qui traverſoit la rivière: machinalement c'eſt là que tout le monde ſe raſſembla.

Si les baſcules du pont avoient été, comme elles devoient l'être, retenues au coin, & fixées au pavé par des chaînes, il n'y auroit pas eu d'inconvénient: mais on avoit oublié là, & on oublie bien ailleurs, cette précaution néceſſaire.

Tant qu'il n'avoit paſſé que peu de monde à-la-fois, & que par conſéquent il ne s'étoit jamais trouvé ſur les portions ambulantes du pont qu'un poids inférieur à celui des baſcules, rien ne s'étoit dérangé: mais en ce moment, l'addition ſucceſſive des curieux ayant rompu l'équilibre, les baſcules jouèrent en ſens contraire; tandis que le pont baiſſoit ſous les pieds des ſpectateurs,

& devenoit un plan incliné qui les précipitoit dans la rivière, les madriers tournant sur eux-mêmes, leur tomboient sur la tête : ces malheureux périrent ainsi par un double genre de mort, écrasés & noyés tout à-la-fois.

Je le répète; des anecdotes comme celles-là ne peuvent être trop connues : celle de *Cadix* est un avis aux constructeurs ; mais les cas sont rares d'en profiter. Celle d'*Abbeville* fournit une leçon d'un usage bien plus fréquent : il n'y a point de villes fortifiées dont l'entrée ne présente aux passans un piège de cette espèce.

FRANCE.

Au siècle dernier, dans les tournois dont s'amusoit la magnificence élevée de *Louis XIV*, en voyant courir l'un contre l'autre, le Duc *de Guise* & le grand *Condé*, on disoit, *voilà les Héros de la fable, & de l'histoire.* Ces deux indications conviendroient peut-être également bien à M. le Marquis *de la Fayette.* Il nous retrace l'héroïsme romanesque de l'un, & les talens réels de l'autre. Ayant reçu à son sujet un mémoire qui m'a paru venir d'un homme instruit, j'ai cru qu'on feroit bien aise de le trouver ici. Je le donne, tel qu'il m'est parvenu ; afin que s'il se trouvoit quelque inexactitude, on ne puisse pas m'en rendre responsable. Je ne serois pas si confiant, s'il contenoit rien de désavantageux, ou qui pût mortifier l'homme intéressant qu'il concerne.

» M. *de la Fayette* eſt à *Paris* depuis huit jours; il a ramené pluſieurs Officiers *François* qui ne répètent pas tout ce que l'on avoit publié de la haine des *Inſurgens* pour notre nation : au contraire ils font l'éloge du *Congrès* & des habitans en général, & diſent beaucoup de mal des Officiers dont le retour a précédé le leur. Ils aſſurent que les bons ſujets ont été employés & chéris, & les mauvais maltraités & chaſſés, ce qui en tout pays eſt juſte.

A l'égard du Major-Général *C*.... ci-devant Major du régiment de .... au ſervice de *France*, ils diſent qu'on ne ſait ce qu'il eſt devenu; & en louant quelqu'une de ſes qualités militaires, ils ne parlent pas avantageuſement de ſon caractère; ils lui reprochent de la dureté pour le ſoldat, de l'imprudence dans le combat, une préſomption aveugle ſur ſon propre mérite, un attachement déraiſonnable à une ſubordination qu'on ne doit exiger que des mercénaires *Allemands*, & à laquelle il eſt auſſi injuſte que déplacé de vouloir aſſervir des laboureurs & des citoyens armés pour la défenſe de leur pays.

Vous ſavez que le crime de cet Officier, aux ieux du *Congrès*, c'eſt d'avoir écrit à pluſieurs de ſes amis, que le Général *Waſhington* eſt incapable de commander une armée en chef, & d'avoir été l'agent viſible du complot ſuppoſé entre les Généraux *Mifflin*, *Arnold*, *Gates* & autres, pour ôter le commandement à *Waſhington*.

Ce complot, s'il a eu lieu, s'eſt détruit ſur-le-champ, & le *Congrès* s'eſt borné à congédier *C*....

& à lui refuser, en le congédiant, des certificats de service, ensorte qu'on ne sait où il se retirera. S'il vient en *France*, ce que l'on ne croit pas, on paroît disposé à le mal recevoir, & on dit qu'il ne sera jamais employé. Il s'étoit entouré là-bas de tous les mécontens *François*, & il y a apparence qu'une ambition plus grande que sa capacité lui avoit tourné la tête.

En arrivant à *Paris*, M. *de la Fayette* a été mis aux arrêts, c'est-à-dire, vingt-quatre heures après son arrivée : car entrant à son hôtel, & apprenant que Madame *de la Fayette* étoit au bal chez *Madame*, il étoit parti sur-le-champ pour *Versailles*, & s'étoit présenté dans la salle du bal. A peine eut-il été annoncé, que Madame *de la Fayette* s'évanouit. Il resta à *Versailles*, où il fut fort caressé jusqu'au lendemain, que de complimens en complimens on lui ordonna les arrêts. Il y est resté toute la semaine, & l'on n'a pu lui parler que par ordre de M. le Maréchal *de Noailles*.

Ces arrêts, dont le motif apparent est d'être parti sans congé du Roi, peuvent avoir une cause plus sérieuse. On a voulu peut-être s'assurer de la véritable situation de nos affaires chez les *Insurgens*, comme des missions dont le *Congrès* a pu le charger, & empêcher que rien ne transpirât de ce que l'on croiroit devoir cacher. Il est parti ce matin pour *Versailles*, & le Public ne saura rien du tout de sa bouche; car on le dit fort discret, & grave comme un *Philadelphien*. A son âge, dans sa position, après ce qu'il a fait, ce n'est pas un médiocre éloge pour un *François*.

Quoi qu'il en ſoit, ce jeune homme fait honneur à la *France*, & par ſa bravoure, & par ſes talens, & par ſa conſtance; car il a fait une guerre bien rude, & qui ne reſſemble pas à nos campagnes *Européennes*, où l'armée conduit ſur des chariots toutes les commodités du luxe: le *Congrès* en fait les plus grans éloges. Ce Sénat a chargé M. *Franklin* de lui faire faire une épée d'or aux armes de l'*Indépendance*.

Ce que l'on a appris par lui-même & par les Officiers de ſa ſuite, c'eſt ce qu'il a riſqué dans la traverſée. Il étoit ſur une frégate, la meilleure voilière de *l'Amérique*, & commandée par un brave Officier de fortune *François*, que le mécontentement & le défaut d'avancement avoit engagé à paſſer chez les *Inſurgens* en 1773. Six Officiers *François* étoient avec lui; les deux tiers de l'équipage étoient compoſés de matelots *Anglois*.

Ils ont complotté, en partant de *Boſton*, de jetter tous les *François* à la mer, & d'emmener M. *de la Fayette* en *Angleterre*; leur conſpiration devoit avoir ſon effet le dixième jour de la traverſée; mais la veille, un de ces matelots que M. *de la Fayette* avoit traité avec bonté, vint, dans l'eſpoir d'une récompenſe, lui découvrir le complot.

A peine les conjurés eurent-ils apperçu qu'ils étoient découverts, qu'ils tentèrent la révolte; il y eut un combat de deux heures, dans lequel ſix matelots furent tués; M. *de la Fayette* en a tué deux de ſa main; enſuite le Capitaine en a fait

pendre

pendre trois aux vergues, & a fait mettre aux fers le reste des mutins.

Malgré cet accident, la frégate est arrivée en vingt-six jours, après en avoir passé quatre à louvoyer, pour donner à M. *de la Fayette* l'occasion d'être témoin d'un combat de mer. Ils n'ont rien rencontré, & peut-être est-ce un grand bonheur, car M. *de la Fayette* & le Capitaine de la frégate auroient pu être victimes de leur curiosité; malgré l'agilité de leur vaisseau, il auroit été possible qu'en voulant se rendre spectateurs d'un combat de mer, ils se trouvassent engagés eux-mêmes par quelque survenant; & n'ayant de monde que ce qu'il en falloit pour la manœuvre, ils auroient couru un grand risque d'être pris.

Tout ce qui précède a l'air d'un roman; mais ce n'est pas ma faute : cela est attesté par le Capitaine de la frégate, par M. *de la Fayette*, & les Officiers de sa suite. Telle est la teinte que prend tout ce qui l'environne; &, en vérité, quand on considère toute sa conduite, il semble que ce ne soit pas un homme de ce siècle-ci : c'est un véritable portrait d'histoire.

Son départ si jeune, sa fermeté, sa conduite, son courage à l'affaire de *Brandiwine* où il étoit premier Aide-de-Camp du Général *Washington*, sont des traits qu'on ne se lasseroit pas d'admirer dans *Thucidide* & dans *Tite-Live*. La vénération qu'inspirent les noms des *Miltiades*, des *Thémistocles*, des *Cocles*, des *Fabius*, &c. est fondée sur des anecdotes moins extraordinaires & moins intéressantes.

A cette affaire de *Brandiwine* le Général *Américain* se laisse tourner par la gauche, tandis qu'il attendoit l'ennemi sur la droite : il oublie un pont derrière lui : 1500 Grenadiers *Anglois* y passent sans obstacle. 10,000 *Insurgens* sont envoyés pour les repousser sous la conduite du Major-Général *Gréen* ; les *Anglois* fondent sur eux la bayonnette au bout du fusil, & ce corps formidable se replie lâchemeut sur l'armée, qui à son tour se met en déroute, tellement que 4500 *Anglois* battent complettement 25,000 hommes.

La Fayette étoit présent : il voyoit le feu pour la première fois : il parvient à rallier 800 hommes, les ramène à la charge ; il les harangue à la manière des Anciens : » C'est contre des ty-
» rans, c'est pour vos femmes, c'est pour votre
» liberté que vous combattez ; ils ont embrâsé vos
» villes, ils ont égorgé vos freres ; il est temps de
» vous venger «. En approchant l'ennemi, il met pied à terre, & charge à leur tête. L'*Anglois* fuit devant un guerrier de vingt ans ; mais celui-ci reçoit à la jambe un coup de fusil qui le renverse ; ses amis n'ont que le temps de le sauver. Les soldats de *l'Amérique* reprennent leur course retrograde ; ils rejoignent l'armée fugitive, qui marche seize lieues dans les bois, sans pouvoir se rallier.

Rentré dans les villes, c'est *Alcibiade* sans défauts : il n'en a que les graces & la flexibilité : il se métamorphose en bourgeois *Insurgent* : il quitte l'uniforme, le cordon gros-bleu de Major-Général ; il abjure aussi les distinctions du costume à la

Françoise ; il eſt couvert d'un ſimple habit brun: il s'enivre avec les Membres du *Congrès*, en chantant les ſantés des perſonnages chéris de l'*Amérique*, & les hymnes de la liberté.

Un Négociateur imprudent oſe-t-il, ſous prétexte de préparer la paix, attenter à l'honneur de la *France*, le Convive complaiſant redevient tout-d'un-coup le Chevalier de ſa patrie. Il provoque l'auteur de l'inſulte, il ne veut que ſon bras pour venger la *France* : mais notre *Bayard* ne trouve pas de *Talbot* : la molleſſe inſolente recule & cède ſans combat la palme du courage, comme celle de l'honnêteté. Encore une fois, ſont-ce là les mœurs de nos jours ? «

Après avoir rendu hommage aux vertus qui font la gloire d'un particulier, qu'il ſeroit doux, pour un Hiſtorien idolâtre de ſa patrie, d'avoir à raconter des ſuccès honorables à la nation! Mais ce que j'ai déja obſervé tant de fois continue à ſe vérifier. Il ſemble que la fortune, jalouſe de nos Guerriers, cherche à ſe dédommager dans les grandes actions, où ſon influence eſt plus efficace, des avantages qu'ils arrachent ſans ſon ſecours, par leur ſupériorité perſonnelle dans les rencontres particulières. La priſe du *Briſtol*, vaiſſeau *Anglois* de 54 canons, par une frégate *Françoiſe* de 32, eſt encore un de ces évènemens qui nous ramènent aux temps des *Duguay-Trouin*, comme le reſte des incidens de la guerre, ne les retrace auſſi que trop ; c'eſt-à-dire, à ces temps d'héroïſme & de déſaſtres, où des prodiges de valeur, multipliés par les individus, n'empêchoient point les pertes de l'Etat.

Celle du Capitaine de la frégate victorieuse est vivement déplorée par les patriotes instruits, par les hommes éclairés, qui gémissent de voir notre marine si formidable & si impuissante; M. *de Catelan* n'a survécu que huit heures à son triomphe. C'étoit, au rapport de ceux qui l'ont connu, non-seulement un des plus braves, sa dernière action le prouve assez, mais un des meilleurs Officiers que notre marine militaire ait produit.

Il n'avoit cependant pas été avancé en proportion de ses services. C'étoit un de ces hommes froids & fiers, qui ont tous les talens, hors celui de se faire valoir; qui savent mériter les récompenses, & non pas les obtenir. Il n'alloit point à la Cour: son nom respecté dans nos ports, redouté dans ceux des ennemis, étoit inconnu dans les Bureaux. Aussi, dans la dernière promotion des Capitaines de vaisseaux, il n'y fut pas compris, quoique son ancienneté & ses actions fussent pour lui un double titre.

Il se plaignit pour la première fois. Le Ministre instruit, fit ce que peut faire en pareil cas un homme en place, honnête & juste: il se hâta de lui donner le commandement d'une frégate de la première force: un avancement rapide auroit sans doute été la suite de ce premier hommage: la destinée ne l'a pas voulu. Il est mort accablé de ses lauriers.

Une lettre touchante, qu'il a, dit-on, écrite au Ministre dans ses derniers momens, & où il insiste sur-tout sur sa douleur d'avoir rendu si peu

de services, faute d'avoir été employé plutôt, augmente l'attendrissement & les regrets.

Qu'on me pardonne de m'arrêter ainsi aux actions brillantes des particuliers, & de soulager mon cœur, en faisant précéder le récit des malheurs publics qui le déchirent, par des anecdotes capables de le consoler. Ma répugnance à parler des premiers est confirmée par l'espoir que quelque évènement moins fâcheux viendra dans l'intervalle adoucir nos amertumes, & dissiper nos craintes. L'attente d'une compensation est ce qui m'engage à différer de parler de nos revers aux *Isles-du-Vent*.

MORT DU COMÉDIEN ANGLOIS, *DAVID GARRIK*, ÉCUYER.

TANDIS que la guerre ravage l'*Europe* & l'*Amérique*; que les efforts maritimes de deux puissantes nations rendent ces désastres communs aux autres parties du globe; que le Ministère de l'une d'elles s'occupoit, à grans frais, des moyens de perdre un vieil Officier révéré par cinquante ans de services heureux, un Comédien retiré, comblé des présens de la fortune, mort paisiblement dans son lit, étoit inhumé à *Londres* avec un éclat, une pompe qu'ont à peine les funérailles des Rois. Commençons par le détail de la pompe funèbre:

nous examinerons ensuite le mérite du Héros. L'un & l'autre objet amenera des réflexions utiles.

Voici le détail de l'enterrement, tel que je le trouve dans le *Craaftsman*, & traduit avec exactitude.

» Hier au soir (5 Février 1779), à trois heures » & demie, a été enterré dans l'Abbaye de *Westminster*, à environ deux pieds du monument de » *Shakespeare*, *David Garrik*, Ecuyer, la gloire & » l'ornement du théâtre.

» Dès dix heures du matin, la terrasse des » *Adelphes* (1) & les rues adjacentes ont com» mencé à être couvertes de monde ; à onze, le » deuil s'assembloit ; à midi, le *Strand* (2) & toute » la route jusqu'à l'Abbaye étoient occupées. Les » fenêtres, toutes les maisons, étoient remplies » de spectateurs ; il y avoit tant de carosses dans » les rues, qu'on ne pouvoit plus passer, tant on » étoit curieux de voir ce qui alloit se pratiquer.

» A environ une heure un quart, la compagnie » est entrée en voiture dans l'ordre que voici « :

Nota. *Il faut savoir qu'à* Londres, *dans les enterremens, le corps se porte dans une espèce de voiture funéraire, construite exprès pour cet usage, suivi d'autant de carosses que le défunt a d'amis en état d'en faire la dépense, ou curieux d'augmenter la pompe par leur présence.*

---

(1) *Nom d'un quartier de* Londres *où il demeuroit.*
(2) *Grande rue de* Londres.

» Quatre *Porteurs* avec des bâtons garnis de
» plumes.
» Le chariot funèbre, & six domestiques à pied
» de chaque côté.
» Six Cavaliers avec des manteaux.
» Un autre Cavalier portant un drapeau.
» Deux autres auprès de lui pour l'aider.
» Six Cavaliers avec des manteaux.
» Le Trésorier du théâtre de *Drurylane*, & le
» Concierge.
» Un carosse de cérémonie, vuide.
» Un carosse avec quatre Ecclésiastiques.
» Cinq carosses remplis des gens de distinction,
» qui devoient tenir le poële dans l'Eglise ; savoir,
» Dans le premier, le Duc de *Devonshire*, Lord
» *Camden*.
» Le second, Lord *Spencer*, Lord *Offory*.
» Le troisième, Lord *Palmerston*, M. *Rigby*.
» Le quatrième, Sir *Wynne*, M. *Stanley*.
» Le cinquième, Sir *Wallis*, M. *Paterson*.
» Une autre voiture où étoit M. *Sherican*, qui
» devoit mener le deuil.
» Une autre avec la famille du défunt, trois
» neveux.
» Une autre avec son *Médecin* & son *Apothicaire*.
» Le Charpentier & le Bibliothécaire de *Dru-*
» *rylane*, à cheval, en manteaux.
» Quatre voitures remplies des Comédiens de
» *Drurylane*.
» Trois pleines de ceux de *Cowent-Garden* ; & à
» chacune, deux hommes à cheval.
» Cinq voitures pleines de Membres du *Club*
» littéraire.
» Onze occupées par des amis.

» Le caroſſe du défunt, vuide.

» Ceux de tous les perſonnages qui occupoient » les précédens au nombre de trente-quatre, » vuides auſſi ; mais les Cochers & les Laquais » habillés de noir, avec des cordons à leurs cha- » peaux, & des gands.

» Ainſi il y avoit en tout ſoixante-ſept caroſſes.

» L'Evêque de *Rocheſter* officia au Service, » après lequel beaucoup des gens du deuil ſe re- » tirèrent, mais dans un autre équipage que le » matin. Les voitures étoient toutes attelées de » ſix chevaux, avec des domeſtiques à pied des » deux côtés.

» Le cercueil étoit couvert de velours cra- » moiſi, avec des clous dorés ; on avoit placé » deſſus une gravure portant en haut les armes » du défunt ; & au bas ce mot, *reſurgam*, avec » ſon nom, le jour de ſa mort & ſon âge, le tout » en latin. On compte faire préſent à tous ceux » qui ont aſſiſté à la cérémonie, d'un exemplaire » de cette eſtampe.

» On avoit auſſi compté leur donner à tous des » bagues ; mais il n'y en a eu, pour le jour même, » que cinquante de faites : on les leur envoie à » meſure que l'ouvrier les fournit.

» La dépenſe eſt évaluée à 1500 liv. ſterling, » y compris 100 *guinées aux Doyen & Chapitre de* » *Weſtminſter*.

» On dit que le Roi va faire faire à ſes frais » un mauſolée qui ſera placé dans la même Ab- » baye «.

Jettons maintenant les ieux ſur ce qui ſe paſſe dans le voiſinage ; voyons quelle eſt l'eſpèce

d'hommes qui jouit, dans un Royaume rival de l'*Angleterre*, de la prééminence, des dons de la fortune pendant la vie, & des marques de la considération, de l'estime publique à la mort, sur-tout, pour ne pas nous écarter de notre sujet dans la Littérature.

Songeons que *Corneille* est mort dans une médiocrité voisine de la détresse; *la Fontaine*, dans l'indigence; *Racine* & *Boileau*, avec une petite aisance qu'ils devoient, l'un à son patrimoine, l'autre au célibat; & c'étoit le bon temps.

Que depuis, *J. Baptiste Rousseau* est péri dans l'exil; puni d'avoir hasardé une accusation imprudente peut-être, mais dont la fausseté n'est pas démontrée; que l'autre *Rousseau* a été décrété de prise-de-corps, sans être entendu, par une Compagnie qui ménageoit l'athée *Boindin*, qui ménage encore les...., les...., les...., &c.; que l'Auteur de la *Métromanie* n'a jamais eu du Gouvernement qu'une chétive pension sur le *Mercure*, & qu'il a dû sa renommée dans le Public à ses épigrammes plus encore qu'à son chef-d'œuvre; que M. *de Voltaire*, dont on a étranglé la caducité avec un cordeau de fleurs, & étouffé d'encens la décrépitude, n'est devenu l'objet de ces hommages, que depuis qu'il avoit cessé de les mériter; que tant qu'il a donné des productions estimables, il a vécu errant, fugitif, banni de sa patrie. Songeons que, dans les autres carrières, c'est à peu-près la même chose; & nous conviendrons d'une grande vérité, c'est que si les *Anglois* n'ont pas de grans hommes, & si nous

en avons, on peut dire également des deux nations, *que ce n'est pas leur faute.*

Maintenant, quel étoit ce nouveau phénomène des théâtres de la *Tamise*; ce prodige payé des plaisirs qu'il donnoit, non-seulement par une fortune immense, mais par des respects approchans de l'adoration; & par une excessive indulgence pour ses essais, ses excursions dans une carrière à laquelle il n'étoit pas destiné; parvenu au point qu'une critique contre lui auroit été regardée presque comme un blasphême, & le doute d'un *Anglois* sur sa prééminence, ou poétique ou théâtrale, comme une apostasie (1)?

D'abord rappellons-nous, comme je l'ai déja observé plusieurs fois, que les succès en tout genre, les applaudissemens, les récompenses, sont un indice très-équivoque du talent.

Le *Corrège* est péri de misère dans un village, où sa famille est morte de faim après lui; & ce n'est pas son inconduite, mais l'indifférence de ses contemporains qui l'avoit réduit à cette extrémité.

Duryer, très-savant, homme de goût, prosa-

(1) *Après sa retraite, les moindres actions de sa vie privée étoient soigneusement recueillies & annoncées au Public. Il étoit admis, les jours* d'appartement, *chez le Roi, avec ce que la Noblesse* d'Angleterre *a de plus distingué, & les gazettes en faisoient mention.*

teur élégant & correct, très-bon versificateur, supérieur certainement à tous les Poètes de son temps, & à tous les Ecrivains, si l'on en excepte *Corneille* & *Paschal*; *Duryer* n'a pas été beaucoup plus heureux que le *Corrège*. Il vivoit aussi à la campagne, écrasé par un ménage indigent, sans pensions, sans autre ressource que sa plume, sans autre faveur de la fortune que le titre d'*Académicien*. Quand des amis de la ville daignoient lui rendre visite, du *lait*, des *fruits* & de l'*eau* étoient tout le régal qu'il pouvoit leur offrir.

De ces deux hommes, l'un n'a de réputation que depuis sa mort : l'autre n'en a jamais eu, & n'en aura jamais. Combien de barbouilleurs, combien de rimailleurs ont joui, dès leur vivant, d'une renommée brillante, & des avantages réels qui en sont ordinairement la suite!

Ce contraste affligeant se vérifie, sur-tout dans les arts dont le peuple n'est pas juge, & où le sort des artistes ne peut être fixé que par la réflexion & les connoissances. On sent combien il est facile à l'intrigue, à l'audace, à la souplesse, d'occasionner des méprises, de prévenir un jugement équitable, ou de le retarder. Mais il y a d'autres arts, tel que celui du théâtre, par exemple, où il semble que le manège doive moins influer sur les réputations.

Un Comédien est exposé tout entier à la censure des *ieux*, c'est-à-dire, du sens le plus rapide & le plus impitoyable : il faut de plus qu'il flatte à-la-fois l'*oreille* & l'*esprit*; il doit éviter

également les contre-ſens phyſiques & les diſſonnances morales. Dans le temps qu'il gouverne ſa voix avec une attention ſcrupuleuſe pour la proportionner toujours à l'idée qu'il exprime, il faut qu'il veille également à marier ſon geſte avec l'une & avec l'autre.

Son jeu eſt une ſuite non interrompue d'efforts d'autant plus pénibles, qu'il ne lui eſt pas même permis de laiſſer ſoupçonner la contrainte. C'eſt dans ce qui lui coûte le plus qu'il doit préciſément montrer le plus d'aiſance. En *muſique*, les pièces les plus compliquées reçoivent auſſi leur plus grand relief de la légéreté avec laquelle on les exécute : mais il y a entre les *Roſcius* & les *Balbaſtres* cette grande différence, que ceux-ci emploient un agent étranger tout monté, tout préparé, tout accordé : les autres n'ont pas cette reſſource ; ils ſont tout à-la-fois le joueur & l'inſtrument.

Enfin le ſalaire qu'ils exigent d'avance pour ſe prêter aux plaiſirs du Public, ſemble donner aux ſpectateurs le droit de prononcer à la rigueur ſur leur mérite, & de ne leur accorder des éloges qu'autant que leur talent vaut bien réellement le prix qu'on paie pour les voir & les entendre.

Cependant il y a autant de mépriſes dans les renommées comiques que dans les autres : la médiocrité uſurpe ſouvent ſur les planches, comme ailleurs, & le laurier fantaſtique qu'on appelle la gloire, & le rameau d'or plus ſubſtantiel qui n'en eſt pas toujours la dépendance.

Je n'ai pas vu jouer *David Garrik;* ainſi je ne puis décider ſi ces réflexions peuvent lui être appliquées ; mais je le ſoupçonne.

D'abord cet Acteur avoit, ce qui va rarement, ou plutôt jamais, avec le génie, dans aucun genre, beaucoup de manège & de ſoupleſſe, avec une hauteur puérile, un amour-propre ridicule ; partage des petites ames, bien différent de l'eſtime de ſoi-même, qui eſt celui des grandes, & une avarice ſordide, une léſinerie qui auroit pu fournir de nouveaux traits au caractère d'*Harpagon.*

C'eſt lui qui, dans les intervalles de ſes rôles, deſcendoit ſouvent du théâtre à la porte du ſpectacle, dont il étoit propriétaire, pour contrôler lui-même la recette.

Une de ſes occupations favorites, un des emplois qui lui prenoit le plus de temps, c'étoit de parcourir les petites friperies, ces boutiques mobiles, où l'on étale à *Londres* comme à *Paris*, des lambeaux de toutes ſortes d'étoffes, & de toutes couleurs. Il rentroit chez lui chargé de guenilles qu'il employoit enſuite aux réparations des habits de ſes acteurs, avec autant d'intelligence, qu'il avoit prodigué d'économie dans l'achat.

Les prétendues réformes qu'il a faites aux pièces de *Shakeſpeare*, ont bien moins pour objet de les perfectionner, que de diminuer la dépenſe de la repréſentation : elles tombent ſur-tout ſur ce qui exigeoit de la pompe dans le ſpectacle.

Ses opérations tendoient toujours à l'épargne, mais elles ne réussissoient pas toujours. On se souvient encore en *Angleterre* de sa tentative malheureuse pour supprimer ce que l'on appelle aux théâtres de *Londres* les *demi-prix*.

C'est un usage dans cette Capitale qu'au troisième acte de la grande pièce, on entre en payant moitié du prix fixé ; de sorte que bien des gens à qui la petite pièce, & une partie de la première suffisent, attendent ce moment, au grand regret des entrepreneurs.

Garrik, se confiant aux bontés du Public, osa essayer de retrancher ce privilège : le peuple en fureur s'attroupa, enfonça les portes, brisa le théâtre ; & *Garrik* fut contraint, non-seulement de faire des excuses ; mais, ce qui lui coûta probablement davantage, outre la perte occasionnée par le tumulte, de se laisser applaudir à bon marché.

Voici un trait que je me souviens d'avoir lu en 1777, par conséquent de son vivant, dans un papier *Anglois*, contre lequel il n'a pas réclamé. Il étoit parti pour aller passer chez un ami, dans une petite ville d'*Ecosse*, un mois ou six semaines. En arrivant il vit, dans la place sur laquelle donnoit la maison, une pauvre femme, avec tous les caractères de l'inanition, qui arrachoit l'herbe entre les pavés, & la mangeoit. Il demanda à son hôte ce que c'étoit que cela : l'autre lui répondit » que la misère étoit extrême dans la ville ;

» que ce qu'il voyoit là arrivoit tous les jours, » & que pour lui il n'y prenoit plus garde «.

Garrik partit le lendemain ; ce n'eſt pas de quoi je le blâme : mais il n'avoit rien donné la veille à la malheureuſe dont le ſort lui avoit fait horreur, & il avoit quatre millions de bien ! Cette avarice me ſemble auſſi révoltante que l'inhumanité de ſon ami étoit monſtrueuſe.

Or, cette dureté, les autres petiteſſes de *David Garrik*, ne vont, à mon avis, avec le vrai talent, dans aucun genre. L'une exclut la ſenſibilité au moins paſſagère, ſans laquelle ne va pas le génie; les autres ſuppoſent un aviliſſement habituel qu'il ne comporte pas.

Notre *Dufreſne* faiſoit l'aumône avec faſte, mais il la faiſoit : il ordonnoit à ſon laquais de porter douze ſols à un mendiant, du ton dont un Roi congédie des Ambaſſadeurs ; mais le pauvre n'en étoit pas plus humilié, & il étoit ſoulagé.

Enſuite les contes que l'on a faits ſur la prétendue perfection du *Roſcius Breton*, ſur ſon art à imiter, à contrefaire tout ce qu'il vouloit, & qui il vouloit, m'inſpirent de la défiance ſur cet art en lui-même. Si, pour me donner une idée de la ſtature d'un homme extraordinairement grand, on me dit qu'il a ſept pieds de haut, je conçois qu'il exiſte, & qu'il excède la taille humaine ordinaire : mais ſi l'on m'aſſuroit qu'il en a trente, je nierois même ſon exiſtence. L'exagération a un fondement : l'abſurdité n'en a pas.

Or on a dit, & imprimé de *Garrik*, sous ses ieux, sans qu'il l'ait démenti, qu'une femme regrettant d'avoir perdu son amant sans s'en être assuré le portrait, *Garrik* avoit arrangé son attitude, sa figure, de manière à retracer le Lord défunt si parfaitement, que le Peintre l'ayant saisi, la maitresse en avoit été très-satisfaite.

Comme ce qui est faux se contourne, & s'ajuste encore plus aisément à tout que la figure de *Garrik*, on a depuis fait honneur de ce conte à la physionomie du célèbre Romancier *Fielding*. Il étoit mort aussi sans l'avoir laissée sur la toile. L'Editeur de ses Œuvres regrettoit beaucoup de ne pouvoir la graver à la tête de la collection. Un Peintre, intime ami de *Fielding*, étoit inconsolable de n'avoir pas assez de mémoire pour s'en rappeller les traits, après avoir eu la négligence de ne les pas fixer dans le temps.

Un matin *Fielding* se présente à lui : le *Zeuxis* de la *Tamise* crie, au revenant. » Peins-moi vîte, « dit le fantôme. L'autre prend ses pinceaux, il copie, & fait le portrait que l'on voit au premier volume des Œuvres de *Fielding*, où tous ses amis, dit-on, le reconnoissent. C'étoit *Garrik*.

Credat judæus apella.

Le talent fait quelquefois des prodiges : mais il ne fait pas de miracles : l'homme qui souffre, qui autorise de semblables historiettes pour accréditer le sien, est un charlatan, & ses amis des imposteurs, ou des dupes.

Toutes

Toutes les impertinences que l'on nous raconte des *Apelles*, des *Parrhasius*, &c. de la perfection avec laquelle ils peignoient l'*écume des chiens*, qui n'écument point, de l'embarras où ils devoient se trouver, faute de couleurs, parce qu'il n'en existoit *que quatre* de leur temps, & cent autres fadaises que le nom de *Pline*, & la superstition des Commentateurs ne rendent pas plus sacrées, ne doivent pas nous empêcher de croire que ces Peintres célèbres ont pu être de grans hommes. C'est long-temps après eux qu'on a déshonoré leur mémoire par ces fables: mais *Garrik*, c'est de son vivant, dans son pays, sous ses ieux, de son aveu, qu'on les débitoit en son honneur.

En troisième lieu, le genre des pièces où il réussissoit, & la nature même de son jeu, sont encore des préjugés de plus contre la vénération que l'on exige pour son nom. C'est dans *Hamlet*, c'est dans le Roi *Léar* qu'il déployoit, dit-on, toute sa supériorité. Or, rien de plus absurde que ces deux personnages : rien de plus froid, de moins intéressant que l'un; rien de plus dégoûtant que l'autre. Le premier feint d'être fou; le second le devient réellement; & j'ai vu par moi-même, que pour être accablé d'applaudissemens à *Londres*, en rendant la démence insipide de celui-ci, & le délire supposé de celui-là, il ne falloit que s'agiter avec fureur, ou grimacer avec affectation.

Je ne dis pas, encore une fois, que ceux dont on a gonflé *David Garrik*, ne fussent pas mieux justifiés; mais je pense que cet exemple est au

moins une raiſon pour nous autres étrangers, de reſter en ſuſpens ſur l'eſtime que l'on veut nous arracher pour lui.

Il excelloit également, dit-on, dans le noble & dans le comique : mais, ſur les théâtres de *Londres*, ce noble eſt preſque toujours enflé, & ce comique preſque toujours bas. Que penſer d'un Acteur qui chargeoit encore l'expreſſion de ces deux genres ?

On s'extaſie ſur l'art avec lequel il MOUROIT : c'eſt-là, en *Angleterre*, la pierre de touche des Acteurs, le ſublime de la déclamation. Tous les Comédiens doivent y faire un cours de bleſſures & d'agonie, pour rendre en détail toutes les contorſions d'un homme qui périt de mort violente. Après un coup d'épée vous voyez celui qui l'a reçu tomber ſur le dos, faire le ſaut de carpe, ſe replacer ſur le ventre, frémir, trembler de tous ſes membres : le tonnerre des applaudiſſemens eſt d'autant plus vif, que ce jeu muet eſt plus prolongé, plus violent, & terminé par une quiétude plus tranchante.

Or, c'eſt dans ce genre-là, dit-on, que *Garrik* ſe diſtinguoit par des tours de force inouis. Rien de ſi admirable que ſes convulſions, ſes roulemens d'ieux, ſes hoquets à l'approche du dernier ſoupir, & l'effort avec lequel il exhaloit ſon ame.

Sur le reſte je n'ai rien à dire ; mais ſur cet article je ſoutiens hardiment, ſans balancer, ſans

crainte d'être désavoué par les ames sensibles & judicieuses, que ce n'est pas-là un spectacle d'honnêtes gens : ce n'est qu'une farce horrible; & l'Acteur qui s'y signale, peut très-bien n'être qu'un histrion empoulé.

Transportez-vous aux *fourches patibulaires* de *Moscow*, esprits qu'il faut écorcher, comme a dit un homme éclairé, pour vous chatouiller: c'est-là que vous trouverez sous le *knout*, sous la *hache*, sous la *barre* du bourreau, de merveilleux Acteurs qui vous feront parcourir délicieusement toutes les gradations de la douleur, toutes les nuances de l'effroi, du désespoir, de la destruction : mais si les théâtres ne doivent pas être des échafauds, ni les spectacles des exécutions, bannissez-en donc les pantomimes si habiles à nous en retracer les horreurs.

La Tragédie est la peinture des infortunes nobles qui remuent, qui attendrissent le cœur, & non pas l'image des transports de rage qui l'humilient & l'épouvantent. Les contractions de membres, les suffocations, les marques d'un tempérament furieux qui se débat contre la mort, sont le caractère d'un *Cartouche* qui expie ses forfaits sur la roue, & regrette, au milieu des tortures, une vie souillée par le crime. Mais pourquoi les victimes innocentes de l'amour, les infortunés dont une douleur héroïque abrège volontairement l'existence, se présenteroient-ils aux ieux des spectateurs avec ces simptômes avilissans? Même quand ils sont coupables, & que le remords précipite la fin de leurs jours, il

faut encore adoucir les ſignes de leur déſeſpoir: il faut qu'ils paroiſſent punis, & non pas ſuppliciés.

Je me ſouviens d'avoir vu jouer à *Londres* *Romeo & Juliette*, qui, par parenthèſe, ne reſſemble point du tout à la traduction qu'on nous en a donnée ſur le théâtre de *Paris*. L'Actrice, dont les ſpectateurs étoient enthouſiaſmés, paroît au dernier acte couchée ſur le corps de ſon amant dont elle reçoit les derniers ſoupirs : il les rend dans le caractère *Anglois*, c'eſt-à-dire comme un homme ſur la roue. Au moment où elle ſembloit en ſuccer le reſte de chaleur, arrivent ſes parens : elle ſe ſoulève alors en tordant les bras, en grinçant les dents, en menaçant de mordre ceux qui approcheroient, avec une vérité ſi énergique, que j'eus beſoin de réflexion pour m'aſſurer qu'elle ne faiſoit que jouer. On ſent avec quels tranſports celui-là fut accueilli : enſuite elle en parut épuiſée ; ſe recouchant ſur le cadavre, elle y expira comme une femme au gibet.

Je n'ai de ma vie rien vu d'auſſi effroyable ; mes ieux étoient ſecs, & mon cœur flétri.

Mais c'eſt la nature, dit-on ; il faut bien qu'un homme bleſſé, mourant, parle, & s'agite d'après l'état où il eſt ſuppoſé ſe trouver. Puiſque ſon rôle l'oblige de mourir, il manqueroit à la vérité s'il n'exprimoit pas les convulſions de l'agonie ; de même que dans les tranſports de l'amour, de la jalouſie, il pécheroit contre la juſteſſe, ſi ſes geſtes, ſa voix, ne peignoient pas les fureurs & les allarmes de la paſſion.

D'abord on pourroit dire que si cette nature est désagréable, il ne faut pas l'imiter. Il n'y a pas de nécessité à produire des moribonds sur le théâtre; mais c'en est une de n'offrir que des spectacles supportables à des hommes que vous avez rassemblés sur la promesse de leur donner du plaisir. Ces momeries sanglantes sont les coups d'essai de l'art, & ses tentatives pour se dégager de la barbarie. *Eschyle* est regardé comme le premier Poète *Grec* qui ait ennobli la *Tragédie*: c'est aussi lui qui a le premier banni du théâtre ces capilotades dégoûtantes qui le souilloient avant lui. Il le purgea tout à-la-fois, & des bouffonneries, & des meurtres que ses prédécesseurs y entre-mêloient, comme le font encore aujourd'hui les *Anglois*; d'où il suivroit que le théâtre de ces derniers, dans sa prétendue perfection, n'en est encore qu'au point duquel sont partis les *Grecs* pour se perfectionner.

Les *Grecs*, à mon avis, avoient raison. Ce ne sont point ces caricatures effrayantes qui touchent, qui affectent l'ame, dans les spectacles. Il y a plus de vrai tragique, au moins de celui qui affecte les honnêtes gens, & dont on peut faire son amusement sans rougir dans le, *Sortez de Roxane*; dans le,

Œnone *qui l'eût cru? J'avois une rivale*;

dans le,

Est-ce Mégiste, Eglé, *qui le rend infidèle;*

dans tous les morceaux attendrissans de nos bonnes Tragédies, que dans ces parades chirurgicales de *Drury-lane* & de *Covent-garden*; & il faut bien

plus de vrai talent pour les rendre. N'êtes-vous pas cent fois plus ému, plus satisfait, quand vous voyez *Achille* insulté par *Agamemnon*, porter la main sur la garde de son épée, ensuite s'arrêter, & dire avec le sang-froid de la fureur :

> *D'*Iphigénie *encore je respecte le pere*, &c.

que s'il allongeoit une botte au fils d'*Atrée*, & que vous vissiez le vieillard tombé à la renverse, haleter & gambiller avec indécence ?

Tancrède mourant arrache des larmes : son dialogue avec l'Amante qu'il vient de sauver, & qu'il va perdre, brise le cœur : mais c'est la situation, & non la pantomime qui produit cet effet. On est ému, dans le cabinet comme au théâtre, à ces vers :

> *Vous m'aimez......*
> *Je sens trop qu'à ce mot je regrette la vie ;*
> *J'ai mérité la mort : j'ai cru la calomnie :*
> *Ma vie étoit horrible, hélas ! & je la perds,*
> *Quand un mot de ta bouche alloit la rendre heureuse.*

Le cœur n'est pas déchiré ; mais il est élevé, attendri, quand *Gusman* blessé, expirant, dit

> *Seul je puis faire grace, & la fais à* Zamore ;
> . . . .
> *Des Dieux que nous servons connois la différence*, &c.

L'Acteur qui les prononceroit avec un visage riant, & un ton de voix éclatant, feroit sans doute un contre-sens énorme : mais d'un autre côté si on le voit s'occuper des simagrées de l'a-

gonie plus encore que de son rôle, entrecouper ses vers par des sanglots prolongés, se roidir, se soulever, enfin copier servilement tous les simptômes dont on lui a dit qu'étoit précédée la fin de la vie, il devient à charge. Si chaque spectateur osoit exprimer ce qui l'affecte, il crieroit » qu'on emporte cet homme-là ; qu'il aille » râler plus loin «.

Ce n'est pas tout. Je suppose qu'un Poète puisse quelquefois hasarder de ces terribles tableaux, & essayer de remuer le cœur par les ieux ; est-ce d'une expression énergique & fidèle qu'un Acteur intelligent doit se piquer ? Je n'en crois rien. Plus les contorsions de la douleur sont marquées, & moins elles font un tableau ressemblant : c'est une réflexion que personne, je crois, n'a jamais faite. Une blessure assez sérieuse pour donner la mort ne produit cet effet que par l'interception des organes nécessaires à la vie : elle doit donc commencer par en ralentir le jeu : la violence des mouvemens d'un homme ainsi frappé, doit donc être tempérée par sa foiblesse. C'est même en s'amollissant qu'ils deviennent plus expressifs : par une méchanique admirable de la nature, qui a voulu attacher à ce caractère la vertu d'inspirer la compassion, & d'appeller les secours, c'est en raison de ce qu'un être supposé souffrant paroît s'affaisser, que sa situation nous remue, nous affecte davantage : l'effroi qui feroit fuir est modifié par la pitié qui oblige à s'approcher. Cela est vrai dans toute la rigueur : l'expression du désespoir la plus touchante, & en même-temps la plus terrible, c'est l'immobilité.

Qu'on juge, d'après ce principe, tous nos mourans à la *Garrik*, qui viennent les cheveux épars, & le visage blanchi, jouer des convulsions avec la vigueur de la santé, qui copient la langueur avec des muscles bien tendus, qui s'épuisent pour parler bas, & ne rendent sensible que la peine qu'ils ont à se contenir ; ce n'est pas une défaillance douloureuse qu'ils remettent sous les ieux du spectateur : c'en est la perspective grossie, pour ainsi dire, par la rudesse & la dureté des traits qu'ils y emploient. Ce n'est pas la nature qu'ils présentent : c'en est l'exagération dépourvue de tous les adoucissemens qui la rendroient supportable : l'original ne seroit qu'attendrissant. L'imitation est affreuse.

Les partisans de ce batelage lugubre diront sans doute qu'un Acteur habile saisit précisément les nuances de la nature ; que celui qui expire avec l'intégrité de ses forces est un mal-adroit ; que le Comédien intelligent, comme *Garrik*, étudie, démêle, & rend avec exactitude les gradations par lesquelles passe un homme dont une mort violente termine les jours.

Mais à mon avis ce n'est pas encore là une justification ; la fidélité dans ces horribles copies ne sera pas moins déplacée que l'exagération. Il ne faut pas plus mourir au théâtre, comme dans un hôpital, qu'il n'y faut marcher, parler, s'habiller, suivant le costume ordinaire de la société : je vais m'expliquer.

Dans les arts, comme dans la jurisprudence,

la nature n'eſt qu'un mot : elle n'exiſte pas plus ; elle n'eſt pas plus reconnoiſſable dans les uns, qu'elle n'eſt reſpectée par l'autre : j'en ai déja fait la remarque autrefois. La nature ſociale n'eſt ſous aucun point de vue la nature primitive, originelle : bien loin de-là, les Légiſlateurs, les Poètes, les Peintres, &c. ne travaillent qu'à s'en éloigner. Qu'elle ſoit perfectionnée, ou corrompue, ce n'eſt pas ce que j'examine ici ; ce qui eſt certain, c'eſt qu'elle eſt changée.

Tout l'extérieur au moins de ce qu'ils nous préſentent, eſt faux, altéré juſqu'à l'extravagance. Sans l'habitude qui rend tout ſupportable, nous ne verrions dans nos inſtitutions, comme dans nos chef-d'œuvres que des maſcarades abſurdes. Le rire éternel de *Démocrite* ſeroit la ſeule réponſe aux efforts que font tous les pygmées nos pareils, pour inſpirer l'admiration, ou le reſpect, pour nous plaire, ou nous toucher.

Par exemple, pour nous en tenir au théâtre, le TURC *Bajazet*, le TARTARE *Oroſmane*, l'ARMÉNIEN *Rhadamiſte*, la SYRIENNE *Cléopatre*, la PÉRUVIENNE *Alzire*, la GRECQUE *Mérope*, le SUÉDOIS *Guſtave*, & tous les héros de nos Tragédies, parlent notre langue avec élégance ; ils s'expriment en phraſes meſurées, ſcandées, rimées avec recherche : ils ſe répondent l'un à l'autre avec patience & méthode ; ils modulent leurs inflexions de voix, chacun, non pas ſuivant qu'il eſt affecté, mais ſuivant qu'il ſe flatte à l'aide de tout le reſte de ſon attirail, de mieux affecter les ſpectateurs ; eſt-ce-là la nature ?

Un vieux Roi Chrétien a perdu quatre enfans en bas âge : en sortant d'un cachot où il a langui plusieurs années, il rencontre une jeune *Turque* jolie, qui babille devant lui avec un jeune *François :* il se mêle de la conversation : il raconte qu'à la prise d'une ville *Juive* deux de ses fils ont été tués ; mais qu'un garçon & une fille sont échappés. Un vieux Chevalier assure qu'il portoit la petite fille dans ses bras, au lieu que le petit garçon, âgé de quatre ans, marchoit déja tout seul, & que les *Sarrasins* les ont enlevés. Le *François* s'écrie qu'à cet âge il étoit dans *Césarée :* le vieillard apperçoit une croix au bras de l'*Odalique :* il la reconnoît pour un présent qu'il a fait à sa vieille épouse : il en conclud que ce sont-là ses deux enfans ; il les embrasse ; il pleure ; on pleure, & on a raison ; car cela est attendrissant quand les Acteurs sont bons : mais est-ce là la nature ? Est-elle si rapide, si aisée à émouvoir, si crédule sur la paternité ?

Une fille bien amoureuse apprend que son amant vient de tuer son pere : elle court vîte demander au Roi la tête du meurtrier. Cependant sa passion n'est pas détruite : toute la piece s'écoule en combats, en incertitudes de sa part, entre la tendresse & la vengeance. L'amant surmonte tous les obstacles qu'elle lui oppose : à l'instant où elle se voit réduite à l'épouser, elle s'évanouit d'indignation ; ce qu'elle n'a pas fait, quand elle craignoit d'obtenir son supplice : cela est-il dans la nature ?

Oui, dans celle du théâtre, mais point du

tout dans celle du cœur humain. *Chimène* eſt très-touchante ; mais c'eſt préciſément parce qu'elle combat la nature, parce que ces combats lui déchirent le cœur, & la rendent malheureuſe. Si elle obéiſſoit à la nature, tout l'intérêt qu'elle excite s'évanouiroit.

Une jeune Princeſſe adorée d'un Prince charmant qu'elle paie de retour, ſe croit prête à l'épouſer : elle vient le joindre avec empreſſement; & c'eſt pour l'égorger en cérémonie que ſon pere l'a mandée : elle trouve cela excellent, gronde le futur qui s'en plaint, proteſte de ſon obéiſſance à ſon pere qui lui applaudit, & l'engage à ſe tenir bien ferme quand on lui coupera le cou.

C'eſt-là l'hiſtoire : *Racine* en a fait une Tragédie très-intéreſſante : mais eſt-ce là la nature ? Le pere & la fille ne ſont-ils pas fous tous deux par excès, l'un de vertu, l'autre de férocité ? Voyez toutes nos pièces, comme toutes nos actions, & cherchez-y cette nature originelle dont on feint de s'occuper ſans ceſſe : eh ! la ſociété entière n'eſt inſtituée que pour l'anéantir.

Non-ſeulement on ne nous la retrace pas dans nos ſpectacles, quant à ſes vrais effets ; non-ſeulement on n'en ſuit, on n'en obſerve pas la marche ; mais on ne nous rend pas même cette nature artificielle, contournée, repaîtrie par les uſages, les mœurs de chaque pays. Les prétendues copies qu'on nous en donne ſont des originaux plus ou moins comiques, plus ou moins contraires à la vérité.

On nous parle de *costume*, de la fidélité à le rendre. Parce que Mlle *Clairon* a paru dans *Gengiskan* avec les bras nuds, un manteau court, un jupon sans falbalas, & les cheveux battans sur le dos, on a crié voilà la nature; voilà une *Chinoise* naturellement représentée. J'avoue que cette parure étoit un peu moins folle que le grand panier, & les plumes, & la longue queue qu'auroient traînées les *Duclos*, les *Lecouvreur*, &c. mais c'étoit une diminution, & non pas une réforme du ridicule.

Une *Chinoise* ne va pas plus la tête nue, la gorge, les bras, & sur-tout les pieds découverts, qu'avec un cercle de baleine de six pieds de diamètre. Le rafinement judicieux de Mlle *Clairon* ne nous instruisoit pas mieux des vrais usages de *Pékin*, que la rusticité sans réflexion de ses dévancières; mais en s'éloignant plus des nôtres, elle donnoit une carrière plus agréable à l'imagination.

Au fond il nous importe fort peu que l'Actrice qui joue *Idamé*, si elle alloit à *Canton* avec son prétendu costume, y passât pour un personnage de fantaisie, comme les dragons & les fleurs de leurs papiers: il nous suffit qu'à *Paris* elle soit assez bien travestie pour n'avoir pas l'air d'une *Parisienne:* aussi-tôt prévenus qu'elle joue dans une pièce où les noms sont *Chinois*, nous disons, c'est une *Chinoise*, & nous trouvons son costume *naturel*.

Il en est de même de tout le reste de ce qui se passe

au théâtre; tout y eſt factice, tout y eſt d'invention, de convention, comme le langage; la manière d'y exprimer les paſſions, les fureurs, la tendreſſe, la mort même, y doit être ſujette aux mêmes apprêts, aux mêmes règles; c'eſt-à-dire, qu'il faut ſupprimer ce qui déplairoit, étendre, développer ce qui peut être agréable; car il faut que tout le ſoit : il faut modifier juſqu'aux derniers ſoupirs, comme le poignard qui les amène. Vous fuiriez ſi, quand *Oroſmane* ſe frappe, vous voyiez jaillir le ſang, & vous voulez qu'il ſe demène en mourant, comme un pendu qu'on étrangle!

Règle générale qui s'étend à tout. La nature du théâtre, comme celle de tout ce qui nous entoure, n'eſt point la nature elle-même; c'eſt une coquette dont les charmes conſiſtent dans leur déguiſement : elle ne ſera plus qu'un ſpectre hideux ſi vous l'en dépouillez.

Voilà, en peu de mots, la réfutation de ces novateurs univerſels, auſſi ennemis du bon goût dans les arts, que des maximes ſaines dans la morale, dans la politique, &c. Ils ont voulu introduire leur corruption philoſophique juſques dans nos plaiſirs : ils ont voulu ſouiller nos théâtres de cette fange ſanglante ramaſſée ſur ceux de *Londres*. Il y a eu un moment où nous étions menacés de n'y plus voir que des marionnettes ſépulchrales.

Si *Lekain* avoit été plus jeune, ou plus flexible; ſi l'impreſſion qui reſtoit encore du jeu

noble de Mlle *Clairon*, n'avoit garanti les femmes, la révolution peut-être étoit faite : nous n'aurions plus que des furies en jupons, & des enragés en casque. Les chef-d'œuvres des *Corneilles*, des *Racines*, auroient fait place à ces orgies mortuaires faites, ce semble, pour être exécutées par des bourreaux ivres, & plaire à un auditoire de la même espèce. Les ames sensibles, bannies de ces charniers couverts de saltimbanques furieux, auroient déploré, dans le silence, la ruine du plus bel art dont la nation puisse s'applaudir : & qui sait l'influence qu'auroit eue à la longue sur les mœurs cette métamorphose de nos *Roxanes* en mégères, de nos *Orosmanes* en bouchers? Peut-être même, pour notre repos & pour notre gloire, l'essai n'a-t-il duré que trop long-temps, & eu des suites trop effectives.

Je reviens à *Garrik*. En rapprochant ce que j'ai entendu dire de lui à des gens sensés & instruits, qui l'ont vu, de tout ce qu'en ont débité des enthousiastes; en appréciant les hyperboles de ceux-ci; en réduisant à ce que la vraisemblance & la vérité comportent le mérite de ce Roi comique, je suis bien persuadé qu'il égaloit à peine notre *Lekain*, & qu'il étoit infiniment au-dessous de notre *Préville*, Acteur le plus parfait, à mon avis, que la nature puisse produire, ou du moins le plus propre à nous donner l'idée de la perfection de son art; Acteur dont le jeu est toujours vrai, puisqu'il est toujours varié; Acteur qui a su saisir la nuance bien délicate entre l'esprit & l'affectation, entre la gaieté & la bouffonnerie;

Acteur qui ne s'est jamais avili à ces mascarades *Anglicanes*, chères à la médiocrité, & qui ne sont propres qu'à dispenser du talent, ainsi que du travail.

Garrik, dédaigneux comme tous les petits esprits que les éloges ont encore retrécis; *Garrik*, peu louangeur, 1°. comme *Anglois*, 2°. comme ne connoissant que lui-même digne d'encens, n'a cependant, à ce qu'on assure, pu s'empêcher d'être frappé de l'extrême supériorité de *Préville*. Dans un voyage qu'il fit à *Paris*, tous les Anglomaniaques de cette Capitale l'enivroient d'adorations : les héros des théâtres ne furent pas des derniers à tâcher de capter son suffrage. Il n'admira que *Préville*; & il est bon d'observer que de tous nos Comédiens, c'est précisément celui dont le genre étoit le plus éloigné du sien. C'est un hommage qu'il rendoit, sans le vouloir, au bon goût.

Ce n'est pas seulement à la gloire d'Acteur célèbre qu'il a osé aspirer; on l'a encore flatté de celle d'Ecrivain digne de servir de modèle. Ses ouvrages se sont réduits cependant au savetage à la *Marmontel*, mais plus excusable, que son économie exerçoit sur *Shakespeare*, à l'autre ravaudage non moins bien entendu qui éternisoit, à peu de frais, les nippes de son magasin, & à quelques *Epilogues*. Pour apprécier son mérite, sous ce dernier point de vue, il faut savoir ce que c'est qu'un EPILOGUE *Anglois*.

A la fin d'une pièce, vous êtes tout surpris

de voir un Acteur ou une Actrice ſortir des couliſſes, ſouvent un papier à la main, & débiter de mémoire ou en liſant, un mauvais ſermon ſatyrique, qui n'a ſouvent aucun rapport avec ce que l'on vient de jouer. C'eſt une moralité inſipide & ennuyeuſe, ou méchante, & encore ennuyeuſe contre les vices du temps : voilà ce qu'on appelle un *Epilogue.* Il fait une partie ſi eſſentielle du ſpectacle, que dans l'affiche on l'annonce comme la pièce, avec le nom de l'Auteur tout au long. Cet uſage, qui tient à l'antiquité la plus reculée du théâtre, en indique ici plutôt l'enfance que la perfection.

C'eſt dans ce genre que s'eſt diſtingué *David Garrik.* Les *Anglois*, dans le fanatiſme ſervile avec lequel ils exaltent tout ce qui eſt une fois parvenu chez eux à faire quelque bruit, tout ce qui peut les autoriſer à dire que leur iſle a produit quelque choſe d'extraordinaire, ſont embarraſſés à trouver, hors de chez eux, quelque choſe qu'ils puiſſent comparer à la délicateſſe, à l'élégance des *Epilogues* de l'Ecuyer *David Garrik.*

Ce que l'hiſtoire de *Garrik* offrira de plus étonnant à la poſtérité, c'eſt ſa fortune : il laiſſe près de quatre millions de bien. Ses héritiers ont le droit de le trouver un très-grand homme.





ANGLETERRE.

Procès de l'Amiral KEPPEL.

IL n'y aura point dans toute la guerre peut-être d'évènement plus propre à faire connoître & la forme du Gouvernement *Anglois*, & le caractère de la nation, & le genre de ses procédures, que le procès de l'Amiral *Keppel.* Je ne crois pas qu'on ait jamais rassemblé méthodiquement plus d'inconséquences; qu'on ait jamais soutenu, examiné, approfondi, réfuté, d'un air plus grave, une accusation plus foible; qu'on ait jamais attendu avec plus de patience & de soumission le jugement qui devoit terminer cette momerie judiciaire, susceptible pourtant d'une conclusion funeste; & qu'après la Sentence, un peuple licentieux abandonné à lui-même, encouragé sous main, échauffé par des insinuations, & des manœuvres capables d'allumer par-tout ailleurs le plus violent incendie, se soit jamais comporté avec plus de retenue, ait commis moins d'excès.

Les inconséquences accumulées dans ce procès sont sensibles: c'étoit après cinq mois de silence, ou plutôt d'approbation, tant de la part du Public, & des témoins oculaires, que de l'accusateur lui-même qu'on admettoit cette action; celui qui l'entamoit se trouvoit inculpé personnellement: on lui reprochoit de la *désobéissance;* il y répondoit par une accusation de *lâcheté* contre son Chef.

La récrimination étoit palpable : si le Conseil de Guerre avoit dû se former pour une instruction tendant à donner un grand exemple, c'étoit l'Amiral *Keppel* dont il falloit discuter les griefs, puisqu'il s'agissoit d'un fait précis, d'un fait aisé à prouver, ou à détruire, d'un fait relatif à la discipline, & où la peine du coupable, s'il s'en étoit trouvé un, étoit formellement déterminée par les loix : le Vice-Amiral accusateur auroit donc dû être seul soumis à la nécessité de subir l'embarras, la fatigue & le danger d'une procédure.

Dans quelles circonstances d'ailleurs donnoit-on cours à ce combat juridique ? Ce n'étoit pas, comme au commencement de la dernière guerre, dans un instant où il falloit réveiller les esprits engourdis par la paix, où aucun exemple antérieur d'indulgence ne condamnoit des rigueurs jugées nécessaires ; où il étoit encore possible de présenter à une nation fière, jalouse, emportée, sur-tout sur l'article de sa marine, le défaut de succès, comme un opprobre, & une retraite même sans perte, comme une faute honteuse ; où enfin la prise éclatante d'une forteresse jugée imprenable, pouvoit être regardée comme la suite de la mauvaise manœuvre de l'Amiral chargé de la secourir.

De plus, le Ministère alors réuni à la nation, ne couroit aucun danger, en abandonnant à l'effervescence injuste, mais motivée, d'une partie du Public, un homme irréprochable, mais qui avoit eu trop de prudence, ou trop peu de bonheur. Les Agens royaux, chargés à cette

époque du département des affaires, n'avoient pas à craindre que le procès de l'Amiral *Bing* enhardît leurs propres ennemis; qu'on s'armât des forces légales pour les traîner eux-mêmes à leur tour dans cette arêne redoutable; que l'issue du procès, quelle qu'elle fût, les exposât à aucun reproche, à aucun péril; & qu'après avoir puni juridiquement un Officier, accusé de n'avoir pas répondu, par sa conduite, à la tête d'une escadre particulière, aux vœux, aux intérêts de la nation, on n'entreprît de même de la venger ou de la satisfaire aux dépens des mains soupçonnées de la trahir ou de la compromettre, à la source même des ordres, & dans la distribution primitive de l'autorité.

On n'avoit donc, en ce moment-ci, aucune des raisons qui avoient pu déterminer autrefois au sacrifice du rival de M. *de la Galissonnière*; on avoit, au contraire, toutes celles qui pouvoient déterminer à éviter une semblable scène. De la part de l'Administration, c'étoit donc une véritable imprudence, un trait de délire & d'aveuglement inconcevable, que de susciter un incident de cette espèce, ou même de s'y prêter.

Quant aux griefs en eux-mêmes, si la publicité donnée heureusement en *Angleterre* à tout ce qui intéresse la fortune, la vie & l'honneur des citoyens, n'assuroit pas une existence authentique & indestructible aux articles de l'accusation intentée contre l'Amiral *Keppel*, la postérité auroit droit de regarder comme un imposteur l'Historien contemporain qui les lui transmettroit, &

comme une crédulité ſtupide, la confiance de ceux qui les adopteroient dans la ſuite.

Je n'ai pu me procurer, comme je m'en étois flatté, la plainte rendue contre l'Amiral *Bing*: un voyage aſſez long a interrompu mes recherches à cet égard, ou les a rendues infructueuſes. Il faut, malgré moi, m'en tenir à la pièce du moment, & renoncer à ce que le parallèle auroit eu de piquant & de curieux.

On articuloit donc contre l'Amiral *Keppel*,

1°. Que le 27 Juillet 1778, ſe trouvant en préſence d'une armée ennemie d'une force égale à la ſienne, il n'avoit point fait de préparatifs de bataille; il n'avoit pas mis ſes vaiſſeaux en ordre: il avoit fait à une partie de ſa flotte des ſignaux qui y avoient augmenté la confuſion; conduite d'autant plus blâmable, que les ennemis en avoient une toute contraire; de ſorte que par un effet de ce déſordre, le vaiſſeau de l'accuſateur entr'autres s'étoit trouvé expoſé ſeul au milieu de la flotte *Françoiſe*, & n'avoit dû ſon ſalut qu'à ſon propre courage, à la bonté de ſa manœuvre.

2°. Que deux des diviſions de la flotte *Angloiſe* ayant dépaſſé l'arrière-garde ennemie, l'Amiral, au lieu de virer de bord ſur-le-champ, & de continuer le combat, s'étoit éloigné beaucoup trop loin, laiſſant l'accuſateur, ſeul aux priſes, en danger d'être enveloppé, ſans ſecours pour le dégager.

3°. Que celui-ci, en combattant, ayant aussi dépassé l'ennemi, mais ayant fait pour le rejoindre la manœuvre que l'Amiral avoit manquée, & attendant que le reste de la flotte avec son Chef l'imitât, pour renouveller le combat, l'accusé, non-seulement ne s'étoit pas avancé, mais avoit donné le signal de la retraite; qu'il n'avoit profité d'aucun des avantages que lui offroient, & la disposition, & le bon état de plusieurs de ses vaisseaux; de sorte que la flotte *Françoise* ayant été déja mise en désordre & forcée, n'a évité sa destruction que par la suite de ce ménagement funeste.

4°. Que d'après cette manœuvre & la retraite qui a suivi, la flotte *Françoise* déja vaincue, a eu le loisir de se remettre, de se former en ordre de bataille, sans embarras & sans obstacles, ce qui lui a fourni le prétexte de prétendre à la victoire, & de soutenir que le pavillon *Anglois* avoit fui devant le sien, évènement déshonorant pour la nation & sa marine.

5°. Que le lendemain matin les deux flottes s'étant mutuellement écartées, à l'exception de trois vaisseaux *François* qui gardoient leur position de la veille, & les autres annonçant de loin leur crainte, leur incertitude, l'Amiral n'avoit ni poursuivi l'ennemi fuyant, ni même chassé les trois bâtimens séparés du gros, mais au contraire, s'étoit retiré par une route directement opposée.

D'où, concluoit l'accusateur, résultoit une

démonſtration complette de la *négligence* & de la *mauvaiſe conduite* imputée à l'*Amiral*. C'étoient ces deux mots qui caractériſoient l'imputation dont il avoit à ſe défendre : on voit déja ſur quels détails elle étoit fondée.

Ceux qui pourroient la trouver vague, conçue en des termes ſuſceptibles de tous les ſens, & d'une extenſion effrayante, comme d'une reſtriction arbitraire, auſſi indignes l'une que l'autre d'une légiſlation réfléchie, ne ſongent pas que cette ductilité juridique eſt fondée ſur la légiſlation *Angloiſe* elle-même : la loi qui ſoumet à un Conſeil de Guerre tous les Commandans prévaricateurs, condamne à mort ceux qui, dans une action, n'ont pas fait *tout ce qu'ils* DEVOIENT *&* POUVOIENT *faire* : c'eſt en vertu de cette diſpoſition que l'Amiral *Bing* a été fuſillé. Cela ne m'étonne pas ; ce qui m'étonne, & ſurprendra, je crois, tous mes Lecteurs, c'eſt que dans une nation où il exiſte une pareille loi, & où elle s'exécute, on trouve des Amiraux, & que ceux qui échappent aux haſards de leur métier, meurent dans leur lit.

Répétons toujours ce que j'ai déja dit tant de fois, ce que je dirai probablement encore ſouvent, c'eſt que, s'il ne faut pour nous conſoler des mépriſes, des inepties, des abus en tout genre de nos propres loix, que jetter un coup-d'œil ſur celles de nos voiſins, l'*Angleterre* nous offre bien en grand ce ſoulagement.

Pour prouver donc que l'Amiral *Keppel* a été

négligent, & qu'il s'est *mal conduit*, on affirme qu'il a attaqué avec une flotte en désordre, la flotte *Françoise*, bien disposée ; qu'étant vainqueur, il s'est enfui le jour même de l'action ; & que le lendemain, pouvant consommer sa victoire, ou se procurer sans péril un petit avantage qui auroit fait oublier ses fautes de la veille, il n'a fait que fuir avec plus de vigueur devant un ennemi qui fuyoit de son côté : de sorte que, dans les deux escadres, il n'y auroit eu qu'un brave homme, Sir *Hugues* PALLISER : dans les deux escadres, il n'y auroit eu qu'une bonne manœuvre, celle de Sir *Hugues* PALLISER : dans les deux escadres, il n'y auroit eu qu'un vaisseau exposé, endommagé, & courant après le combat malgré ses blessures, celui de Sir *Hugues* PALLISER.

Et voilà les griefs sur lesquels un Conseil de Guerre, composé de vieux Officiers de marine, témoins, compagnons des services de *Keppel*, se sont assemblés avec autant d'appareil que de frais, pour juger leur vieux camarade ! Voilà le canevas sur lequel un délateur audacieux a tissu une procédure criminelle ; sur lequel il s'est flatté, probablement avec quelque vraisemblance de succès, sans quoi il seroit encore plus fou que coupable, qu'on appliqueroit la loi horrible des Cours martiales *Angloises* !

Les preuves produites & discutées avec la gravité la plus imposante, la plus réfléchie, doivent causer une bien autre surprise : & c'est encore une nouvelle différence entre le procès de l'Amiral *Bing* & celui-ci.

Du moins, il y avoit, contre l'infortuné protecteur du *Port-Mahon*, un fait précis & indépendant de toutes les manœuvres employées pour le perdre. Sa destination, ses ordres, étoient de secourir le fort assiégé; il ne l'avoit pas secouru. On avoit espéré qu'il battroit l'Amiral *François*; il ne l'avoit pas battu : celui-ci avoit tenu la mer, tandis qu'au contraire l'*Anglois* étoit rentré dans le port. D'après la loi qui soumet à une vérification arbitraire & postérieure le *devoir* ou les *facultés* d'un Commandant *Britannique*, celui-ci pouvoit & devoit paroître coupable.

Car enfin, il n'y a pas de raisonnemens qui ne soient admissibles chez un peuple où un Ministre accusé devant l'assemblée nationale de lui en avoir imposé, en promettant que les forces maritimes seroient toujours supérieures à celles de ses ennemis, répond froidement, par le calcul du nombre des canons chargés sur les vaisseaux respectifs, ou en spécifiant un jour de combat une centaine de plus de son côté, il s'écrie sérieusement, sans rire, sans faire rire & sans scandaliser personne : » Vous voyez bien que nous » avons toujours été les plus forts (1) «.

Cette gasconade est plaisante : l'équivoque dont l'Amiral *Bing* a été victime, est terrible : mais enfin elle ne pouvoit pas même avoir lieu contre l'Amiral *Keppel*. Ses instructions n'avoient pas d'objet précis ; ses adversaires en avoient le

---

(1) *Voyez ci-devant, Tome IV, pag.* 433.

ſecret, puiſqu'ils en étoient les auteurs ; ils ne les ont pas produites ; ils lui ont même ôté les moyens de les produire : d'ailleurs, il a articulé nettement qu'il avoit reçu, en partant, carte-blanche, & des facultés indéfinies ; & on ne l'a pas démenti.

Aux ieux de la nation, il avoit rempli ſon objet: c'étoit d'arrêter la flotte *Françoiſe*, de la mettre hors d'état d'occuper la mer, & d'intercepter les riches bâtimens qui revenoient des *Indes*. Vainqueur ou vaincu, il avoit répondu complettement dans cette partie à l'attente publique. Il n'avoit donc pas manqué à ſon *devoir*, puiſqu'on ne lui en avoit point impoſé. La meſure de ſon pouvoir n'ayant pas été fixée ; n'y ayant aucun point fixe duquel on pût rapprocher l'uſage qu'il avoit fait de ſes forces, il étoit impoſſible de juger s'il avoit omis de les développer toutes ; ainſi, ſur ce qui avoit paru au-dehors de ſa conduite, il n'y avoit ni négligence, ni prévarication à lui imputer.

Il falloit donc pénétrer dans l'intérieur de ſes diſpoſitions, le jour du combat, la veille & le lendemain ; autoriſer ſes ennemis, & l'obliger lui-même à faire l'hiſtoire de tous ſes mouvemens, de toutes ſes penſées, de toutes ſes combinaiſons ces trois jours-là ; lui demander un compte détaillé, complet, de toutes les impreſſions que ſon ame avoit pu recevoir dans ces momens rapides, où chaque minute peut faire naître des idées différentes, où chaque coup de canon peut entraîner un changement de

plan sage & forcé ; où il avoit à deviner les intentions de son ennemi en lui cachant les siennes ; à se partager entre les évolutions de soixante vaisseaux pour prévenir les uns, pour se garantir de leur union, pour profiter de leurs fautes ; pour diriger les autres, les contenir, les rallier, les défendre ou les venger ; c'est au milieu de cette variété d'intérêts & d'occupations, de transports même, car le sang froid qui fait les grands Généraux, n'est pas incompatible avec l'élévation, l'effervescence du sang & du cœur, qui épurent les idées, qui les multiplient, qui absorbent celle du danger : c'est dans cette vicissitude perpétuelle de vues, de desirs & d'ordres, qu'on exige de lui un registre exact de tout ce qui a passé dans sa tête & sous ses ieux pendant 72 heures : c'est après cinq mois de calme & de distractions, qu'on lui demande ce registre, qu'on l'oblige à discuter celui qu'en présentent ses ennemis, le tout sous peine de perdre la vie & l'honneur, si sa mémoire le trahit, ou si sa subtilité ne réussit pas à déconcerter celle de ses accusateurs.

L'Amiral *Keppel* à rempli cette tâche extravagante avec succès : & bien lui en a pris : mais ce n'est qu'une preuve de plus de l'absurdité de la procédure en elle-même. Sa défense n'est pas un roman, aussi sage, aussi louable que celui de l'accusateur étoit fou & criminel, j'avoue que j'aurois bien mauvaise idée de ses talens, en rendant hommage à l'excellence de sa mémoire : je dirois au Dieu que j'implore sans cesse en faveur de ma patrie : » Etre tout-puissant, donne aux » Chefs de ses ennemis le bonheur de se souvenir

» toujours si bien des petites choses, afin qu'ils » n'aient jamais celui d'en faire de grandes «.

Je le dis nettement, si l'Amiral *Keppel* s'étoit souvenu véritablement le 30 Janvier 1779, jour où il a prononcé son apologie, de toutes les bordées qu'ont faites ses vaisseaux & les nôtres le 27 Juillet 1778, & de tous les détails minutieux dont il y rend compte, il ne feroit jamais parvenu à les commander. Ce qui constitue le héros, ou du moins l'homme supérieur dans l'art de maîtriser la fortune, sur-tout à la guerre, c'est la promptitude avec laquelle il saisit ensemble & d'un coup-d'œil, tous les objets dignes de l'intéresser ; c'est la rapidité & la justesse de son choix entre les différens partis ; c'est la netteté avec laquelle le meilleur plan se présente, se fixe dans son esprit, tandis que sa bouche l'explique aux autres, & lance au-dehors les ordres qui doivent faire concourir à l'exécution, tous les instrumens nécessaires.

En tout genre, sur le champ de bataille, au barreau, en amour, ayez mauvaise idée de celui qui peut rendre raison en détail de tout ce qu'il a fait dans les momens décisifs, & de ce qui l'a déterminé à le faire : les idées & l'occasion sont des éclairs. La différence entre le grand homme & l'homme médiocre, c'est que chez le premier les unes ne manquent jamais à l'autre ; au lieu que le second laisse presque toujours échapper celle-ci, en ressassant les moyens d'en profiter. A coup sûr dans une circonstance comme celle dont il s'agit ici, du moins en supposant qu'il faille re-

garder comme une juſtification le tableau fidèle de ce qui s'eſt paſſé un jour de combat, & la liſte de tous les pas qu'ont fait les régimens, *Marſin*, après la bataille d'*Hochſtet*, ſe ſeroit bien mieux juſtifié de l'avoir perdue, que *Marlborough* de l'avoir gagnée.

Je ne blâme pas l'Amiral *Keppel* d'avoir pris la peine de tracer ce tableau illuſoire; c'étoit ſon ſalut : mais je l'enviſage ici comme ce Normand adroit à qui l'on préſentoit une fauſſe obligation parfaitement imitée; il produiſit pour réponſe une fauſſe quittance non moins bien contrefaite. C'eſt la faute de la loi, quand pour ſe garantir de ſes rigueurs, il faut employer de ſemblables moyens.

S'il eſt abſurde d'avoir forcé un homme illuſtre, irréprochable, juſtement vénéré, à des efforts de cette nature, pour repouſſer une telle imputation, que penſer des fondemens de l'imputation en elle-même? C'étoient les dépoſitions des Officiers de la flotte, & les livres de *loc* ou journaux tenus ſur chacun des vaiſſeaux : rien de plus ſpécieux en apparence que cette eſpèce de témoignage, & réellement rien de ſi frivole, rien de ſi inſuffiſant.

Quant aux Officiers, la même réflexion que je viens de préſenter en parlant de l'Amiral, combat & annulle leurs dépoſitions. Si le Chef lui-même doit ſe trouver dans une impuiſſance abſolue de retracer le tableau détaillé de ſa conduite, & des motifs de tous ſes ordres, combien

feroit-il injuste & dangereux de prétendre en juger, d'après les rapports particuliers des subordonnés chargés de leur exécution? Tantôt c'étoit l'époque précise de l'heure, de la minute qu'on leur demandoit : tantôt c'étoit leur propre opinion sur l'utilité, sur la sagesse, sur le danger de ces ordres : pas une de ces questions n'étoit convenable, ni propre à faire connoître la vérité.

Ayant tous leurs manœuvres à diriger, leurs équipages à conduire, à animer, ne soupçonnant, & certainement ne pouvant soupçonner alors aucune espèce, ni de trahison, ni de lâcheté dans leur Commandant, c'étoit à ses signaux, & non pas à la minute où ils les appercevoient, qu'ils faisoient attention ; celui qui, en voyant le pavillon amiral s'agiter de manière ou d'autre, auroit tiré sa montre, pour dire, c'est à telle heure que cet ordre a été donné, auroit, à coup sûr, mal exécuté la manœuvre indiquée. Les en constituer Juges au bout de cinq mois, après la fermentation survenue dans le Public à l'occasion du procès, faire dépendre le sort de leur Chef, de leur réminiscence ou de leurs nouveaux préjugés, les autoriser à consigner dans la procédure leur opinion personnelle, comme devant diriger, fonder & motiver le jugement définitif, c'étoit s'exposer à consacrer leurs erreurs, leurs haines ou leurs intérêts ; c'étoit contracter l'engagement de punir un innocent qui se seroit fait des ennemis, même par ses vertus, ou d'absoudre un coupable qui auroit su se faire beaucoup de complices.

Toutes ces réflexions sont si naturelles & si

justes, que plusieurs témoins les ont faites d'eux-mêmes ; ils ont donné par-là, sans le vouloir peut-être, d'excellentes leçons, & à la Cour qui autorisoit l'instruction, & aux Juges qui les pressoient, sans mauvaise volonté probablement, mais contre toute raison.

Les uns, interrogés sur ce qu'ils avoient pu penser, sur ce qu'ils pensoient encore de la conduite de leur Amiral, ont refusé d'abord de s'expliquer : il y en a eu même un, Lord *Mulgrave*, qui s'est fait une espèce d'affaire personnelle avec le Tribunal, & qui enfin a forcé les Juges à respecter son silence : d'autres, sur des instances réitérées qu'on leur faisoit de déterminer des époques précises, par heures & par minutes (1), ont répondu qu'*ils ne s'en souvenoient pas*.

Un d'entr'eux, Sir *Digby*, à la plus inconcevable question du procès, savoir, *si lors de la mêlée, il y avoit plus de vaisseaux* ANGLOIS, *que de* FRANÇOIS, *qui combattoient en braves gens*, a répondu *qu'il donnoit trop d'attention à*

---

(1) *Je dis par* heures & *par* minutes, & *cela est littéralement vrai, puisque le Capitaine* Marshall, *par exemple, s'étant excusé de fixer, avec cette précision, un certain espace de temps, a essuyé des questions très-vives ; qu'on lui a demandé combien, par le terme* peu de temps, *dont il se servoit*, il entendoit de minutes ; & *que dans la suite de son interrogatoire, c'est en effet toujours avec des fractions de cette espèce qu'il a désigné ses dates.*

son propre vaisseau, pour pouvoir parler de ceux qui étoient éloignés. Cette réponse, aussi sage que la question étoit indiscrète, ne devoit-elle pas terminer le procès ? Les témoins attentifs à leur devoir ne pouvoient rien dire : ceux qui auroient voulu paroître instruits, se seroient, par cela seul, déclarés eux-mêmes coupables de *négligence.*

Encore une fois, une action éclatante, telle qu'un refus d'obéir, une destination manquée, &c. sont des objets sur lesquels des témoins peuvent être entendus : mais les provoquer sur des dispositions secrètes, sur les talens ou l'incapacité d'un supérieur, sur des négligences ou des excès d'attention, sur tout ce qui peut être approuvé ou censuré, suivant le point où l'on place la ligne qui fixe le blâme ou la louange, c'est se jouer de la Justice, & compromettre bien indiscrètement l'honneur & la vie des hommes.

Les livres de LOC étoient-ils un moyen plus sûr de découvrir la vérité dans le cas dont il est ici question ? Qu'est-ce que ces livres ? Des mémoires tenus par des *Mousses*, par des *Matelots*, par des *bas-Officiers*, & ensuite rédigés, rectifiés par d'autres mains : or quelle confiance méritent de semblables monumens ?

Que dans le cours d'un voyage tranquille, sur une côte mal connue, ou dont on est curieux de vérifier la position, un Pilote attentif se rende compte à lui-même par écrit de toutes les variations de la *boussole*, du *vent*, & de la *sonde ;* qu'il en tienne des notes, minutieuses même, sans

doute son journal est digne de foi: la carte qu'un Géographe dressera d'après les renseignemens qu'il y trouve, sera fidèle, & les Navigateurs pourront la prendre pour guide sans imprudence.

Mais la Justice peut-elle se conformer dans des décisions importantes, dont l'opprobre ou le salut des hommes doivent être le fruit, à des esquisses tracées par des mains grossières, au milieu du désordre d'un combat, des hurlemens des blessés, du tonnerre du canon, de la fumée des bordées, de tout le fracas qui accompagne une action, & sur-tout une action de mer, où la mobilité du champ de bataille lui même se communique nécessairement à tout ce qui le charge.

Le livre de loc de *la Victoire*, vaisseau amiral monté par *Keppel*, a été produit au procès, comme les autres. On y lit qu'à 3 *heures* 50 *MINUTES*, on fit un signal; qu'à 11 *heures* 11 *MINUTES*, un vaisseau *Anglois* tira deux fusées, &c. Sur celui de l'*Aréthuse* on trouve un signal baissé à 1 *heure* 26 *MINUTES*, un autre signal à 3 *heures* 24 *MINUTES*, qui dure 6 *MINUTES*, qui recommence à 6 *heures* 10 *MINUTES*, &c.

Y a-t-il donc, sur les vaisseaux *Anglois*, des horloges exprès pour donner les divisions du temps, à toutes les secondes, & des Officiers exprès aussi pour les suivre de l'œil & de la main? Les navires *Anglois*, dans une bataille, sont-ils autant d'observatoires astronomiques, où des *Halley*, des *Lacaille* courent sans cesse de la fenêtre à la pendule, & de la pendule à la fenêtre, pour

pour ne laisser passer aucune évolution des corps épars autour d'eux, sans en fixer la date avec le micromètre ? Et, s'il n'y en a pas, qu'est-ce que cet étalage de *livres de loc*, chargés d'un pareil charlatanisme ? Qu'est-ce que ce barbouillage informe, produit comme le titre d'après lequel un grand homme, un excellent citoyen auroit pu être égorgé, au nom de la loi & de la patrie ?

En voilà bien assez, je crois, pour justifier ce que j'ai dit en commençant, de ce ridicule & scandaleux procès. Je le répète ; je crois l'Amiral *Keppel* très-innocent : mais ce n'est d'après ni son absolution, ni son apologie ; & même, s'il y avoit une accusation sérieuse à intenter contre lui, c'est précisément sa défense qui l'autoriseroit. En la rapprochant de sa lettre écrite, immédiatement après le combat, & de ce que l'*Angleterre* a publié au sujet du commencement des hostilités, il seroit difficile de n'y pas trouver une contradiction inexcusable, & un aveu incompréhensible.

Il articule dans la pièce récente que la flotte *Françoise* a FUI *devant la sienne*, & qu'il ne s'est abstenu de la poursuivre, que parce qu'il a désespéré de l'atteindre : dans l'autre il déclare positivement que c'est lui-même qui s'est retiré le premier, & il en donne les raisons.

De plus en prononçant à *Portsmouth* une justification dont il n'ignoroit pas que l'*Europe* seroit avide & instruite, il a révélé un secret qui le dénonce comme auteur personnellement de la guerre

actuelle. Il avoue qu'il a arrêté, ſans ordre, ſans inſtructions, deux vaiſſeaux *François*, à bord deſquels même *il a trouvé*, dit-il, *des papiers dont la patrie a tiré de grans avantages*.

S'il avoit été autoriſé à cette violence, c'eſt le Miniſtère *Anglois* qu'elle déshonoreroit, & qui ſeroit reconnu l'agreſſeur : mais s'en charger lui-même, c'eſt ſe déclarer coupable d'une piraterie odieuſe; la détention des deux vaiſſeaux arrêtés, ſans ordre, en pleine paix, eſt l'acte d'un forban, & non pas du Chef légitime des forces d'une grande Puiſſance : voilà les deux véritables griefs ſur leſquels l'*Europe*, & la poſtérité pourroient vraiment faire le procès à *Keppel ;* griefs qui ſe trouvent conſtatés ſans dépoſitions, & ſans livres de loc, par ſon propre aveu.

L'abſolution la plus flatteuſe a été le dédommagement de ſix ſemaines d'angoiſſes & de troubles. On a prononcé qu'il étoit PLEINEMENT, & HONORABLEMENT *déchargé de tous les chefs d'accuſation*. Le Préſident du Conſeil de Guerre lui a rendu ſon épée, en lui marquant ſa joie de pouvoir eſpérer qu'il la lui verroit encore employer pour la défenſe de ſon pays.

La nouvelle du Jugement eſt devenue celle du jour, & a été reçue comme le gain d'une bataille : elle a été annoncée à *Portſmouth* même par le feu de l'artillerie de tous les vaiſſeaux. Des courriers expédiés de toutes parts ont en un moment rendu la joie commune à toute l'*Angleterre*. Lui-même a été obligé de ſe montrer au peuple,

de faire une espèce de marche triomphale au milieu de la ville, où il avoit pour escorte la première Noblesse du Royaume, une foule d'Amiraux, d'Officiers de tous les rangs, le Duc *de Cumberland* à la tête.

Certainement ce transport, ce concert d'une nation pour honorer l'innocence reconnue, est un superbe spectacle. Le phrasier, le sec, l'amphigourique *Sénèque*, a dit que l'objet du monde le plus admirable, étoit *un homme courageux aux prises avec la fortune.* Un peuple empressé à le consoler, à le venger des écarts de l'autorité, des prévarications de la jalousie, des fureurs de la haine, est bien plus admirable encore; & c'est ce que l'on voit ici.

Quelque chose de plus étonnant encore, c'est la conduite du peuple de *Londres*. Habitué à donner l'exemple, en tout genre, au reste de la *Grande-Bretagne*, on peut croire qu'il n'a pas paru froid dans ce moment. Ce qui n'étoit qu'allégresse ailleurs, est devenu transport sur les rives de la *Tamise*, & les applaudissemens ont produit l'ivresse.

Rien de plus naturel. Des placards injurieux, & à l'autorité, & aux moteurs de la manœuvre déconcertée, des pierres jettées dans les fenêtres qui n'annonçoient pas par une illumination éclatante l'enchantement des propriétaires, seront des simptômes familiers à toutes les populaces qui ne seront pas plus contenues : ce qui est particulier à celle de *Londres*, c'est que les placards,

dont plusieurs étoient séditieux, la certitude d'être appuyés, approuvés au Parlement par une partie des Membres, si l'exaltation publique avoit pu dégénérer en une sédition, ou du moins en un déchaînement personnel contre une portion du Ministère, la vue du désordre, l'espérance d'en profiter, en l'augmentant, n'ont porté cette populace, effrénée en apparence, qu'à ces signes de joie étranges pour nous, mais consacrés chez elle par l'usage; son délire s'est évanoui avec la nuit, & n'a laissé d'autres traces que la justice rendue à un brave homme. Où est le pays où l'innocence puisse être compromise & vengée avec aussi peu de risque, où la fureur des ennemis, & l'enthousiasme des partisans trouvent de semblables barrières?

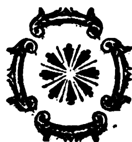
Et observons encore que c'est à *Keppel* absous que tous ces hommages ont été rendus: c'est des mains de l'autorité que ce peuple a reçu le signal de sa joyeuse licence, & la permission de s'y livrer: si la justice, démentant son nom & ses devoirs, avoit fait de ce demi-dieu une victime; & qu'au mépris de la pudeur, des remords, du véritable intérêt de la nation, elle eût dévoué au supplice celui à qui la nation vouloit décerner des couronnes, *Keppel* tout chéri, tout adoré, n'auroit trouvé que des larmes. La soumission qui l'auroit conduit au tombeau auroit égalé l'enthousiasme qui a célébré son triomphe; en pleurant sur sa cendre, on n'auroit pas même eu l'idée de la venger; sorte de respect pour l'autorité qui ne partant ni de l'ignorance, ni de l'asservissement, & se manifestant en *Angleterre*, parmi ce qu'on

appelle le *Peuple* plus encore que chez les *Grands*, annonce un caractère national bien plus respectable que son Gouvernement, & sans lequel peut-être les abus de celui-ci l'auroient déja depuis long-temps renversé.

C'est à quoi personne n'a jamais pensé: c'est une méprise dont on ne cesse d'être dupe, & qui a des suites bien dangereuses par l'abus qu'on fait dans un Royaume voisin, d'une foule d'exemples toujours imprudemment cités, & appliqués mal-à-propos. On se trompe également, & dans les censures & dans les éloges que l'on prodigue à l'isle fameuse dont l'orgueil contrarie, & souvent humilie le nôtre. On en admire les loix qui sont très-défectueuses: l'administration qui est très-corrompue: on en décrie le peuple qui est infiniment respectable. On s'extasie sur la prétendue liberté, dont on ne le félicite que d'abuser; & il n'y a pas de nation au monde qui en abuse moins, qui porte le joug des loix avec plus de résignation, & même de servilité, si l'on peut ainsi parler.

Comment cette erreur peut-elle se perpétuer avec tant de facilités pour la détruire? D'abord par la frivolité des observateurs qui ne voient rien, qui n'approfondissent rien, qui ne comparent rien, & pourtant jugent de tout: ensuite par l'opiniâtreté séditieuse ignorante, & mensongère de notre philosophaille, qui ayant cité une fois le Gouvernement *Anglois*, comme un modèle de perfection, & ne pouvant dissimuler les maux qui en résultent, rejette sur l'indocilité, sur la licence

du peuple, ce qui n'eſt réellement le fruit que des défauts de la conſtitution; c'eſt en calomniant les claſſes inférieures de la nation que nos ariſtocrates juſtifient, & ſoutiennent les panégyriques tant multipliés en faveur de l'anarchie qu'ils prêchent; anarchie, dont les vertus de ceux qu'elle écraſe en *Angleterre*, compenſent & tempèrent un peu les déſordres, mais qui deviendroit ailleurs une ſource affreuſe de diſſentions, & de calamités. Ce texte mérite bien d'être médité par les hommes d'Etat.



ALLEMAGNE.

QUAND l'amitié, la confiance qui lient de jeunes cœurs, se sont établies entre des Pensionnaires de couvent, & que l'une d'elles quitte cette retraite obscure pour le mariage, pour prendre dans le monde un rang, un état qui assure sa fortune & son repos, les autres la suivent avec un œil d'envie. Au moment où se referment les portes qui les séparent, elles ne peuvent s'empêcher de faire un retour amer sur elles-mêmes, & de s'écrier : Que ne sommes-nous à sa place !

N'est-ce pas là ce que doivent se dire aujourd'hui les Puissances encore armées, à l'aspect de la pacification de l'*Allemagne* ? On peut donc se flatter que la concorde y va réunir les esprits ; que le sang n'y coulera plus : les préliminaires déja convenues, sont une sorte de caution du Traité de paix : il n'y manque plus probablement qu'une rédaction solemnelle :

O fortunatos sua si bona norint !

Ce sera un spectacle curieux pour la postérité que le tableau des prétentions respectives que cet heureux accord va concilier. Rien de plus directement contradictoire & de plus difficile à ménager ensemble, au premier coup-d'œil. Car enfin, les facultés que chacune des deux Cours réclamoit pour elle-même, étoient précisément, en apparence, celles dont elle prétendoit priver son

adverſaire ; & ce qui eſt encore plus ſingulier, dans chacun des deux ſiſtêmes, il ſembloit qu'on ne pût en ſoutenir la première partie, ſans démentir la ſeconde.

On revendiquoit à VIENNE des droits anciens conſacrés par une tranſaction récente : on ſoutenoit que ces ſortes de pactes ſont licites entre les Membres du Corps *Germanique* ; qu'ils peuvent traiter entr'eux de leurs propriétés, ſe les tranſmettre, les échanger, les aliéner. C'étoit en vertu d'un arrangement de cette eſpèce, qu'on ſe croyoit en poſſeſſion légitime d'une partie de la *Bavière*.

Et cependant on conteſtoit à la Maiſon de *Brandebourg* la prérogative de réunir, par un contrat ſur la tête de ſon Chef, des portions aſſignées à différentes de ſes branches. On vouloit conſerver aux cadets des droits dont ils ſembloient faire le ſacrifice à la grandeur de leur aîné. Ainſi la Maiſon d'*Autriche*, en paroiſſant donner l'exemple d'une juriſprudence préjudiciable aux héritiers collatéraux, étoit véritablement leur protectrice.

A BERLIN on ne parloit que de donner une protection déſintéreſſée aux loix de l'*Empire*, à la conſtitution féodale de la *Germanie* : on prétendoit que rien n'y étoit ſi contraire que ces ſortes de réunions ; on montroit le plus grand zèle pour aſſurer dans toute leur intégrité, aux lignes collatérales, les ſucceſſions que le haſard pourroit leur déférer.

Et cependant on commençoit par rappeller à la tige royale, deux rameaux puiſſans qui devoient

en augmenter la force ; on profitoit du silence volontaire ou forcé, des prétendans futurs à des successions non encore échues, pour les en exclure ; & c'étoit du trône enrichi d'une dépouille ainsi anticipée, que partoit la voix vengeresse de ces brillantes substitutions.

A la vérité, de part & d'autre, on ne manquoit ni de prétextes, ni même de raisons, pour colorer cette inconséquence apparente. Le démembrement de la *Bavière*, on le justifioit à *Vienne*, 1°. par des droits anciens. 2°. Par la liberté que les Princes *Bavarois* avoient conservée de renoncer aux leurs, aucune convention particulière ne la leur ayant ôtée. 3°. On reprochoit au rival dont on vouloit éluder les instances, de se rendre, sans droits, sans titre, sans intérêt, l'arbitre d'une question qui lui devoit être aussi indifférente qu'étrangère : sans droits ; il n'étoit pas le réformateur de l'Empire, le redresseur des torts dans la *Germanie* : sans titre ; il n'étoit pas de la famille prétendue lésée : sans intérêt ; il n'en résultoit ni augmentation de puissance redoutable pour son adversaire, ni changement essentiel dans l'Empire. 4°. Enfin son intervention étoit prématurée : l'arrangement qu'il attaquoit avoit été concerté du vivant du propriétaire défunt, accepté, ratifié, même depuis la guerre, par le propriétaire actuel, le seul qui eût pu s'en plaindre, & qui en demandoit l'exécution.

Au contraire l'incorporation future des *Margraviats* détachés autrefois des Domaines du *Brandebourg*, on la combattoit par un acte solemnel,

par un arrangement domeſtique, confirmé depuis, non-ſeulement par l'autoriſation de l'Empereur & de l'Empire, mais par des exemples, & devenu loi générale, publique, & irrévocable.

A *Berlin*, on raiſonnoit tout autrement ; on conteſtoit la légitimité des droits anciens de la maiſon d'*Autriche;* & par ſurabondance de preuves, on produiſoit une renonciation poſtérieure par laquelle on les prétendoit anéantis, en ſuppoſant qu'ils exiſtaſſent auparavant ; renonciation abſolument ignorée, il eſt vrai, depuis ſa date qui ſemble remonter à plus de cinq ſiècles, & dont perſonne juſqu'ici n'avoit eu de connoiſſance ; renonciation dont l'original ni aucune copie authentique n'exiſtent ; renonciation contre laquelle une des parties a élevé des ſoupçons que l'autre n'a pas détruits ; renonciation enfin qui feroit difficilement un titre dans les Tribunaux, mais qu'on croyoit pouvoir haſarder ſérieuſement à l'appui de deux cens mille bayonnettes ; ce qui feroit en effet une nuée de témoins irrécuſables, ſi l'antagoniſte n'en avoit pas eu d'autres auſſi graves à leur oppoſer.

Quand au ſilence, ou plutôt à l'agrément du Prince entre les mains de qui ſe fondoit l'opulente ſucceſſion, objet de toutes ces querelles, c'étoit, diſoit-on, le fruit de la crainte ou de la violence : d'ailleurs le poſſeſſeur actuel n'étant qu'un uſufruitier, ne pouvoit ôter d'avance à ſes ſucceſſeurs la jouiſſance d'une propriété qu'il n'avoit qu'en dépôt. Enfin l'oppreſſion où on le tenoit, devenoit l'affaire de tous les Princes qui pouvoient

redouter un jour un sort pareil : c'étoit au plus puissant à donner l'exemple de la réclamation ; & dans une conjoncture où toutes les propriétés étoient menacées, il n'étoit ni possible de rester neutre, ni permis de se croire étranger.

La discussion relative aux *Margraviats* étoit d'une espèce toute différente : c'étoit une police intérieure de famille, qui ne pouvoit pas plus inspirer aux témoins d'allarmes que de curiosité. Ce n'étoit pas la transmission d'une propriété qui passât d'une Couronne à l'autre, qui enfreignît aucune loi, qui supposât aucune menace, qui portât sur aucun manège ; c'étoit la restitution faite paisiblement au chef de la famille, d'un domaine détaché par une fausse politique, ramené par la fortune ; restitution agréée par les intéressés, volontairement, avec encore plus de raison que de condescendance, puisque le cours de la nature pouvoit un jour réaliser les droits que celui de la naissance leur donnoit à ce trône gratifié par eux, & que dès-à-présent ils partageoient l'éclat qu'il recevoit de ce surcroît de force & de puissance : de leur part, l'accession à l'agrandissement de leur Chef étoit un acte de prudence, & non pas de contrainte ; c'est là le véritable accord dont les étrangers devoient s'interdire la connoissance & la censure.

Ainsi, au milieu de ce conflit d'intérêts & d'argumens opposés, la marche étoit à peu-près la même : ce n'étoit qu'à force de distinctions qu'on sauvoit les inconséquences. Mais cependant on peut observer qu'à *Vienne* on ne parloit que de *justice*, & à *Berlin* que de *convenances*.

La paix, l'heureuse paix vient trancher ce nœud embarrassant. Tout le monde aura eu raison ; ce qui seroit devenu difficile après des défaites & des victoires.

Du côté de la Maison d'*Autriche*, on aura été fondé à soutenir la validité des cessions entre les Souverains affiliés à la Confédération *Germanique*. Celle de *Brandebourg* n'aura pas eu tort d'établir la doctrine des réunions domestiques, malgré les stipulations contraires : de ces deux points consacrés par le fait & par un acte solemnel, résultera la tranquillité, au moins momentanée, de l'*Allemagne*, & par conséquent celle du continent de l'*Europe*.

Des terribles & ruineux préliminaires qui ont amené cet accord, il devroit bien aussi résulter pour tous les Souverains une leçon qui en rendroit les fruits durables. L'une ou l'autre des deux Puissances qui replient leurs drapeaux, gagne-t-elle rien qui soit digne des dépenses qu'il leur en a coûté pour les déployer ?

La Maison d'*Autriche* restera peut-être en possession de quelques domaines détachés de la *Bavière :* il est permis de conjecturer que, malgré l'agrément donné par l'Electeur actuel au Traité qui consacroit ses droits entiers, elle en sacrifiera la plus grande partie au retour du calme. Quelle que soit la portion qu'elle s'en réserve, sera-ce un équivalent de l'argent & des hommes que les tâtonnemens de la première campagne ont consumés ?

Son antagoniſte acquiert probablement le droit de penſer que ſes ſucceſſeurs ſeront plus puiſſans que lui; que la *Pruſſe* un jour ſera encore redoutable, même ſans avoir de héros pour Souverains: c'eſt quelque choſe; mais enfin un an de fatigues, des tréſors épuiſés, la déſolation, même paſſagère, des peuples, ſont quelque choſe auſſi; & je ne doute pas que, dans le fond de l'ame, les deux ennemis ne ſe félicitent de la réconciliation.

Tous deux au reſte y ont acquis, du côté de la gloire perſonnelle, des avantages effectifs: l'*Alexandre* vieilliſſant reſte aux ieux de ſes partiſans le protecteur de l'*Allemagne;* ils conſervent le droit de le louer, d'avoir donné, avec une nobleſſe digne de l'ancienne Chevalerie, des ſecours efficaces à un Prince qui ſembloit s'abandonner lui-même, à des héritiers oubliés du chef de leur famille. Voilà de quoi juſtifier bien des panégyriques.

Son jeune adverſaire n'a pas acquis moins d'honneur au jugement des appréciateurs éclairés. Promptitude, fermeté, ſageſſe, modération, il a déployé tous les talens qui peuvent illuſtrer l'art des *Turennes*, & l'excuſer. L'*Allemagne* réduite, comme tous les Etats foibles & diviſés, à ne jamais ſe confier tellement dans ſes défenſeurs, qu'elle n'en craigne l'agrandiſſement, & à trembler de l'humiliation de ſes oppreſſeurs, preſque autant que de leur ſupériorité, ſe trouve maintenant aſſurée d'un double appui; les deux Maiſons qui ne peuvent la protéger ſans lui donner de l'inquiétude, viennent de déployer une égalité

de puiſſance & de talens, qui doit la tranquilliſer? L'une d'ailleurs, par ſa facilité à conſommer un ſacrifice qu'aucun malheur ne rendoit néceſſaire, acquiert des droits à ſa confiance. Une main qui ſait ainſi ſe modérer elle-même, ne peut guère offrir des ſecours dangereux. L'autre vient de jouer un rôle qui l'enchaîne : s'il étoit poſſible que d'autres circonſtances puſſent lui inſpirer des projets ambitieux, on peut eſpérer qu'elle en ſeroit détournée par la honte de ſe démentir, autant que par la certitude de rencontrer une barrière redoutable.

Qu'on me permette, en finiſſant cet article, quelques réflexions que je crois intéreſſantes. Un des caractères particuliers de cette guerre-ci, c'eſt d'avoir uſé, s'il eſt permis de le dire, plus d'encre que de poudre : il ſemble que les Princes aient compté ſur l'impreſſion que produiroient leurs ſyllogiſmes, plus que ſur les bras de leurs ſtipendiaires ; non-ſeulement la raiſon, mais la perſuaſion publique a été, pour la première fois, comptée pour quelque choſe : au milieu des préparatifs meurtriers, on a attaché du prix à la voix du peuple, à la conviction de la multitude ; le tonnerre des camps s'eſt tu pour laiſſer entendre les harangues qui, de part & d'autre, tendoient à le juſtifier. C'eſt déja quelque choſe d'aſſez étonnant.

Ce qui ne l'eſt pas moins, c'eſt que c'eſt de *Berlin* qu'eſt parti l'exemple de ce reſpect pour l'opinion générale, & des efforts tendans à la capter. Des invaſions ſubites avoient été juſqu'ici

à peu-près le seul genre de manifeste à l'usage du cabinet de *Potsdam* : nous venons de le voir s'astreindre à la marche lente & graduelle des attaques de plume, & se piquer de l'emporter par le nombre des raisons, plus encore que par celui des soldats.

Cette singularité peut être un effet de l'âge; elle peut aussi en être un de la politique, & alors elle acheveroit de fixer pour la postérité l'idée qu'elle doit se former du génie de l'homme habile, qui sait ainsi tirer parti de tout suivant les temps, & se proportionner aux circonstances.

Ses guerres précédentes n'étoient en effet pas fort susceptibles de ces discussions de cabinet; des victoires éblouissantes, des défaites toujours réparées, des preuves continuelles de talent, de courage, d'une ambition justifiée par l'héroïsme, lui faisoient plus de partisans, lui préparoient plus de succès que des écrits exposés à des réponses. Il étoit plus facile, & sur-tout plus sûr de s'emparer de la *Silésie* en silence, d'occuper de même la *Saxe* sans bruit, &c. que d'en justifier l'invasion aux ieux des appréciateurs ombrageux.

Ici tout étoit différent : on avoit des prétextes, & des prétextes imposans, comme on vient de le voir, à développer : la force sembloit ne venir qu'à l'appui de la raison : c'étoit quelque chose de si spécieux que cette réclamation désintéressée des droits présens ou à venir d'une foule de Princes, dont pas un seul n'auroit eu la force, ou peut-être la hardiesse de les revendiquer !

C'étoit là, ſans contredit, le moment de prodiguer les manifeſtes, de chercher à triompher par la parole, & d'appeller à grans cris le Public pour témoin, & pour juge : c'eſt auſſi ce qu'a fait la Cour de *Berlin*, par un déluge d'écrits rédigés avec art, répandus avec profuſion, inſérés dans toutes les gazettes, où le démembrement de la *Bavière* étoit peint comme l'infraction de toutes les loix, & le ſignal d'une révolution redoutable.

On devoit préſumer que le Public ſeroit d'autant plus ſenſible à cette déférence, qu'il y eſt moins accoutumé : car dans ce ſiècle philoſophique, où l'on a ſi hautement, ſi diſertement exalté les avantages de l'inſtruction, on peut obſerver que jamais juſqu'à ce moment les cabinets des Princes n'avoient été plus ſilencieux, & les motifs de leurs opérations plus dédaigneuſement cachés; le myſtère à cet égard eſt pouſſé au point que l'uſage a prévalu de ſe diſpenſer même des préliminaires qui autrefois, du moins, annonçoient la guerre, s'ils ne la juſtifioient pas; & de la faire avec fureur, ſans ſe donner la peine de la déclarer.

Soit confiance dans ſa cauſe, ſoit répugnance à employer une manœuvre déja adoptée par l'ennemi, la Cour de *Vienne* n'a été ni ſi prodigue, ni ſi diffuſe, ni ſi careſſante envers les Lecteurs : elle n'a guère fait que répondre à ce qu'il étoit impoſſible de laiſſer paſſer en ſilence : mais parmi les moyens de réfutation dont elle a fait uſage, elle en a négligé un qui auroit pu valoir pluſieurs volumes : & qui n'auroit pas dû être omis

omis dans une discussion, où des volumes faisoient presque l'office des armées.

Accusée d'avidité, d'un penchant héréditaire à accumuler des domaines plus qu'à écouter des scrupules, comment la Maison d'*Autriche* n'a-t-elle pas présenté au Public le tableau de son histoire depuis un siècle, & de celle de son accusateur? On n'auroit vu d'un côté que des pertes, & de l'autre que des accroissemens.

Sans remonter au *seizième siècle*, où l'on trouveroit, pour la famille de *Charles V*, le commencement de ses désastres en concurrence avec l'époque de ses plus grandes prospérités, & ses acquisitions en *Italie*, dans le *Nouveau-Monde*, balancées par la défection des *Provinces-Unies*; ni même au dix-septième, où l'on verroit son plus ancien patrimoine transféré dans une maison étrangère; en ne comptant au nombre de ses revers, ni la fondation d'une République devenue sa rivale dès qu'elle cessa d'être sa sujette, ni l'exhérédation prononcée contr'elle en faveur de *Philippe V*; en renfermant nos recherches dans l'espace de temps à peu-près depuis lequel la Maison de *Brandebourg* a réhaussé d'un diadême son bonnet électoral, nous rencontrons le Traité de 1731, qui interdit aux *Pays-Bas* le commerce des *Indes-ORIENTALES*; dernier sacrifice qui restât à faire, aux dépens de cette belle Province, à la jalousie, dont elle avoit déja été la victime dans tous les Traités antérieurs.

Par le Traité de 1738, la Maison d'*Autriche* a

perdu les Royaumes de *Naples* & de *Sicile*, les places de la côte de *Toscane*, les forteresses de *Novarre* & de *Tortone*, avec les terrains qui en dépendent.

Par le Traité de *Belgrade*, en 1739, elle a perdu *Belgrade* & *Sabach*, la *Servie*, toute la *Valachie Autrichienne*, en y comprenant les montagnes.

Par le Traité de *Breslaw*, reconnu & confirmé depuis, elle a perdu la *Silésie* & le Comté de *Glatz*; cession doublement douloureuse, puisque ce n'étoit pas seulement une diminution de force pour elle, mais une augmentation de puissance pour son ennemi; puisque ce sacrifice lui donnoit pour voisin le conquérant redoutable qui l'arrachoit; & que celui-ci gagnoit autant de moyens de plus pour lui nuire, qu'elle en perdoit pour se défendre.

Par le Traité d'*Aix-la-Chapelle*, elle a perdu les Duchés de *Parme*, de *Plaisance*, &c. le *Vigevanasque*, ainsi qu'une partie du *Pavesan*, & du Comté d'*Anghierra*.

Si elle a acquis la *Toscane*, il faut se rappeller d'abord que c'est une compensation de la *Lorraine*. Ensuite c'est plutôt une illustration qu'un accroissement de puissance : cette propriété met dans la famille un Souverain de plus, sans en augmenter les forces effectives, puisqu'elle ne peut pas être réunie à la Monarchie elle-même, & que par un accord précisément du même genre que celui qu'elle demandoit qu'on respectât dans l'affaire

des *Margraviats*, c'eſt à des cadets qu'elle a aſſuré cette indemnité du patrimoine primitif de ſes aînés.

Enfin ſi le partage de la *Pologne* ſemble ſeul, dans cette longue liſte de retranchemens, indiquer un gain réel, il ne doit pas ici entrer dans la balance, puiſqu'il eſt commun à la Maiſon de *Brandebourg*, ou plutôt qu'il lui a été encore plus avantageux, puiſque ſa portion dans ce fameux démembrement eſt, dans tous les ſens, la meilleure des trois.

De plus, on ne pourroit le citer ſans rappeller l'idée du ſcrupule, en même-temps que celle de la conquête. La Cour de *Vienne* a toujours offert de reſtituer ce qui lui eſt échu du partage, ſi ſes aſſociés vouloient contracter le même engagement. On ſent que la politique a pu fournir des motifs pour déterminer à imiter l'invaſion: mais il n'y a que la délicateſſe qui ait pu offrir de donner l'exemple de la reſtitution; & ſi l'on dit qu'il y a dans cette offre de l'artifice, la réflexion ſera certainement encore moins à l'avantage des Puiſſances qui l'éludent que de celle qui la haſarde.

Jettez au contraire les ieux ſur la fortune de la Maiſon de *Brandebourg* depuis la même époque: vous verrez ſa dignité s'accroître ſubitement par ſa propre volonté; vous verrez un Prince d'un ordre ſubordonné s'élever tout-d'un-coup au rang des Rois; métamorphoſe moins indifférente qu'elle ne le paroît d'abord, parce que les titres

influent souvent sur le jugement que l'on porte des actions, & qu'en effet bien des démarches qui ont paru depuis ou légitimes, ou héroïques dans un Roi, auroient été regardées comme des attentats, & peut-être punies dans un simple Electeur, même avec des talens égaux, & des ressources pareilles.

Si nous calculons les augmentations effectives de puissance, nous trouverons que les Traités d'*Utrecht*, de *Radstat* & de *Baden*, ont valu à la maison de *Brandebourg* au-delà des deux tiers du haut quartier de *Gueldre*. En 1740, une invasion imprévue dans la Principauté de *Liège*, lui a valu une grosse somme d'argent, pour l'indemniser de ses prétentions sur l'inutile & imperceptible Baronnie d'*Herstal*.

On sait à qui ont passé la *Silésie* & le Comté de *Glatz*, & de quelle importance étoit ce démembrement.

Si la guerre terminée par la Paix de *Hubertsbourg* ne lui a produit que de la gloire, on peut en dire, comme du titre de Roi, que ce n'est pas une vaine acquisition. Ce n'est pas s'affoiblir, ou plutôt c'est se fortifier bien réellement, que de se perpétuer dans la possession d'inspirer l'admiration & la terreur.

Enfin l'arrondissement que ce Royaume, si foible encore il y a quarante ans, acquiert par la portion de la *Pologne* qui y est déja englobée, & par celle des *Margraviats* qui ne tarderont pas à s'y

réunir, eſt un ſurcroît de vigueur, dont l'avenir ſeul peut nous apprendre à calculer les degrés.

Ce court parallèle n'auroit peut-être été, dans la circonſtance, ni déplacé, ni même ſans effet : il auroit, du moins, pu fixer les idées des ſpéculateurs qui raiſonnent d'après les vraiſemblances & les faits, & les aider à déterminer de quel côté l'*Allemagne* auroit plus à ſe défier, s'il étoit vrai qu'en effet elle eût, de part ou d'autre, des dangers à craindre.

FRANCE.

JAMAIS peut-être la Providence ne s'eſt plu d'une manière auſſi ſenſible à déconcerter les ſpéculations politiques, a démentir les eſpérances fondées ſur la probabilité, que dans la guerre actuelle entre la *France* & la *Grande-Bretagne*.

De ces Puiſſances l'une paroiſſoit épuiſée, elle devoit l'être, par une guerre dévorante; elle prodiguoit depuis quatre ans toutes les reſſources de la moitié d'elle-même pour recouvrer l'autre moitié détachée avec violence de la premiere. Ses armées de terre étoient battues, ſes flottes découragées, ſon crédit chancelant, ſon commerce preſque anéanti. Des diviſions inteſtines, des intérêts particuliers, une haine violente contre le Miniſtère ſe joignoient à ces fléaux extérieurs : tout ſembloit annoncer chez elle ce relâchement général qui précède & amène les plus triſtes révo-

lutions ; & ayant usé avec un orgueil insupportable de sa prospérité passée, il ne lui restoit pas même la consolation d'espérer que son désastre pût inspirer de la pitié, ni sa décadence trouver des restaurateurs:

L'autre au contraire, ranimée par vingt ans d'une paix sans interruption, enrichie sur-tout depuis quatre ans par la prospérité d'une commerce tel que ses annales n'en offroient, & n'en offriront peut-être plus d'exemple ; se confiant, non sans raison, aux cris de joie de ses flottes régénérées de toutes parts, regorgeant d'espèces, d'hommes, de vaisseaux, de tout ce qui fait, s'il est permis de parler ainsi, la santé politique en tout genre, présentoit à son ennemi un front formidable : & sa position étoit d'autant plus flatteuse, qu'elle jouissoit pour la première fois du plaisir de pouvoir déployer ses forces sans inspirer d'allarmes ; c'étoit à la défense de la liberté, des droits naturels des nations que se consacroit son pavillon redevenu redoutable ; ses succès, sa gloire, & l'humiliation de son adversaire, auroient été une espèce de fête universelle du genre humain, célébrée avec enthousiasme dans les deux mondes.

Tel étoit, il y a un an, en Mars 1778, le parallèle que l'on pouvoit établir entre ces deux peuples : combien il est changé aujourd'hui !

La balance penche évidemment en faveur de l'*Angleterre* : ses escadres couvrent l'*Océan* : ses armateurs le désolent. Nos vaisseaux de guerre n'embarrassent que nos ports. Nos vaisseaux mar-

chands peuplent ceux de nos ennemis. Ce n'eſt que pour leurs corſaires que nos négocians font des expéditions; la *Tamiſe* eſt l'entrepôt d'une eſpèce de foire univerſelle où l'on trafique journellement de nos dépouilles: devenue le théâtre d'un commerce tout nouveau, elle inſulte avec ſécurité nos rivages appauvris, & ſent redoubler ſon triomphe par les gémiſſemens douloureux qui les font retentir. On évalue maintenant à plus de 150 millions les priſes qu'ils ont faites ſur notre commerce depuis huit mois.

L'honorable, mais facile conquête de *la Dominique;* l'invaſion plus facile encore du *Sénégal*, ne nous dédommagent ni des frais de l'expédition inutile de M. le C. *d'Eſtaing* ſur les côtes de l'*Amérique*, ni de ſa tentative infortunée pour arracher *Sainte-Lucie* à des vainqueurs qui venoient à peine d'y entrer; ni ſur-tout de la perte de *Pondichery*, & de tous nos établiſſemens aux *Indes Orientales*, perte qui ſeroit peut-être avantageuſe s'il étoit enfin poſſible de ſe déterminer à ne jamais la reparer, & de perſuader aux Adminiſtrateurs de l'*Europe* que pour ſe procurer des mouchoirs de *Maſulipatan*, ou des pièces de *Calico*, il n'eſt pas néceſſaire d'avoir des baſtions ſur la côte de *Coromandel*, ni d'entretenir des Etats-Majors, tyrans des tyrans de cette terre auſſi malheureuſe que féconde.

Sans doute, comme je l'ai démontré ci-devant, le ſiſtême moderne *Européen* des Colonies, telles qu'il a prévalu en *Amérique*, eſt une très-abſurde folie. C'eſt une extravagance que d'avoir ſa

maiſon de campagne à 1500, à 2000 lieues de chez ſoi ; de s'enchaîner par l'habitude à des jouiſſances dont le tranſport néceſſite autant de dépenſes, eſt ſujet, même en temps de paix, à autant de dangers & de retards, & expoſe en temps de guerre à autant de pertes, à autant d'efforts. Chaque poſſeſſion nouvelle qu'une Puiſſance de l'*Europe* acquiert du côté du Nouveau-Monde, eſt une priſe de plus qu'elle donne au loin ſur elle à la fortune, une ſource d'affoibliſſement de plus qu'elle ouvre dans ſon propre corps, une dépendance univerſelle de plus qu'elle contracte.

Mais nos comptoirs dans les *Indes-Orientales* ſont bien autrement fous, & bien plus contraires aux règles de la ſaine raiſon. Il n'y a que les Empires, les Corps politiques à qui il ſoit permis de ſe livrer à des délires de cette eſpèce, ſans les payer ſur-le-champ de leur deſtruction. Des particuliers qui régiroient leur patrimoine ſur de pareils principes, en ſeroient bientôt punis par une ruine auſſi prompte qu'entière.

Qu'allons-nous faire aux *Indes ?* Porter de l'or, de l'argent, & tout au plus quelques bijouteries, ou clincailleries, productions d'une eſpèce d'induſtrie dure & diſpendieuſe, dédaignée, redoutée, peut-être fort ſagement, par les habitans de ces fortunés climats. Des mœurs douces les portent à ne chérir, à n'exercer que des arts faciles ; leur adreſſe n'emploie, pour enfanter des prodiges, que des outils auſſi ſimples que leur vie ; la mécanique chez eux, n'eſt pas plus chargée d'apprêts, de détails, que la culture ; le *ris*, le *coco*, le *poi-*

vre, le *coton*, les *parfums*, les *pierres précieuses* même sont des moissons faciles : ce sont des présens qu'on recueille, & non pas des tributs qu'il faille arracher.

Les productions de leurs arts ne coûtent pas des efforts plus pénibles ; ces mains légères se jouent sur des tissus dont la finesse échappe aux ieux ; elles les assemblent, les entrelassent, les animent par des couleurs aussi éblouissantes que durables, sans appareil, sans embarras ; elles ne sont ni changées en cornes, comme celles de nos forgerons, par les métaux brûlans qu'il faut dompter, ni meurtries, comme celles de nos laboureurs, par le maniement douloureux de la charrue, ou du hoyau : enfin, chez eux, les opérations de l'art, comme celles de la nature, semblent toujours avoir l'agrément pour objet, plus encore que la nécessité.

Pour obtenir d'être associée au partage de leurs richesses, notre grossière indigence n'a d'autre parti à prendre que de les augmenter. N'ayant d'équivalent d'aucune autre espèce à leur offrir, il faut, comme je viens de le dire, ou les tenter par l'or, ce corrupteur universel, qui chez eux perd cependant de son prix, parce qu'il y est trop abondant, ou les étonner par les productions du génie & de la patience de nos *Vulcains*. Voilà le seul échange qui puisse faire couler en *Europe* une portion de leurs étoffes & de leurs récoltes.

Mais est-il nécessaire, pour assurer cette négociation pacifique, d'élever des boulevards menaçans, de creuser des fossés, d'arborer l'éten-

dard ſanglant de la deſtruction, enfin d'inſpirer l'effroi aux artiſans paiſibles par qui l'on ne peut eſpérer d'être ſervi, qu'autant que leurs retraites ſeront reſpectées, & leur repos affermi ? C'eſt ce que je ne crois pas. Pour acheter leurs ouvrages, il ne faut point de garniſons ſédentaires : pour les voler, il en faudroit ; mais on ne vole qu'une fois, & nous parlons ici d'un commerce permanent. Si donc l'on n'avoit affaire qu'aux naturels du pays, les établiſſemens guerriers ſeroient abſolument inutiles.

Nous n'en avons point aux *Echelles* du *Levant* : le commerce n'y eſt ni moins ſuivi, ni moins floriſſant. Les marchands, logés dans des maiſons de louage, n'en font pas moins leurs achats & leurs ventes. Eux & la nation épargnent ce que coûteroient des *Gouverneurs*, des *Lieutenans de Roi*, des Officiers de tous les grades, des ſtipendiaires ſous tous les uniformes, à *Smyrne*, à *Alep*, à *Seyde*, &c.

Mais les *Turcs* ſont une nation têtue, qui fait elle-même la police ſur ſes domaines. Si deux *Chrétiens* s'injurient, on les met à l'amende : s'ils ſe battent, on les fuſtige : s'ils parlent mal de *Mahomet*, ou ſéduiſent la femme, la fille, la ſervante d'un *Croyant*, on les empale. C'eſt un moyen aſſuré de prévenir les violences, & d'entretenir la paix.

Malheureuſement les *Malabars* & les *Mogols*, avec le même culte, n'ont pas la même vigueur. Les *Européens* ſe ſont mis, & ſe maintiennent en poſſeſſion de les braver chez eux, de diſpoſer

même de leurs couronnes : des ordres émanés de *Verſailles* où de *Londres* font au *Bengale* la deſtinée des Souverains & des peuples.

Pour ne pas perdre cette prééminence, pour entretenir cette anarchie, ou, ſi l'on veut, cette rivalité, il faut donc, dit-on, former des établiſſemens ſolides, ſe conſtituer propriétaires d'un terrain. Il y faut tranſplanter un démembrement de la Puiſſance *Européenne* qui l'uſurpe ; il faut que ce cantonnement lui ſerve tout-à-la-fois, & d'entrepôt pour les matéreaux de ſon commerce dans le pays, & de citadelle, ſoit pour arrêter les entrepriſes de ſon adverſaire, ſoit pour aſſembler les forces deſtinées à en former ſur lui. Si l'on n'avoit pas de ces aſiles guerriers, la Puiſſance qui y auroit renoncé, ſeroit bientôt exclue ſans retour de la côte ou regneroit ſa rivale : celle-ci, diſpoſant ſeule de tous les métiers du pays, entretenant ſeule correſpondance avec les fabricans, ou les poſſeſſeurs des terres, deviendroit arbitre deſpotique du prix des achats & de celui des ventes, puiſqu'elle n'auroit plus de concurrent ni dans les uns, ni dans les autres : elle paieroit peu, elle feroit paier très-cher ; par ce double bénéfice, elle parviendroit bientôt à une exceſſive opulence, qui la rendroit infiniment redoutable, ſur-tout dans un temps & des pays ou les Princes règlent leurs ſcrupules & leurs droits ſur le nombre d'écus qu'ils ont dans leurs coffres, & de mercenaires qu'ils peuvent ſoudoyer. Voilà, je crois, ce que l'on peut dire de plus fort en faveur du ſiſtême qui a fait établir des *Nababs* en chapeaux & en juſtaucorps galonnés dans l'*Indouſtan*.

Mais j'ofe croire que tout cet étalage de raifons fpécieufes, eft fondé, comme tant d'autres erreurs politiques, fur une pure méprife. Cette forte de defpotifme exclufif ufurpé par un étranger fur le commerce entier d'un pays, ne peut avoir lieu, ou que par l'appui des naturels, s'il eft vafte, ou dans des limites fort étroites, s'il s'exerce contre leur vœu.

Les *Hollandois*, par exemple, en jouiffent au *Japon*, & dans les ifles qui donnent la mufcade, &c.: mais au *Japon* ce ne font pas eux qui écartent les concurrens; ce font les loix de l'Etat. Si jamais l'envie prenoit au *Cubo-Sama* d'ouvrir fes ports aux efcadres *Françoifes*, *Angloifes*, &c. le *Texel* s'épuiferoit en vain pour leur en fermer l'entrée. Il s'établiroit aux ifles de *Niphon*, comme dans la *Méditerranée*, des *échelles* où l'on auroit de la *porcelaine*, du *thé*, de la *laque*, &c. & toutes ces importantes, ces effentielles fournitures, fans cracher fur le *crucifix*.

Quant aux ifles à *épiceries*, les *Hollandois* n'en font feuls & paifibles poffeffeurs, que parce que, d'une part, ils ont prudemment refferré l'enceinte du domaine où la nature s'égaie à produire ces puiffans aromates, & parce que de l'autre le refte de l'*Europe* veut bien ne les en pas dépouiller. Une efcadre bien armée, commandée par un *Duquefne*, un *Labourdonnaie*, ou un *Tréville*, fuffiroit pour renverfer cette odieufe barrière, & rendre commune à toutes les nations une denrée dont la Providence n'avoit pas entendu faire le patrimoine d'une feule. Ces exemples font donc

bien loin de rien décider contre le principe que j'examine ici ; au contraire ils le confirment.

Je suppose que la *France* sacrifiât tous ses établissemens de terre-ferme dans l'*Inde ;* que se bornant à la possession des isles de *Bourbon*, &c. moins pour se procurer aucune influence violente dans ces pays abandonnés, que pour assurer un asile, un lieu de repos, dans une si longue traversée, à ses flottes marchandes qui en continueroient le commerce, & guerrières qui le protégeroient, tandis qu'au contraire l'orgueil *Anglois*, se pavanant désormais sur ces opulens rivages, les hérisseroit de forteresses, & prétendroit soumettre le vent même aux signaux de son superbe pavillon, qu'arriveroit-il ?

Multiplieroit-il les gardes-côtes, les bureaux, les escadres, pour se précautionner contre la sortie, ou l'introduction des marchandises dont il voudroit être seul le facteur ? Dans ce cas non-seulement les dépenses conservatrices, mais les dangers, mais les revers, mais l'embarras d'une guerre perpétuelle, absorberoient bientôt les profits.

Parviendroit-il en effet à acheter & à vendre seul ? En profiteroit-il pour fixer des prix avantageux aussi dans les deux sens pour lui seul ? Mais tous les objets ont une valeur, à peu-près déterminée par le besoin, par la convenance, par l'impossibilité de la porter trop haut, sans éveiller la cupidité active de ce qu'on appelle la contrebande, qui brave les punitions, les périls,

les défenses. Plus le bénéfice légitime seroit grand par la prohibition, plus la tentation de le partager par les voies illégitimes seroient vives; & quand les interlopes du *Coromandel* auroient pour receleurs, pour complices toutes les Puissances de l'*Europe*, comment l'*Anglois*, avec toute sa vigilance, & même la dureté de ses loix, parviendroit-il à les réprimer?

Dans ses foyers même la contrebande, plus sévèrement, plus odieusement poursuivie que par-tout ailleurs, y est plus fructueuse, & plus impunie. Que seroit-ce à trois mille lieues de distance, quand les premiers fraudeurs seroient les Chefs même du Gouvernement, & que cette espèce de larcin ne commenceroit à être punie comme un crime, que quand elle cesseroit d'être lucrative, c'est-à-dire, quand il n'y auroit aucune raison pour l'entreprendre?

Je suppose encore qu'à force de répandre du sang, on parvînt à la détruire, ou, qu'à force de victoires, on fît aux autres Royaumes une nécessité de ne plus l'accueillir, qu'en résulteroit-il? De deux choses l'une: ou pour entretenir leur débit, ces négocians despotes se rabaisseroient à un prix raisonnable, & alors le bénéfice leur échapperoit: ce droit exclusif, si violemment acquis, ne les dédommageroit pas de ce qu'il auroit coûté; ou bien ils en profiteroient pour donner à leurs denrées un prix arbitraire, pour se jouer dans leurs factures de la dépendance des fabricans, & de l'avidité impuissante des acheteurs: mais s'en trouve-

roient-ils mieux? La valeur des superfluités du genre de celles qui nous viennent des *Indes*, comme je viens de le dire, n'est pas susceptible d'un accroissement indéfini. L'augmentation du prix a des bornes nécessaires, & qui s'élèvent d'elles-mêmes, sans qu'il soit possible de les empêcher. La consommation diminue, en raison de ce que la cherté redouble; & même, si le prix ne décroît pas à mesure que la consommation s'étend, celle-ci diminue encore : c'est une vérité incontestable.

Les *Hollandois*, en faisant au feu & à la mer des sacrifices fréquens de *muscade* & de *géroffle*, sont venus à bout d'en soutenir le taux, à peu-près sur le même pied, depuis long-temps : mais il faut toujours observer qu'il s'agit là d'une denrée qu'ils se sont appropriée exclusivement, & ils ne se la sont appropriée que parce qu'elle est renfermée dans un très-petit territoire, où elle se reproduit d'elle-même. Ils sont bien plus attentifs à en restreindre la culture, qu'à la favoriser.

Une Compagnie *Angloise*, au milieu de *Londres* même, au centre de l'asile apparent des franchises, sur le prétendu trône des libertés, maintient aussi, à une cherté incroyable, le prix du café qui se consomme journellement dans cette capitale : mais ce n'est encore qu'un exemple particulier, fondé sur des circonstances, & des précautions particulières, qui ne tirent point à conséquence pour la police générale.

La Compagnie célèbre, qui traite tous les six

ans en *France* du privilège exclusif de remplir la bourse du Prince, en vuidant celle des sujets, exerce une tyrannie encore plus étrange sur le *sel*, dont la nature s'opiniâtre à couvrir les côtes de ce Royaume, ou dont elle a placé les sources dans les entrailles de la terre; sur le *tabac*, dont les loix ont interdit la culture aux mains que l'habitude force d'en acheter si chèrement l'usage: mais il n'a jamais existé, il n'existe, & il n'existera jamais un second exemple d'un commerce pareil à celui du *tabac*, & sur-tout des *Gabelles*; commerce fait à main armée par le Souverain contre les sujets; commerce où non-seulement la concurrence audacieuse, qui tend à diminuer les bénéfices de ce terrible vendeur, mais l'impuissance d'acheter, sont punies comme des crimes; commerce où la fourniture apparente de la marchandise n'est qu'un prétexte pour déguiser le plus odieux des impôts; commerce où l'on s'est si peu embarrassé de colorer l'exaction, que les avis d'y participer ne portent pas d'autre nom que celui de *contrainte*.

C'est ce qui, vraisemblablement, ne pourroit guère avoir lieu pour le commerce des *Indes* concentré dans des mains & des flottes *ANGLOISES*. Il n'y a pas d'apparence qu'en vertu d'un acte du Parlement, on dressât jamais des *rôles* de l'*Europe*, & qu'on fît pour chaque peuple des *cottes* portant la quantité de *garats*, de *mousselines* qu'ils seroient tenus de tirer des greniers *Britanniques*. Il faudroit bien, malgré qu'on en eût, laisser à chacun la liberté de s'en approvisionner ou de s'en passer.

Or, si ces fiers marchands veulent vendre trop cher,

cher, on en achetera moins; étant les seuls négocians qui les amassent sur les lieux, ils seront réduits, ou à prendre tout ce qui s'en fabrique, & alors ils en seront surchargés ; ou à les laisser aux ouvriers, qui se dégoûteront, abandonneront leurs métiers, s'éteindront, & ne seront pas remplacés. Le besoin fera imaginer en *Europe* des étoffes que le luxe indigent y substituera ; & les dévastateurs de cette terre opprimée, écrasés de leurs titres, appauvris là, comme ailleurs, par leurs conquêtes, par leur avidité, n'auront plus à la fin que la triste gloire de régner sur une solitude, & d'avoir étouffé, dans le plus beau climat du monde, les germes d'industrie que la nature & l'art s'étoient empressés d'y multiplier.

Mais je crois même qu'ils n'auroient pas le funeste pouvoir de se rendre coupables de ce délit. Le seul entrepôt indiqué ci-dessus assureroit, malgré tous leurs efforts, à la *France*, & par conséquent à l'*Europe*, une part abondante & peu coûteuse aux productions *Indiennes*. Les *jonques*, les *almadies* du pays s'empresseroient de les y apporter, dès que les *François* cesseroient de les aller chercher. Toute la sollicitude financière & vorace des satellites de la *Grande-Bretagne* ne parviendroit jamais à couper les racines toujours renaissantes de cette contrebande. La *France*, pour en voiturer les fruits en *Europe*, n'auroit que les frais momentanés du voyage : elle n'auroit à payer que l'armement de ses vaisseaux pour la course, tandis que la *Grande-Bretagne*, forcée à charrier les siens de même, auroit de plus à sa charge la dépense perpétuelle de l'entretien

de la flotte d'obſervation ; flotte auſſi inutile que coûteuſe ; inutile, parce qu'elle ne boucheroit point les paſſages ; coûteuſe, parce que les prévarications, les déprédations en tout genre, deviendroient bientôt inappréciables, ſur-tout à un éloignement auſſi prodigieux. La nation paieroit bien cher la gloire d'un deſpotiſme qui enrichiroit chez elle quelques particuliers, & finiroit par la ruiner elle-même.

C'eſt préciſément cette politique qui a amené d'abord la décadence, & enſuite la chûte des *Portugais* dans le même pays. *Madras* avec le temps ſeroit auſſi funeſte à *Londres* que *Goa* l'a été à *Lisbonne*.

Elle n'a pas accablé tout-à-fait les *Hollandois ;* mais auſſi ils ne s'y ſont livrés qu'en partie, & elle les a affoiblis dans la même proportion. D'ailleurs, ce poiſon a trouvé chez eux un tempérament plus robuſte, & cependant il a prodigieuſement influé ſur leur conſtitution. Peut-on regarder comme une vie politique l'exiſtence actuelle des *Hollandois ?* Aſſervis par la *Grande-Bretagne*, n'oſant agir, parler, penſer, que d'après ſes ordres, ils ne reſpirent, que parce que leurs jours lui ſont utiles. Ce ne ſont point des rivaux, mais des eſclaves qu'elle entretient en eux ; & c'eſt à l'époque de leur prétention à des jouiſſances excluſives, qu'a commencé leur impuiſſance.

Il ne ſeroit donc pas impoſſible que de grans ſuccès dans les *Indes*, & l'honneur d'y déployer un pavillon excluſif, fuſſent le terme de la proſ-

périté *Britannique* dans ce pays-là, comme le même avantage dans l'*Amérique-Septentrionale* y a été l'époque de leurs désastres, ou plutôt rien n'est si certain. Mais je le répète; pour que le Ministère *François* pût s'applaudir de leur voir faire ces acquisitions ruineuses, il faudroit qu'il eût le courage de ne jamais songer à les leur disputer. Il faudroit que ses cessions fussent le fruit d'un sistême suivi, & non pas celui de la foiblesse.

Il faudroit peut-être l'étendre jusqu'aux possessions de l'autre hémisphère; briser une bonne fois les chaînes de tous les colons du Nouveau-Monde, comme celles de l'ancien; leur abandonner la souveraineté de ce pays qu'ils fertilisent, ou en accabler la nation *Européenne* que l'on voudroit proscrire; se déterminer à ne plus exploiter ces terres éloignées que par des mains *prétendues* libres, comme celles du continent de l'*Europe*, & ne plus tirer le *sucre*, l'*indigo*, le *café*, que par échange, au lieu de le recueillir comme propriété. Cette révolution dans le Gouvernement, en ameneroit bientôt dans les mœurs, dans la gestion domestique, une qui s'annonce déja. On ne voudroit plus employer en *Amérique* comme ici que des journaliers *libres*, des *citoyens*, pour bêcher les savannes, & cuire le sucre, au lieu des bipèdes acquis à prix d'argent, que l'on y dévoue aujourd'hui.

Cette opération produiroit dans cette moitié de l'univers, le même effet qu'elle a produit dans notre *Europe* : elle feroit baisser le prix de toutes

les denrées dont elle multiplieroit la quantité. Songeons-y bien : la plus chère, la plus coûteuse, la plus absorbante, la moins lucrative de toutes les cultures, c'est celle qui se fait par des esclaves, non pas qu'elle soit la moins féconde, mais parce que c'est celle dont il faut le plus ménager, & le plus dispendieusement soudoier les agens.

Le manouvrier libre ne se paie que comme un homme, c'est-à-dire très-peu de chose; mais l'esclave coûte presque autant qu'un cheval; ce qui le rend bien autrement précieux, & donne une toute autre cherté aux fruits de son travail: car, ne cessons de le redire, malgré les glapissemens des volières philosophiques, ce qui peut arriver de plus favorable à tout être portant la figure d'homme, mais condamné à gagner sa vie par l'emploi de ses bras, c'est d'être élevé à peu-près au rang d'un bidet, & de participer aux droits du limonier qu'il dirige.

La liberté DOMESTIQUE est une source intarissable de jouissances & d'économies pour le riche, mais c'est la proscription du pauvre; sujet intéressant que j'ai déja traité, que je traiterai encore; sujet sur lequel ma voix animée par l'indignation & la véritable humanité ne foiblira jamais; sujet qui touche & qui embrasse toute la politique sans exception.

Puissances de l'*Europe*, voulez-vous devenir vraiment opulentes, vraiment heureuses, vraiment respectables, dans le sens de la philosophie

moderne, c'est-à-dire, vous trouver en état d'amasser beaucoup d'argent, & d'entretenir sans frais beaucoup de soldats; ne commander qu'à des sujets, *libres*, contens, dignes du nom d'*hommes*, c'est-à-dire, dans cet idiôme, voir vos sujets divisés en deux seules classes, également accablées, l'une de ses trésors, l'autre de sa misère; également énervées, l'une par la satiété, l'autre par les besoins; également faciles à asservir, par la dégradation, l'une de son moral, l'autre de son physique; assurer votre repos autant que le permettront vos jalousies, vos disputes, vos caprices, ou du moins en restreindre les explosions aux sujets que fourniront vos domaines directs & prochains; & joindre à ces douceurs celle d'être approvisionnées à bas prix de *cassonade*, de *taffia*, de *teintures*, de *chocolat*, &c. toutes choses qui méritent assurément de grans sacrifices, abandonnez vos isles, vos possessions *Américaines* à elles-mêmes, ou à qui aura la folie de s'en emparer: mais sur-tout, quelles que soient les mains qui en usurpent l'administration publique, veillez à ce que la liberté *privée* y triomphe; n'y souffrez plus que des mercenaires salariés par jour, réduits, par la patente de leur affranchissement, à ne plus espérer d'alimens, qu'autant qu'ils trouvent à travailler; condamnés, si personne ne les emploie, à mourir de douleur & d'inanition, entre les cadavres de leurs femmes & de leurs enfans déja expirés de misère; & même, dans le cas où ils seroient toujours employés, à ne donner tant qu'ils ont de la vigueur, à leur famille, qu'un pain amer, détrempé de larmes, avec l'unique perspective, à la première infirmité, d'aller s'é-

teindre dans un hôpital, où l'avarice, qui s'eſt enrichie de leur ſanté, trouve encore moyen de profiter même ſur leurs maladies : ſoyez inexorables ſur l'introduction de cette admirable police : faites-en le prix néceſſaire de votre condeſcendance.

Du moment que vous ſerez parvenues à faire prévaloir cet ordre *eſſentiel & naturel des ſociétés politiques*, triomphez ; livrez-vous à la joie : vous ſerez diſpenſées d'entretenir des flottes, d'arroſer les mers & leurs rivages du ſang de vos ſujets, de conſumer en bronze & en ſalpêtre plus de richeſſes que n'en peuvent produire les terres acquiſes par ce terrible droit ; vous aurez le ſucre, comme vous avez des ſoldats, à un prix dix fois moindre que celui qu'en ont donné vos peres.

Et les nouveaux Potentats qui régiront ces Royaumes, tout-d'un-coup ſortis du néant, acquérant ſubitement la prépondérance, la force, les droits dont vous n'êtes parvenues à vous emparer que par une longue ſuite d'années & d'efforts, offriront tout-d'un-coup, aux Académies, une ſource intariſſable de fadeurs ; aux Hiſtoriens, une moiſſon abondante de récits & d'exploits intéreſſans ; à la poſtérité, un ſujet fécond de réflexions.

Sous tous les points de vue, ce ſeroit une matière bien curieuſe à traiter, & bien neuve, que l'effet qui réſulteroit d'un affranchiſſement abſolu, mais volontaire, de toute l'*Amérique* ; je dis af-

franchissement, & non pas *cession* ou *conquête*. Je m'engagerois peut-être à remplir ce cadre intéressant, si je n'étois déja lié à tant d'autres objets, que je puis à peine espérer de les embrasser tous: mais il y a de belles vérités à révéler aux Gouvernemens, & aux peuples dans la discussion de celui-là.

Avant que de finir cet article, faisons une remarque très-inutile, & cependant qu'il n'est pas permis de supprimer : elle jette un nouveau jour sur la morale philosophique de nos Gouvernemens *Européens*, & sur-tout de celui de la *Grande-Bretagne*, où, comme on sait, il y a autant de *Licurgues*, que nous comptons de *Socrates* dans nos vénérables Académies Littéraires de *France*.

En combinant les dates de l'invasion des *Anglois* contre *Pondichery*, & les possessions *Françoises* aux *Indes*, on voit que c'est au moins dans les premiers jours de l'année 1778, que l'ordre en a été prescrit, & les moyens envoyés de *Londres*. La capitulation de *Pondichery* est du mois d'Octobre de cette même année : or, on se rappelle sans doute que le traité d'alliance entre la *France* & les *Insurgens* n'a été notifié, au Ministère *Britannique*, n'en a même été connu qu'en Février précédent. Alors, & long-temps encore après, le Parlement a retenti des déclamations les plus violentes contre la mauvaise foi *Françoise*; les papiers, &, ce qui est bien plus étrange, les Ministres dans leurs discours, nous ont accusés d'avoir commis les premières hostilités.

Et dans ce temps-là même, d'une part, l'Amiral

Keppel s'emparoit ſans ordre, à ce qu'il aſſure, de deux vaiſſeaux *François*, dont *les papiers ont été très-utiles à la patrie ;* de l'autre, on expédioit des ordres pour détruire par la force une colonie *Françoiſe*, qui ne ſoupçonnoit point la guerre, qui ne pouvoit pas la ſoupçonner, puiſqu'elle n'exiſtoit encore que dans le cœur des Membres du cabinet de *Saint-James* : & dans ce temps-là même auſſi, le Miniſtère *François* faiſoit reſtituer une cargaiſon de deux millions, chargée dans les *Indes* ſur un navire de *Breſt*, d'après cette ſeule raiſon, que quand on l'avoit confiée à des mains *Françoiſes*, on ignoroit la rupture entre les deux nations.

LE TARTUFFE ÉPISTOLAIRE DÉMASQUÉ, &c.

TEL eſt le titre un peu vif d'un Ouvrage contre l'Editeur ou l'Auteur des Lettres publiées, il y a trois ans, ſous le nom du Pape *Ganganelli.*

De tous les hommes qui ont fixé ſur eux l'attention du Public par de grans talens, de grandes places, ou des opérations remarquables, ce Pontife eſt un de ceux ſur leſquels les opinions ſont le plus partagées : & ce n'eſt pas, comme ſur beaucoup d'autres hommes célèbres, l'effet des différentes manières de les enviſager ; il ſeroit ſouvent aiſé de concilier les cenſeurs & les panégyriſtes, en ſuppoſant, comme il eſt toujours probable, que de grandes vertus ont été obſcur-

cies par quelques défauts, & que des vices odieux n'ont pas exclu toute espèce de bonne qualité : mais cette pacification ne peut avoir lieu entre les adversaires du Pape défunt, & ses adorateurs.

C'est, à les entendre, un Pontife intègre, ou un Pasteur simoniaque, un Prince plein de génie, ou un voluptueux imbécille, un Souverain chéri, ou un tyran abhorré, enfin un monstre, ou un demi-dieu. Le genre de sa mort a occasionné les mêmes contrariétés que sa vie ; les uns soutenant qu'il a succombé à un régime capricieux, & extravagant, les autres qu'il a péri d'un poison très-artistement préparé.

Sans doute que l'histoire amasse en silence les matéreaux nécessaires pour donner à la postérité la solution de ce problême : mais ce qui est étrange, c'est que l'incertitude sur tout ce qui concerne le successeur, le confrère de *Sixte V*, s'est étendue jusqu'à une sorte de mérite dont les Souverains sont rarement soupçonnés. On lui a cru & contesté le talent d'écrire. Quand les Lettres qu'on lui attribuoit ont paru, on les a reçues comme des chef-d'œuvres : jamais peut-être ouvrage n'a été mieux accueilli, lu plus avidemment, plus généralement admiré. Les pyrrhoniens qui doutoient & du mérite, & de l'authenticité du recueil, étoient écrasés par le bruit des applaudissemens.

Ils ont eu leur tour : plusieurs discussions ont déja paru, qui ont à peu-près levé le voile, & démasqué la ruse qui avoit profité d'un nom connu pour rendre le livre plus piquant. En voici

une qui ne laiſſe plus aucune eſpèce de lieu à l'incertitude : au moins ſur cet article déſormais tout le monde ſera d'accord.

On y prouve que les Lettres ne ſont pas du Pape *Ganganelli*, par des anachroniſmes impoſſibles, par des contradictions inſoutenables, par des mépriſes évidentes, par des expreſſions littéralement empruntées des autres ouvrages du véritable Auteur qui, oubliant quelquefois ici ſon perſonnage, n'a fait qu'un copiſte, du mort qu'il vouloit préſenter comme un Ecrivain original.

Mais la démonſtration la plus convaincante de la ſuppoſition, ce ſont les *variantes*, les réformes qui ont été faites à ces prétendues Lettres d'une édition à l'autre, toutes calquées ſur les circonſtances, & proportionnées aux changemens ſurvenus, ſoit dans les affaires en général, ſoit dans les intérêts perſonnels de l'Editeur. En voici, par exemple, une, après laquelle il ne peut plus y avoir de diſpute.

Dans la première édition, Lettre XCI, on lit: *Il n'y a que des illuminés qui ne veulent pas ſe plier aux circonſtances, quand il n'eſt queſtion ni de la morale, ni de la foi. C'EST LE DÉMON QUI SE TRANSFORME EN ANGE DE LUMIÈRE, ET QUI NOUS SÉDUIT QUAND NOUS VOULONS, AUX RISQUES DE TOUT PERDRE, N'ÉCOUTER QUE NOTRE OPINION.*

Dans la nouvelle édition on trouve : *Il n'y a que les illuminés qui ne veulent pas ſe plier aux circonſtances, quand il n'eſt queſtion ni de la morale, ni*

de la foi. DANS LES AFFAIRES IMPORTANTES IL FAUT TOUJOURS ENVISAGER QUELLE EN SERA LA FIN, POUR ÉVITER LES PLUS GRANS MAUX.

Il eſt évident que ce n'eſt pas le défunt qui a fait cette réforme : une des deux éditions eſt donc au moins ſuppoſée ; & comme toutes deux ſont données par la même main, toutes deux comme authentiques, il en réſulte que toutes deux ſont également infidèles. Celui qui, en Littérature, uſe avec tant de liberté d'un bien, s'en croit & en eſt le ſeul propriétaire.

L'Editeur n'eſt point ménagé dans cet ouvrage. Un des articles ſur leſquels on le pouſſe le plus vivement, c'eſt celui de l'empoiſonnement prétendu de *Clément XIV* qu'on lui reproche d'avoir accrédité. On rappelle & on cite ici une pièce infiniment intéreſſante, & à laquelle il paroît difficile de réſiſter : c'eſt un procès-verbal du Docteur *Salicetti*, Médecin du feu Pape, qui l'a, non pas conduit, car *Clément XIV* ſe conduiſoit ſeul, mais ſuivi juſqu'au dernier moment. Or, ce Médecin atteſte que le ſouverain Pontife eſt mort d'une maladie *ſcorbutique* dont il détaille l'origine, le développement, les ſimptômes & les ſuites : un régime abſurde l'a rendue incurable & mortelle. Il n'y a eu dans le cadavre aucun ſigne extraordinaire de putréfaction, point de ſéparation ſpontanée de membres, comme on l'a publié. Le Docteur termine ſa déclaration par ces mots :

» Quoique ſon corps fût reſté, après ſa mort, pendant un jour entier ſous trois couvertures de laine, on n'y remarqua cependant à l'extérieur rien qui ne ſoit ordinaire ; & ſi on ap-

perçut quelques taches livides, les autres cadavres en ont de semblables assez communément sur le dos. L'odeur qui en exhaloit n'étoit pas considérable : la couleur n'avoit rien de noir ; toutes les parties se tenoient, & aucune ne s'étoit séparée des autres.

» A l'ouverture qui s'en fit, quand on vint à examiner attentivement la disposition & l'état des viscères, il n'en sortit aucune exhalaison plus fétide que celle de tout autre corps mort.

» Finalement, il n'y auroit rien d'étrange qu'après vingt-huit & trente heures, les chairs se fussent trouvées dans une grande putréfaction. On sait qu'alors la chaleur étoit excessive, & qu'il souffloit un vent brûlant, bien capable de produire & d'augmenter la corruption en peu de temps. Si parmi le tumulte que causa dans la multitude ce fâcheux évènement, on eût fait attention à l'impression que fait le vent du midi sur les cadavres, même embaumés, comme le sont d'ordinaire ceux des Souverains Pontifes, la grande ouverture & la dissection de toutes les parties examinées à loisir, & remises ensuite à leur place naturelle (attention à laquelle on ne pouvoit manquer, & qui demandoit la plus grande précaution), il ne se fût pas répandu dans le Public tant de faux bruits.....

» Voilà mon sentiment au sujet de cette maladie mortelle, qui a commencé lentement, duré long-temps, dont nous avons reconnu les symptômes non équivoques, mais clairs & palpables, dans l'ouverture qui s'est faite du corps en présence de presque tout un Public ; & ceux qui y ont assisté, pour peu qu'ils soient clairvoyans, exempts de prévention, & dégagés de tout esprit de parti, ont dû reconnoître que l'altération des parties nobles ne doit légitimement s'attribuer qu'à des causes purement naturelles. Je me croirois coupable d'un grand crime, si, dans une affaire d'une aussi grande importance, je ne rendois pas à la vérité toute la justice qu'on est en droit d'attendre d'un homme de probité, qualité dont je me flatte «. *Signé*, NOEL SALICETTI, *Médecin*, &c.

Si ce n'est pas-là la vérité, où faut-il la chercher ?

PHÉNOMÈNE

Poético-Géométrico-Politico-Philosophico, curieux.

Autrefois, dit-on, la belle *Iphis*, ayant été élevée comme fille jusqu'à vingt ans, s'avisa de sauter un fossé, en faisant une prière à *Vénus*, & elle se trouva tout-d'un-coup garçon. Je ne sais quel saut a fait, depuis quelque temps, M. *d'Alembert*, ni à quelle Déesse il a eu recours : mais il s'est trouvé un beau matin, presque aussi subitement, sinon garçon, au moins Poète, & Poète très-fécond. Il n'est plus bruit au *Parnasse*, & au *Mercure* que des vers de M. *d'Alembert*.

Dans les Almanachs chantans on trouve des *fragmens* de la Poésie de M. *d'Alembert*. Propose-t-on un salamalek rimé à l'honneur du premier de nos Comiques, de treize enfilades de lignes terminées par les mêmes sons, il y en a trois de M. *d'Alembert*. Dans ces parades *Académiques*, qu'on appelle des *séances*, tout en glapissant ces suites de calembours qu'on appelle des *éloges*, M. *d'Alembert* cite des vers latins, afin d'avoir le plaisir de les traduire, & d'avertir qu'il les traduit, en *VERS françois* (1). Enfin grave-t-on des portraits des hommes célèbres qui ont illustré notre Littérature, la planche ne paroît que chargée d'un échantillon de la verve de M. *d'Alembert*.

(1) Voyez la fin de l'Eloge de *Crébillon*, par M. *d'Alembert*, & le Numéro prochain de ces *Annales*.

Si le ſtyle proſaïque
L'a dénigré,
Par le poétique
Il veut être tiré
Du rang des Auteurs abjects.
Vivent les *Grecs*.

J'ai déja ci-devant rendu hommage aux premiers pas de ce nouveau Courtiſan d'*Apollon*. On ſe rappelle ces deux fleurs ſi brillantes qu'il a jettées ſur le tombeau de notre *Plaute* :

Du moins après ſa mort, il ſera parmi nous,

Molière ſois *ici*, du moins après ta mort.

Voici une inſcription qu'il a miſe au bas d'un portrait de *Paſchal* placé à la tête d'une nouvelle édition de ſes Œuvres :

Il joignit l'éloquence aux talens d'*Uranie*,
Mais bientôt à Dieu même, immolant ſon génie,
Il vengea de la foi l'auguſte obſcurité.
O toi ! Religion dont la ſévérité
Enleva ce grand homme à la Philoſophie ;
Permets du moins qu'il en ſoit regretté.

Et le *Mercure Panckoucke* a grand ſoin d'annoncer que l'Auteur eſt M. *d'Alembert*.

Cette eſpèce de Madrigal funéraire & philoſophique pourroit juſtifier plus d'une réflexion : la première c'eſt que la nomenclature poétique de ce M. *Francaleu* le cadet eſt un peu courte ; nourriſſon tout nouveau-né des Muſes, il n'a pas encore appris à varier ſes tournures, à éviter le retour des mêmes mots. Quoique ſes pièces ne

ſoient pas longues, comme on le voit, *du moins* ſe trouve dans toutes, & même on peut ſoupçonner qu'il cache quelque fineſſe.

Enſuite ou le poupon rimeur ne ſe pique pas de juſteſſe, ou bien il n'entend pas encore parfaitement le ſens & la force des mots qu'il begaie : c'eſt une remarque qu'il faut toujours répéter quand on le lit. *Immoler* emporte l'idée de la deſtruction de l'objet ſacrifié. Dire que *Paſchal* a IMMOLÉ *ſon génie à Dieu*, c'eſt faire entendre que *Paſchal* a renoncé à ſon génie pour ne plus s'occuper que de la Religion. Mais, en ce cas, comment *a-t-il vengé de la foi l'auguſte obſcurité ?* A-t-il repris ſon génie pour ce combat, ou bien le petit Poète voudroit-il inſinuer que le Géomètre, devenu défenſeur de la foi, n'a plus été qu'un ſot ? Il ne faudroit donc pas dire qu'il *a vengé* la foi : car ce mot ſuppoſe un ſuccès : & il feroit fâcheux, pour les adverſaires de la foi, d'avoir été vaincus par un homme qui s'étoit défait de ſon génie avant que de les attaquer.

La ſeconde moitié de ce merveilleux ſixain eſt bien pire. La Philoſophie demande à regretter *Paſchal, que la Religion lui a enlevé :* mais la Philoſophie & la Religion ſont donc deux partis différens, oppoſés, incompatibles ! La ſoumiſſion pour celle-ci eſt donc une déſertion qui afflige l'autre ! Cela n'eſt pas diſcret : le Rimeur novice a été apparemment entraîné par l'enthouſiaſme. Ce que c'eſt que la verve !

Il paroît que quand elle poſſède M. *d'Alembert*, elle lui inſpire toujours de fort étranges naïvetés.

Le premier fruit de sa puberté poétique que je connoisse, est un petit quatrain, mis par lui-même au bas de son propre portrait. Il s'adressoit à une vertueuse demoiselle qui faisoit ses délices, à celle dont il a déploré si amèrement, si énergiquement, si éloquemment la perte, en disant que depuis cet instant il *n'avoit plus ni soir, ni matin.* C'étoit lui qui parloit dans l'Inscription ; & il disoit à sa douce *Amie :*

De ma tendre amitié ce portrait est le gage :
Qu'il soit dans tous vos maux votre bien, votre appui ;
Et dites quelquefois, en voyant cette image,
De tous ceux que J'AIMAI, qui m'aima comme lui ?

On peut dire de ce dernier vers que c'est un

Poignard à double lame, & frappant en deux sens ;

la belle fille auroit pu aussi répondre à cette très-extraordinaire invitation :

Certes, pour un ami, la fleurette est mignonne.

Mais peut-être y a-t-il encore là-dedans, comme dans le *du moins*, quelque finesse que je ne saisis pas. Ce que je crois entrevoir, c'est que tous ces efforts du pauvre M. *d'Alembert* ne le meneront pas où il espère. On sent bien qu'il ne martyrise en tant de sens sa petite existence, que pour ne pas déchoir, dès son vivant du moins, du trône de clinquant où son art l'avoit élevé : mais il s'en flatte en vain. Malgré ses bustes, ses vers, ses éloges que j'examinerai bientôt, & toute son adresse, il aura le malheur cruel de se survivre à lui-même :

Discite justitiam.



CONSTANTINOPLE.

LA réflexion qui s'eſt préſentée naturellement en parlant dans le précédent N°. des préliminaires de la Paix en *Allemagne*, reçoit bien plus de force de la réconciliation conſommée entre *Conſtantinople* & *Pétersbourg*. Le 21 Mars 1779, la Paix a été ſignée entre ces deux Couronnes: l'indépendance de la *Crimée* eſt maintenue ; la *Porte* conſerve la vaine prérogative de donner au *Kan* élu l'inveſtiture de la Souveraineté, par le *ſabre* & le *turban*, comme les Empereurs *Germains* prétendoient autrefois la donner aux Evêques Catholiques par la *croſſe* & l'*anneau*.

Cette eſpèce d'inauguration étant forcée, & ſe réduiſant à une cérémonie puérile, il y auroit peut-être plus de grandeur à n'en pas faire uſage, & même à l'abandonner entièrement. Mais peut-être auſſi a-t-elle paru aux Miniſtres *Ottomans* une eſpèce de proteſtation contre le ſacrifice des anciens droits de leur Maître : il ne faut en effet que des circonſtances heureuſes pour faire de ce ridicule acte de ſuprématie un titre inconteſtable.

La navigation de la mer *Noire* eſt également arrangée, mais d'une manière plus honorable pour la *Porte*. Si la *Ruſſie* obtient le droit de parcourir cette mer, c'eſt avec des marques de ſervitude, qui ne lui permettent pas de s'en

enorgueillir, & de défiance qui l'empêcheront de s'en prévaloir. Elle n'y peut plus envoyer de ces vaisseaux foudroyans, qui, après avoir fait le tour de l'*Europe*, vomissoient sur ces rivages des *Argonautes* nouveaux, plus terribles que les anciens, & faisoient trembler pour la première fois les *Dardanelles* au nom d'une femme. Elle est réduite à six navires marchands, qui ne pourront pas porter plus de quatre canons, & par conséquent incapables d'inspirer aucune allarme. Mais qu'importe! Ceux-ci feront utiles, & rapporteront de l'argent: les autres en coûtoient horriblement, & ne pouvoient servir qu'à la destruction.

C'est à la médiation de la *France* qu'est dû ce Traité. Le Comte *de Saint-Priest*, son Ambassadeur, en a reçu des remerciemens publics de la bouche du *Grand-Visir*, espèce de gratitude rare, sur-tout de la part des fiers *Ottomans*. Elle n'a rien d'étonnant ici, dans la joie d'un accord qui va raffermir leur Empire probablement pour long-temps, malgré le partage raisonné qu'un brave Ecrivain avoit fait, il y a quelque temps, de leurs dépouilles avec la plume.

Voilà donc le monde tranquille, hors les deux Puissances qui ont le plus d'intérêt à desirer le repos, & le moins de raisons pour se battre. Il n'y a plus que nous & l'*Angleterre* qui persisterons à faire les gladiateurs pour l'amusement du Public: l'univers entier va être aux loges à rire des coups que nous nous donnerons réciproquement.

Je ne sais; mais malgré ce que les éclats de

l'artillerie ont d'impoſant, & les cris des bleſſés de lugubre, il me ſemble qu'il y a quelque choſe de ridicule, quand tout le monde s'accommode, à continuer ainſi ſeuls de ſe donner en ſpectacle. Quand la confuſion étoit générale, que l'*Europe* & l'*Aſie* ſembloient poſſédées du même délire, qu'on ne parloit de toutes parts que de ſe percer, de ſe hacher, de ſe brûler, pour éclaircir qui auroit raiſon; qu'entre *Muſulmans*, *Grecs*, *Proteſtans*, *Catholiques*, il n'y avoit preſque pas un homme de ſang froid, pour réfléchir ſur l'extravagance de ſes voiſins, il étoit moins honteux d'être pour quelque choſe dans la bagarre : mais aujourd'hui que tous les autres viennent à réſipiſcence, & que l'hiver a calmé, depuis le *Danube* juſqu'au *Volga*, la folie du cimeterre & de la bayonnette, il eſt triſte de reſter ſeuls malades. *François*, *Anglois*, ne ſentirez-vous point cette humiliante vérite!

Au reſte, les caprices ou les dérangemens de la nature n'étant pas moins intéreſſans pour l'hiſtoire que ceux de la politique, cet hiver de 1778 à 1779, offre, entre les limites de l'*Europe* & ſon intérieur, un contraſte très-ſingulier, & digne d'être remarqué.

Il a été tout-à-la-fois extraordinairement doux & ſec, ce qui ſemble incompatible, depuis *Vienne* juſqu'à *Bayonne*. A peine, dans cet eſpace, a-t-on vu de la neige. Il y a même des Provinces plus expoſées, plus accoutumées au froid que les autres, où il n'en eſt point tombé du tout : il n'y en a point eu, par exemple, dans les *Pays-Bas*; & les productions de la terre les plus délicates,

celles qui ont ordinairement le plus besoin, même dans les climats doux, d'être défendues contre la gelée, n'en ont pas souffert ici même sans précaution : le mois de Mars y étoit déja paré de tous les agrémens du printemps.

A *Constantinople*, au contraire, & dans tout le voisinage du *Bosphore*, où ordinairement le froid est tempéré, il a été d'une rigueur inouie. La terre, accablée de neige, n'en étoit pas encore délivrée à la fin de Mars ; & cette neige avoit succédé à des inondations excessives, qu'elle reproduira vraisemblablement en se fondant : il semble que cette année le *Canada* se soit transplanté dans la *Grèce* & aux environs.

Quelle est la cause de ces étranges irrégularités ? La nature n'a-t-elle à verser sur ce globe qu'une mesure déterminée de froid, de chaud, de sécheresse, d'humidité ? Quand elle s'est trompée d'un côté dans sa distribution, est-elle obligée de lésiner ou de prodiguer de l'autre pour rattraper l'équilibre ? S'amuse-t-elle même de ces petites erreurs ? Est-ce un jeu pour elle de voir quelquefois grelotter les turbans, qui ne s'attendoient qu'à des zéphirs ; & de rendre inutiles chez nous, par de douces exhalaisons, les amas de fourrures dont nous commençons à nous empaqueter comme des *Lapons* ?

Ou bien est-ce réellement l'effet d'un dérangement dans le globe ? La grosse explosion qui a presque tué *Lisbonne*, a-t-elle produit dans notre boule un recul qui l'ait déplacée ? Les aspects en sont-ils changés ? Faut-il croire que, dans la

position où le soleil ne voyoit ci-devant que des beautés voilées & captives, avec les faces difformes de leurs géoliers, il admire maintenant les figures froides des *Allemandes*, les mines composées des *Angloises*, les phisionomies animées des *Parisiennes* ; & qu'en conséquence nous devions bientôt vendanger du muscat de *Ténédos* sur les rochers des *Orcades* ? Cela pourroit bien être. On peut voir ce que j'ai dit à ce sujet ci-devant Tom. I, p. 477 & suivantes de ces *Annales*.

SUÈDE.

TANDIS que de tous côtés, dans les climats les plus heureux, on se plaint, non sans fondement, d'une dégénération sensible, & que tout y annonce la décadence, c'est un spectacle vraiment admirable, que de voir une nation écartée, isolée, pour ainsi dire, & reléguée aux extrémités du globe, réduite au commencement de ce siècle au dernier degré de l'épuisement & de l'impuissance, réparer en peu d'années toutes ses pertes, rétablir l'ordre dans son administration, se remettre en état de reprendre son rang dans la liste des Puissances, & même d'être comptée bientôt au nombre de celles dont l'influence peut avoir l'effet le plus décisif dans la balance politique, où se pèsent mutuellement les Couronnes, Voilà ce qui arrive maintenant à la *Suède*.

Elle a joui un instant de cet honneur, dans le

ſiècle dernier, & même dans celui-ci : mais cette prépondérance momentanée étoit due aux qualités extraordinaires de deux de ces hommes turbulens & féroces, que l'on appelle des héros, parce qu'on n'oſe les nommer des brigands ; victimes eux-mêmes, à la fleur de leur âge, de ces exploits terribles qui faiſoient tant de malheureux, ils avoient déſolé leur patrie en l'illuſtrant : leur Royaume avoit payé par autant de ſang que de larmes la prétendue gloire dont les ravages exercés par des mains *Suédoiſes* couvroient les Chefs impitoyables qui les guidoient : auſſi, à chaque époque, une foibleſſe exceſſive avoit-elle ſuivi immédiatement cette frénéſie militaire ; & jamais Etat n'avoit éprouvé une détreſſe plus effrayante, que celle qui accabloit la *Scandinavie* à l'inſtant où des coups lancés au haſard firent juſtice de ſon *Guſtave Adolphe*, & de ſon *Charles XII*.

La reſtauration dont elle triomphe aujourd'hui, eſt d'un genre bien différent. Ce ne ſont plus ſes mains qu'une fièvre paſſagère arme d'une épée deſtructive ; c'eſt ſon cœur qu'une adminiſtration bienfaiſante réchauffe & ranime ; c'eſt dans ſes entrailles qu'une régie douce, & cependant vigoureuſe, porte la force & la vie. Un jeune Roi, après l'avoir véritablement conquiſe ſur une Compagnie deſpotique, en ferme les plaies que l'anarchie d'un Gouvernement Sénatorial envenimoit de jour en jour : il n'a reſtitué au Trône ſes vraies prérogatives que pour en faire un abri ſalutaire aux peuples : la Couronne éclipſée par la rivalité d'une tyrannie ariſtocra-

tique, est redevenue sur sa tête un astre puissant qui éclaire, console, & protège tout-à-la-fois la nation.

C'est une chose remarquable que cette révolution ait concouru précisément avec celle qui mettoit en *France* un terme à des entreprises moins avancées, mais non moins dangereuses : les *Parlemens* étoient humiliés chez nous, tandis que le Sénat s'évanouissoit en *Suède* : la rigueur & l'indulgence, dans les deux Royaumes, ont sans doute été proportionnées au besoin.

Depuis ce moment, le jeune Monarque n'a été occupé que des réformes qu'il a crues nécessaires : & pour les consolider, il s'est imposé lui-même la loi de les faire ratifier dans une Diète générale des Etats du Royaume, convoquée tous les six ans. Le premier terme est arrivé à la fin de l'année dernière 1778 : l'Assemblée s'est tenue en Novembre : elle a été ouverte & fermée par des discours dignes d'être consignés dans l'histoire.

En général, à la vérité, ces sortes de déclamations d'appareil n'étant que des espèces de protocoles, sans conséquence, rédigés avec des intentions serviles par des mains mercenaires, n'honorent ni la bouche qui les récite, ni l'auditoire qui les écoute. Elle n'offrent presque jamais que des monumens d'audace & de bassesse : leur ennuyeuse uniformité n'a par conséquent rien d'intéressant pour les siècles à venir.

Il n'en est pas de même des discours dont il s'agit ici : ils sont relatifs à des faits réels : ce n'est

[illegible] de vous convoquer [illegible] sont révolus [illegible] vous voyez [illegible] demander votre [illegible]. Quoique [illegible] les besoins urgens, me [illegible] le Royaume en leur [illegible] la splendeur.

[illegible] rappellez dans quelle situation j'ai reçu de [illegible] J'ai les rapports que j'ai fait dresser, vous [illegible] ont été inutiles pour rétablir la ré-[illegible]

[illegible] dans les résolutions, une fidélité invio-[illegible] ont maintenu la paix, & [illegible] de troubler notre sécurité. [illegible] tandis que les autres Puis-[illegible] en guerre ouverte, les [illegible] n'ai pas négligé de confer-[illegible] depuis si long-[illegible] par la nature : en for-[illegible] les liens du [illegible] plus puissans. J'ai une [illegible] de tous côtés [illegible] l'admiration de son [illegible]

» Ce repos, cette tranquillité, ne sont pas cependant mon ouvrage seul ; vous, Messieurs, & vos concitoyens, y avez contribué beaucoup par votre union, votre respect pour les loix, votre obéissance aux ordres que je vous avois prescrits pour votre propre bien-être, pour le bonheur de la patrie ; & ce n'est pas pour moi une satisfaction légère, de voir que la *Suède* donne à présent, par sa concorde, par sa vénération pour les loix, un exemple aussi glorieux qu'étoit humiliant pour elle le scandale qu'elle donnoit à l'*Europe* aux jours de ses dissensions domestiques, & de ses désordres.

» Si j'ai pris à cœur le soin de rétablir sa réputation chez l'étranger, son amélioration intérieure ne m'a pas donné moins de sollicitude : la réintégration de la Justice a été le premier objet de mes soins. J'ai cherché à la maintenir autant par la douceur que par la sévérité. De nouveaux Tribunaux ont été érigés où les anciens n'étoient pas suffisans ; les anciens ont été rappellés au devoir lorsqu'ils s'étoient écartés des loix.

» L'économie intérieure a été perfectionnée, en encourageant les établissemens actuels, & en en créant de nouveaux. Partout où les Gouvernemens étoient trop étendus, on les a partagés : on a ouvert des canaux ; ceux qui existoient déja ont été remis en état, & d'autres ont été ou déja commencés effectivement, ou rédigés en projet.

» L'agriculture va en croissant. La terre paroissoit refuser ses fruits durant votre dernière assemblée ; elle les prodigue aujourd'hui. Il seroit difficile de trouver l'exemple d'une récolte aussi constamment riche & abondante que celle de ces dernières années.

» Par les rapports que vos Députés vous communiqueront, vous verrez combien toutes ces parties de l'administration publique ont été perfectionnées. Encore une fois, ce n'est pas à moi seul que vous en devez avoir l'obligation. Les hommes que j'ai employés pour ces travaux pénibles, ont mérité, par leurs sages délibérations & leur application infatigable, la reconnoissance autant de leurs concitoyens que de la postérité.

» On n'a pas perdu de vue les forces de terre & de mer, &

vous trouverez des améliorations également remarquables en cette partie.

» Si tous les défauts n'ont pu être corrigés dans un si court espace de temps ; s'il reste encore beaucoup à faire, souvenez-vous, Messieurs, que les Rois sont hommes, & qu'il n'y a que le temps seul qui puisse guérir les plaies qu'il a faites lui-même.

» Vous trouvez ma Maison augmentée d'une Princesse qui en fait un des plus grans ornemens, qui descend comme moi du grand *Gustave Vasa*, & qui, quoique née étrangère, est devenue néanmoins un nouveau lien de concorde entre moi & un frere chéri (la Duchesse *de Sudermanie*, née Princesse *de Holstein-Eutin*), un frere dont les vertus, l'attachement pour moi, l'amour pour la patrie, ont souvent adouci mes peines, & m'ont allégé le pesant fardeau du Gouvernement; qui, constamment le même au milieu de tous les changemens, ne s'est jamais écarté par aucun motif, quelque séduisant qu'il fût, de ce qu'il croit devoir à la tranquillité & au bien-être de la patrie, & qui n'a jamais violé les liens de la confiance & de l'amitié qui nous ont unis dès notre plus tendre jeunesse. Ces sentimens qui m'animent pour un frere chéri, vous les avez pu remarquer, Messieurs, dans toutes mes actions ; mais mon cœur ressent une joie intérieure de pouvoir les faire paroître aujourd'hui aux ieux de toute la nation, & les répandre dans votre sein.

» Le Royaume, rentré dans le calme, jouit donc à présent d'une tranquillité parfaite, tant dans l'intérieur qu'au-delà de ses frontières : la main du Très-Haut, qui l'a si souvent délivré des plus grans dangers, semble vouloir veiller, en ce moment, d'une manière particulière sur notre sort futur, & affermir le Trône durant une longue suite d'années. Mon cœur, Messieurs, ses sentimens pour vous, vous sont connus. Né *Suédois*, j'ai aimé, dès mes plus tendres années, le Royaume de mes Ancêtres. Depuis que la Providence m'a élevé sur le Trône de mon pere, mon premier but a été de vous convaincre que j'aime mon peuple comme mes enfans. Tandis que tout m'impose ce devoir comme Roi & comme concitoyen, combien cette obligation ne s'accroîtra-t-elle point, lorsque bientôt je pourrai travailler comme pere pour le Royaume héréditaire de mon enfant !

Oui, Meſſieurs, peu de jours encore (1), & j'eſpère pouvoir confier à vos bras ce que la Providence m'aura accordé pour la conſolation de ma vieilleſſe & l'appui de mon Trône. Et à qui pourrois-je confier avec plus de sûreté ce qui me deviendra l'objet le plus cher au monde après mon peuple, qu'à vous, Meſſieurs, qui repréſentez ici toute la nation *Suédoiſe !* Perſonne de nous ne ſait encore quel bienfait l'Etre Suprême nous a deſtiné : mais, quel qu'il ſoit, je le recevrai avec la même gratitude, perſuadé que ſi c'eſt une fille, ſon ſexe ne méritera pas moins d'être l'objet de vos ſoins. Si le Ciel daigne combler la meſure de ſes bienfaits, en m'accordant un héritier, de ma Couronne, n'oubliez pas que vous l'aurez porté dans vos bras ſur l'Autel du Seigneur, & que vous aurez ajouté par le ſceau de la Religion une nouvelle force aux devoirs qui vous lieront envers lui. Priez le Ciel avec moi, qu'il lui plaiſe répandre ſa bénédiction ſur cet enfant, pour lequel je vous demande tout l'amour & toute la reconnoiſſance que je pourrai mériter pour moi-même durant le cours de mon règne. Qu'il devienne digne de monter un jour ſur le Trône de *Guſtave Erichſon* & de *Guſtave Adolphe !* Si ce même enfant devoit oublier jamais les obligations précieuſes qui lui ſeront impoſées dès le premier moment de ſa vie ; s'il devoit oublier que le premier devoir d'un Roi *Suédois* eſt d'aimer & d'honorer un peuple libre ; s'il devoit s'écarter du chemin que lui ont tracé les plus grans Rois qui ont ſiégé ſur ce Trône, je regarderois comme une faveur du Ciel, qu'il nous retirât le don qu'il nous auroit fait, quelque grande qu'eût été ma joie en le recevant, & quelque amère que pût être pour moi la douleur de le perdre : mais je ſerois inconſolable ſi ma poſtérité devoit oublier un jour après ma mort, que lorſque la Providence l'a miſe à la tête d'un grand Royaume, elle lui a donné en même-temps des ſujets libres & généreux, dont la proſpérité & le bonheur ſont confiés à ſes mains !

» C'eſt dans ces ſentimens que je fais l'ouverture de la préſente Diète. La diſcorde, qui a ſi long-temps déchiré cet Etat, a diſparu ; & il ne dépend que de nous d'en extirper les der-

(1) La Reine de *Suède* étoit alors à la veille d'accoucher ; & elle eſt en effet accouchée, quelques jours après, d'un Prince.

niers germes. Ne laissons à la postérité le souvenir de nos anciennes divisions, que pour l'avertir que la vengeance n'engendre que la vengeance; que les dissensions & l'esprit de parti font tomber dans le mépris les Royaumes les plus puissans, & les précipitent enfin dans une ruine totale! Que la confiance que vous me témoignez soit à jamais un exemple pour mes descendans, de l'utilité qu'il y a à mériter l'amour de la nation; & pour les vôtres, que l'union, la sincérité & la confiance réciproque sont les colonnes les plus inébranlables sur lesquelles s'appuient la liberté & les loix.

» Les propositions dont je vous ferai faire la lecture, vous convaincront ultérieurement, que tout ce que je viens de vous dire est l'expression véritable de mes principes. Je souhaite que Dieu répande la bénédiction sur nos délibérations; & je ne cesserai de vous être affectionné avec toute ma bienveillance & ma grace royale «.

Il est certainement difficile de rien dire de plus beau, de plus précis, de plus noble, & de plus touchant. Jamais, si l'on en excepte les harangues prononcées en *France* au nom du Thrône, en 1771, l'éloquence n'a mieux servi la Royauté.

Le discours de la clôture, le 26 Janvier 1779, n'est peut-être pas aussi imposant, parce qu'il n'est, pour ainsi dire, qu'une répétition; on y trouve cependant la même dignité, & un pathétique intéressant.

» Je fais aujourd'hui, a dit le Monarque, la clôture d'une Diète, qui sera dépeinte dans nos Annales avec des couleurs bien différentes de celles qui ont marqué les Diètes précédentes. Les anciennes loix *Suédoises* ressuscitées, ont aussi fait revivre la façon de penser *Suédoise*: toutes vues étrangères ont été exclues de nos Conseils: si la diversité d'opinions a excité quelquefois une chaleur un peu plus grande dans les délibérations, elle n'a servi qu'à éclaircir d'autant mieux les objets importans qui se traitoient, ou à vous convaincre que vous pouviez dire librement votre pensée, & exercer avec fran-

chiſe tous les droits qui vous ſont aſſurés par la Conſtitution. Si les Diètes des temps précédens ont ſouvent été remarquables par l'oppreſſion des citoyens, par la méſintelligence entre le Roi & le peuple, par des haines domeſtiques, celle que nous terminons aujourd'hui a conſolidé une nouvelle époque, où toutes les anciennes ſemences de la diſcorde, qui a partagé, durant près de ſoixante-dix ans, notre *Suède* en deux peuples, différant également l'un de l'autre en vues politiques, & plus d'une fois également coupables, ont été déracinées, & où le repos, la ſûreté publique ont été ſolidement établis.

» Après le cours de près d'un ſiècle, je ſuis, Meſſieurs, le premier de vos Rois qui aie pu congédier des Etats libres, ſans les opprimer, ou ſans être opprimé par eux ; & je m'aſſure que vous quitterez cette ſalle, pleins de confiance, que je ſerai toujours le protecteur de votre liberté & des loix, puiſque j'ai été celui qui vous les ai données de mon propre mouvement, & par une vraie conviction de ma conſcience. Oui, je ſais que vous êtes perſuadés que je regarde comme mon plus grand honneur d'être non-ſeulement le fondateur, mais auſſi le promoteur & le défenſeur de la liberté : & puiſque vous porterez cette façon de penſer à vos freres dans les Provinces, leurs cœurs vont être remplis d'amour pour la préſente forme de Gouvernement & de confiance pour moi. Par ce moyen les liens qui les uniſſent avec moi, & qui aſſurent le repos & le bien-être du Royaume, ſeront rendus plus forts, plus indiſſolubles que jamais.

Si les cauſes, qui ont donné lieu à votre convocation, ont été très-différentes de celles qui ont occaſionné preſque toujours les Diètes des temps précédens, le cours de nos délibérations n'a auſſi été marqué que par des efforts communs pour établir le bien-être d'une chère patrie commune : j'ai reçu de vous les preuves les plus touchantes de gratitude & de dévouement, tant pour moi & ma maiſon, que pour une digne épouſe, qui a rempli pendant votre ſéance le comble de mes deſirs, en me donnant un fils, un précieux appui de mon Trône. La part que vous avez priſe à ma joie, les liaiſons étroites où vous êtes entrés avec lui (1) ont redoublé, s'il ſe

(1) Les Etats en ont été les parrains.

peut, celles qui m'attachent à vous, mes chers sujets, & que je ne saurois trop resserrer. Il ne me reste aujourd'hui d'autre vœu que de voir cet enfant mériter les sentimens que vous lui avez montrés à son entrée en cette vie : qu'il les conserve durant le cours de sa carrière ! que le nom illustre que vous lui avez donné lui rappelle sans cesse les devoirs qui lui sont imposés, ainsi que les vertus que vous attendez de lui, & que vous avez droit d'en exiger ! Pour moi je n'épargnerai ni soins ni peines pour l'élever dans ces principes ; ma sollicitude la plus vive sera d'inspirer dans son tendre cœur ce même amour que le mien vous a voué.

» C'est, Messieurs, dans ces sentimens que j'ai ouvert la Diète : c'est avec la même affection, la même confiance que j'en fais la clôture : retournez à présent chacun chez vous ; reprenez vos vacations respectives ; & en les exerçant, réjouissez-vous de l'heureuse situation où se trouve la patrie.

» Vous, Messieurs, *de l'Ordre Equestre & de la Noblesse*, qui avez vu rétablir, dans la présente séance, les loix que l'immortel *Gustave Adolphe* vous avoit données, & qui les avez de nouveau ratifiées de concert avec moi, portez aux autres Membres de votre Corps le témoignage de mon attachement pour vous, de l'estime que j'ai vouée à un Ordre auquel la bravoure & l'honneur ont assuré le premier rang dans le Royaume ; estime que j'ai eu l'occasion de lui montrer plus que mes derniers prédécesseurs. N'oubliez point, que si l'heureuse paix dont l'État jouit à présent, ne demande pas de vous l'exemple du courage mâle que votre Ordre a si souvent donné sous le règne de mes ancêtres, j'ai cependant droit d'exiger que vous encouragiez vos concitoyens, & que vous soyez les premiers à leur faire voir quelle est votre affection pour moi, & avec quelle confiance vous vous reposez sur ma façon de penser.

» Messieurs *du Clergé*, c'est avec bien de la satisfaction que je vous fais mes remerciemens pour toutes les marques d'amour & d'attachement que vous m'avez données durant cette séance. J'ai reconnu en vous avec joie cette fidélité, ces sentimens que le Clergé *Suédois* a constamment montrés à ses Rois : inculquez les mêmes principes aux autres Membres de votre Ordre dans les Provinces. Elevé par la Providence sur le Trône de

Gustave I, qui fut animé par le zèle le plus vif pour les Dogmes *Evangéliques*, mon premier soin sera de les conserver dans toute leur pureté.

» Messieurs *de l'Ordre de la Bourgeoisie*, votre zèle & votre dévouement pour moi m'ont été d'autant plus agréables, que je regarde l'amour de mes sujets comme la plus grande récompense, l'encouragement le plus efficace, l'adoucissement le plus consolant du fardeau de ma Couronne. Vous allez reprendre aujourd'hui vos occupations ordinaires ; &, puisque vous êtes sur le point de quitter mon Trône, portez à vos concitoyens l'assurance, que c'est dans leur bonheur que je cherche le mien, & que mes soins n'auront point de bornes pour protéger & étendre leur commerce, leurs manufactures, en un mot, tout ce qui peut servir à leur avantage.

» Vous, Messieurs *de l'Ordre des Paysans*, qui avez été les premiers à me donner en cette Diète des preuves de votre confiance & de votre attachement, & dans lesquels j'ai retrouvé, avec l'émotion la plus vive, les sentimens que la dernière classe du peuple en *Suède* a toujours eu pour ses Rois, communiquez à vos compatriotes chez vous ce que vous avez entendu ici de ma bouche : assurez-les de l'affection particulière que je porte à cet Ordre, qui est à-la-fois le cultivateur & le défenseur du Royaume, & qui en a été plus d'une fois le sauveur.

» Je vous promets à tous, Messieurs, que je n'oublierai rien de ce qui pourra contribuer au bien de la *Suède* ; j'espère, si les affaires du Royaume l'exigent, de vous revoir de nouveau dans une conjoncture aussi favorable que celle où nous nous séparons en ce moment, & de retrouver dans mes chers sujets un peuple uni, brûlant, à l'envi l'un de l'autre, d'un noble zèle pour le bonheur de la patrie. Dieu vous conserve & rende votre retour chez vous heureux ! Pour moi, je ne cesserai jamais d'être, &c. «

Au milieu d'un éclat si brillant, il faut cependant remarquer une tache ; la sincérité de l'histoire ne permet pas de dissimuler une anecdote un peu affligeante : on a déja vu ci-devant com-

bien il étoit ſurprenant qu'avec un cœur auſſi noble, & un deſir auſſi vif de ménager les vrais droits du peuple, le Roi de *Suède* ſe fût laiſſé perſuader d'adopter un ſiſtême prohibitif ſur la diſtillation de l'eau-de-vie, & de fonder un des revenus de ſa Couronne, ſur une police auſſi onéreuſe, tout-à-la fois, & auſſi humiliante. Ce ſont ſur-tout les habitans de la campagne pour qui cette charge eſt plus embarraſſante & plus fâcheuſe. Cette liqueur, braſſée par la Couronne, eſt néceſſairement plus chère que celle qu'ils fabriquoient à leur aiſe, de leurs propres grains, au ſein de leurs familles, avec leurs enfans pour témoins & pour aides. Le tranſport en eſt plus long, plus difficile, la garde plus gênante, la perte plus difficile à réparer.

Admis en *Suède* (& c'eſt le ſeul pays du monde où ils aient cet avantage), au rang des coopérateurs du Trône, aſſociés à l'inſpection directe, & à la création des loix, ils ont fait entendre leurs remontrances ſur ce point évidemment défectueux de la légiſlation : ils ont fait les efforts les plus ſoutenus, pour en obtenir la réforme : ils n'ont pas pu réuſſir, & les chaudières royales ont été maintenues.

Ne nous laſſons pas de le répéter : les grandes Cours de l'*Aſie* n'ont jamais été ſouillées de cette cupidité mercantile. A *Conſtantinople*, à *Iſpahan*, à *Delhy*, à *Peking*, à *Meaco*, jamais on a imaginé d'élever des boutiques dévorantes au nom du Prince, & d'en faire un marchand privilégié. Si le *Mogol* ne permet de fouiller les mines de diamans,

mans, qu'avec une réſerve expreſſe des plus gros cailloux qu'on y trouve, ce n'eſt pas du moins pour en faire un débit aviliſſant, qu'il ſe permet un abus d'autorité auſſi odieux, & ce n'eſt qu'une denrée de luxe qu'il y aſſujettit. Ces ſuperfluités brillantes, arrachées à l'induſtrie laborieuſe par le deſpotiſme, ſervent au moins à rehauſſer l'éclat du Trône qui les envahit.

Mais dans notre *Europe*, ce ſont des alimens, ou des objets devenus preſque auſſi néceſſaires par l'habitude, que le délire de la finance a conſeillé aux Souverains de s'approprier. Dans un de ſes premiers Royaumes, il a traveſti le Monarque en débitant excluſif de *ſel* & de *tabac* : en *Suède*, en *Ruſſie*, c'eſt de l'*eau-de-vie* que les Princes fabriquent & tiennent dans leurs échoppes : en *Angleterre*, c'eſt du *café*, du *chocolat* : en *Eſpagne*, c'eſt de la *paille*, de l'*orge*, de la *viande*, qu'ils mettent ſur le marché : ailleurs, c'eſt autre choſe.

Et ce qu'il y a d'affreux, c'eſt que ces terribles boutiquiers, n'oubliant ce qu'ils ſont qu'au moment de la vente, ſe ſervent de toutes leurs forces pour rendre leur commerce lucratif & paiſible. Ils mettent au rang des crimes, la concurrence qui le dérange : c'eſt avec des potences qu'ils écartent les rivaux aſſez hardis pour eſſayer d'en partager les profits.

Cela eſt déja bien dur, & ce n'eſt cependant pas encore tout. On doit bien s'attendre que la négligence & même la prévarication régneront

dans des manufactures soutenues par des archers & des bourreaux : des détailleurs qui tiennent leurs comptoirs *de par le Roi*, ne se feront pas de scrupule de vendre des denrées défectueuses, parce qu'ils sont sûrs, ou du silence des acheteurs, ou de l'inutilité de leurs plaintes; aussi n'y a-t-il rien de si sale, de si dégoûtant que le sel *gabellé* (1) en *France*. En le fournissant bon, la Ferme gagneroit encore cent pour un sur ce présent de la nature. En le mouillant, en le mêlant de sable, de terre, &c. on se procure un second bénéfice.

Il est bien probable que les distillateurs de la Monarchie dans le *Nord* ne sont ni moins industrieux, ni plus délicats : & voilà comme on mène le *peuple !*

AMÉRIQUE-SEPTENTRIONALE.

Enfin, après une espèce de sommeil, les *Insurgens* semblent avoir été réveillés, mais c'est par un coup de tonnerre. Depuis long-temps,

---

(1) *Gabeller* le sel, si je ne me trompe, c'est y fourrer une certaine quantité d'ordures, dont l'espèce est le secret des greniers, & la pierre de touche de la contrebande. On la change de temps en temps, & elle varie d'une Province à l'autre. Quand les gardes, dans leurs visites, trouvent du sel trop pur, exempt de ces immondices royales, ils en concluent, & les Juges prononcent gravement qu'il y a *fraude*. Les épreuves du feu, de l'eau, tant reprochées à nos peres, n'étoient certainement pas plus barbares, ni plus honteuses.

au milieu de la disette des nouvelles, on soupçonnoit que leur fortune terrestre commençoit à changer; on avoit même des indices d'une révolution dans la *Géorgie*, soit qu'elle eût été produite par une défection volontaire, soit qu'elle eût pour cause le succès d'une bataille favorable à l'armée royale.

L'incertitude est maintenant détruite; on ne peut plus douter que cette Province ne soit domptée: sa soumission est cimentée par le sang de deux mille défenseurs de sa prétendue liberté. Demandons toujours si le plaisir d'être vexé au nom du *Congrès*, plutôt qu'en celui de *George III*, vaut réellement un pareil sacrifice?

Cette action a eu lieu le 3 Mars 1779: elle confirme ce que les *Anglois* ont tant de fois répété, & ce que la catastrophe de *Saratoga* avoit rendu problématique, que les troupes des *Insurgens*, pour être composées de *citoyens*, n'en valent pas mieux. On ne dit pas de quel nombre d'hommes étoit composée celle qui vient de fuir si malheureusement devant des esclaves: mais si en effet elle a eu, comme on le publie, plus de deux mille hommes tant tués que noyés, il falloit qu'elle fût considérable. Le corps qui l'a détruite n'étoit que de neuf cens hommes, & il n'en a perdu que cinq. Il est difficile de cueillir des lauriers à meilleur marché.

Cet évènement, tout fâcheux qu'il doit paroître aux partisans du *Congrès*, est peut-être moins effrayant cependant que la désunion qui semble

se glisser entre ses Membres, & la discorde qui l'attaque dans son intérieur. On a déja vu dans les Papiers publics une attaque imprimée livrée par un de ses Agens en *Europe*, à ses Collègues dans ce Ministère. Il s'agit maintenant d'une brouillerie sérieuse entre le principal instrument de ses exploits & une Province entière.

Le fameux *Arnold*, chargé du commandement à *Philadelphie*, a été dénoncé, dit-on, au *Congrès* & au *Public*, par le Conseil de *Pensylvanie*, comme coupable de *concussion*, *d'abus d'autorité*, &c. Le Procureur-Général de ce Corps a même été autorisé, par délibération du 3 Février 1779, à intenter au Guerrier un procès dans les formes.

On répand maintenant une espèce de manifeste de celui-ci, daté du 9 du même mois : c'est une pièce curieuse, si elle est authentique. Il s'adresse au Public :

» Après avoir fidèlement servi ma patrie durant près de quatre ans, sans que jamais ma conduite publique ait été blâmée, je m'attendois peu à me voir charger aujourd'hui de délits, dont aucune des personnes, qui me connoissent, ne m'auroient, je crois, soupçonné. Depuis que j'ai quitté *Philadelphie*, le Président & le Conseil de cet Etat ont présenté au *Congrès* huit chefs de plainte contre mon administration pendant que j'y ai commandé ; non content d'avoir ainsi travaillé à me perdre auprès du *Congrès*, ils ont fait imprimer & répandre des copies de cette accusation dans les différens Etats, avec dessein de prévenir le Public contre moi, pendant que l'affaire est encore indécise. Leur procédé, en hasardant cette accusation que depuis que j'ai quitté la ville, est d'autant plus cruel & perfide, que mon intention d'en partir étoit publiquement connue quatre semaines auparavant. Qu'il me soit permis d'informer le Public, que j'ai prié le *Congrès*

de faire assembler un *Conseil de Guerre*, pour faire des recherches sur ma conduite ; & je m'assure que mes compatriotes me feront la justice de suspendre leur jugement, jusqu'à ce que j'aie eu l'occasion d'être oui & condamné ou absous. J'espère que l'issue de l'affaire prouvera, qu'au lieu d'être coupable d'abus de pouvoir, comme on m'en accuse, la présente attaque contre moi est une prostitution de pouvoir aussi grossière, qu'aucune qui ait jamais fait la honte d'une administration foible & méchante ; & qu'elle montre contre un homme, qui a tâché de bien mériter de sa patrie un esprit de persécution, qui déshonoreroit le ressentiment particulier d'un individu, & qui doit rendre méprisable tout Corps public qui s'en est laissé maîtriser. *Signé*, BENOÎT ARNOLD «.

Voilà donc de tous côtés des *Conseils de Guerre*, & des honneurs militaires à réhabiliter. Cela est assez plaisant : mais entre ceux du Nouveau-Monde & celui de l'ancien, il y a cette différence, que les premiers pouvoient, & peuvent, ou se tromper, ou même prévariquer, sans qu'il en résulte d'autre mal que de perdre un innocent, ou de sauver un coupable ; au lieu que dans cet autre hémisphère, quelque parti que prennent dans la querelle les Juges invités à la terminer, il y a de part & d'autre un très-grand danger pour leur parti.

Que dans une guerre civile, un Général porté à sa place par l'esprit turbulent qui l'a fait distinguer au milieu de ses camarades, ne se soit pas cru lié par des loix, & qu'il en ait appellé souvent à son épée des décisions de la Jurisprudence ; ou qu'un Tribunal nouvellement créé, orgueilleux, & jaloux de ses prérogatives, en raison de ce qu'elles sont encore douteuses, ait été blessé de l'indépendance d'un héros ; qu'il ait regardé

comme une oppreſſion injurieuſe la rapidité expéditive qu'un homme de guerre exigeoit dans l'obéiſſance, l'un & l'autre de ces deux cas eſt vraiſemblable. L'accuſé & les accuſateurs peuvent avoir également tort & raiſon.

Mais c'eſt cela même qui rend la circonſtance auſſi délicate que terrible pour le *Congrès*.

La foibleſſe ou la ſévérité lui feront également un ennemi dangereux. Comment condamner un homme intrépide, armé, qui n'a qu'à faire deux pas en arrière pour recevoir des *Anglois* une abſolution honorable, avec les plus flatteuſes récompenſes ? Mais auſſi, comment éluder les plaintes d'une Compagnie qui peut également, d'un mot, punir celle qui aura refuſé de la venger ?

Tel eſt, dans toutes les guerres civiles, le malheur & l'embarras des Chefs du parti qui n'a pas en ſa faveur le nom, & l'apparence du pouvoir légitime. Ayant une fois donné l'exemple de la révolte, ils en ſont toujours menacés : ils doivent d'autant plus la craindre, que le mécontentement qui les trahit, peut toujours s'honorer du nom de ſcrupule, & la déſertion s'appeller réſipiſcence.

C'eſt ce qui fait que les révolutions réuſſiſſent ſi rarement. C'eſt ce qui rendoit *Céſar* ſi indulgent pour tous ſes partiſans, qu'on appelloit ſes *complices* dans le camp de *Pompée*. C'eſt ce qui donna à *Henri IV* tant d'aſcendant ſur le Duc *de Mayenne*;

& de nos jours, ce qui a défendu le sang des *Solimans*, des *Mahomets II*, contre la fortune d'*Ali-Bey*.

Cromwel n'étoit pas astreint à tant de ménagemens ; mais tant qu'il laissa subsister le nom de la République, le fanatisme occupoit & enchaînoit les esprits ; il étouffoit l'ambition & tous les autres penchans : & quand le retour de la tranquillité commençoit à laisser aux esprits le loisir de la réflexion, le *Protecteur* étoit déja assez le maître, pour n'avoir besoin de s'astreindre à ménager personne.

D'ailleurs, dans tous les temps, ni *César*, ni lui, ne se rendirent les instrumens d'un *Congrès* ; différence bien essentielle entre les révolutions qui les portèrent tous deux sur le Trône, & celle qui le renverse en *Amérique*.

ANGLETERRE.

QUAND vous entrez dans une salle, où un homme opulent donne un grand repas, l'ordre qui y règne, enchante vos regards ; tout est propre ; tout est magnifique ; tout, jusqu'à la valetaille même dévouée à servir la paresse voluptueuse qui fait une des jouissances de la bonne chère, flatte la vue & l'imagination.

Combien l'une & l'autre seroient désagréablement affectées, si on les fixoit tout-d'un-coup

fur la cuifine où ce fuperbe appareil a été créé ! Combien de fang ! Combien de vilainies ! Combien d'immondices ! Concevroit-on comment la fomptuofité dont brille le fallon, a pu naître au milieu des ordures qui encombrent le fouterrain ?

Il en eft à-peu-près de même, fur-tout aujourd'hui, des exploits de guerre les plus éclatans. Nous fommes éblouis de la gloire de nos héros : mais pour amaffer l'argent qui les fait mouvoir, combien de vexations, de rufes baffes, de tyrannies odieufes ! Combien de volailles égorgées fourdement pour fournir un feul de ces plats dont fe nourrit l'orgueil des guerriers, & la ftupide admiration des peuples !

Les Adminiftrations n'ont pas toujours la prudence ou l'art de déguifer ces honteux préliminaires de l'héroïfme ; il n'y en a point qui ait, à cet égard, moins de pudeur, ou de difcrétion que celle de la *Grande-Bretagne*. Le Gouvernement *Anglois* eft forcé de montrer à nud toutes fes reffources ; & comme cette révélation revient chaque année, avec une augmentation de befoin, fi les hommes étoient capables de réfléchir, fi l'habitude n'émouffoit pas l'impreffion du ridicule, comme celle de la terreur, ce n'eft qu'avec des éclats de rire qu'on pourroit voir au Parlement, un Miniftre, fe préparer à l'ouverture du *budget*, c'eft-à-dire, tirer de fon porte-feuille la lifte des moyens propres à efcamoter l'argent du Public au nom de la nation.

On a vu, les années précédentes, les efforts de génie qu'ont fait fur cet article effentiel les

Agens de la Couronne ; ils n'ont pas été moins féconds cette année. Ils ont proposé d'abord une augmentation de cinq pour cent, ou d'un vingtième, sur tous les impôts déja existans, ce qui est facile à calculer & à percevoir : mais ce qui est curieux & noble, c'est le projet d'une taxe toute nouvelle de 5 schell. sur chaque Maître de Poste, ou de Diligence ; d'un autre d'un sol par mille sur chaque cheval de poste, payable par les voyageurs ; d'un autre aussi d'un sol par mille sur chaque Diligence, payable par les Entrepreneurs ; d'une autre de 50 liv. sterling sur chaque Bureau de Loterie, espèce d'établissement très-étrange, multiplié à l'excès dans *Londres*, ainsi que dans le reste de l'*Europe*, & qui fournira quelque jour un article bien sérieux, mais bien intéressant dans ces *Annales* : & voilà à quel prix on est Roi de la mer.

Les *Anglois* ne pourroient-ils pas dire, à ce spectacle, comme le Mage de notre *Sémiramis* :

Ailleurs on nous envie : ici nous gémissons.

Ce qui est plus étrange encore, c'est que toutes ces extorsions, car enfin il faut bien donner aux choses leur nom propre, n'ont pour objet que de payer les arrérages d'une somme énorme, dont le capital consommé chaque année, laisse subsister la dette entière, avec la nécessité d'en contracter une nouvelle, au moins égale, pour subvenir aux besoins de l'année suivante. Les spectateurs éclairés parmi les étrangers, témoins de l'accroissement successif de cette masse, & de la tranquillité des *Anglois* qu'elle semble devoir écraser, se

demandent souvent, quelle est donc la politique de cette nation ?

Il est sûr qu'aujourd'hui leurs engagemens publics sont hors de toute proportion avec leurs facultés. Quand ils voudroient liquider le fonds de leurs dettes, ils ne le pourroient pas, même en vendant & leurs possessions, & leurs personnes, & jusqu'à leurs espérances, sorte de domaine auquel cependant ils assignent une assez vaste étendue.

Leur position à cet égard est connue : ils ne la dissimulent pas : leur bilan journellement consigné dans leurs propres papiers révèle sans cesse à l'*Europe* & leurs besoins, & leurs dissipations, & leur impuissance. Comment, dit-on, dans cette situation conservent-ils d'un côté leur calme, & de l'autre leur crédit ?

J'avoue que c'est un problême très-difficile à résoudre : j'invite les spéculateurs politiques à me communiquer leurs idées sur ce sujet : de mon côté je chercherai la solution ; & si je la trouve, j'en ferai part au Public.

Au reste, si l'Administration financière de cette isle ne fait pas plus d'honneur au peuple qui l'habite, que celle du reste de l'*Europe*, à ses enfans, on trouve au moins dans sa police judiciaire, une flexibilité pour les conseils de la raison que cette pauvre directrice du genre humain rencontre rarement ailleurs.

Nous avons vu ci-devant combien étoit ridi-

cule, absurde en lui-même, & injuste le procès de l'Amiral *Keppel* : en l'annonçant dès le N°. 35 de ces *Annales*, j'ai observé que c'étoit une récrimination odieuse ; que s'il y avoit eu sur la flotte *Angloise* le 27 Juillet un délit commis, & susceptible de vérification, il ne pouvoit se trouver que dans la conduite du Vice-Amiral *Palliser*, accusé par son Supérieur de *désobéissance*.

Cette idée a germé dans les esprits. L'impulsion donnée au procès de *Keppel* partoit d'une main trop puissante, pour qu'on pût songer à l'arrêter : mais après sa justification, le cri public a fait reprendre la procédure que l'autorité avoit étouffée ; maintenant le Vice-Amiral est traduit comme accusé sur le théâtre où il avoit dominé comme accusateur : le crime qu'on lui reproche, est la *désobéissance*. Il faut attendre l'évènement.

Il est difficile de plaindre le sort de cet homme distingué d'ailleurs, à ce qu'il paroît, par des qualités estimables. Ses détracteurs même ne lui refusent ni du courage, ni de l'intelligence : & l'Amiral *Keppel*, en inculpant son indocilité, a toujours loué sa valeur : mais si, dans le procès précédent, il n'a été que l'instrument d'un complot ministériel, comme on l'a soupçonné, il est difficile de l'estimer : & s'il n'a suivi que son propre penchant, qu'un desir aveugle de vengeance contre des plaintes que lui-même avoit provoquées, on ne verra dans son danger actuel qu'une juste punition.

Tandis que ce flux & ce reflux d'accusations où les mêmes personnages jouent des rôles si opposés, amusent & occupent les esprits à *Londres*, un évènement vraiment tragique a remué les cœurs : jamais en effet leurs théâtres n'ont offert une scène plus affligeante.

Une fille aimable, distinguée par des talens & de la beauté, quoiqu'elle ne fût plus dans la première jeunesse, nommée *Marthe Ray*, sortoit de *Cowent-Garden*, un des spectacles de *Londres*. Elle alloit, avec une de ses amies, rejoindre sa voiture. Un homme l'approche, la tire par le bras, pour l'obliger à tourner la tête de son côté ; & dans l'instant de ce mouvement il lui appuie un pistolet sur le crâne qu'il lui fait sauter ; de l'autre main il se tire à lui-même un coup que la précipitation, ou le mouvement de la foule rend inutile ; & au lieu de fuir, il se précipite sur le cadavre de sa victime, en criant aux spectateurs, avec le ton du désespoir : *Tuez-moi, tuez-moi ; au nom de Dieu, tuez-moi.*

Au lieu de le tuer, on l'a saisi, mené en prison ; & bientôt après, sur une procédure aisée à instruire, on l'a condamné à être pendu, & livré aux Chirurgiens pour être *disséqué ;* espèce de second supplice que la loi ajoute pour l'imagination contre les assassins. Celui-là se nommoit *Hackman*.

Il paroît qu'une passion furieuse & dédaignée a été le principe de ce crime : les exemples en

sont rares, soit qu'il y ait peu d'amours aussi ardens, soit qu'il ne se rencontre pas beaucoup de refus aussi soutenus.

Une autre singularité dans l'aventure, c'est que l'objet de ce transport étoit depuis seize ans maitresse favorite d'un des principaux Ministres. Une fidélité si constante d'une part, si délicate de l'autre, n'est pas beaucoup plus commune que la phrénésie qui en a terminé le cours.

ITALIE.

Depuis long-temps, ce pays favorisé par la nature, est assez heureux pour ne tenir qu'un article bien court dans la liste des nouvelles. Heureux le peuple, il faut souvent le redire, qui ne fournit point d'aliment à la curiosité de ses voisins! Le seul incident qui ait mérité l'attention du Public, c'est la maladie du *Pape* : il faut qu'elle ait été sérieuse, puisque pendant quelque temps l'accès près de sa personne a été interdit, & toute expédition directe des affaires suspendue. Il paroît que sa convalescence est maintenant décidée.

Naples. Une loi singulière qui vient d'être promulguée dans ce Royaume, mérite de tenir une place dans le registre des principaux évènemens de ce siècle.

L'idée poussée trop loin de la liberté nécessaire pour le mariage, & une méprise dans la définition du respect dû au Sacrement par lequel l'Eglise sanctifie ce contrat, avoit introduit dans le droit Ecclésiastique sur cette partie, une licence dangereuse pour l'ordre des familles, & par conséquent pour la société.

Elle subsiste encore dans toute sa force en *Espagne*, & presque dans toute l'*Italie*. Elle a été réformée il y a long-temps en *France* : ce n'est que de nos jours qu'elle l'a été en *Angleterre*. On avoit, de nos jours aussi, fait à *Naples* quelques efforts pour la réprimer : mais dans ce pays où apparemment l'imagination plus ardente rend le joug des loix plus fâcheux, ou fournit plus d'expédiens pour les éluder, on en avoit trouvé un, inconnu dans le reste de l'*Europe*. Des amans, qui désespéroient d'obtenir l'aveu paternel pour leur union, s'accordoient pour supposer un *viol* : & comme c'étoit un crime dont le mariage subséquent pouvoit seul faire éviter la peine, & opérer la réparation, il falloit bien que les parens cédassent : ils préféroient une alliance inégale, soit à l'échafaud pour un sexe, soit à un opprobre ineffaçable pour l'autre. La législation *Napolitaine* vient de publier un Edit, tendant à proscrire cet abus ; effet qu'il n'aura peut-être cependant pas.

Il défend aux Tribunaux *de recevoir à l'avenir aucune plainte de viol, à moins*, est-il dit, *qu'il ne soit évident que c'est un viol bien réel, & sans collusion* : mais, pour s'assurer de cette réalité, ne faut-il pas une information, & pour faire cette

information, ne faut-il pas admettre la plainte? La loi porte donc avec elle sa propre révocation.

C'est là un défaut commun à toutes nos loix; & dans tous nos Etats modernes, vermisseaux nés de la décomposition de l'Empire *Romain*. Sous prétexte d'expliquer son Ordonnance, le Législateur y joint presque toujours des restrictions qui la détruisent.

Dans un autre grand Royaume, il ne paroît jamais de loi nouvelle, qu'on n'ajoute *n'entendons néanmoins déroger à toutes les loix précédentes, lesquelles seront exécutées selon leur forme & teneur, dans tous les articles auxquels il n'est expressément dérogé par la présente.* N'est-ce pas risquer d'introduire la confusion, en voulant établir la clarté? Ce que l'on supprime a toujours quelque liaison avec ce que l'on veut laisser subsister; & ce qui en résulte, c'est qu'au lieu d'assurer l'exécution des anciennes loix par les nouvelles, on fournit un moyen à la chicane pour les éluder toutes.

Il en est de même ici. N'auroit-il pas mieux valu, au lieu d'interdire aux Juges la faculté de recevoir les plaintes en viol, leur enjoindre au contraire de les instruire à la rigueur; mais déclarer nul tout mariage contracté après un semblable préliminaire? Le vrai moyen de supprimer la feinte, c'étoit de la rendre inutile. Qui voudroit s'exposer au danger d'une procédure criminelle de cette nature, quand il n'y auroit plus d'espoir d'en recueillir le fruit?

C'eſt ce que l'on a très-ſagement ſtatué en *France*, à l'égard du *rapt :* mais on s'eſt bien gardé de défendre l'inſtruction qui peut ſeule établir le délit dont réſulte l'incapacité.

FRANCE.

ON avoit cru tarie cette veine de procès ſinguliers qui a honoré pendant quatre ans le Parlement fantaſtique dont la naiſſance & la diſparution feront pour la poſtérité un des plus piquans articles de l'hiſtoire de ce ſiècle. Mais, ſoit que dans un temps où preſque tout ce qui arrive ſort de l'ordre naturel des choſes, le *Palais* ſoit auſſi fécond en incidens extraordinaires, que la *Politique*, la *Littérature*, &c. ſoit plutôt que l'attention publique, une fois fixée de ce côté-là, ſe nourriſſe encore des petites merveilles du Barreau, comme, proportion gardée, des déſaſtres de la guerre, ou des petites parades de l'*Académie*, & qu'en conſéquence les ſingularités qui ſe reproduiſent dans cette arène acquièrent un éclat qu'elles n'avoient pas autrefois, on continue à y voir de temps en temps paroître des aventures qui piquent la curioſité, & attirent l'affluence des ſpectateurs, en fourniſſant des ſujets de réflexions utiles aux hommes capables d'en faire. Dans le nombre j'en diſtinguerai trois, dont deux aſſez connues, & la troiſième non moins digne de l'être.

RÉCLAMATION D'ÉTAT

EN FAVEUR D'UN SOURD ET MUET.

S'IL y a quelque chose qui puisse d'une part dégoûter un homme vertueux de la bienfaisance, & de l'autre justifier le pyrrhonisme non-seulement sur les faits, mais sur les actes destinés précisément à le détruire, c'est assurément cet étrange procès. Il n'est pas terminé : peut-être même l'arrêt interlocutoire prononcé en dernier lieu par le Parlement de *Paris* est-il plus propre à produire de quoi redoubler l'incertitude, que des renseignemens capables de la dissiper : en attendant l'arrêt qui dénouera, ou coupera le nœud, j'en vais donner le précis.

Le premier Août 1773, un enfant d'environ dix à douze ans, autant qu'on peut en juger, & *sourd & muet*, est trouvé dans la campagne aux environs de *Mont-Didier*, périssant d'inanition, couvert de haillons en lambeaux. Des personnes charitables le recueillent, & le secourent.

Quand il est rétabli on décerne un ordre pour le renfermer dans un de ces asiles que le présent funeste de la *liberté* rend nécessaires, plutôt que désirables, à la classe indigente de la société ; asiles qui ne dérobent un instant les malades adultes à la misère, que pour les lui rendre à dévorer plus sûrement, quand ils ont retrouvé leurs forces ; asiles qui n'accueillent l'enfance que pour

la dévouer à un esclavage d'autant plus dur, qu'il la soumet à trouver par-tout des maîtres, sans pouvoir espérer nulle part des protecteurs; & que de plus il est accompagné d'une sorte d'opprobre, plus difficile à effacer que ne l'étoit dans l'ancien ordre des choses la flétrissure de la servitude. La Police & la charité n'ont pas trouvé d'autre moyen pour compenser en apparence les maux dont l'affranchissement prétendu des hommes, nés sans richesses, a été la source: & l'on ose les en féliciter, comme s'il ne valoit pas mieux pour des infortunés vivre sous un maître, intéressé à les conserver, à les défendre, que de languir dans un hôpital, ou de fondre dans une maison de force.

Quoiqu'il en soit le petit misérable est d'abord traîné à *Bicêtre*, & ensuite pour cause de maladie transféré à l'*Hôtel-Dieu*. Ce changement de séjour n'étoit pas une fortune.

On le guérit de son infirmité passagère: mais l'autre infirmité naturelle qui le distinguoit le fit connoître de l'homme bienfaisant & généreux, dont j'ai eu occasion de parler ci-devant, de l'homme qui a l'art de créer des organes pour entendre & pour parler aux individus que la nature a voulu priver de la parole & de l'ouïe: son habitude à converser dans cet idiôme nouveau lui fit tirer, de l'espèce de statue qu'il animoit, des indices dont il résultoit que l'abandon de l'enfant étoit la suite d'un complot formé pour s'en débarrasser.

En recueillant ces commencemens de lumières,

M. l'Abbé *de l'Epée* composa une notice, qu'on se souvient d'avoir lue dans tous les Papiers publics en 1776. Elle étoit conçue en ces termes :

Du premier Mars 1776.

» Le 2 Septembre 1773, * on a trouvé sur le grand chemin » de *Péronne*, par *Compiegne*, proche *Séchelles*, un jeune enfant sourd & muet, âgé d'environ douze à treize ans. On » l'a conduit à *Paris*, & mis à l'*Hôpital-Général* avec l'indication ci-dessus : il a été mené ensuite à l'*Hôtel-Dieu* pour » cause de maladie, & y est resté pour servir selon ses forces » dans une des salles.

» Etant parvenu maintenant à l'âge de quinze ans, il s'exprime par signes d'une manière assez sensible pour faire entendre :

» 1°. Qu'il est d'une famille honnête & aisée.

» 2°. Que son pere, qui étoit boîteux, est mort.

» 3°. Que sa mere est restée veuve avec quatre enfans, savoir trois filles & lui.

» 4°. Que sadite mere portoit des rubans, avoit une montre, de beaux habits, une maison vaste, & des domestiques » pour la servir, & que lui-même il y a toujours été servi.

» 5°. Qu'il y avoit un grand jardin, un jardinier pour le » cultiver, & que ce jardin rapportoit beaucoup de fruit : il » explique ce qu'on faisoit pour le conserver pendant l'hiver.

» 6°. Qu'en un certain jour on l'a fait monter sur un cheval avec un cavalier.

» 7°. Qu'on lui a mis un masque, afin qu'il ne vît pas où » on le menoit.

» 8°. Qu'après l'avoir mené bien loin, le cavalier l'avoit » abandonné.

---

* Cette date n'étoit pas juste : mais elle ne peut être reprochée à l'Abbé *de l'Epée*, qui ne recevoit encore alors de renseignemens que de son muet, & qui n'avoit pas appris de lui qu'il s'étoit écoulé un mois entre sa découverte, & son entrée à *Bicêtre*. D'ailleurs cette méprise a été éclaircie & rectifiée dès le commencement du procès.

» Il s'agit de faire rendre à ce misérable enfant son nom;
» son état & ses biens.

» M. le Comte *de Saint-Germain*, &c. ordonne à toutes les
» Brigades de Maréchaussée du Royaume de faire les informa-
» tions & recherches les plus exactes pour découvrir, s'il est
» possible, le lieu de la naissance du jeune homme dont il
» s'agit, ainsi que les noms & qualités de ses parens, & de lui
» en donner avis sur-le-champ, &c. «

Trois mois après, le 5 Juin suivant, l'Abbé *de l'Epée* reçut par la voie des bureaux le renseignement que voici.

» Mad. *de Hauteserre*, qui va passer tous les ans huit mois
» à *Toulouse*, y a une maison à loyer. Au commencement de
» l'année 1773, elle prit chez Mad. la Comtesse *de Solar*,
» originaire de *Paris*, & veuve de M. le Comte *de Solar*, an-
» cien Militaire, mort à *Alby*, un appartement, au-dessous
» duquel il y avoit un très-beau & très-vaste jardin. Cette
» dame *de Solar* avoit en ladite année 1773, suivant le rap-
» port de ladite dame *de Hauteserre*, une fille âgée d'environ
» quatorze ans, & un garçon sourd & muet, qui pouvoit
» avoir alors douze à treize ans. Ce dernier, dit-elle, avoit
» des cheveux & sourcils blonds, les ieux bleus, bien fendus
» & tirant un peu sur le gris, la tête ronde & paroissant
» grosse, le visage ovale & maigre, de belles couleurs, le nez
» bien fait, la bouche grande, les dents mal rangées, & une
» *surdent*; ayant une intelligence surprenante. Cet enfant par-
» tit de *Toulouse* vers le commencement du mois d'Août de
» ladite année 1773, sous la conduite d'un jeune homme, &
» sous le prétexte de l'emmener aux eaux de *Barège* pour
» le guérir de sa surdité, & on ne l'a plus vu. Sa mère est
» morte en Novembre ou Décembre de l'année dernière, &
» sa sœur est actuellement dans un couvent de *Toulouse* ».

Le muet de l'Abbé *de l'Epée* avoit précisément tous ces signes, & jusqu'à la *surdent*. En combinant le temps du départ du petit *Solar* de *Toulouse*, avec celui de la rencontre du muet affamé sur le chemin de *Péronne*, l'éclipse de l'un avec

l'apparition de l'autre, la description de la maison où demeuroit le premier en *Languedoc*, avec celle que faisoit du séjour de son enfance l'inconnu de *Picardie*, il étoit impossible de n'y pas trouver un rapport frappant, suffisant peut-être pour autoriser dès-lors des espérances, & même une réclamation. L'Abbé *de l'Epée* eut la prudence de différer. Deux tentatives marquées que l'on fit pour détourner les soupçons, & assigner à l'enfant une origine toute différente de celle que l'on commençoit à entrevoir, fortifièrent chez son bienfaiteur la confiance aux premières indications ; & enfin, des témoignages directs, croyables & précis, ne laissèrent plus lieu chez lui à l'incertitude. Le feu Comte *de Solar* avoit épousé une demoiselle *de Clermont* en-*Beauvoisis*, dont le pere & la famille subsistoient encore : l'Instituteur y transporta son élève. Le muet fut reconnu authentiquement par l'aïeul pour son petit-fils, par des parens proches pour un membre de la famille : vingt-huit témoins, juridiquement entendus depuis, adhérèrent à cette reconnoissance, & la fortifièrent.

Je supplie le Lecteur d'observer que je ne donne pas cette réunion de témoignages comme une preuve de la vérité. Je dis seulement que l'Abbé *de l'Epée*, responsable à son honnêteté de l'assistance qu'il avoit eu la noblesse de promettre à son pupille, a été très-excusable de s'y rendre, & qu'il auroit été presque criminel de s'en défier. La chaleur qu'il a pu mettre dans la suite dans une réclamation établie sur de pareils fondemens, ne désigne qu'une belle ame. S'il s'étoit

trompé, il pourroit avoir des regrets, & jamais des remords.

Je fais cette obſervation, quoique je n'aie pas l'honneur de le connoître, & je la crois placée, parce qu'il me ſemble que dans la diſcuſſion il n'a pas été ménagé autant que le méritoient la généroſité de ſes procédés, la pureté de ſes intentions, &, après tout, la force des préſomptions qui juſtifioient ſes démarches.

Cette affaire & ſes progrès n'étoit pas encore devenue juridique : l'Abbé *de l'Epée* ſe bornoit à chercher des protecteurs à ſon orphelin. Un Prince [1], connu & chéri par ſes charitables profuſions, étendit juſqu'à l'enfant ſes bienfaits. On s'intéreſſoit, on raiſonnoit ; peu-à-peu on s'échauffoit. En général, dans toutes les affaires ſuſceptibles de diſcuſſion, c'eſt un malheur que cette effervеſcence.

Il étoit évident d'un côté, diſoit-on, que ſi l'exil du muet hors de la maiſon paternelle n'étoit pas volontaire, comme ſes déclarations l'indiquoient, il étoit la ſuite d'un crime : de l'autre, ſi c'étoit le même individu parti pour *Barège* au commencement d'Août 1773, & évanoui depuis, rien de plus aiſé que de trouver le coupable. Il ne falloit que marcher ſur ſes traces, & l'obliger à rendre compte de ſon dépôt.

[1] M. le Duc *de Penthièvre*.

Cette induction prématurée frappa jusqu'au Magistrat chargé du Ministère public au *Châtelet* de *Paris*. L'Abbé *de l'Epée* s'étant enfin décidé à commettre le sort de son pupille aux hasards d'un procès, & la réclamation de l'état de l'enfant ayant été entamée au *Châtelet* par une procédure civile, le Substitut du Procureur-Général y intervint incidemment; il rendit plainte de ce que le fait paroissoit offrir de criminel. A sa réquisition, le jeune homme désigné dans la notice ci-dessus, comme ayant été le guide du petit *Solar*, de *Toulouse* à *Barège*, nommé *Cazaux*, a été décrété de *prise-de-corps*, conduit à *Paris* dans les prisons, & son procès lui a été fait avec la plus grande rigueur.

Pour se défendre, il a objecté que le muet *Languedocien* dont on lui avoit confié la conduite, étoit, au retour de *Barège*, mort à *Charlas*, patrie de *Cazaux*, tandis que lui-même étoit malade. Tous deux avoient eu la petite vérole dans le même lieu, & le même temps, à la fin de Janvier 1774. L'enfant de condition étoit mort, tandis que son conducteur guérissoit. Le premier avoit été inhumé dans la sépulture de ses hôtes. On produisoit son extrait mortuaire. Cette réponse auroit pu être en effet sans réplique : l'accusation s'évanouissoit avec le délit.

Par malheur non-seulement ce titre justificateur n'étoit pas dans les formes prescrites par la loi, mais il étoit évidemment altéré. Les Ordonnances veulent chez nous que les monumens, dépositaires de l'existence des citoyens, ces ar-

chives où la vie & la mort des hommes sont consignées, soient doubles, mais parfaitement semblables : l'un passe au Greffe de la Jurisdiction Royale la plus proche, l'autre reste dans les mains du Curé. Or on lisoit,

Sur l'un des extraits délivré par le *Greffier :*	Sur l'autre émané du *Curé :*
Extrait des Registres de l'Eglise Paroissiale de Charlas, *Diocèse de* Cominges, *Sénéchaussée de* Bigorre (*année* 1774).	*Extrait des Registres des sépultures de la Paroisse de* Charlas, *au Diocèse de* Cominges (*année* 1774).
Le même jour est décédé, & a été inhumé le lendemain, dans la sépulture de M. *Cazaux*, le Comte *de Solar*, présens le sieur Guillaume *Cazaux* & Dominique *Terrade*, le 29 dudit. En foi de ce, *Durban*, *Curé*. Signé audit Registre.	Le 28 Janvier est décédé, & a été inhumé le 29, dans la sépulture de M. *Cazaux*, en présence des sieurs Dominique *Cazaux* & Guillaume *Terrade*, un enfant âgé d'environ dix à onze ans, qui étoit muet, & qu'on appelloit le Comte *de Solar*. En foi de ce, *Durban*, *Curé*.

Ainsi, 1°. les témoins n'avoient pas signé, quoique la loi l'ordonne formellement. Le Pasteur n'énonçoit pas même si c'étoit par négligence de son côté, ou par incapacité du leur.

2°. Ni les noms de baptême & de famille du mort, ni son âge, ni son état, n'étoient spécifiés, quoique la loi desire encore cette exactitude.

3°. D'un acte à l'autre, les noms de baptême des témoins sont transposés. Celui qui est *Domi-*

nique dans l'un, devient *Guillaume* dans l'autre, & au contraire le *Guillaume* du premier est le *Dominique* du second; ce qui indiqueroit au moins, dans une des rédactions, une bien excessive légéreté.

4°. L'interprétation posthume, s'il est permis de le dire, dont le Curé a chargé le registre resté dans ses mains, donne lieu à de vives suspicions. Elle prouve que dans le temps même de l'inhumation, il a été, ou bien négligent, ou bien peu instruit; & l'addition semble avoir pour objet beaucoup moins de communiquer à l'acte plus d'authenticité, que de réparer la faute du rédacteur, en constatant sa défiance.

Mais ce qui manquoit à la pièce, l'accusé offroit de le suppléer par les dépositions d'une foule de témoins qui attesteroient son départ de *Toulouse*, son arrivée, & son séjour à *Barège* avec le vrai *Solar*, son retour depuis *Barège* jusqu'à *Charlas* avec ce jeune homme, la maladie de celui-ci, & enfin sa mort, bien publiques, bien connues, sur lesquelles en effet il resteroit peu de doute, malgré l'illégalité de l'acte mortuaire, si tant de voix non suspectes s'élèvoient pour les constater.

A cette preuve affirmative il demandoit qu'on en joignît une négative : celui qui répète le nom de *Solar*, disoit-il, n'est qu'un imposteur, & son patron est égaré par une bienfaisance trop ardente; qu'on le mène à *Toulouse*, à *Alby*, dans les lieux où vivent les témoins des dernières années de la famille *Solar*, & l'on verra qu'ils ne le reconnoîtront point.

Cette offre recevoit une grande force de plusieurs particularités qui s'étoient passées à *Paris* même, dans le cours de la procédure. Il existe une demoiselle de *Solar*, cadette de celui dont l'existence est devenue un problême : les deux enfans mis en présence ne se sont point d'abord reconnus : ce n'est que par la suite, & après des leçons, disent les amis de *Cazaux*, qu'ils se sont enfin mutuellement adoptés.

Le portrait de la dame *de Solar*, placé sous les ieux de son prétendu fils, ne l'a point frappé. Plusieurs personnes avec qui il est certain que le défunt a eu la plus grande familiarité dans les derniers temps, n'ont paru exciter chez son ombre aucune réminiscence. Enfin à l'apparition de *Cazaux* même dans la procédure, le muet n'a point donné de marques qu'il vît en lui son ravisseur : la seule personne qu'il ait paru reconnoître avec autant d'intérêt que de vivacité, remarque assez malignement un des défenseurs de *Cazaux*, c'est une demoiselle à qui il se trouve ressembler parfaitement, & dont la mere est un des témoins les plus ardens à lui assurer le nom, & l'héritage des *Solar*.

Et un dernier fait que tous les défenseurs ont ignoré, mais qui semble être ici de la plus grande importance, c'est que les premiers bienfaiteurs du jeune fugitif, M. *le Roux* de *Cuvilly* & sa femme, ont déposé au *Châtelet*, » que quelques » jours avant sa rencontre, il s'étoit présenté » chez eux un homme inconnu, demandant si » l'on n'avoit pas eu des nouvelles, dans le pays,

» d'un enfant ſourd & muet, échappé de la mai-
» ſon paternelle ; ajoutant qu'il en étoit le frere;
» & que ſi l'on en entendoit parler, on eût la
» bonté d'en donner des nouvelles à un certain
» Curé dont il leur indiqua l'adreſſe, mais que ne
» l'ayant pas écrite, ils l'avoient malheureuſe-
» ment oubliée «.

Ce fait ſingulier n'a été révélé que le dernier jour de la cauſe par le Magiſtrat, héritier d'un nom célèbre, & cher au Barreau, qui portoit la parole pour le Miniſtère public.

On ne manquoit pas de réponſe, comme on le ſent bien, de la part de la faction oppoſée. On auroit répliqué, ſans doute, à ce dernier fait, ſi on l'avoit connu, que loin d'écarter l'idée d'un complot, il la confirmoit; que cet émiſſaire avoit été envoyé, avec deſſein, préciſément dans le pays où il étoit naturel que l'enfant ſe trouvât, puiſque c'étoit-là qu'on l'avoit perdu; qu'on eſpéroit, en lui aſſignant une origine prochaine, empêcher qu'on ne cherchât la tige éloignée dont il étoit ſorti; que s'il y avoit eu en effet dans le pays une famille privée d'un enfant auſſi reconnoiſſable, & qui le regrettât, ainſi qu'un Paſteur chargé de recevoir & de tranſmettre les renſeignemens ſur ſon exiſtence, il ſeroit impoſſible, depuis que l'affaire a éclaté, depuis la notice envoyée par le Miniſtre à toutes les Maréchauſſées, que le frère & ſur-tout le Curé ne ſe fuſſent pas montrés ; que cette tentative eſt un artifice du même genre que les deux qui ont été formées depuis dans la même vue, dont

l'Abbé *de l'Epée* rend un compte détaillé, & non ſuſpect, dans une lettre imprimée ſur cette affaire.

On jettoit des ſoupçons ſur l'authenticité du voyage, ou du moins ſur celle de la perſonne de l'enfant: on prétendoit que celui qui étoit parti de *Toulouſe*, n'étoit pas le même qui avoit été conduit à *Barège*, & enterré à *Charlas*; qu'il s'étoit fait un échange adroit dans la route; que tandis que le fantôme, dont on étoit ſûr de ſe défaire quand on le voudroit, continuoit de marcher vers *Barège*, pour y jouer ſon rôle; l'infortuné à qui l'on raviſſoit ſon nom, ſon état, ſon exiſtence, étoit entraîné, couvert d'un voile impénétrable, vers des contrées éloignées, où, par une deſtinée ſemblable à celle de *Joſeph*, au lieu de tremper les mains dans ſon ſang, on l'abandonnoit à la pitié des hommes, & aux ſecours du Ciel.

On triomphoit de l'irrégularité des extraits mortuaires de *Charlas*, de leurs différences, de leurs réformes, ainſi que des reconnoiſſances de la famille à *Clermont*.

Enfin on interprétoit tout ce que l'inſenſibilité apparente de l'enfant pour de certains objets, ſembloit offrir de défavorable contre lui. Son ignorance, diſoit-on, ſur la cauſe & l'objet des mouvemens dont il ſe voit ſans ceſſe entouré, le tiennent dans la ſuſpenſion, & dans l'erreur. Il eſt ſouvent auſſi difficile d'expliquer les ſiens que de lui faire deviner ce que ſignifient ceux qui frappent ſes ieux.

Il n'a pas encore fait de grans progrès dans l'art pénible qui doit développer son ame, & remplacer chez lui trois sens par un seul. On est forcé, quand on veut lier conversation avec lui, de prendre pour médiateur un de ses camarades d'infortune, dont l'éducation est plus avancée : cet interprète, encore voisin d'un état dont il sort, reçoit les questions ; les transmet dans son idiôme visuel au jeune plaideur, dont il recueille, & transporte les réponses, tantôt par écrit, tantôt par les hiéroglyphes pittoresques convenues dans l'école de l'Abbé *de l'Epée*. C'est ainsi que les dépositions de l'aspirant *Solar*, & ses confrontations ont été reçues par les Juges. Or quelles inductions peut-on tirer contre lui de ses incertitudes, & même de ses méprises ?

Ce raisonnement avoit de la justesse ; mais il fournissoit à l'ennemi un argument terrible : il détruisoit aussi, du moins en grande partie, l'importance que l'on voudroit attacher aux prétendues déclarations de l'individu imparfait, constitué témoin dans sa propre cause. Si vous récusez par la considération de son état les gestes qui lui sont contraires, quelle confiance peut-on prendre dans ceux qui lui sont favorables ? N'est-il sujet à l'erreur que dans ce qui peut lui nuire ?

C'est au milieu de ces conflits de contrariétés, & d'argumens, que les Juges avoient à chercher à démêler la vérité. Après de longs plaidoyers à *la Tournelle*, est intervenu, le 20 Avril 1779, arrêt interlocutoire, qui » confirme la procédure du *Châ-* » *telet*, hors dans le point qui concerne *Cazaux*,

» lequel eſt élargi ; ſon décret de priſe-de-corps
» ſubſiſtant cependant toujours.

» Quant au ſurplus, on donne acte au Procu-
» reur-Général de la plainte qu'il rend contre le
» *quidam* déſigné dans les dépoſitions des ſieurs
» & dame *le Roux*, lequel eſt *décrété de priſe-de-*
» *corps :* on ordonne qu'à la requête du Procu-
» reur-Général il ſera procédé & informé par les
» Officiers du *Châtelet*, même par voie de moni-
» toire, à *Orvilliers*, *Cuvilly*, *Mont-Didier*, *Pé-*
» *ronne*, &c. du contenu en ladite plainte; on or-
» donne que le ſourd & muet réclamant, avec le
» ſourd & muet ſon interprète, la jeune demoi-
» ſelle *de Solar* & *Cazaux* y ſeront conduits, pour,
» en préſence des Officiers du *Châtelet*, qui s'y
» tranſporteront à cet effet, être procédé aux
» reconnoiſſances & méconnoiſſances dont ſera
» dreſſé procès-verbal ; on ordonne que la même
» inſtruction ſera continuée par les mêmes Offi-
» ciers en *Languedoc*, & par-tout où beſoin ſera,
» &c. le Roi ſupplié d'accorder à cet effet toutes
» lettres d'attribution, & juriſdiction néceſſai-
» res, &c. On défend à *Cazaux* d'aller dans les
» lieux ci-deſſus, ſinon quand il y ſera appellé,
» lors du tranſport des Juges : on donne acte au
» Procureur-Général de ſa plainte contre l'altéra-
» tion de l'extrait mortuaire de *Charlas*, & enfin
» on décrète d'*aſſigné pour être ouï*, le Curé,
» auteur de cet extrait, & les deux témoins qui
» y ſont nommés «.

En réfléchiſſant ſur tout ce que l'on vient de voir, j'obſerverai d'abord que la procédure du

Châtelet me ſemble, non-ſeulement répréhenſible, mais infiniment dangereuſe dans tout ce qui concerne l'admiſſion du *ſourd & muet*, avec un interprète non moins maléficié au nombre des témoins; & il eſt fâcheux que l'arrêt, au lieu de réformer cette inſtruction évidemment vicieuſe, l'ait conſacrée en l'adoptant.

Les deux êtres à qui l'on marque tant de confiance ſont dans l'impuiſſance phyſique d'y répondre. La ſcène pantomime que l'on a vue décrite ci-deſſus, eſt un jeu dont la curioſité peut s'amuſer; mais il ne faut pas que le Sanctuaire de la Juſtice en ſoit le théâtre, & bien moins encore qu'elle en faſſe le fondement de ſes déciſions.

La ſeule dépoſition du muet inconnu qui mérite quelques égards, c'eſt celle ſur laquelle a été dreſſée la notice envoyée par ordre du feu Miniſtre de la Guerre aux Maréchauſſées, & qui a produit la déclaration de Mad. *de Hauteſerre*. Aſſurément ceux qui tiroient en 1776 ces connoiſſances des ſignes de l'enfant trouvé en 1773, ne s'attendoient pas alors qu'elles ſeroient interprétées trois mois après par la locatrice de la dame *de Solar:* ſi la déclaration de celle-ci laiſſoit quelque ombre de doute, il ſeroit bien aiſé de la vérifier: mais ſi elle eſt exacte, on ne peut nier, que rapprochée de la deſcription antérieure, & non ſuſpecte, elle ne forme un très-grand préjugé.

Ce préjugé ſans doute peut être détruit par des preuves: il ne s'enſuit pas de ce que l'inconnu a fait entendre qu'il y avoit un grand jar-

din dans la maiſon de ſon enfance, & un grand jardin auſſi dans celle de la dame *de Solar*, qu'il ſoit en effet le fils de celle-ci; mais on eſt autoriſé du moins à croire qu'on l'a compris, puiſqu'enfin voilà un fait auquel peut s'appliquer ſa deſcription. Cet indice ſeul eſt peu de choſe : mais c'eſt un degré dont il faut faire uſage dans l'examen.

Paſſé ce point, l'inconnu devient un être abſolument hors d'œuvre dans la cauſe ; il ne doit plus y être appellé que par le ſuccès. Il faut qu'il reſte, comme la plupart des Rois, tranquille & indolent, tandis qu'on fera la guerre en ſon nom & pour lui.

Non-ſeulement l'ambiguité de ſes ſignes ne permet d'eſpèrer de lui aucune lumière ſûre, mais les lumières imparfaites que lui-même a dû tirer des différentes ſcènes qui ſe ſont paſſées ſous ſes ieux depuis le commencement de la procédure, les impreſſions variées & contradictoires qu'elles ont dû tranſmettre dans ſon ame, redoublent la défiance que ſon état habituel inſpire.

Et ſi l'on ſonge que la même influence a dû agir ſur l'étrange organe que l'on a cru être obligé de lui prêter; ſi l'on penſe que non-ſeulement ces deux demi-automates ne s'entendent peut-être chacun qu'à moitié, peut-être ſouvent point du tout, mais qu'ils ne comprennent pas mieux probablement les inſtances qu'on croit leur faire dans un langage exceſſivement équivoque, pour tout ce qui ne concerne pas des beſoins phyſiques, & des objets bornés; qu'ils ne peuvent avoir

avoir que des idées très-incomplettes, peut-être même très-différentes, de l'importance que l'on attache à leurs gestes, à leurs déclarations, des suites qui en résulteront, du tort que fait un mensonge en pareil cas, &c; que leur demie intelligence à chacun travaillant à part, sans moyens de rectifier ses méprises si elle en commet, & de communiquer ses retours si elle en éprouve, peut les faire agir aussi chacun à part, suivant un sistême secret dont ils sont hors d'état de se rendre compte; qu'interprétant ainsi, chacun dans son sens, les impulsions qu'ils se donnent l'un à l'autre, chaque pas qu'ils semblent faire de concert, chaque assertion correspondante qu'ils paroissent embrasser d'accord, est peut-être des deux côtés le résultat d'une combinaison absolument opposée; & qu'enfin les témoins physiques de ce bizarre dialogue n'en pénétrant pas mieux le sens que les interlocuteurs, ce qu'on prend pour des révélations, peut très-bien n'être qu'un enchaînement de ce qu'on appelleroit, en stile familier, des *coq-à-l'ânes* perpétuels, entre le Juge qui interroge, les muets qui dissertent avec les mains, & le Greffier qui écrit; certainement si l'on pèse bien toutes les circonstances de cette scène ridicule, on conviendra qu'il faudroit tâcher d'en effacer la mémoire des archives de la Justice, ou du moins l'effacer du nombre des renseignemens capables de diriger sa marche.

Il y a même plus: un procès, un procès criminel, un procès criminel portant sur un *rapt*, sur une suppression d'état, & par conséquent sur une suite de combinaisons intellectuelles, indépen-

dantes des ſens, ſuppoſe tant d'idées, & des idées ſi complexes, qu'il eſt de toute impoſſibilité qu'un ſourd & muet, enfant ſur-tout, intéreſſé dans une diſcuſſion de cette eſpèce, puiſſe s'expliquer à lui-même ſeulement la millième partie de ce que ſes ieux lui révèlent. Tout au plus, à force de tentatives, on lui aura fait peut-être entendre que ces attitudes variées des hommes bigarrés qui l'entourent, ces interpellations manuelles qu'on lui fait, ſont de la plus grande importance pour lui, ainſi que celles avec leſquelles il s'imagine y répondre; alors quelles doivent être ſa crainte, ſon embarras, ſa timidité ?

Il ſent à chaque inſtant qu'il lui manque quelque choſe. L'appareil ſeul du commerce pénible que l'on entretient avec lui, & dont il voit les autres diſpenſés, doit lui faire ſentir ſon inſuffiſance. Ce qu'il comprend plus aiſément, c'eſt que ces êtres mieux doués que lui, dont l'ame s'épanche par des voies qui lui ſont inconnues, ſont cependant ſes maîtres; qu'ils vont diſpoſer de ſon ſort; que, des indices qu'il leur tranſmet par ſon organe embarraſſé, leur volubilité tire des conſéquences dont il ne ſaiſit pas l'étendue, & qui cependant fixeront ſa deſtinée, & celle d'un autre, par un arrêt irrévocable.

Je le répète; ma ſurpriſe n'eſt pas que dans cette détreſſe il ſe méprenne, qu'il héſite, qu'il ſe contrediſe; c'eſt qu'il oſe reſpirer. Je crois qu'à ſa place je fermerois les ieux, pour me replonger, par le ſilence de ce ſens importun, dans le repos auquel la nature auroit ſemblé me dévouer, & me ſouſtraire aux perſécutions affreuſes dont il ſeroit la ſource.

Et ajoutons encore que ſa frayeur doit être bien autrement redoublée, par la néceſſité d'employer le médiateur qu'on interpoſe entre les Juges & lui. Il voit bien que celui-ci n'a que des facultés incomplettes non plus; ſi par une plus grande promptitude dans l'intelligence, il ſemble ſe rapprocher davantage du reſte des hommes, cependant, par les voies méchaniques dont on eſt contraint de ſe ſervir envers lui, & que les autres n'emploient pas entr'eux, notre muet, témoin & objet de ce circuit, doit toujours trembler que ce qu'il reçoit, & ce qu'il renvoie, ne s'altère dans le paſſage. Que peut-il réſulter de ſûr de cette complication d'équivoques & d'allarmes?

Ici il ſe préſente une idée toute naturelle: pourquoi n'eſt-ce pas l'Abbé *de l'Epée* qu'on a appellé pour ſervir de langue à l'enfant? Le Prométhée qui lui crée une ame, ne devoit-il pas être chargé d'en interpréter les mouvemens? Sans doute on a craint l'intelligence du médiateur: on a craint que ſa vertu même ne le garantît pas du danger de ſuppléer, ſans le vouloir, ſans s'en douter peut-être, à la raiſon de ſon pupille, comme il ſupplée à ſes organes; mais cela même devoit faire rejetter la penſée d'entendre l'enfant, & ſur-tout de l'entendre par le détour que l'on a choiſi. De peur de lui laiſſer un interprète qui lui prêtât des idées, on lui en donne un qui ne peut ni en tranſmettre, ni en recevoir! De ce côté la procédure du *Châtelet* étoit donc inſoutenable, du moins aux ieux de la raiſon.

Elle ne l'eſt pas davantage dans la rigueur dont

on a d'abord accablé *Cazaux*, & même dans la voie criminelle que l'on a prise; voie dont il n'étoit point du tout question, & qu'assurément rien ne nécessitoit encore. De quoi s'agissoit-il ? D'une réclamation civile, d'apprécier les demandes du muet, de le reconnoître pour un Gentilhomme mal-à-propos dégradé, ou pour l'instrument innocent d'une erreur plus innocente encore, puisque la charité, la commisération seules en étoient le principe. Falloit-il que la Justice prît une attitude menaçante pour faire cette vérification ?

Mais si l'inconnu est le vrai *Solar*, il n'a pu perdre son état que par un crime ! Cela n'est pas prouvé; mais au moins pour être en droit de supposer ce crime, & d'en commencer le châtiment, il falloit, d'une part, que la réalité de l'action qui le constitue, fût hors de doute; & de l'autre, qu'il y eût des indices frappans contre le coupable. Et qu'y avoit-il ici ? Deux enfans, l'un égaré, l'autre réputé mort. Les vraisemblances qui justifioient dans les protecteurs du premier leur empressement à reconnoître en lui le second, n'autorisoient pas des Juges à aller encore plus loin qu'eux, & à désigner un coupable, quand le forfait n'étoit pas même encore établi. Il y avoit, comme le leur a très-bien dit un jeune Avocat qui a débuté avec éclat dans cette cause [1], » de quoi » soupçonner un crime, c'est ce qui justifie les re» cherches; mais il n'y avoit pas de quoi l'affir-

[1] M. *Tronsson du Coudrai*, frere de l'Ingénieur de ce nom, mort si malheureusement en *Amérique* en entrant au service des *Etats-Unis*.

» mer, & c'est ce qui condamne les rigueurs «.

C'est à celui qui se présente pour revendiquer le nom de *Solar*, à combattre le titre qui s'élève contre sa réclamation : c'est à lui à discuter ce registre qui semble constater sa mort : c'est à lui à fouiller cette tombe où on le dit enséveli. *Cazaux* jusqu'au jugement définitif de l'affaire civile ne pouvoit être appellé dans la cause que comme témoin.

Observons que le seul indice contre lui c'étoit l'altération du registre de *Charlas* ; & ce registre lui est étranger, ainsi que l'altération : il n'a pas signé l'un ; il est sûr qu'il n'a pas commis l'autre : elle lui seroit même plus nuisible que favorable ; & cependant c'est lui qu'on décrète, sans même avoir compulsé le registre. Encore une fois, la rigueur du *Châtelet* a été plus que prématurée : il est sûr que les Juges d'appel ne pouvoient se dispenser de rendre à l'accusé sa liberté.

J'oserois même dire qu'ils auroient dû aller plus loin, & convertir son décret ; parce qu'enfin, comme l'ont très-bien observé ses défenseurs, il n'y a point ici de *corps de délit* ; tant que le jeune *Solar* ne sera pas retrouvé légalement, il n'est pas permis aux Juges de présumer qu'il a été perdu. Si l'inconnu est repoussé par la Justice, *Cazaux* aura été indignement calomnié ; l'anonyme, occasion innocente de ces vexations, n'aura, dans sa misère, que des larmes à lui offrir pour indemnité ; le zèle respectable & noble de l'Abbé *de l'Epée* ne peut jamais l'exposer à aucune condamnation : il mériteroit encore des éloges, peut-être

des récompenſes, dans le cas même où il ſe feroit mépris.

Les premiers Juges ſeuls auroient à ſe reprocher la précipitation répréhenſible dont ils devoient ſe garantir; mais il ſeroit dur, & il eſt, malheureuſement peut-être, contre nos uſages, de les en punir: *Cazaux*, s'il eſt juſtifié, n'a donc perſonne contre qui il puiſſe eſpérer des dommages-intérêts. Dans l'incertitude, le *Parlement* auroit, ce ſemble, dû le conſoler, au moins en allégeant les liens dont il eſt accablé; ce ſoulagement anticipé auroit, en quelque ſorte, diminué les réparations qu'il a droit de prétendre, s'il eſt innocent; & n'auroit pas fait obſtacle à ſa punition, s'il eſt coupable.

La procédure criminelle n'étoit pas néceſſaire ici dans le commencement: cela eſt évident. L'eſt-elle devenue davantage par la mépriſe des premiers Juges? Je ne le crois pas. Le décret du *quidam* qui a donné le premier avis au ſieur *le Roux*, de l'évaſion d'un enfant ſourd & muet, eſt-il prudent? Je ne le crois pas. Eſt-il juſte? Je ne le crois pas. Procurera-t-il des lumières? Je ne le crois pas.

D'abord n'eſt-ce pas un avis terrible donné à cet émiſſaire, quel qu'il ſoit, de ſe cacher ou de ſe taire? Et puis où le trouver? où le chercher? Ce ſont donc les réminiſcences des ſieur & dame *le Roux*, qui vont être les guides de la Juſtice dans ſes recherches! On va donc leur livrer toutes les figures de la *Picardie*, pour déterminer à quel in-

dividu on pourra ajuſter ce décret vacant, que des hommes de robe ont fabriqué au haſard, & ſans ſavoir même s'il ſeroit jamais dans le cas d'être appliqué !

Et ſi la nature a fait deux êtres entendans & parlans, auſſi reſſemblans entre eux que le ſont nos deux enfans qui n'entendoient, ni ne parloient ; & ſi les ſieur & dame *le Roux*, avec l'oreille & la langue bonnes, ont les ieux mauvais ; ſi leur mémoire n'eſt pas plus fidèle pour les traits que pour les noms ; s'ils avoient malheureuſement des ennemis, & qu'ils fuſſent vindicatifs ; ſi leurs connoiſſances en avoient, & qu'ils fuſſent crédules, qu'on juge de combien d'iniquités leurs mépriſes peuvent être la ſource ! Car enfin il s'agit d'un inconnu qu'ils n'ont vu qu'un inſtant, qu'ils ont vu ſeuls, qu'ils ont vu il y a ſept ans ; & c'eſt ſur leur déclaration qu'on dira à un homme qu'ils croiront reconnoître, c'eſt toi qui es le *quidam* proſcrit par *Meſſieurs !*

Je vais plus loin : je ſuppoſe qu'on le retrouve ce *quidam :* eh bien ! juſqu'ici, quel eſt ſon crime ? Si c'eſt un homme de bonne-foi, la précipitation du *Parlement* envers lui n'eſt-elle pas préciſément du même genre que celle du *Châtelet* envers *Cazaux ?* A quoi a-t-il manqué, en reſtant juſqu'ici dans le ſilence ? Sous quel prétexte, ſi on le retrouve, le chargera-t-on de fers, dans le cas où réellement l'inconnu ſeroit ſon frere ? On le punira donc d'avoir fait les démarches que la nature & l'humanité lui preſcrivoient ! On le punira du peu de mémoire des ſieur & dame *le Roux !* Car enfin

ſi ces deux particuliers avoient conſervé l'adreſſe qu'ils ont reçue, & qu'elle ſe fût trouvée fauſſe, on auroit pu concevoir des ſoupçons. Mais, juſqu'ici, on ne connoît du *quidam* qu'une action louable & honnête, & on le décrète ! Il eſt peut-être malade, peut-être abſent, peut-être mort, & on le décrète !

Mais pourquoi ne paroît-il pas ? S'il n'eſt pas le frere de l'enfant, il eſt complice de la ſuppreſſion, ou du moins de la fraude imaginée à deſſein d'en faire perdre la trace ! S'il eſt le frere, il devient, par ſa réticence, complice de la ſuppoſition : il tend un piège à la Juſtice ; il l'expoſe au danger de ſe méprendre, au haſard d'introduire dans une famille étrangère, un uſurpateur qui s'en approprieroit injuſtement le nom & les droits : dans les deux cas, il eſt toujours ſage de le décréter.

Point du tout : car ſuivant l'Ordonnance, & ſuivant la Juſtice, & ſuivant la raiſon, & ſuivant l'intérêt public, & ſuivant toutes les règles d'équité, d'honnêteté, de ſûreté imaginables, il ne faut employer cette terrible reſſource, que quand il y a du moins les plus fortes préſomptions d'un crime commis, & d'une complicité prouvée. Or ici, quand l'enfant ſeroit le *Solar* égaré, quelle préſomption a-t-on que le queſtionneur ſilencieux en ſoit le raviſſeur, ou qu'il ait participé au rapt ?

C'eſt peut-être un ſimple commiſſionnaire, un malheureux manouvrier d'un village voiſin,

que le véritable intéressé a dépêché en passant, & qui ne connoissoit pas plus l'objet que le danger de son ambassade. Cela n'est-il pas aussi probable que de croire que le vrai criminel auroit été lui-même faire ses périlleuses perquisitions ? Il a dit qu'il étoit le frere ! Mais il s'est peut-être mal expliqué : les sieur & dame *le Roux* ont peut-être mal entendu. N'y avoit-il pas cent manières innocentes d'interpréter sa démarche, pour une seule de suspecte ? Par quel aveuglement, ou quelle malheureuse facilité les Juges ont-ils saisi précisément cette dernière ?

Dans l'autre cas, dans celui où la vraie famille de l'enfant perdu attendroit en silence l'issue du combat, pour le recueillir s'il échoue, ou pour ensévelir à jamais, s'il réussit, le mystère heureux qui l'aura greffé sur une tige plus illustre, qui vous a donné le droit de la punir ? Si elle avoit contribué à la méprise ; si c'étoit par ses soins que vous vous trouviez exposés à faire d'un roturier un Gentilhomme, un *Comte* d'un *Pierrot* ; & qu'en corrompant une nourrice, en abusant de la confiance des parens, elle eût consommé l'échange criminel qui vous jetteroit dans l'embarras, vous pourriez sans doute l'en rendre responsable, & frapper la cause de votre perplexité, pour trouver les moyens d'en sortir.

Mais ce n'est pas ici le cas : il est clair que si le *quidam* est un être réel, appartenant à l'enfant, la famille n'a fait jusqu'ici que des démarches sincères pour le retrouver. Elle reste aujourd'hui dans l'inaction ! De quel droit lui ordonneriez-

vous d'en fortir ? Voulez-vous qu'elle contribue à dégrader elle-même l'objet que votre incertitude va peut-être honorer ; qu'elle le prive du bien que votre ignorance va lui faire ?

Dans un procès criminel, les parens proches font difpenfés d'obéir aux ordres généraux qui prefcrivent la révélation de tout ce qui peut aider à la conviction du coupable ; & vous voulez que dans un procès civil (car il n'eft que civil dans ce qui concerne le muet, & il ne peut être autre chofe), fa famille vienne d'elle-même lever le voile qui fait fon titre pour la fortune, & vous épargner les angoiffes d'une perplexité où peut-être la Providence s'amufe de vous voir ! Parce que vous manquez de lumières, vous vous indignez qu'elle n'ait pas de fcrupules !

Je conçois qu'au Tribunal de la Pénitence le Juge fpirituel, qui fuit des loix d'un autre ordre, leur prefcrira d'autres devoirs : inftitué pour faire pratiquer le bien, il ne fe contentera pas de leur dire » abftenez-vous du mal : « mais vous dont la miffion fe borne à punir les délits commis, dans ce cas-ci ou il n'y en auroit, ou il ne peut y en avoir de leur part, vous ne pouvez que leur faire des invitations ; s'ils y réfiftent, s'ils abandonnent à vos conjectures la deftinée de cet enfant, que vos méprifes ne peuvent qu'améliorer, vous n'avez ni le droit, ni même le moindre prétexte pour les en punir.

J'infifte vivement fur cet objet, parce que je fuis toujours vivement fcandalifé de la légéreté

avec laquelle chez nous les Juges ſe jouent ainſi de la liberté des hommes. L'axiôme barbare de notre barbare Juriſprudence, *ce qui eſt bon à prendre, eſt bon à rendre*, triomphe encore au Palais: on y ſoutient encore, ſans rougir, que la captivité d'un citoyen n'eſt pas une PEINE. On ne trouve rien de ſi naturel que ces décrets appellés d'*inſtruction*, qui arrachent un pere de famille à ſes enfans, des enfans à leurs parens; qui jettent dans la maiſon un effroi, un déſordre tout-à-la-fois ruineux & flétriſſans; qui expoſent à des ſiècles de tortures & d'ignominie, des hommes qu'il faut finir par proclamer innocens; des hommes qui ſouvent, en les ſuppoſant coupables, n'auroient pu être ſoumis à des peines plus douloureuſes que les ſuites de ces ſcandaleux préliminaires de leur juſtification.

Je ne parle pas de l'effroi que doivent répandre dans tout un pays des procédures auſſi rigoureuſement commencées; des chimères que l'effervеſcence publique, ſur-tout ſi elle eſt fomentée par des monitoires, peut y faire éclorre; des commentaires, ou ſtupides, ou malins, ou même de bonne-foi, mais non moins redoutables, que le ſcrupule, ou l'envie d'avoir quelque choſe à dire, peuvent enfanter; enfin de tout ce qui peut réſulter d'inconvéniens, de tapage, & de frais, d'une inſtruction qui, en l'abandonnant à elle-même, auroit pu ſe terminer doucement, ou du moins ne prendre un caractère de gravité, que quand il y auroit eu des découvertes capables de le motiver.

Si la courſe judiciaire qui va mettre en mou-

vement toute la *Picardie*, est infructueuse & sans objet, que penser de celle qui est ordonnée vers le *Languedoc*? Voilà un monument légal attaqué avec fracas; un Pasteur inculpé dans une accusation sérieuse, & suspect, ou d'une complicité effrayante, ou d'une négligence qui auroit fourni des armes à un crime; voilà des témoins traités d'abord avec une douceur apparente, mais qu'un signe peut plonger tout-d'un-coup dans les fers, dont la Justice n'a délivré qu'à demi celui qu'elle paroît soupçonner d'avance de l'avoir commis. Voilà des confrontations de figures, de gestes, de pensées, ordonnées, & qui seront faites au loin par des Magistrats, intègres sans doute, mais prévenus peut-être, mais déplacés, mais hors d'état d'apprécier ce que les liaisons, les habitudes, les intérêts de chacun des témoins assignés devant eux peuvent avoir d'influence, sur leurs paroles, ou sur leur silence, sur leurs aveux, ou sur leurs dénégations? Si c'est en effet par un complot odieux que l'inconnu a été enlevé à sa famille, dans un lieu où elle étoit étrangère, & où elle l'est redevenue par la mort du pere, de la mere, par la dispersion ou l'extinction des enfans, y a-t-il la moindre parité dans les ressources que son ravisseur, quel qu'il soit, & lui, pourront y trouver?

N'y paroîtra-t-il pas isolé, sans amis, sans connoissances? Cet appareil de la Justice, attentive à recueillir tous les gestes, tous les mots des témoins appellés dans l'examen, ne peut-il pas glacer leurs cœurs, & faire balbutier leur langue? Le reconnoître, n'est-ce pas envoyer à l'échafaud

un compatriote? Dans une affaire aussi douteuse, dans une discussion où il est si facile, même avec un cœur droit, de ne pas distinguer la vérité, où les réticences peuvent passer pour du scrupule; où, pour concilier sa conscience & les égards, il ne faut que dire qu'on se défie de sa mémoire, & de ses ieux, & où en effet il est si naturel de se piquer de circonspection, est-ce le malheureux anonyme qui peut se flatter de trouver le plus de support?

Son âge, son infortune peuvent attendrir; mais cet attendrissement ira-t-il jusqu'à faire braver en sa faveur des motifs de toute espèce qui doivent faire trembler, même de trop s'intéresser pour lui? En le rejettant, l'affaire tombe : elle est finie, sans laisser de traces. En l'admettant, qui sait où elle peut aller? Qui sait si le témoin paisible qui aura cédé au mouvement de son cœur, ne se trouvera pas dans la suite blessé par l'accusé furieux, à qui tout paroîtra légitime pour se défendre, & compromis comme calomniateur, quoiqu'il n'ait voulu, & cru être que l'organe de la vérité?

La seule idée de jouer un rôle dans une procédure criminelle; d'être cité dans des mémoires; de se trouver exposé aux méprises des Juges, aux questions, aux épreuves que l'ignorance, la prévarication & l'intégrité peuvent également multiplier, doit inspirer l'effroi, & l'inspire. C'est un des grans inconvéniens de la preuve testimoniale.

Mais ce qui est encore plus fâcheux, c'est que

ce ſont ſur-tout les ames délicates que cette terreur affecte. Dans ces ſortes de cas, ce ſont toujours les plus honnêtes gens qui ſe montrent les plus prudens, c'eſt-à-dire, les plus puſillanimes, tranchons le mot, les plus lâches, & qui deviennent par conſéquent les plus dangereux: puiſqu'en dérobant ainſi des lumières à la Juſtice, ce n'eſt jamais qu'à l'innocence qu'ils peuvent nuire.

Eh! ſi la vertu n'avoit pas cette déplorable foibleſſe, l'affaire du Comte *de Morangiès* auroit-elle jamais été douteuſe? Si tous les témoins qui auroient pu & dû parler l'avoient voulu faire, l'impoſture qui n'a été qu'à demi punie, parce qu'elle avoit trop de complices pour n'être pas ménagée, auroit-elle oſé ſurvivre au premier examen; l'innocence qui n'a été ſi hardiment calomniée que parce qu'on croyoit, non ſans raiſon, ne pouvoir la ſecourir impunément, auroit-elle été ſi long-temps en danger? Cette ſource impure auroit-elle produit tant de ſcandales & tant d'iniquités?

Ce ne ſont pas ſeulement dans ces ſortes d'affaires les efforts de l'accuſé pour ſa défenſe que l'on redoute; c'eſt la vengeance de ſes parens. Ici, par exemple, que le vrai *Solar* ſoit mort, ou non à *Charlas*, il exiſte dans ce lieu une famille entière intéreſſée par ce qui affecte le plus vivement les hommes, à éloigner toute eſpèce d'indice qui affoibliroit la foi due au regiſtre mortuaire dont elle eſt la caution. Le jeune homme dont ils certifient qu'ils ont reçu les derniers ſou-

pirs, ne peut plus ſortir de ſa tombe que pour provoquer leur opprobre & leur ſupplice. Ne ſeront-ils pas, quelque vertueux qu'ils puiſſent être, autant d'adverſaires déclarés contre l'anonyme, autant de ſolliciteurs ardens, conjurés pour le confondre, ou l'étouffer ?

En les impliquant tout-d'un-coup dans la procédure criminelle, on les a avertis du danger qu'ils couroient, ſi la Juſtice reſſuſcitoit *Solar*, & c'eſt une grande imprudence : mais en les admettant au nombre des témoins qui maîtriſeront ſa balance, on leur fournit, s'ils ſont coupables, le moyen de conſommer par ſa main le crime auquel la leur auroit échoué : eſt-ce une moindre indiſcrétion ?

L'influence de cette diſpoſition forcée de leur eſprit me paroît déja ſenſible dans la liſte des témoins que l'on offre pour conſtater l'exiſtence & l'inhumation du mort à *Charlas*, comme vrai Comte *de Solar ;* on en cite quarante-trois, & l'on aſſure qu'une information régulière *en auroit fait découvrir davantage.* Mais d'un autre côté on articule en propres termes dans un des Mémoires de l'accuſé (1), que le Curé de *Charlas* a été à *Toulouſe :* qu'il *a porté*, lui-même, obſervez bien, *une lettre de* Cazaux *à la dame* de Solar, *qu'il lui a rendu compte de l'état de ſon enfant ;* ce ſont les mots ; *qu'il a rapporté la réponſe, & des vêtemens d'hiver pour le jeune* Solar.

(1) Mémoire & Réponſe à M. l'Abbé *de l'Epée*, pour le ſieur *Cazaux*, page 20.

Et cependant c'eſt ce même Curé, qui après l'avoir inſcrit, en 1774, ſur ſes regiſtres mortuaires, d'une manière défectueuſe, il eſt vrai, mais qui du moins n'indiquoit aucun ſoupçon ſur ſa qualité, ſe réforme tout-d'un-coup de lui-même deux ans après; & comment ſe réforme-t-il? Bien loin de chercher à donner à l'acte vicieux la légalité qui lui manque, il l'infirme davantage en le chargeant d'une preuve d'incertitude preſque équivalente à une rétractation. Il s'empreſſe, au haſard de ſe rendre lui-même répréhenſible, de conſigner ſur un regiſtre auquel il ne lui étoit plus permis de toucher, un déſaveu de ſa première atteſtation; il paroît craindre qu'on ne vienne un jour lui reprocher d'avoir donné trop de force à ſon témoignage, & énoncé une certitude qu'il n'avoit pas!

Maintenant, que penſer de l'interprétation rétrograde du Curé, ou de la hardieſſe affirmative des quarante-trois témoins? Quoi! celui qui a vu la mere, qui a parlé à la mere, qui lui a parlé de l'enfant, qui a été dépoſitaire des preuves de ſa tendreſſe pour l'enfant, a des doutes ſur la légitimité du mort! & voilà quarante-trois perſonnes dénuées de tous ces renſeignemens, qui n'en ont point! Dans la timidité du Paſteur, ne faut-il pas reconnoître les ſcrupules d'une conſcience délicate; & dans la fermeté des autres, les complaiſances de l'amitié?

Je ne ſais, mais cette preuve eſt dans tout le procès une de celles qui me ſemblent les plus propres à juſtifier des ſoupçons; & c'eſt une des nombreuſes

nombreuſes obſervations favorables à l'anonyme qui ont été omiſes par ſes défenſeurs.

A la vérité cette préſomption & les autres ſont combattues par d'autres préſomptions. Mort ou vivant, l'enfant n'a qu'un nom à recueillir. Des deux côtés, paternel ou maternel, il n'a point de fortune à prétendre : on n'avoit donc rien à lui diſputer : en l'anéantiſſant, on ne gagnoit rien. Commet-on des crimes inutiles ?

Il paroît certain qu'il y a eu un enfant conduit par *Cazaux* à *Barège*, ramené à *Charlas*, regardé ſur toute la route comme *ſourd & muet*, mort & enterré à *Charlas* : ſi l'on vouloit ſe défaire du véritable héritier, pourquoi lui ſubſtituer un fantôme qui le remplaçoit ? Cet être fictice étoit muet, ou il ne l'étoit pas. S'il ne l'étoit pas, comment à cet âge auroit-on obtenu ſon ſilence ? S'il l'étoit, comment lui auroit-on fait comprendre un jour la néceſſité de diſparoître ? Etoit-on ſûr qu'il mourroit quand on en auroit beſoin ? Avoit-on une petite vérole dont on diſpoſât pour le tuer au moment marqué ? Qu'en auroit-on fait s'il avoit vécu plus long-temps ?

D'ailleurs le vrai *Solar*, ajoute-t-on, eſt parti de *Toulouſe* au moins à la fin d'Août : quoiqu'il y ait de la diſpute ſur les dates préciſes, les différences ne ſont que de la fin d'Août au mois de Septembre. Or, l'inconnu trouvé en *Picardie* l'a été le premier Août : la miſère où il périſſoit, prouve qu'il étoit déja égaré depuis pluſieurs jours. Depuis ce temps-là il n'a pas quitté ſes premiers bienfaiteurs, & le 2 Septembre il eſt entré

à *Bicêtre* : donc ce n'est pas le vrai *Solar* qui étoit alors sur la route de *Toulouse* à *Barège*.

Peut-être est-ce là le seul fait vraiment décisif de la cause, du moins jusqu'à ce qu'il ait été approfondi. *Cazaux* en ayant fait la base de sa défense, conjointement avec la représentation du registre mortuaire, si, à la vérification il ne l'établit pas, tous les autres indices acquièrent une force presque invincible contre lui : mais aussi s'il l'établit, il faut qu'il triomphe. Il pourroit encore rester de l'obscurité dans l'affaire : il n'y auroit plus d'incertitude.

Cette vérification, ainsi que celle de l'extrait mortuaire, c'est-à-dire, de sa validité légale, pouvoient s'éclaircir, sans le fracas formidable d'une Jurisdiction étrangère, transportée d'une Province à l'autre, armée par l'Autorité suprême d'une attribution générale & extraordinaire ; sans la translation coûteuse de quatre individus, dont un, le muet interprète, ne remplit dans l'affaire, que le ministère dont il est le plus incapable, celui de *porteur de parole ;* l'autre, la demoiselle *de Solar*, auroit fait & dit à *Paris* sans difficulté, & avec plus de certitude, ce qu'elle peut faire & dire en *Languedoc ;* l'autre, le muet plaidant, ne peut offrir qu'un objet de pitié ou de haine à tous ceux qu'on obligera, ou à qui l'on permettra de lire sur son visage, ou d'assurer qu'ils y lisent, des signes, soit de franchise, soit de réprobation ; & le quatrième enfin, le sieur *Cazaux*, dont le séjour y seroit si suspect, qu'en l'autorisant, l'arrêt le soumet cependant à des restrictions. Il est certain que tout cela n'étoit

pas néceſſaire, non plus que le développement effrayant d'une procédure reglée à l'extraordinaire.

Si l'époque du départ de *Toulouſe* eſt une fois conſtatée, & poſtérieure au premier Août, je le répète, il n'y aura plus de difficulté, légale du moins : mais tant qu'il ſubſiſtera ſur cet article eſſentiel des incertitudes, comme il paroît qu'il y en a, puiſque ſans cela les Juges, ſans doute, ſe ſeroient diſpenſés d'une information auſſi diſpendieuſe, que celle qu'ils viennent d'ordonner, il me ſemble qu'il exiſte, en faveur de l'enfant, une eſpèce de preuve que ſes défenſeurs n'ont pas aſſez fait valoir, & que ſes adverſaires ont trop légèrement réfutée : c'eſt celle des ſignes naturels, dont le mort & le vivant ſe trouvent également marqués.

Outre le ſignalement du vrai *Solar*, tracé dans un temps non ſuſpect, comme on l'a vu, & par une main impartiale, ſignalement qui convient ſans exception à ſon fantôme, puiſque tous deux ont eu juſqu'à une dent ſurnuméraire, les recherches ont révélé un autre ſigne plus ſecret, & qui leur eſt également commun ; c'étoit une lentille placée ſur une partie du corps, où les ſoins néceſſaires à la foibleſſe de l'enfance, & les uſages très-défectueux introduits parmi nous, dans ſa première éducation, l'ont fait connoître à deux témoins. La nourrice du vrai *Solar*, un maître d'école, correcteur de ſes premières années, l'atteſtent.

Il y avoit, dit-on, dans la famille, une ſorte de tradition qui faiſoit dire, que ſi jamais l'en-

fant ſe perdoit, on pourroit le retrouver par là : or, cette lentille, le protégé de M. l'Abbé *de l'Epée* en eſt marqué au même endroit. Si ce titre n'eſt pas le plus honnête de ceux qu'il peut produire, c'eſt au moins un des plus convaincans.

Les archives de la Juſtice, dit-on, ſont remplies d'exemples de ces jeux de la nature, de ces reſſemblances qui n'ont ſervi qu'un inſtant de prétexte & de reſſource à l'impoſture audacieuſe. *Martin Guerre* en avoit de plus frappantes, de plus multipliées; & il n'en a pas moins été convaincu de ſuppoſition. Le gueux de *Vernon* étoit pourvu des mêmes indices; & il n'en a pas moins été dépouillé, par la Juſtice, de ſes prétendus droits.

Je l'avoue; mais on ne ſonge pas que ces individus, armés, pour ainſi dire, par la nature pour le menſonge, n'appartenoient pas à une claſſe ſéparée d'ailleurs du reſte des hommes: C'eſt ſur le genre humain tout entier qu'elle s'amuſoit à jetter ainſi deux conformités parfaites; & cette ſimilitude illuſoire n'a rien qui bleſſe la vraiſemblance, quand elle affecte deux êtres pris entre pluſieurs millions : mais ici le cas eſt bien différent.

On évalue le nombre des ſourds & muets, dans un Royaume tel que la *France*, à environ 3000. En ſuivant la gradation des âges, & les diviſant, depuis la naiſſance juſqu'à ſoixante ans, en claſſes de cinq ans chacune, on ne trouvera dans chaque période, qu'environ deux cens ſujets : c'eſt donc entre ces deux cens êtres déja ſcellés, par une organiſation diſtinctive, d'une eſpèce de ſceau extraordinaire & remarquable, qu'il faut ſuppoſer

deux individus doués des mêmes traits visibles, & des mêmes marques secrettes, de la même taille, de la même figure, de la même complexion, d'une ressemblance assez parfaite pour tromper même les parens ! Il faut avouer que si cette conformité n'est qu'une présomption dans les autres causes de ce genre, elle approche, dans celle-ci, d'une démonstration.

Un sourd & muet est déja une production bien rare : ne seroit-ce pas un véritable prodige que deux sourds & muets, du même âge, copiés l'un sur l'autre, non-seulement rapprochés par une imperfection commune, mais confondus, identifiés dans tous les points qui servent à distinguer les autres hommes, & même dans des singularités qui suffiroient seules pour établir des différences ? Peut-être cette observation mérite-t-elle d'être pesée (1).

En général je crois que c'est un grand malheur pour l'infortuné muet, que sa cause ait été d'abord prise avec la chaleur excessive à laquelle les Juges se sont livrés. Si l'on avoit simplement suivi l'instruction civile, il me paroît impossible qu'il n'eût pas réussi : il n'auroit eu à combattre ni l'existence d'un rival, puisqu'il demandoit à faire revivre en sa personne celui seul qui auroit pu rendre la sienne douteuse, ni l'opposition des collatéraux, puisqu'il n'y avoit pas de trésors à

(1) Dans la division par classe du nombre des sourds & muets, je ne les ai comptés que jusqu'à soixante ans, parce qu'en effet, soit ennui, soit défaut de secours, ces êtres disgraciés parviennent rarement même à cet âge. On n'en voit guère exposés aux langueurs de la vieillesse.

disputer. Réunissant & l'identité physique, & la reconnoissance d'une partie de la famille, & une vocation ratifiée par le Public, il auroit obtenu doucement la réformation de l'extrait mortuaire, que personne n'auroit eu intérêt de soutenir.

Mais *Cazaux* auroit été compromis! Non; car il auroit prouvé la filiation de l'enfant mort dans sa maison; du moins depuis l'instant où il l'auroit reçu de la mere. Il auroit dit: » Celui qui m'a » été confié, la mort me l'a enlevé. Je l'ai cru » *Solar*, parce que la femme du monde qui devoit » le mieux le savoir me l'a dit. Si elle m'a trompé, » ainsi que mon Curé, & tous nos compatriotes, » malheur à elle; mais nous en sommes inno- » cens «. Par cette tournure, qui auroit pu n'être pas un subterfuge, loin de tromper, c'est lui-même qui auroit été trompé. Loin d'être comme aujourd'hui le contradicteur nécessaire du muet, il auroit pu en devenir le protecteur & l'appui.

Mais auroit-il paru probable que la mere....? La mere est morte. Qui auroit eu intérêt à venger, ou à souiller sa mémoire? Est-ce sa fille, à qui la Justice auroit donné un frere qui ne lui ôtoit rien? Est-ce le tuteur de celle-ci, qui auroit paru jouer un rôle malhonnête, en réduisant un fils à l'alternative de passer pour un imposteur, ou de déshonorer sa mere? Est-ce le Ministère public à qui le prétexte même auroit manqué, puisque dans nos mœurs le tombeau est un asile non-seulement contre une accusation postérieure, mais même contre l'opprobre d'une condamnation à laquelle il n'auroit manqué que d'être prononcée?

Ce secret, comme tant d'autres, seroit resté enséveli : *Solar*, consacré par sa *surdité*, sa *dent* défectueuse, & sa *lentille*, auroit reçu pour héritage, avec son nom, la célébrité de son affaire, qui lui auroit valu une espèce de fortune ; sa sœur même se seroit probablement sentie des effets heureux de cette effervescence : & quand en effet il n'auroit été qu'un intrus dans cette famille, observons qu'il n'y auroit eu de crime à reprocher, ni à lui, instrument purement passif, sans desir, sans volonté, aussi peu instruit des moyens qui l'auroient fait noble, & peut-être riche, que de ceux qui l'avoient exposé à mourir de faim dans les bois de la *Picardie* ; ni à son vénérable bienfaiteur, trompé par sa bonne-foi, n'écoutant qu'un zèle honnête, & cédant à une erreur vertueuse ; ni aux Juges, munis d'assez bonnes raisons pour justifier au tribunal de Dieu même leur arrêt.

Observons que bien loin de se montrer trop scrupuleux sur la vérité du fond, il leur auroit été permis de se rendre même à des indices moins forts que ceux qui existent déja. De quoi auroient-ils disposé ? D'une place vuide, d'une place que l'inconnu seul peut remplir ; puisque pour en être capable, il faut être doué de l'incapacité à laquelle la nature l'a condamné ; d'une place à laquelle une partie de la famille l'appelle, & que l'autre ne lui disputera jamais ; d'une place dont il ne peut être repoussé sans périr, puisque s'il n'est pas *Solar*, ses vrais parens épouvantés par les travers que la Justice a déja pris dans cette affaire, se garderont bien de le reconnoître à l'ave-

nir, s'ils peuvent s'en dispenser, de peur d'être punis de ne l'avoir pas reconnu plutôt; & qu'ainsi abandonné à son impuissance, replongé dans les cachots qui engloutissent chez nous la misère orpheline, & d'autant plus sensible à cette chute, qu'il aura connu un moment l'espoir & l'aisance, il y disparoîtra bientôt, comme tant d'autres rejettons séchés en naissant, qui ne laissent dans le monde aucune trace de leur court & douloureux passage. Ainsi en refusant de ranimer le mort, la Justice tue le vivant: la société va faire une perte réelle, par le prétendu scrupule d'en réparer au hasard une précédente: au lieu qu'en investissant le malheureux enfant des noms qu'il réclame, elle satisfaisoit à la fois aux devoirs de la charité, aux loix de l'humanité, aux intérêts de la société, sans blesser aucune règle.

La précipitation des Juges lui ôte cette perspective fortunée. Il ne peut presque plus aujourd'hui s'élever à l'état qu'il réclame, sans que la tête de *Cazaux* lui serve de premier degré: & je le répète, de tous les obstacles que rencontrera sa réhabilitation, ou son adoption, soit du côté des témoins, soit de celui des Juges, soit même de celui du Public, ce sera peut-être un des plus forts.

Nota. Ce Numero-ci contenant déja huit pages de plus que l'ordinaire, je suis obligé de renvoyer au Numéro prochain les deux autres procès.



LETTRE

A L'AUTEUR DE CES ANNALES.

MONSIEUR,

VOUS faites profession de détester la calomnie, & vous lui donnez asile dans vos Ecrits ; expliquez-moi cette énigme. Admirateur zélé des productions de votre plume, j'ai ouvert avec empressement le dernier Numéro de vos *Annales* (1) ; & surpris de le voir souillé par l'extrait d'un libelle, je me suis dit, dans l'amertume de mon cœur, si l'ami de la vérité devient l'écho du mensonge, où cette pauvre abandonnée pourra-t-elle se réfugier ?

Comment se fait-il, Monsieur, que le sentiment d'honnêteté qui vous eût fait rejetter les mémoires concernant M. *de la Fayette*, pour peu qu'ils eussent été défavorables à ce jeune Officier, s'éteint & s'amortit dans votre cœur lorsqu'ils attaquent la réputation d'un autre Militaire distingué aussi par sa naissance & ses talens ? La haine & l'envie de nuire y paroissent trop à découvert, pour ne pas vous avoir révolté. Au milieu d'un panégyrique infecté de l'encens le plus fade & le plus grossier, le vil adulateur se transforme tout-à-coup en un lâche thersite, &

(1) Le trente-sixième.

distille le poison de l'envie sur les lauriers que M. le Comte *de C.....* a moissonnés en *Amérique*. Se seroit-il flatté, à l'abri de l'anonyme, de lui porter impunément des coups dangereux ; & qu'avec la sanction de votre nom, il répandroit avec plus de succès les imputations calomnieuses dont il cherche à le noircir ?

Mais l'Anonyme a très-mal spéculé : la voie ténébreuse dont il s'est servi est celle d'un lâche, d'un malhonnête homme ; elle ne peut faire impression que sur des ames foibles ; & s'il en étoit quelqu'une de cette trempe parmi vos Lecteurs, je me flatte, avec votre secours, de les désabuser. Compagnon d'armes du Comte *de C.....* j'ai vu, & je dois témoignage à la vérité. Je vais suivre le libelle à la piste....

On reproche à M. le Comte *de C..... de la dureté pour le soldat*. Il a donc oublié, le véridique Anonyme, que plusieurs corps de troupes *Américaines* ont demandé d'être commandées par ce Général ; que sa brigade a refusé de servir sous les ordres d'autres Généraux : il n'a donc pas voulu savoir que dans tous les régimens *François* où ce Guerrier a été employé, il étoit regardé comme le pere des soldats, se dépouillant de tout pour eux, & sacrifiant sa seule fortune, ses appointemens, pour encourager leurs succès dans les manœuvres.

De l'imprudence dans le combat. Expliquez-vous, M. l'Anonyme : ce n'est sûrement pas de trop exposer sa personne dans le combat, de s'être fait tuer deux chevaux sous lui à *Germain-Stown* ?

Ce feroit un beau défaut, & vous n'avez pas envie de lui en chercher de cette nature. C'eſt donc d'engager témérairement le combat ? La réponſe eſt préciſe. Trois fois il a commandé en chef ; trois fois il a vaincu : qu'il continue à mériter de pareils reproches.

Une préſomption aveugle ſur ſon propre mérite. Ah ! pour le coup, M. l'Anonyme, vous n'êtes pas adroit. Reprochez-lui plutôt, avec tous ſes amis, l'excès de la modeſtie. Pouſſée trop loin elle devient un défaut, & je paſſerai volontiers condamnation avec vous.

Un attachement déraiſonnable à la ſubordination, &c. A coup sûr, vous avez de l'humeur, même aux dépens de vos connoiſſances en fait de tactique & d'hiſtoire. Eh ! qui a jamais douté que la diſcipline ne fût l'ame d'une armée ! C'eſt par elle que les *Romains*, *cultivateurs* & *citoyens*, ont triomphé de l'univers entier ; c'eſt par elle que le héros de *Pruſſe* s'immortaliſe ; & ſi les *Anglo-Américains*, ſous la conduite du brave homme que vous outragez, ont remporté l'honneur des journées de *Germain-Stown*, *Brindiwine*, *Trentowe*, *&c.* c'eſt à l'exactitude d'une diſcipline, inconnue juſqu'alors, qu'ils en ſont redevables.

Vous ſavez que le crime de cet Officier, aux ieux du Congrès, *c'eſt d'avoir écrit à pluſieurs de ſes amis que le Général Washington, &c.* Non, je ne le ſais pas. Et d'où le ſavez-vous, vous qui parlez avec tant d'aſſurance ? Moi, je ſais le contraire. Un calomniateur en *Amérique*, car il y en a par-tout, avoit oſé avancer la même calomnie ; la lettre

suspectée fut lue en plein *Congrès*, la calomnie confondue & M. *de C*..... justifié : qu'avez-vous à répondre?

A vous en croire, *il étoit l'agent visible d'un complot*. Le Comte *de C*..... *cabaleur!* Assurément vous ne le connoissez qu'en peinture. Il a toujours été trop franc pour s'abaisser à une intrigue, pour se prêter à de vils manèges : la jalousie est à mille lieues de son cœur ; & je puis vous certifier qu'il n'a jamais pris le manteau de l'anonyme pour déshonorer personne.

Mais enfin, dites-vous, n'importe le motif, *il a été congédié ; on lui a refusé des certificats de service :* un *Quaker* vous diroit tout crument que *vous en avez menti*. Moi, je suis plus honnête, & me plaindrai seulement que vous soyez mal informé. Il est de notoriété publique que le Comte *de C*..... a demandé tro s fois sa démission, & que deux fois le *Congrès* l'a retenu, en lui donnant les grades de *Major-Général*, d'*Inspecteur-Général*, & que ce n'est qu'à la troisième fois qu'il l'a obtenue. Ses motifs pour solliciter cette démission avec tant d'instance sont connus de tout le monde, & lui font le plus grand honneur.

Un brave Militaire (1), à qui le seul amour de sa gloire & de sa patrie a fait traverser les mers, qui brûle du desir de soutenir l'honneur

---

[1] Le Comte *de C*..... n'a point souillé cet amour de sa gloire par aucunes vues intéressées : il est parti sans faire aucun traitement avec le Député du *Congrès* qui étoit alors M. *Deane*.

Nota. *Cette note fait partie de la Lettre*.

du nom *François*, peut-il ſans s'indigner ſe voir relégué à cinquante lieues du théâtre de la guerre ? Il eſt venu pour ſe battre & non pour être ſpectateur oiſif. On enchaîne ſon courage ; il ceſſe d'être utile aux alliés de ſa patrie ; il revient. Si cette conduite ne vous paroît pas digne des plus grans éloges, le ſang *François* ne coule pas dans vos veines.

Continuons : *en ſorte qu'on ne ſait où il ſe retirera.* C'eſt votre fureur d'en vouloir faire un Juif errant. *On ne ſait ce qu'il eſt devenu ; on ne ſait où il ſe retirera.* Dépoſez cette tendre inquiétude ; il eſt de retour à *Paris*, & n'a pas encore éprouvé qu'on fût *auſſi diſpoſé à le mal recevoir*, que vous paroiſſez le craindre.

Notre verſion eſt un peu différente comme vous voyez, Monſieur l'Anonyme. A qui croira le Public ? Ni à vous, ni à moi à qui ils peuvent ſuppoſer des préjugés ; mais au ſuffrage unanime de tous les Officiers qui ont ſervi en *Amérique*, à M. le Marquis *de la Fayette*, qui lui a fait l'honneur de ſervir ſous ſes ordres, & dont vous ne vous aviſerez ſûrement pas de récuſer le témoignage, à vous-même, à vous, ſon détracteur ſecret qui rougiriez de lui refuſer en public votre admiration, qui peut-être même dans les cercles enchériſſez ſur ſon éloge, pour éloigner de vous le ſoupçon de ce miſérable libelle.

Ici, Monſieur, c'eſt à l'Auteur des *Annales* que je reviens : & je lui ferai une obſervation, à laquelle aſſurément ſon cœur ne ſe refuſera pas. Pourquoi les loix ne ſéviſſent-elles pas contre le

malheureux qui tente ſourdement, en ſe cachant, de flétrir la réputation d'un honnête homme ? Que l'on garde l'anonyme pour faire & dire le bien, c'eſt un ſacrifice de l'amour-propre qui n'eſt d'aucun danger dans la ſociété ; mais le méchant qui ſe maſque pour égorger, n'eſt-il pas l'opprobre & le fléau de l'humanité ? Je livre celui-ci à l'énergie de votre plume, Monſieur : le ſoupçon de complicité vous dégraderoit aux ieux de vos admirateurs ; repouſſez-le loin de vous. Inſérez ma Lettre dans votre prochain Numéro, elle ſera l'apologie de votre honnêteté : ſommez l'Anonyme au nom de la juſtice & de l'honneur de ſe dévoiler au Public : je ne tarderai pas à ſon exemple à me déclarer & à réclamer la gloire d'avoir été le héraut de la vérité.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Votre très-humble & très-obéiſſant
Serviteur
L ***.

RÉPONSE.

VOTRE Lettre, Monſieur, n'eſt pas ſignée. D'après les avertiſſemens que j'ai réitérés à cet égard, j'aurois pu certainement la laiſſer au rebut, ſans que vous euſſiez le droit de vous en plaindre. Comme cependant, ainſi que vous le remarquez très-bien, l'Anonyme d'une juſtification n'a rien de dangereux, je déroge encore une fois aux règles que je me ſuis faites, & je publie la défenſe que votre zèle vous a dictée pour votre

ami. Je ne laiſſe que la lettre initiale de ſon nom, parce que dans le mémoire que vous combattez, il a été préſenté de même.

Je ne me ſuis pas donné pour garant du mémoire, ni de rien de ce qu'il contient : j'en ai même prévenu, & j'ai dit que c'étoit-là la raiſon qui m'engageoit à l'imprimer tel que je l'avois reçu (1). J'avoue cependant volontiers que j'ai eu un tort ; c'eſt de n'en avoir pas retranché ce qui pouvoit intéreſſer l'Officier dont vous prenez le parti, comme j'aurois ſûrement ſupprimé ce qui auroit pu déſobliger M. le Marquis *de la Fayette*.

Je n'ai pas l'honneur de connoître l'un plus que l'autre ; mais je devois une égale juſtice à tous deux ; & je regarde comme juſtice, de la part d'un Particulier, quel qu'il ſoit, de ménager la réputation d'un citoyen qu'aucun éclat n'a encore ſoumis au malheur, preſque égal, d'avoir le Public, ou pour panégyriſte, ou pour accuſateur : dans ce dernier cas même, je crois qu'il y a encore des égards à obſerver en rapportant les faits.

D'après cette façon de penſer, qui a toujours été, & qui ſera toujours la mienne, vous voyez que l'article de M. *de C . . . . .* n'auroit pas paru, ſi j'avois réfléchi : mais je n'avois alors qu'un objet dans la tête & ſous les ieux ; & il étoit aſſez brillant pour cauſer des diſtractions. Quand *Achille* paroît on perd de vue tous les autres héros.

Je vous répète que je n'ai l'honneur ni de con-

(1) Voyez ci-devant page 221.

noître M. le Marquis *de la Fayette*, ni d'en être connu. J'ai eu bien plus à me plaindre de sa famille qu'à m'en louer; mais je n'en ai pas moins saisi, avec l'empressement d'un bon patriote, l'occasion d'aider une autre main à lui rendre l'hommage, que ses talens, son courage, ses procédés, relevés par sa jeunesse, m'ont paru justifier. Je n'ai pas été plus complice d'une adulation de ce côté-là, que je n'ai voulu l'être d'une satyre dans ce qui concerne M. *de C*.....

Je souhaite bien sincèrement, quant à celui-ci, que votre apologie fasse oublier l'accusation, ou la détruise; & j'ai un véritable regret que mon inadvertance à publier l'une, ait rendu l'autre nécessaire.

Je n'ai point de sommation à faire à l'Auteur du mémoire; il n'est pas anonyme pour moi: mais si son nom n'est pas un mystère, c'est du moins un secret que je garderai. Il n'a pas été révélé au Guerrier dont ses éloges auroient pu lui mériter la reconnoissance: il ne doit pas l'être à celui dont son indiscrétion lui vaudroit sûrement la haine. La justice doit encore être égale ici. J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, LINGUET.



ITALIE.

Anecdotes très-singulières sur le Livre intitulé : TRAITÉ DES DÉLITS ET DES PEINES.

CETTE contrée, comme je l'ai observé la dernière fois, est assez heureuse pour ne pas fournir, depuis long-temps, de pâture à la curiosité publique. On ne peut que l'en féliciter : mais au défaut de singularités récentes, il est permis à l'histoire de remonter au passé, pour l'instruction de la postérité, sur-tout, quand il s'agit de certains faits secrets dont il seroit très-facile de lui dérober la connoissance, & dont il est important qu'elle ne soit pas privée. En voici qui m'ont été communiqués par un témoin, grave & oculaire. Ce sont ses termes que j'emploie.

» Quelque temps après l'affaire de *Calas*, les *Encyclopédistes*, armés de son supplice, & profitant de la circonstance, mais sans se compromettre, selon leur usage, écrivirent à *Milan* au P. *F*.... Barnabite, leur banquier de crédit en *Italie*, & Mathématicien digne de sa réputation, que c'étoit le moment de lâcher une déclamation sur la rigueur des peines & sur l'*intolérance;* que la *philosophie Italienne* devoit fournir l'artillerie, & qu'eux, à couvert, la serviroient à *Paris*.

» Le P. *F*.... la lettre du Secrétaire Encyclopédiste, M. *de Condorcet*, à la main, se rend chez le Comte *Pierre V*... Sénateur, où se tenoit

l'Assemblée Littéraire qui a été long-temps connue en *Italie* sous le nom de l'Assemblée du *Café*. Il présente ses lettres de créance, & articule sa mission.

» L'Assemblée ne se soucioit pas trop de cette invitation : cependant on la fit circuler. Le Chevalier *V*..., l'un des hommes d'*Italie* qui a le plus de feu, d'imagination & de connoissances, fut le premier proposé, & le premier qui refusa. Le Comte *C*...., Président actuel du Conseil-Suprême des Finances & Commerce du *Milanois*, le Professeur *L*....., tout ce qu'il y avoit de Gens de Lettres d'un vrai mérite dans cette société, suivirent cet exemple. Enfin un homme, à qui personne ne s'étoit avisé de songer, accepta, au refus commun, l'Apostolat Encyclopédique : ce fut M. le Marquis *de Beccaria*. Mille raisons faisoient tout craindre pour le travail dont il avoit la présomption de se charger : on convint de l'aider, de lui fournir quelques idées, & une espèce de canevas qu'il broderoit à sa fantaisie.

» L'Ouvrage fait, & jugé très-médiocre par-tout *Milan*, le P. *F*.... l'expédie à M. *d'Alembert*, qui répond qu'il l'a reçu comme un *livre d'hommage*, mais qu'il n'a pu aller *jusqu'au bout*. Cependant, comme on n'osoit pas le renvoyer, comme il étoit saupoudré de libertés plus qu'indécentes sur les fondemens de tous les Gouvernemens, sur le pouvoir coactif en matière de Religion, &c. & qu'après tout, il n'y avoit guère de nos *Philosophes* qui eussent pu faire mieux, on cher-

cha quelque enfant perdu de la secte, qui osât, à tout hasard, récrépir l'Ouvrage *Italien*, le traduire, l'élaguer, l'apostiller d'une Préface louangeuse, où l'on représenteroit cet avorton comme la production d'un génie bienfaisant & sublime, comme un modèle rare de l'union de la raison à l'éloquence, inspirées par l'humanité.

» Un *Limousin* littéraire, inconnu, mais tourmenté de deux maladies violentes, la faim & l'ambition, prêt, par conséquent, à tout faire pour du pain & du bruit, le respectable Abbé *Morellet*, accepta la besogne. Vous savez ce qui en est advenu, & comme quoi cette charlatanerie réussit. Tous les bureaux philosophiques de la *France* retentirent du nom de *Beccaria*, tandis qu'en *Italie* on ne revenoit pas d'étonnement de la fortune de cette rapsodie sans méthode, sans ordre, aussi mal écrite que foiblement pensée.

» D'autres circonstances aidèrent encore à cette fortune, & contribuèrent à une célébrité dont tout le monde rioit à *Milan*, & dont on rougit aujourd'hui par-tout.

» 1°. Le Chapitre des *Accusations secrettes*, quoique très-foible & trivial, allarma *Venise* : on y fit mine de proscrire l'Ouvrage, & il fut annoncé comme *persécuté*. Grand titre, non pas à l'estime, mais à la fureur publique !

» 2°. Un Moine fanatique en fit une critique absurde & injurieuse. Le Chevalier *V*..., qui y étoit compromis, y répondit, sans se nommer, avec beaucoup d'esprit. On crut cette réponse

de l'Auteur du Livre ; & le mérite réel de l'une augmenta l'opinion que l'on avoit prise, sans savoir pourquoi, de celui de l'autre.

3°. M. *de Voltaire* le porta aux nues ; il le commenta.

» 4°. La Société de bienfaisance de *Berne* lui décerna d'office le prix qu'elle accordoit alors à la meilleure dissertation sur un sujet donné : elle fit en faveur des *Entretiens de Phocion*, & du Traité des *Délits & des Peines*, une exception que celui-ci ne méritoit guère.

» 5°. L'affaire de *Sirven* survint en recharge de celle de *Calas* ; tous les esprits étoient émus : *Beccaria* & son Livre furent regardés, l'un comme la divinité tutélaire des persécutés, l'autre comme un plaidoyer indirect en faveur de *Calas* & de *Sirven*.

» Ce fameux Traité, mis au nombre des classiques dans la Jurisprudence & la Philosophie MODERNES, dont on s'est engoué sans le comprendre & sans le lire, méprisé de tous les Gens de Lettres en *Italie*, n'est donc redevable de son succès qu'aux prôneries des *Encyclopédistes*, qui le connoissant détestable, ne l'ont pas moins vanté par lettres, par imprimés, par injures, par conversations, comme un supplément à l'*Esprit des Loix*, & la quintessence de la Jurisprudence criminelle !

» Ce narré très-fidèle démontre combien est usurpée la renommée de l'Ouvrage ; mais l'Ouvrage seul n'en est-il pas une autre preuve aussi

convaincante ? Comment n'a-t-on pas tout d'abord ouvert les ieux sur cette vérité sensible ? Il y a entr'autres deux chapitres sur l'*Interprétation des Loix* & sur l'*Esprit de Famille*, qui sont ensomme ce que *Boileau* appelle du *galimathias double*, & qui équivalent aux deux plaidoyers de *Rabelais* : tout ce qu'il y a de passable est pris de l'*Utopie* & de *Montesquieu*, qui avoit puisé dans *Bodin*, &c.

» Quant aux principes de Jurisprudence qui y sont contenus, ce n'est pas ici le lieu de les apprécier ; mais voici un fait curieux, & qui n'y est pas étranger. Un des abus contre lesquels l'Auteur semble s'élever avec le plus de force, c'est la *question*, ou *torture*. La jeune Marquise son épouse étant tombée malade à *Tourano* dans le *Lodesan*, Terre du Comte *Calderari*, ami du Marquis, celui-ci y envoya le Docteur *Moscati*, accompagné de Dom *Fidel Mainoni*, Médecin. Dans le vallon de *Marignano*, ils furent attaqués & dépouillés par trois voleurs, dont le chef se nommoit *Sartorello*. Ils voulurent être indemnisés par M. le Marquis *de Beccaria*, dont les invitations avoient été la cause & l'objet de leur course. Il fit poursuivre les voleurs : on arrêta le chef. On sent bien qu'il nia : les témoins ne le reconnoissoient pas : on manquoit de preuves. Le Marquis, Jurisconsulte, Philosophe, ennemi de la *question*, ne laissa pas un moment de relâche au Capitaine de justice, qu'il n'eût fait appliquer *Sartorello* à la question.

» Observez que cette ressource n'est presque jamais employée dans la *Lombardie*. Une ancienne

loi de *Milan* défend de donner la *question*, excepté dans le cas 1°. de *super aliis & complicibus*, après l'arrêt de mort. 2°. Lorsque l'accusé se coupe & se contredit. 3°. En cas de contumace, c'est-à-dire, lorsque l'accusé refuse de répondre.

» Je ne dis pas que la *question* soit une bonne chose, parce que M. *de Beccaria* a jugé à propos de s'en servir, après l'avoir combattue : mais je crois, & tout le monde sera de mon avis, que M. le Marquis *de Beccaria*, Professeur en Droit *humain*, &c. a eu tort, ou de la combattre, ou de s'en servir «.

» Voilà donc le secret de la réputation d'un de ces *Messieurs* découvert : par celui-là qu'on juge du reste,

Et crimine ab uno
Disce omnes.

» Le temps sans doute en révélera bien d'autres : mais il ne les révélera pas tous ; & c'est un très-grand mal «.



PROCÈS ENTRE LES CRÉANCIERS DU MARQUIS DE BRUNOY.

L'ORIGINE, le caractère, les inclinations de ce Particulier, sont aussi remarquables que son sort. Fils & héritier du célèbre Banquier *Montmartel*; destiné par conséquent à recueillir une fortune immense; accablé dès son enfance de maîtres, de secours, & d'encouragemens; revêtu d'une charge brillante, il sembloit destiné à courir la carrière la plus flatteuse, dans un siècle sur-tout où l'opulence est une véritable illustration; & où, pour hâter la végétation de la noblesse, il ne faut qu'en placer la racine dans un coffre fort.

Les espérances étoient d'autant mieux fondées à l'égard du Marquis *de Brunoy*, que la nature sembloit l'avoir destiné à les justifier: il avoit de la justesse dans l'esprit, de la mémoire, une taille avantageuse, une figure revenante: une double alliance qui lui donnoit pour appui des familles respectables & distinguées, augmentoit encore ses ressources pour un avancement rapide; doué, en un mot, au physique de tout ce qui prévient les ieux, & au moral de tout ce qui fait sortir le mérite, ou y supplée, peu de choses paroissoient au-dessus de ses desirs comme de ses facultés.

Une organisation bizarre à tout détruit. Jamais peut-être la Providence ne s'est plu à con-

trarier, d'une manière auſſi ſenſible, les projets de la politique & de l'ambition.

Tous les goûts du jeune homme ſe ſont trouvés oppoſés à ce que ſon rang, ſa place, & ſa fortune ſembloient exiger. Il a fait ſes délices d'une vie obſcure, & preſque ſauvage : importuné de ſes richeſſes, irrité contre les liens qui l'attachoient à la Cour, enfoncé dans une ſociété où il ſe flattoit que les ieux des ſpectateurs n'iroient pas le chercher, il n'a paru ſe ſouvenir de ſes tréſors que pour les diſſiper : émule de ſon pere d'une manière nouvelle, il s'eſt piqué de prodigalité, autant que l'autre d'économie ; & ce qui eſt fort ſingulier, c'eſt que de même que la banque & l'agiotage avoient été la principale ſource de ces richeſſes, c'eſt auſſi par un agiotage non moins obſcur, & non moins actif en ſens inverſe, qu'elles ſe ſont écoulées. On n'a pas d'idée de la facilité avec laquelle il ſe plongeoit dans les ténèbres où on le dépouilloit.

Le ſeul genre de dépenſe où il ait mis de l'éclat, porte la même empreinte de bizarrerie que le reſte de ſes actions : c'étoient les cérémonies de l'Egliſe. C'eſt une choſe incroyable, & pourtant vraie, que la plus grande partie de ſa fortune a été abſorbée, non pas en fondations pieuſes, non pas en établiſſemens charitables, mais en proceſſions paſſagères, en profuſions faſtueuſes d'autant plus déplacées, que c'eſt dans un village qu'il ſe plaiſoit à les étaler. On prétend qu'il a, pluſieurs années de ſuite, dépenſé cent mille écus à ſa Terre de *Brunoy*, pour chaque proceſſion de la *Fête-Dieu*.

Dans

Dans ces occaſions, le ſeul prix qu'il retiroit de ſa magnificence, c'étoit de jouer le rôle de Maître des cérémonies, de diſpoſer les payſans honorés de celui d'acteurs dans ces fêtes brillantes, & de les couronner par des repas ſplendides, auxquels ſes confrères adoptifs ſeuls étoient admis : on prétend que ſouvent ſa femme, d'une naiſſance illuſtre, brillante de jeuneſſe & d'attraits, amenant une compagnie choiſie, s'eſt trouvée exclue du ſallon où dînoient ſomptueuſement les Eccléſiaſtiques du voiſinage, honteux de ce ridicule caprice, & n'oſant s'y refuſer.

Aſſurément ces mœurs étoient étranges, ſurtout dans notre ſiècle, quoiqu'à l'excluſion de ſa femme près, il ne fût pas impoſſible de les juſtifier. On n'a pas oublié à *Paris* la réponſe maligne par laquelle ce nouveau *Dagobert* étonna, il y a quelques années, & les parens qui ſollicitoient ſon interdiction, & le Juge qui, à leur réquiſition, lui faiſoit ſubir un interrogatoire deſtiné à vérifier l'aliénation d'eſprit qu'on lui ſuppoſoit.

Les plus grandes préſomptions ſe tiroient de ſa répugnance pour le monde, & de ſon faſte religieux. » Si j'épuiſois ma fortune, dit-il, par le » jeu ; ſi je me ruinois en bâtimens, en gageures, » en courſes de chevaux ; ſi je m'abîmois pour » une courtiſane, je ſerois chéri & reſpecté : on » applaudiroit à mes profuſions : je paſſerois pour » un homme généreux, qui ſe fait honneur de » ſon bien : mes parens, au lieu de ſolliciter mon » interdiction, demanderoient & obtiendroient » des graces pour moi. Ma folie eſt donc de don-

» ner à la Religion ce que les autres prodiguent
» au luxe, & de me faire une occupation sérieuse
» de ce dont tout le monde aujourd'hui se fait
» un jeu «.

Cette apologie au neuvième siècle n'auroit pas souffert de réplique : elle perdoit de sa force dans le dix-huitième.

D'ailleurs le Marquis, à ces amusemens excusables, joignoit tant de duperies ruineuses, qu'après l'avoir interdit, puis relevé, puis soumis à différens conseils, pour rallentir au moins son incapacité dissipatrice, il a fallu l'interdire définitivement, de peur que celui qui avoit été dès l'enfance un exemple inoui de l'excessive richesse, n'en devînt, même avant la fleur de l'âge, un non moins frappant de l'excessive misère.

A l'instant où il a été frappé par la Justice de cette impuissance civile, il a fallu liquider ses dettes, & vérifier ce qui lui restoit de ses propriétés presque toutes évanouies. Les créances qui les avoient absorbées, ainsi que les titres dont elles résultoient, ont été l'objet d'un procès criminel : il y a eu des absolutions & des condamnations peu intéressantes pour le Public, hors deux.

On produisoit au procès des ventes faites en vertu d'une procuration notariée, passée par le Marquis *de Brunoy*, depuis son interdiction. On accusoit le Notaire d'avoir expédié ce titre, quoi-

qu'il connût l'incapacité de celui qui le ſignoit; & ces ventes ſe trouvant dans le cas d'être annullées, on ſoupçonnoit de prévarication l'Officier public qui en avoit fourni l'inſtrument.

Dans le cours de la procédure, il avoit été décrété d'*ajournement perſonnel :* il ſe défendoit; & juſques-là il n'avoit point à ſe plaindre, puiſqu'on ſuivoit les formalités preſcrites par la loi, même contre l'innocence, juſqu'à ce qu'elle ſoit manifeſtée. Voici ce qui eſt fort étonnant :

L'ordre de la procédure exige encore en *France* que, quand l'inſtruction eſt finie, & les Juges prêts à prononcer, tous les accuſés ſubiſſent un dernier interrogatoire, qu'on appelle *derrière le barreau*, interrogatoire duquel, pour l'obſerver en paſſant, on n'écrit rien dans un très-grand nombre de nos Tribunaux, & qui cependant peut influer infiniment ſur l'arrêt, puiſque c'eſt celui dont la trace doit être la plus fraîche, & ſouvent la plus puiſſante ſur l'eſprit des Juges.

Ici le Notaire s'eſt préſenté pour remplir la formalité que ſa ſituation d'accuſé lui impoſoit : il s'eſt préſenté dans l'uniforme de ſon état, c'eſt-à-dire, en *robe*, en *rabat*, &c. Avant de l'interroger, on l'arrête, on le dépouille ; & après l'avoir entendu, on le précipite dans la priſon, ſans changer ſon décret, qui n'étoit pas de *priſe-de-corps ;* quoique, ſans cette converſion, la loi ne permît pas d'attenter à ſa liberté : & ce n'eſt pas tout; pour l'interroger on l'avoit fait aſſeoir ſur la *ſellette.*

Il faut ſavoir qu'en *France*, à cette comparution, qui eſt l'avant-dernier acte d'un jugement criminel, ou bien on laiſſe l'accuſé debout, ce qui eſt un préjugé en ſa faveur, ou bien on le force de ſe poſer ſur un petit tabouret de bois à trois pieds, appellé *ſellette*, dont le nom ſeul emporte une eſpèce d'infamie, parce que l'accuſé à qui l'on fait prendre cette poſture, eſt préſumé coupable; cette humiliation infligée après la clôture de l'inſtruction ſemble ſuppoſer que le crime eſt prouvé, & annoncer que le châtiment n'eſt ſuſpendu qu'autant de temps qu'il en faut pour prononcer l'arrêt.

Qui ne croiroit qu'une différence auſſi terrible n'eſt déterminée que par les Juges eux-mêmes, d'après un examen bien réfléchi, & quand ils ſont déja aſſez inſtruits, pour pouvoir ſe flatter de ne rien haſarder en prononçant ainſi une flétriſſure préliminaire? Cependant il n'en eſt rien: ce ſont les *concluſions* qui décident ſi un homme, traîné derrière le barreau, y conſervera le maintien de l'innocence confiante, ou s'affaiſſera dans l'attitude du crime confondu.

Et ces *concluſions* ne ſont autre choſe que l'avis par écrit du Miniſtère public, c'eſt-à-dire, d'un homme ſeul, qui les dépoſe cachetées au Greffe: ſi elles tendent à *peine afflictive*, il faut ſubir la *ſellette*; dans le cas contraire, on reſte debout; & ſouvent elles ne ſont pas ſuivies; & ce qui eſt bien plus terrible, ſouvent elles ne ſont pas lues. Il n'eſt pas rare qu'on ne les ouvre qu'après le jugement, ou même qu'on ne les ouvre pas du

tout. Pour faire usage de la *sellette* ou non, on s'en rapporte souvent à une déclaration verbale du sens des conclusions (1).

Après un préalable aussi rigoureux, qui n'auroit tremblé pour le Notaire ? Il a été absous.

Je ne doute pas de son innocence ; mais qu'il soit permis, pour le bien de ceux qui par la suite pourroient être aussi injustement attaqués, & pour hâter, s'il est possible, cette réforme si desirée des barbaries de notre Jurisprudence criminelle, de faire deux observations.

1°. Au moment où il a été mis en prison, sans décret de *prise-de-corps*, son sort étoit fixé par la procédure : elle n'a pu recevoir, entre cette époque & l'arrêt, aucune espèce, ni de changement, ni d'interprétation : en cet instant, ou sa prévarication, ou son intégrité étoient établies & connues des Juges ; son interrogatoire même ne l'avoit pas compromis à leurs ieux, puisqu'ils l'ont déchargé de l'accusation. S'il étoit innocent, pourquoi l'ont-ils arrêté ? S'il étoit coupable, pourquoi l'ont-ils absous ?

2°. Cette manière de s'emparer de la personne d'un accusé n'est que trop usitée : mais n'est-elle pas un acte de despotisme infiniment dangereux ? D'après l'évènement, elle est odieuse sans difficulté dans le cas actuel : mais, en général, quand elle

(1) On peut voir ce que j'ai dit autrefois sur cet horrible abus dans la défense du Comte de *Morangiès*.

n'auroit pour objet que des criminels; quand on auroit ſoin, après l'exécution, de la revêtir des formalités juridiques, ce ſeroit encore un véritable attentat : ce ſeroit une ſurpriſe honteuſe, exercée au nom de la Juſtice.

Le Juge qui voudroit ne pas perdre ſa proie, & c'eſt-là le cas le plus honnête, ſe contenteroit, dans le cours de l'inſtruction comme ici, d'*un* décret d'*ajournement*. L'accuſé, dans la confiance fondée que ſa perſonne ne peut être compromiſe après la clôture de l'inſtruction, ſe préſenteroit au dernier interrogatoire, & ſe verroit tout-d'un-coup chargé de fers, en réclamant vainement la caution de la loi !

Eh ! notre effrayante procédure n'a-t-elle pas déja aſſez de vices réguliers & d'horreurs légales ? N'eſt-elle pas déja aſſez remplie de pièges funeſtes à l'innocence, ſans y joindre encore tous les périls d'un pouvoir arbitraire & indéfini ? Celui que s'arrogent les Tribunaux, ſur-tout dans les occaſions dont il s'agit, mérite bien de la part du Gouvernement une attention ſérieuſe, & une réforme. Ce ne ſont pas ſeulement les Compagnies qui l'exercent; les Membres même en particulier l'uſurpent.

Je n'oublierai jamais à ce ſujet une anecdote dont j'ai été témoin, & qui convient à merveille ici.

Dans le temps de mon noviciat dans cette milice, j'aſſiſtois à une audience à la *Tournelle*. Il

s'agissoit d'une réclamation contre des vœux, portée à ce Tribunal par la réunion de quelques circonstances singulières. Le Moine mécontent ne paroissoit pas un sujet fort exemplaire; mais enfin il n'y avoit pas de plainte contre lui; il étoit au contraire demandeur & poursuivant. Il étoit à l'audience, entre son défenseur & moi.

Tout-d'un-coup je vois un des Présidens, mort depuis, se lever, s'avancer vers les bancs, appeller un Huissier, lui donner un ordre tout bas, en désignant le plaideur ennuyé du froc.

Je pénétrai son dessein. Je dis à l'Avocat: » Fais » sauver ton client : voilà un geste qui ne lui » présage rien de bon «. Son défenseur se moqua de ma prétendue pénétration: il soutint qu'il n'y avoit rien à craindre. Il retint son homme, qui resta.

Par l'Arrêt, il fut débouté de sa demande en réclamation, renvoyé pardevant le Juge du lieu, pour lui être son procès fait & parfait, en *état de prise-de-corps;* & à l'instant il se trouva environné d'Huissiers qui ne l'avoient pas perdu de vue: c'étoit l'ordre de le veiller que le Président étoit allé leur donner. On l'entraîna sur-le-champ à la *Conciergerie.*

Je crois qu'il n'y a pas de Lecteur que ce trait ne pénètre d'indignation.

Le misérable a été depuis condamné aux galères: il se peut qu'il fût coupable. Mais qu'importe?

De quel droit ce Magiſtrat oſoit-il lui donner des gardes de ſa propre autorité, & le conſtituer d'avance priſonnier? Sans cette vigilance précoce, dira-t-on, la Juſtice auroit perdu une de ſes victimes, & l'occaſion de donner un exemple utile! Mais faut-il violer ſes loix pour les affermir, & commettre des crimes pour aſſurer la punition des criminels?

Ce malheureux auroit pu échapper au châtiment! Mais n'en eſt-ce pas un que celui où la *contumace* plonge un accuſé? Jugé ſans être entendu, condamné ſur les plus ſimples préſomptions, banni de ſa patrie, dépouillé de toutes ſes reſſources, privé, après un certain nombre d'années, du droit de revenir contre une condamnation, même injuſte, c'eſt à ce prix qu'il échappe à la priſon, s'il eſt innocent, & à la peine, s'il eſt coupable. La ſévérité avec laquelle la loi le traite quand il ſe dérobe aux recherches de la Juſtice, eſt la compenſation de la triſte liberté qu'elle lui laiſſe: c'eſt à lui à peſer l'alternative, & à ſe déterminer au parti qu'il préfère. Il eſt affreux de lui en ôter même le choix: le Magiſtrat qui ſe porte, par un faux zèle d'équité, à cet excès, eſt, tout-à-la-fois, un prévaricateur & un méchant homme.

Dans l'affaire dont il s'agit, la condamnation d'un des accuſés & ſes ſuites, peuvent faire naître des réflexions différentes de celles que viennent d'occaſionner l'abſolution d'un autre, & ſes préliminaires. De ce nombre ſe trouvoit un nommé *Pidanſat de Mairobert*, homme parvenu, comme tant d'autres, à quelque opulence, & même à

quelque considération. Il étoit *Secrétaire du Roi*, *Censeur de livres*, très-insolent, très-bas, & sur-tout très-méchant, de cette méchanceté, rare heureusement, qui fait le mal pour le mal, & ne mord que pour avoir le plaisir de déchirer.

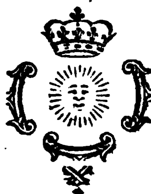
Ces caractères-là trouvent toujours des protecteurs. *Mairobert* en avoit mérité par des libelles de toute espèce : c'est lui qui avoit fait les Mémoires de l'Abbé *Terrai*, & d'autres romans du même genre. Il s'occupoit sur-tout d'un de ces gazettins manuscrits, qui circulent, comme je l'ai déja observé, chez l'étranger & dans nos Provinces, où l'on ramasse toute la fange de notre Capitale, où le faux & le vrai sont également recueillis, où l'intriguant redoutable est encensé, & le mérite modeste percé d'atteintes d'autant plus dangereuses, que par cette distribution adroite de la louange & de la censure, les mains qui compilent ces monumens du mensonge, lui assurent la confiance due à la vérité. A trente lieues de *Paris*, on regarde presque le soin qu'ils ont de flatter quelquefois, comme une preuve qu'ils ne calomnient jamais.

Mairobert, pour éterniser les fruits de son travail, prenoit soin de les réunir de temps en temps en corps complets, & de les imprimer en forme de volumes suivis : c'est ce qui a produit dix ou douze volumes intitulés *Mémoires secrets*, &c. par M. *de Bachaumont ;* réservoir infernal d'impostures, comme je l'ai déja observé, où cependant la postérité croira peut-être trouver des ressources pour notre histoire, & d'après lequel elle règlera son mépris, ou son estime.

La Providence punit quelquefois cette espèce de forfait. *Mairobert*, impliqué dans l'affaire du Marquis *de Brunoy*, a été convaincu de s'être approprié, par une malversation, une somme considérable. Le Parlement s'est contenté de le condamner au *blâme*.

La Justice n'étoit pas satisfaite. Le coupable s'est retiré chez lui; & le soir s'étant transporté chez un baigneur, il y a été trouvé noyé dans son bain, par les garçons, accourus au bruit d'un coup de pistolet parti de sa chambre. Il s'étoit d'abord coupé les veines avec un rasoir, apparemment pour finir comme *Sénèque*; & pour accélérer sa mort, il avoit eu recours à l'arme à feu.

On ne peut donner trop de publicité à un évènement de ce genre, afin de mettre du moins en garde, contre sa méchanceté, ceux des Lecteurs que ses collections de libelles peuvent avoir séduits.



ARRÊT
DE LA COUR DES MONNOIES,

Qui ſupprime un Mémoire à conſulter, & Conſultation pour deux de ſes Membres, &c.

CETTE Conſultation, moins connue, mais, à quelques égards, beaucoup plus étrange que les deux précédentes, eſt le troiſième combat judiciaire, la troiſième ſource d'anecdotes & de réflexions dont j'ai promis de parler.

Je dis qu'elle eſt plus étrange, parce que c'eſt une eſpèce de guerre civile entre des hommes inſtitués pour recommander la paix, & pour en donner l'exemple; parce que rien n'eſt plus formellement contraire aux ſtatuts, aux principes des Parties, que leurs procédés & leurs procédures; parce que l'on y voit un Corps décoré d'un titre reſpectable, & muni d'un pouvoir très-étendu, en abuſer, pour punir dans deux de ſes Membres des traits de vertu & de courage; parce qu'enfin l'animoſité, la rancune, le mépris des loix, l'avidité, les paſſions de toute eſpèce qui s'y développent, forment le contraſte le plus affligeant, le plus ſcandaleux avec l'habit des acteurs; & ce ne ſont pas des *Prêtres* dont il s'agit ici, pas même des *Moines*, mais des *Magiſtrats*.

J'ai déja eu, il n'y a pas long-temps, l'occaſion

d'obſerver combien il étoit tout-à-la-fois dérai-ſonnable, injuſte & effrayant, que les Tribunaux, même ceux qui n'ont qu'une compétence bornée à ce qu'on appelle des *attributions*, euſſent la faculté de déployer les reſſources de la Juſtice, pour punir eux-mêmes les inſultes qu'ils ont, ou qu'ils croient avoir reçues. On m'a fait l'honneur de m'écrire à ce ſujet pluſieurs lettres où mon opinion eſt combattue (1). Cependant je n'en ai pas changé. Le péril de cette conceſſion faite aux Gens de Robe m'a toujours paru beaucoup plus grand que le beſoin ou la convenance.

On rit au théâtre d'entendre un honnête homme, cuiraſſé de ce froc redoutable, ſurpris d'avoir pu écouter un moment une tentation moins ſéduiſante pour un cœur délicat que celle de la vengeance, s'écrier : *c'eſt la maudite Robe*. N'expoſons point la vertu, ainſi accoutrée, à avoir beſoin de cette excuſe, quand il s'agit de reſſentiment; on n'eſt jamais ſûr qu'elle aura la force de l'employer à temps. Ce mot eſt plaiſant quand il accompagne la joie d'avoir vaincu la tentation : mais qu'il ſeroit horrible s'il exprimoit le remords d'y avoir cédé!

S'il eſt auſſi abſurde que dangereux d'inſtituer les Compagnies juges & parties des étrangers qui peuvent leur déplaire, combien l'eſt-il encore

(1) Une entr'autres fort ſingulière, que je publierai au premier moment, d'un homme qui a joué un rôle très-vif au Palais il y a quelques années, & qui ſera, à ce que je crois, piquante pour bien des Lecteurs.

plus de leur laiſſer le ſort de ceux de leurs Membres qui ont, ou commis la même offenſe, ou encouru l'animadverſion de la ſociété générale! Dans le premier cas l'eſprit de Corps leur fera de tous leurs Juges des ennemis, & dans le ſecond des protecteurs ; ce qui eſt dans tous les deux également incompatible avec l'impartialité de la Juſtice. On ſignale auſſi-bien le pouvoir commun par l'abſolution du Confrère coupable qui le réclame, que par l'humiliation du Confrère hautain qui le choque.

Encore une fois, ne mettons point des hommes que nous avons intérêt de maintenir vertueux, dans l'alternative embarraſſante d'avoir à choiſir entre leur conſcience & leur uniforme. Voici un exemple du danger & des abus de cette Juriſdiction corpuſculaire, dans le premier cas : c'eſt-à-dire, dans celui où des Membres ont oſé ne pas ſuivre l'emportement effréné d'une Compagnie.

On ſe ſouvient de la bagarre de 1771, de ce mêlange de deſpotiſme, de foibleſſe, d'audace, d'inconſéquence, qui fit eſſayer tant de réformes, qui auroit dû & pu produire tant de biens, & qui n'a malheureuſement, dans le temps & depuis, introduit que de nouveaux maux. Au milieu des convulſions, des deſtructions, des créations qui mutiloient la Robe de toutes parts, la *Cour des Monnoies* ſeule fut recoupée ſur un plan ſage & réfléchi.

Des circonſtances particulières & ſecrettes

nuisirent à cette sagesse. La haine d'un Ministre pour un autre amena, dans la régénération même, des changemens fâcheux pour quelques Membres: soit indiscrétion, soit politique, soit malignité, le véritable auteur des variations crut devoir offrir une victime à la vengeance des intéressés: il fit tomber les soupçons sur le *Procureur-Général* de cette Cour, homme de beaucoup d'esprit, lié particulièrement avec l'un des deux restaurateurs, & peu complaisant pour l'autre.

Après bien des manœuvres dont peut-être le détail sera un jour connu, ce Magistrat fut *suspendu* de ses fonctions, par un *arrêté* de la Compagnie, le 19 Juin 1773. Il n'avoit point été entendu, point appellé: il n'y avoit point eu d'examen, point de plainte.

Le 4 Septembre suivant, cet *arrêté* fut cassé par un *arrêt* du *Conseil*.

Le 4 Décembre suivant, par un autre *arrêté*, la Compagnie se défendit à elle-même & à chacun de ses Membres, toute espèce de communication avec le *Procureur-Général*.

Le 10 Janvier suivant, par *arrêt* de la Compagnie, le *Procureur-Général* fut *interdit* de ses fonctions pour un an.

Il fallut encore recourir au Trône: la continuité de cette vexation parut au Roi nécessiter une vérification approfondie: au lieu de casser tout-d'un-coup cet *arrêt*, comme l'*arrêté* précédent, le *Conseil* ordonna ce qu'on appelle *un soit*

communiqué à la Cour des Monnoies, c'eſt-à-dire, que regardant cette Cour comme la partie du *Procureur-Général*, on la mît en inſtance réglée avec lui; & en effet elle produiſit au *Conſeil* des défenſes par le miniſtère d'un Avocat.

Juſque-là tout avoit été, ou paru être unanime de la part de ce Corps : mais quand il s'étoit agi de produire devant le *Conſeil* des répliques aux juſtifications de l'accuſé, deux des Magiſtrats cenſés collectivement accuſateurs, furent ſurpris de leur foibleſſe, & de ne plus voir reparoître des pièces déciſives qu'on leur avoit autrefois repréſentées, ſur leſquelles ils avoient adhéré aux réſolutions précédentes : ces pièces rendoient le *Procureur-Général* ſuſpect de concuſſion : c'étoit ſur ce fondement, & dans l'attente de voir l'accuſation diſcutée, qu'ils en avoient approuvé les préliminaires : les voyant évanouies, ſans que perſonne voulût même conſentir à chercher la cauſe de l'éclipſe; trouvant d'ailleurs le *Procureur-Général* pleinement juſtifié, mais ſentant, dans leurs collègues, la fureur pour le perdre s'accroître avec le dénuement des moyens légitimes pour y réuſſir, ils ne crurent pas que leur conſcience leur permît de reſter, ni même de paroître compromis plus long-temps dans une ligue évidemment inique.

Ce n'étoit plus là une de ces affaires où les Membres d'une Compagnie judiciaire, quoique différant d'opinions, doivent s'unir à la pluralité. La *Cour des Monnoies* devenue Partie accuſatrice, n'étoit plus Juge : rien n'obligeoit ceux de ſes Membres qui croyoient la délation injuſte, & le

procès mal fondé, à rester cautions de l'une, & des suites de l'autre. La délicatesse même leur faisoit un devoir de manifester, de publier leurs scrupules : ils n'avoient pas d'autre moyen pour réparer, pour expier le premier tort qu'ils avoient fait à l'accusé, en autorisant comme Magistrats, les premières démarches juridiquement formées contre lui. C'est ce qu'ils ont fait par un procès-verbal du 23 Juillet, juridiquement signifié à la *Cour des Monnoies*.

Le nom de ces Magistrats généreux mérite bien d'être connu : ce sont MM. *de Couste* & *Bertin*.

Ce scrupule parut une révolte à ceux qui craignoient qu'il n'opérât des conversions. Le 6 Août suivant, par un *arrêté* précédé de deux autres tendans au même but, les deux réfractaires furent, *par provision, exclus de toutes délibérations de la Compagnie, autres que celles des affaires publiques* : c'étoit joindre l'inconséquence à l'outrage. Mais voici ce qui étoit bien plus singulier, quoique très-commun dans la tyrannie démocratique des Corps.

Ces sortes d'actes qui flétrissent, ou du moins qui tendent à flétrir un de leurs Membres, on n'en délivre point d'expédition : ce sont, dit-on, des décrets de *discipline* auxquels les intéressés doivent se soumettre avec respect, & dont il leur suffit d'être instruits verbalement. Le despotisme claustral, si amèrement & si justement censuré par tant de soi-disans Philosophes, n'a rien de plus impérieux : on reconnoît là l'esprit du vénérable

nérable Ordre des *Avocats*, & en général de toutes les classes de la Hiérarchie, aboyante, ou jugeante parmi nous.

Il est fondé sur une politique très-adroite. Pour obtenir, suivant nos loix, la réformation d'un arrêt injuste, il faut en produire l'expédition, c'est-à-dire, une copie légale. En refusant d'armer de ce titre dangereux celui qui a l'intérêt d'en poursuivre l'anéantissement, on en assure l'exécution : on éternise une vengeance criminelle, & l'on en rend la réparation impossible : sur cette matière, l'esprit de la *Robe* vaut bien celui du *Froc*.

Ici pourtant, la singularité des circonstances a ménagé à la Justice une ressource. Les auteurs des *arrêtés* étant parties au procès dont ces résolutions faisoient des incidens, n'y avoient plus de caractère public. Ce caractère n'existoit que dans les deux Magistrats à qui leur noble renonciation l'avoit rendu : en cette qualité, le second procès-verbal qu'ils ont dressé pour constater l'insulte, a acquis aux ieux du *Conseil* une importance qu'il n'auroit peut-être pas eue sans cela : on l'a joint, ainsi que la demande dont il étoit accompagné, à l'instance entre la *Cour des Monnoies* & le *Procureur-Général* : &, après quatre ans de délai, est enfin intervenu, le 7 Août 1778, arrêt du *Conseil des Dépêches* qui casse à-la-fois, & tout ce qui a été fait contre le *Procureur-Général*, & tout ce qui concerne les deux Magistrats dont le cœur avoit pressenti son innocence.

Tout sembloit fini : mais il s'est élevé un bien

autre sujet de discorde : la haine impuissante a cru devoir se dédommager en argent de ce qu'elle avoit perdu d'un autre côté : MM. *de Cousse* & *Bertin* n'ont trouvé dans leur victoire qu'un nouveau sujet de batailles.

Pour entendre ce que j'ai à dire, il faut savoir qu'à la *Cour des Monnoies*, comme dans tous nos Tribunaux, l'exactitude à en remplir les fonctions est payée par ce qu'on appelle burlesquement des *épices*, quoique ce soient des rétributions pécuniaires, soldées en espèces bien sonnantes. Si cet usage est honteux dans les autres Sièges, il est un peu plus tolérable à la *Cour des Monnoies* : créée exclusivement pour s'occuper d'*or* & d'*argent*, il étoit bien difficile de ne pas attacher à ses Offices un peu de la matière qu'ils manient toujours.

La répartition s'en fait tous les ans à l'amiable, dans l'intérieur de la Compagnie, proportionnellement au travail, de sorte que l'absence ou l'oisiveté deviennent un gain pour l'assiduité laborieuse, ce qui est juste. Ici MM. *de Cousse* & *Bertin* furent très-surpris de se voir rayés de tous les rôles de distribution, depuis le 6 Août 1774 ; & de s'entendre dire, que depuis ce moment ils n'avoient pas fait de fonctions, que par conséquent ils ne pouvoient en revendiquer les profits.

Il est vrai que depuis cette époque ils avoient cessé de paroître aux assemblées, même publiques : ils n'avoient pas cru devoir siéger, comme *Juges*, parmi des Magistrats qui refusoient de les

admettre comme *Confrères* : mais il leur sembloit étrange que cette délicatesse fût punie d'une amende, par ceux même qui l'avoient nécessitée, & que leurs honoraires se trouvassent confisqués, au profit, & par l'ordre de ceux qui les avoient forcés à la retraite.

Ils prirent les voies de la représentation : ils engagèrent tous ceux de leurs collègues qui avoient eu part aux arrêts & arrêtés cassés le 7 Août 1778, à ne point connoître de cette nouvelle difficulté, à la laisser à d'autres Juges de la même Compagnie ; & il s'en trouvoit.

Le Roi, pour terminer ce scandale, venoit de rappeller à leurs fonctions tous les Magistrats dont les Offices, en 1771, avoient été supprimés, lors de la création de la nouvelle *Cour des Monnoies*. Ceux-là n'ayant eu aucune part aux débats élevés dans le Corps en leur absence, en devenoient les Juges compétens : & c'étoit, comme je viens de le dire, à l'espérance que leur prudence, leur fermeté appaiseroient les troubles, qu'ils devoient leur retour.

Ceux qui s'en défioient par des motifs opposés, ont saisi un moment où ils étoient tous absens ; & le 10 Février, ils ont fait inscrire sur le registre, au nom de la *Cour des Monnoies*, en forme d'arrêt, une délibération qui rejette, est-il dit, la *demande* de MM. *Couste* & *Bettin*, quoique ceux-ci n'en eussent pas encore formé. Il est difficile d'accumuler plus d'irrégularités.

Les deux Magistrats ainsi éconduits, avant que

de s'être présentés, ont imprimé un court Mémoire de 7 pages, où ils ont rapporté simplement les faits, avec une Consultation de 3 pages, sur la nécessité où ils se trouvent de se pourvoir au *Conseil des Dépêches*, c'est-à-dire, devant le Roi.

Le 17 Avril dernier, la même confédération, toujours en l'absence des autres Juges, a rendu arrêt qui *supprime* cet Imprimé, reçoit la plainte du Ministère public, tendante *à FAIRE LE PROCÈS aux Auteurs, Imprimeurs & Distributeurs;* ordonne qu'il sera *informé* contr'eux; de sorte que voilà une réclamation civile, aussi juste en elle-même, que légale dans la forme, érigée en crime; & que, d'après une suite du privilège des Cours, *de se faire justice soi-même*, s'il plaisoit à la Partie de celle-ci qui rend des arrêts sous son nom, de la regarder comme un attentat sérieux, on pourroit voir au premier moment, sous ce prétexte, éclater des condamnations, dont il seroit peut-être très-difficile, malgré l'évidence de l'injustice, d'obtenir la rétractation ou l'anéantissement.

Tous ces mouvemens, comme bien d'autres, aussi honteux, aussi funestes, ont leur source dans les révolutions de 1771. On reçoit aujourd'hui le prix des liaisons que l'on a pu avoir ci-devant dans l'un ou l'autre parti; par exemple, le Notaire, dont j'ai ci-dessus rapporté l'histoire, étoit le conseil, l'homme de confiance, l'ami du Procureur-Général exilé en 1775. Que des femmes vindicatives se fassent de ces sortes de niches, ne pouvant faire pis, on le conçoit: mais la justice!

PAIN
DE POMMES DE TERRE.

C'EST une étrange chose que la manie de ne vouloir rien tenir de la nature, & d'applaudir à chaque invention qui tend à en défigurer les préſens. Si elle nous donnoit du vin tout fait, nous dédaignerions d'en boire : pour piquer notre ſenſualité, il faudroit trouver l'art de réduire la liqueur en raiſins : & il en feroit de même de tout.

Que ce délire tatillon tourmente les objets de luxe & de mode, à la bonne heure. Que d'un ſon jaunâtre, peſant, ſec & dur, incapable de ſervir à la nourriture de l'homme ou de ſes agens, on tire par la putréfaction, l'évaporation, la trituration, &c. une poudre légère, blanche, douce, preſque impalpable, inventée pour donner aux cheveux de la jeuneſſe la couleur anticipée qui ne devroit annoncer que la maturité de l'âge & de la raiſon, c'eſt un petit mal. Que des filamens du chanvre, on parvienne, après cent procédés auſſi longs que pénibles, à faire ces dentelles déliées, dont la perfection conſiſte à laiſſer paroître ce qu'elles ſembleroient devoir cacher, & où l'induſtrie s'épuiſe à pratiquer laborieuſement plus de trous, pour parer la richeſſe, que la miſère n'en ouvre dans les haillons de l'indigence, il n'y a pas un grand inconvénient.

Mais que ces recherches, ces rafinemens s'étendent juſqu'aux matières propres à la ſubſiſtance ;

que quand la nature donne en ſecret aux pauvres un aliment qui n'exige ni préparations, ni aſſaiſonnemens, qui convient également & à l'enfance & à la vieilleſſe, dont tout eſt ſubſtantiel & agréable, la Chymie vienne poſer ſa main ſur la bouche affamée qui s'ouvroit pour le recevoir, & lui diſe : » Attends que j'aie travaillé cette » matière ; il faut la ſécher, la peler, la mouil-» ler, la bouillir, la moudre, la pétrir, la cuire, » & alors nous verrons ſi tu l'avaleras «, convenons que c'eſt un ſpectacle tout-à-la-fois bien ridicule & bien douloureux.

Voilà cependant ce qui ſe paſſe de nos jours à l'égard des *pommes de terre* ou *patates*, & à quoi ſe réduit l'art d'en faire du PAIN, célébré avec tant d'emphaſe. Pour aider les Lecteurs à apprécier l'obligation que l'humanité peut avoir à ces *Triptolèmes* modernes, remettons ſous leurs ieux ce que j'ai dit autrefois, dans un Ouvrage étouffé par une honnêteté miniſtérielle, mais dont j'ai retrouvé quelques fragmens dans mes papiers : fixons l'idée que de vrais Philoſophes doivent avoir du *pain* en général, & delà il ſera facile d'évaluer le mérite de cette modification adaptée aux *pommes de terre*.

Dans un petit Ecrit publié il y quelques années, je me ſuis aviſé de dire que le pain, conſidéré comme nourriture, étoit une invention très-dangereuſe & très-nuiſible : » nous vivons » de *pain*, diſois-je, nous autres *Occidentaux* ; » notre exiſtence dépend de cette drogue, dont » la corruption eſt le premier élément ; que nous

» sommes obligés d'altérer par un poison pour la » rendre moins mal saine, qui, depuis l'instant où » la malheureuse graine qui en fait la base est ca- » chée dans le sein de la terre, jusqu'à celui où un » Boulanger l'étale sur sa boutique, exige les » plus grans travaux, ainsi que la plus cruelle » dépendance. Elle est plus meurtrière encore » cent fois par les monopoles & les abus qu'elle » nécessite, qu'utile par la propriété qu'elle a de » servir d'aliment «.

Des *Morellets* de tous les ordres se sont efforcés de rendre ridicule ce peu de mots, & rien n'étoit moins difficile. Il n'y a point d'idée qui prête plus à la plaisanterie au premier coup-d'œil. Il n'y a rien de si aisé que de faire paroître absurde le sistême d'un homme qui regarde le *pain* comme un poison, qui félicite le peuple à qui la Providence a caché le fatal secret de moudre & de pétrir le froment.

Mais quels éclats de rire se sont élevés aussi à la première thèse où l'on a soutenu la circulation du sang ! Combien *Gui-Patin* s'est-il permis de mots méchans sur l'*émétique* & ses inventeurs ? Cependant la découverte d'*Harvée* est aujourd'hui un axiôme en médecine, & l'*antimoine* modifié est devenu l'une de ses plus puissantes ressources. Je ne sais pas si mon opinion sur le *pain* sera la même fortune, mais je sais bien qu'elle n'est pas moins solide.

D'abord nous sommes dans l'idée que c'est le seul aliment convenable à notre nature, & que

le genre humain périroit s'il en étoit privé. Cependant il est de fait que le plus grand nombre des hommes n'en connoît pas l'usage, & que chez ceux qui l'ont adopté, il ne produit que de pernicieux effets.

Dans toutes les *isles* de l'*Amérique*, & même dans le continent, excepté quelques cantons du *Paraguay* & du *Pérou*, je vois qu'il n'y a de *bled* que celui qu'on y porte d'*Europe* en épi ou en farine ; il y sert même bien moins à la nourriture qu'à la délicatesse : c'est une friandise, & non pas un aliment.

Les *Nègres*, les *Indiens*, tous les *Blancs* pauvres, & même la plupart du temps les riches, vivent de *cassave*, de *plantains*, de *bananes*, qui en est une espèce, de *maïs*, de légumes de toutes sortes. Ils ne s'apperçoivent que le *pain* leur manque, que dans le temps où l'impossibilité d'en tirer à cause de la guerre, le leur fait désirer comme les autres superfluités de notre hémisphère ; il ne leur devient alors précieux, que par ce qu'il est rare & cher (1).

(1) Voyez les *nouveaux Voyages aux isles de l'Amérique* du Pere *Labat*, Ecrivain exact dans ce qu'il a vu par lui-même, & en général aussi instruit que diffus. Il regarde la culture du *bled* aux isles comme INUTILE ; » parce que, dit-il, très-peu » de gens mangent du *pain* de froment : les *Nègres*, les *Engagés*, les *Domestiques*, les *Ouvriers* ne mangent que du » *manioc*, ou de la *cassave*. Presque tous les *Créoles*, ceux » même qui sont riches, & qui font servir du *pain* sur leurs » tables par grandeur, ou pour les étrangers, mangent plus » volontiers de la *cassave*, & la préfèrent au *pain* ; il n'y a

C'est la même chose dans toute l'*Asie*. J'ai lu quelque part dans un écrit *économique*, qu'actuellement encore *les plus beaux bleds de l'univers* croissent dans cette partie du monde. Il est pourtant très-vrai que cette plante n'y est qu'un pur objet de curiosité & de luxe, & non pas de consommation. L'Auteur a été trompé apparemment par le nom de *bled de Smyrne*, que porte une espèce de froment plus gros & plus hâtif. Mais elle ne vient pas plus des échelles du Levant, que toutes les clincailleries *Angloises* qu'on vend à *Paris* ne viennent de *Londres*.

En *Turquie*, en *Perse*, dans toute la *Moscovie*, à la *Chine*, au *Japon*, dans cette immensité des prétendus déserts de la *Tartarie*, qui sont pourtant remplis d'hommes, on ne vit que de *riz* habituellement, quelquefois de *millet*, mais toujours d'une espèce de productions propres à fournir une bouillie mangeable sans apprêt, & non pas de ce composé fatigant, coûteux, gênant en tout sens, que nous appellons *pain*.

En *Afrique*, j'avoue que l'*Egypte* & la *Barbarie* fournissent d'abondantes moissons; mais, outre que la dépopulation & l'indigence de ces cantons, si fameux par leur commerce en *bled*, ne prouvent pas la salubrité de cette production, considérée, soit comme aliment, soit comme den-

---

» donc qu'un très-petit nombre de gens qui mangent du *pain*.
» Et je ne crois avancer rien que de très-exactement vrai,
» *quand je dis que de cent personnes, il y en a tout au plus*
» *cinq qui en mangent* «. T. prem. p. 368. Edition de *Paris*.

rée négociable, ces deux Etats, malgré leur étendue, ne font qu'un point sur l'immensité de l'*Afrique*. Depuis le canal de *Mozambique* jusqu'aux *Canaries*, vous ne trouverez pas une charrue, pas un laboureur. La pêche, la nourriture des bestiaux, la chasse, les fruits, fournissent la subsistance à toutes ces nations, & il y en a de considérables, & elles sont libres, & elles sont heureuses. Les esclaves qu'elles nous fournissent, ne prouvent que l'indignité de notre avarice, & la facilité avec laquelle, dans tous les pays, les petits sont la victime des passions des grans.

Enfin, entre les deux tropiques, point de *bled* ni de *pain*. Passé le 60e degré de longitude, & avant le 25e de latitude, point de *bled* ni de *pain*. Pour appercevoir le petit coin de terre où se cultive & se consomme cette plante fatale, il faut passer le *tropique du cancer;* il faut venir se confiner dans notre petite *Europe*.

C'est là que, dans l'espace d'environ 40 degrés, se trouve bornée la culture du *bled*, que nous croyons fièrement être le seul aliment compatible avec la dignité du genre humain : & encore, combien de peuples, combien d'individus qui en sont privés, dans cet espace même où il semble si nécessaire !

En *Espagne*, combien d'hommes qui ne vivent que de *châtaignes*, que d'une espèce de *glands* qui en approchent ! En *France*, combien de laboureurs qui ne subsistent que de *sarrasin* bouilli,

comme dans la *Champagne !* que de *millet* préparé de même, comme dans le *Poitou !* de *maïs*, aussi simplement apprêté, comme dans les *Pyrénées !* de *laitages* sous toutes sortes de formes, comme dans les *Alpes*, &c ! En *Allemagne*, combien qui ne mangent que des *pommes de terre* réduites en pâte par la simple ébullition !

Les *Anglois* & les *Hollandois* eux-mêmes, si grans commerçans en *bled*, s'en défient presque comme d'un poison. Ils ne semblent goûter du *pain* que pour rendre hommage à la mode.

Enfin, si l'on avoit la patience de faire à ce sujet un calcul bien minutieux & bien exact, de neuf cens millions d'hommes qui, dit-on, peuplent la surface de la terre, on en trouveroit peut-être à peine cinquante qui vécussent de *pain ;* & voilà l'aliment universel ! Voilà l'important objet de subsistance, auquel les Gouvernemens doivent tout sacrifier, sur lequel toutes les spéculations politiques doivent porter, & dont il faut au moins s'étudier à donner la forme, par des manipulations violentes, à tous les alimens que la nature a prodigués pour nous détourner de celui-là !

Si vous cherchez maintenant la cause de ce discrédit général auquel le *pain* est condamné, vous la trouverez aisément dans les fatigues qui précèdent la culture du *bled*, dans les dangers qui en accompagnent la croissance, dans les travaux qui sont attachés à sa préparation.

Avant que de le semer, il faut fumer la terre, la retourner, lui donner trois façons, & quel-

quefois quatre. A peine eſt-il germé, que les *mulots*, les *vers*, des *inſectes* de toute eſpèce, l'attaquent & font trembler le laboureur. Les gelées, les inondations, le déracinent, ou le font périr. La moindre pluie, dans la fleur, le fait couler ; la nielle le conſume; la grêle le coupe. Trop d'abondance le fait verſer, & le rend ſtérile.

A-t-il échappé à ces dangers ? Offre-t-il enfin à l'œil du ſpectateur des flots ondoyans qui réjouiſſent le propriétaire ? Il faut le ſcier, le faire retourner, le faire ſécher, le mettre en bottes ; & dans cet état même une pluie un peu longue peut le gâter, le faire germer dans l'épi.

Eſt-il dans la grange ? il faut le ſoumettre au fléau, l'arracher, par des efforts violens, de l'aſile où la nature l'a caché.

Eſt-il battu, vanné, criblé, réuni en monceaux ? vous croyez peut-être qu'il ne s'agit plus que d'y porter la dent pour s'en nourrir ? Il eſt bien loin encore de pouvoir ſervir d'aliment; il faut le porter au moulin : après lui avoir fait ſubir l'action des meules, il faut le ſaſſer, le blutter.

Eſt-il en farine ? il faut le pétrir, y introduire, ſous le nom de *levain*, un mêlange de pâte aigre, infecte, ſans laquelle il n'auroit, dit-on, point de goût, ou ſeroit trop indigeſte ; & encore faut-il que ce mêlange ſoit gouverné avec la plus parfaite diſcrétion. Trop foible, il laiſſe au *pain* une peſanteur dangereuſe. Trop fort, il lui communique une aigreur dégoûtante, & non moins nuiſible.

On l'enfourne. Deux bâtons brûlés de trop l'expoſent à être converti en cendres, ou du moins en une maſſe amère, qui n'aura ni ſuc ni ſubſtance.

Je ſuppoſe que tous ces inconvéniens ſont prévus & évités. Enfin le four s'ouvre, & vous livre une compoſition aſſez agréable au goût, je l'avoue, quand elle eſt nouvelle, mais qui acquerra bientôt la dureté de la pierre & l'inſipidité du ſable, ſi elle eſt à l'abri de l'humidité, ou que la moiſiſſure va couvrir en huit jours dans le cas contraire; les animaux même n'en voudront plus, dès que la fermentation ou la ſéchereſſe l'auront réduite à l'un de ces deux états.

Et, ce qui eſt bien plus étrange, c'eſt que de toutes les matières que l'eſtomac de l'homme peut digérer ſans ſe détruire tout-d'un-coup, il n'y en a peut-être pas qui ſoit plus nuiſible, d'une digeſtion plus laborieuſe & plus accablante : elle fait un ſang épais qui circule avec peine, qui ſe corrompt aiſément : tout le monde en convient. Un des plus célèbres aphoriſmes de médecine, c'eſt que l'indigeſtion en eſt mortelle. Si l'excès en eſt nuiſible à ce point, comment l'uſage en ſeroit-il ſalubre (1)?

(1) On demandera comment il eſt poſſible que des millions d'hommes puiſſent vivre avec une drogue ſi meurtrière. On pourroit répondre par l'exemple de *Mithridate*, qui étoit parvenu, dit-on, à digérer les poiſons; par celui du *manioc*, dont le ſuc eſt un venin qui tue, & la partie farineuſe un aliment dont on ſe nourrit. L'habitude dénature tout; nos corps ſont des milieux ſuſceptibles de toutes ſortes de modifications,

Voilà l'histoire naturelle de cette admirable denrée, que nous avons appellée *pain*.

Voulez-vous pousser plus loin celle du *bled* qui le fournit ? Votre dessein est-il de le conserver, ou en farine, ou sous l'écorce dont la nature l'a revêtu ? Sous l'une ou sous l'autre forme, sans les plus grans soins, sans les mouvemens les plus violens, sans une assiduité & des fatigues éternelles, il s'échauffe, il contracte un goût putride qui annonce ou dévéloppe ses qualités mal-

mais qui se détruisent à la longue par celles qui sont contre leur nature, même en y résistant.

Et observons de plus que la multitude d'autres aliments dont les gens aisés se gorgent parmi nous, est une espèce de contrepoison qui affoiblit les effets pernicieux du *pain*, & concourt avec l'habitude à les rendre moins sensibles : mais dans les pays où la classe inférieure est réduite à cette unique subsistance, comme dans plusieurs Provinces de *France*, vous distinguez aisément sur les figures, & dans toute l'apparence physique, l'influence de cette nourriture venimeuse : un teint plombé, des ieux éteints, des bras décharnés & languissans, des mamelles desséchées, une vieillesse anticipée, qui succède sans intermédiaire à l'enfance, voilà les simptômes des estomacs condamnés à ne s'user que sur du *pain*.

S'il y a enfin des corps assez vigoureux pour en vaincre la malignité, la force que cette victoire donne à leurs fibres, nuit à celle de leur intelligence : aussi massifs, aussi insipides que l'aliment qu'ils engloutissent, leurs cerveaux se matérialisent comme leurs membres. On connoît la réputation des *Limousins*, *mangeurs de pain* renommés ; réputation qu'ils ne justifient quant à l'appétit physique & à la pesanteur morale, que quand ils changent de pays & de nourriture : car dans leurs landes, & tant qu'ils se bornent à leurs *châtaignes*, ils ne sont ni moins actifs, ni moins industrieux, ni plus voraces que leurs voisins.

faiſantes : les inſectes le dévorent : il germe dans le grenier même. Le malheureux propriétaire qui s'eſt cru riche, voit un matin, avec déſeſpoir, ſon tréſor changé en pouſſière, ou converti en une maſſe corrompue, que la police ſe hâte avec raiſon de proſcrire, à moins qu'un crédit ſupérieur ne lui impoſe ſilence, & ne condamne cent mille hommes à être empoiſonnés, pour épargner une perte de quelques écus à un riche imprudent.

Ces procédés ſont auſſi indiſpenſables qu'aſſujettiſſans. Ils tiennent le cultivateur dans des entraves éternelles, le propriétaire dans des craintes non-interrompues, le conſommateur dans des embarras, & une dépendance ſans fin. Quels hommes, excepté nous, pourroient être aſſez fous pour introduire chez eux l'uſage d'une pareille ſubſiſtance, quand ils ſont aſſez heureux pour s'en être préſervés !

Cependant écoutez nos Docteurs en démence *économique ;* prêtez l'oreille à toutes ces déclamations enfarinées, dont le ridicule commence un peu à nous débarraſſer : vous entendrez les MAITRES prêcher que l'*agriculture*, c'eſt-à-dire, dans l'argot *économique*, l'art de faire venir du *bled* pour en tirer du *pain*, eſt le ſeul ſecret d'avoir beaucoup d'hommes ; que pour rendre un Roi riche, & ſes ſujets heureux, il faut beaucoup de *moulins* & de *boulangers ;* que jamais une nation ne ſera ſi puiſſante & ſi fortunée, que quand tout le monde voulant manger du *pain*, & ne pouvant s'en paſſer, il ſera ſi cher, que la moitié du peuple n'aura pas de quoi le payer.

Quant au mérite de la *cherté*, j'y ai répondu ailleurs : quant à la fécondité du *pain*, à son influence sur la population humaine, la méprise n'est pas moins évidente. Il n'y a point de pays si peu peuplés, que les plaines prostituées au labourage. Il semble que cet art funeste porte avec lui la stérilité qu'il combat, & qu'il tue les hommes, en multipliant cette fatale subsistance.

Comparez, pour la population, la *Picardie*, la *Beauce*, toutes couvertes de moissons dorées, à la *Normandie*, au *Poitou*, qui n'ont presque que des pâturages & des vergers; à la bonne partie de la *Champagne* qui n'a que des vignobles, à la *Franche-Comté*, à la *Guienne*, au *Languedoc*, au *Lyonnois*, à la *Lorraine*, qui ont beaucoup de *vignes*, de *forêts*, de *prairies*, & très-peu de *terres à bled*. Dans celles-ci, vous trouverez les villages entassés les uns sur les autres; vous découvrirez de toutes parts une nature riante & animée : vous verrez les richesses & les hommes se multiplier comme les arbres qu'ils taillent, & les bestiaux qu'ils régissent.

Dans les autres, vous vous croyez à chaque instant transplanté au milieu d'un désert. Des espaces arides, des plaines desséchées, des habitations rares & isolées, des bâtimens de boue, où tout annonce l'indigence & la faim, sont des signes trop visibles du fléau qui les désole. Quelques meules de grains dispersées çà & là dans les campagnes, ne paroissent indiquer des marques d'abondance, que pour faire un contraste plus frap-

pant

pant avec la misère à laquelle sont en proie les mains qui les ont recuillies (1).

Si nous sortons de la *France*, nous remarquerons que la *Hollande* & la *Suisse*, les deux pays du monde les plus peuplés, ne sont point des pays d'agriculture. Quoi qu'on en dise, il en est de même de l'*Angleterre*. Elle n'est rien par ses *terres à bled*. Il n'y a pas à *Londres*, & dans ses autres ports, qui sont à peu-près toute la nation, un quart des habitans qui vivent du sol. C'est le commerce qui les nourrit, comme en *Hollande*, en *Suisse* ce sont les pâturages & les manufactures.

L'*Allemagne*, la *Pologne*, tout le Nord, n'a fourni ces immenses peuplades qui ont ébranlé, & enfin détruit l'Empire *Romain*, que quand ces contrées avoient beaucoup de chasseurs, beaucoup de pâtres, & pas un laboureur. Depuis que leur sol a été fertilisé par la charrue, depuis que les ports de la mer *Baltique* ont été regardés comme des greniers inépuisables, la fécondité qui rendoit les nations septentrionales si puissantes, s'est tarie. Cette grande fabrique d'hommes a cessé de fournir les essaims nombreux qui portoient par-tout

(1) Il n'y a rien de si peuplé que le voisinage des rivières; leurs bords sont par-tout occupés par des prairies ou des vignobles. Voyez la *Seine*, la *Marne*, l'*Aine*, la *Loire*, la *Garonne*, le *Rhin*, la *Moselle*, le *Rhône*, la *Saone*, &c. S'il y a quelques endroits où le terrain ait paru plus favorable à la culture du *bled*, vous pouvez être certain de voir sur-le-champ la population diminuer, & les villages fuir.

la terreur & les ravages, dès qu'on a commencé à déchirer le ſein de la terre pour les nourrir.

L'*Afrique* eſt en général peu peuplée ; mais perſonne n'ignore que, de toutes les contrées habitables de cette partie du monde, l'*Egypte* & la *Barbarie* ſont tout-à-la-fois les plus fertiles en *bled*, & les moins fécondes en hommes.

Enfin, quelque part que vous jettiez les ieux, vous trouverez dans le fait la réfutation de cet axiôme ſi impoſant des *Economiſtes*, que *la population eſt toujours en raiſon des ſubſiſtances*, c'eſt-à-dire, ſuivant eux, de la reproduction *des grains*. Vous vous convaincrez au contraire, que la charrue ouvre le tombeau de notre eſpèce, en traçant les ſillons où le *bled* va croître. Cet inſtrument, regardé par tant d'eſprits peu attentifs comme l'emblême de la paix, de la fécondité, eſt peut-être encore plus redoutable pour le genre humain, que l'épée qui en ſuſpend l'exercice.

Si vous êtes jaloux d'une population nombreuſe, la *pêche*, les *prés*, les *bois*, ſont les moyens de ſubſiſtance qu'il faut favoriſer. Si vous êtes jaloux de gouverner une peuplade heureuſe, qui ne ſe conſume point à des travaux mal-ſains, qui reſpecte ſon maître ſans le redouter, qui ne connoiſſe point le joug aviliſſant de la richeſſe, ni le tourment meurtrier de la faim, apprenez-lui à ne tirer ſes alimens que de la *pêche*, des *prés*, & des *bois*.

Un pays de *pâturage* eſt néceſſairement plus

peuplé qu'une campagne *à bled.* La terre en *pré* rend réellement plus en subſtance que la terre à labour ; & tout ce qu'elle rend tourne à la ſubſiſtance des hommes. Ils boivent le lait, ils mangent la chair des beſtiaux qui ont conſumé l'herbe. Ceux-ci ſont, pour ainſi dire, des marmites vivantes ; dans leſquelles leurs maîtres ont fait cuire & préparer, ſans fatigue & ſans dépenſe, cet aliment inſipide par lui-même.

C'eſt là, c'eſt dans les prairies, que les hommes ont du loiſir & de la gaieté. C'eſt là qu'ils font des églogues, qu'ils chantent l'amour & la liberté. C'eſt là que le nom de *payſan* n'eſt point une injure, & que leur eſprit ſe fortifie par le repos du corps, au lieu qu'une ſombre triſteſſe couvre les plaines déchirées par le ſoc [1].

Je le répète, c'eſt le luxe ſeul qui néceſſite le *pain ;* & il le néceſſite, parce qu'il n'y a point de genre de nourriture qui tienne plus les hommes dans la dépendance. Combien il ſeroit facile de prouver que l'eſclavage, l'accablement d'eſprit, la baſſeſſe en tout genre dans les petits, le deſpotiſme, la fureur effrénée des jouiſſances deſtructives, le mépris des hommes dans les grans, ſont les compagnes inſéparables de l'habitude de

---

[1] En *Europe* même la récolte du *foin* & la *vendange* ſont ſignalées par des réjouiſſances. La moiſſon ne l'eſt que par une triſte & morne peſanteur. Dans les deux autres, le manouvrier ſent qu'il amaſſe des richeſſes, & dans celle-ci, qu'il fabrique des fers.

manger du *pain*, & ſortent des mêmes ſillons où croît le *bled*!

Je vois qu'en *Aſie*, & dans tous les lieux où il n'a point pénétré, les mœurs ſe ſont conſervées ſimples, les Gouvernemens juſtes [1], & la vie douce, même pour les dernières claſſes de la ſociété, ou plutôt ſur-tout pour elles.

Je vois, au contraire, qu'en *Europe* leurs chaînes ſont devenues intolérables, en raiſon de l'accueil que l'on a fait à l'agriculture; que c'eſt, de tous les pays du monde, celui où le pauvre eſt le plus effectivement dans l'eſclavage. Les élémens même y ſont ſerfs, les matelots ſont *claſſés*, *preſſés*, &c. les ſoldats ſont obligés à ſe faire tuer ſous peine de mort: les ouvriers ne peuvent faire uſage de leurs bras qu'avec des patentes; l'air, l'eau ſont enchaînés; la mer, le plus indépendant, le plus indomptable des êtres, eſt ſoumiſe à des réglemens. Ils ſont étendus ſur ſes rivages, comme des filets deſtinés à ſurprendre, non pas les poiſſons, mais les hommes qui ont l'imprudence de s'en approcher.

Et l'origine de l'eſprit qui a engendré ces fers de tant d'eſpèces, je la retrouve dans la contrainte éternelle, à laquelle notre agriculture

[1] Juſtes envers le *peuple*; ne perdons jamais de vue cette diſtinction, & non pas envers les *Bachas*; ce qui fait une différence très-conſolante pour quiconque n'a pas l'honneur d'être *Bacha*.

ſoumet le conſommateur pauvre & utile, dans les prérogatives ou les facultés effrayantes qu'elle aſſure au propriétaire.

Le premier eſt lié à la terre par le cercle non interrompu de ſes travaux, par la modicité de ſon ſalaire, combiné par l'avarice, de manière qu'il équivaille à peine à ſa ſubſiſtance; par ſes préjugés, qui lui font croire qu'il ne peut exiſter qu'avec du *pain*, qu'il périroit s'il faiſoit uſage de toute autre eſpèce d'aliment; par ſon indigence, qui lui ôtant les moyens de faire des proviſions, le réduit à ne manger qu'autant qu'il travaille & qu'il eſt payé, l'aſtreint par conſéquent à des fatigues au-deſſus de ſes forces dans les jours où il trouve de l'occupation: tandis que le repos forcé des jours d'oiſiveté, augmente encore ſon épuiſement au lieu de le réparer, à cauſe de l'inanition & du déſeſpoir qui l'accompagnent.

Delà réſulte pour lui cet état habituel d'angoiſſe qui le flétrit, cet anéantiſſement abſolu qui éteint les facultés de ſon ame, qui le rabaiſſe vers la terre, comme les animaux aſſociés à ſes manœuvres.

D'un autre côté, le riche, maître du ſol, & de l'unique denrée dont les hommes veuillent ſe nourrir, s'en prévaut. Il en fait l'objet de ſes ſpéculations. Il profite de la néceſſité factice, dont on la ſuppoſe, pour en ſurhauſſer le prix.

Ce n'eſt que de nos jours qu'on a oſé ériger le

monopole en art, & le secret de perpétuer les famines en vertu : mais dans tous les temps, le *bled* a produit, avec les charansons qui le consument, des marchands adroits, qui ont tâché de tirer leur fortune de la variation des prix qu'ils savent faire naître. Delà, je le répète, la dépendance avilissante des petits, & l'endurcissement inhumain des grans.

Ceux-ci, une fois accoutumés à regarder la faim des autres comme une source de richesses pour eux, n'ont plus connu d'excès déshonorant, ni de manière de jouir criminelle : delà est venu peu-à-peu cet abus des productions de la nature, déguisé sous le nom de progrès des arts : delà cette mollesse qui énerve les Particuliers & les Empires ; delà cette profusion de ressources en tout genre qui constitue ce qu'on appelle le *luxe* : delà enfin cet ulcère rongeur des Etats, cette ennemie universelle, ce fléau aussi terrible que honteux, dont la *servitude* étoit chez les Anciens le préservatif, & qui accable aujourd'hui les Empires de l'*Europe*, où les hommes se repaissent de la vaine chimère d'une liberté idéale, la flétrissante, la redoutable, la destructive *mendicité*.

Elle n'est connue, comme le *monopole*, comme les *corvées*, comme les *milices*, comme le *despotisme* en tout genre, que dans les pays fertiles en *bled*. L'*Allemagne* n'a de mendians que dans ses parties les mieux défrichées. Les *Pays-Bas*, où l'industrie de la culture a été si lucrativement perfectionnée, en sont pleins : ils disparoissent, il est vrai, parce qu'on les enferme, ou qu'on les

aſſiſte : mais l'emploi du remède prouve l'exiſtence du mal. L'*Angleterre* en regorge préciſément dans celles de ſes Provinces dont on célèbre le plus la fertilité. Il n'y en a ni en *Ecoſſe*, ni en *Irlande*. En *France*, qu'on voie ſi c'eſt dans les *landes* de *Bayonne* ou en *Picardie*, dans les *bruyères* de l'*Auvergne*, ou dans les vaſtes & brillans guérets de la *Beauſſe* que s'accumulent ces triſtes victimes de l'opulence mal diſtribuée.

Et obſervez que depuis quelque temps, qu'on ne parle plus chez nous que de défrichemens, & qu'en effet on en a opéré beaucoup, les cris de la miſère expirante ont redoublé, comme les efforts de la charité éplorée. On demande, on médite, on établit de toutes parts des *maiſons-de-force*, des *hôpitaux ;* on multiplie les Ordonnances, les Réglemens, les fondations : jamais on ne s'eſt tant évertué pour ſe débarraſſer de ces légions affamées, qui ne ſavent pas s'éteindre en ſilence, ou pour ſubvenir à leurs beſoins.

Quelle eſt la cauſe qui néceſſite cette augmentation de ſecours? Il n'y en a point d'autre que la perfection de l'agriculture, & la ſurabondance des récoltes. Chaque ſac de *bled* arraché de plus à la terre, y fait germer un pauvre. Tandis que le propriétaire, étonné de ſa nouvelle richeſſe, ne ſonge qu'à agrandir ſes greniers, les ames compatiſſantes, ou les adminiſtrations politiques, effrayées de ce débordement de la miſère, ſont forcées de conſtruire des hôpitaux dans la même proportion.

Conſultez l'hiſtoire & la géographie ; parcourez

l'univers dans votre cabinet, ſur la foi des autres; ou en acquérant le droit de citer votre propre expérience par des courſes pénibles, par-tout vous trouverez gravée, avec les larmes du pauvre, cette triſte & bien étonnanté vérité, qu'il n'y des êtres forcés de mendier ignominieuſement leur *pain*, que ſur les ſillons qui le produiſent en abondance.

Il n'y a peut-être pas de pays où elle ſoit plus ſenſible que dans la partie des *Pyrènées* qui s'étend entre *Bayonne* & *Pau*: là, dans le ſein des montagnes, eſt cachée une petite contrée aſſez heureuſe pour ignorer entièrement nos mœurs, & aſſez ſage pour n'avoir, en aucune manière, l'ambition de les connoître. Un épi de *bled* y feroit une merveille de la nature, & un de nos grans moulins un prodige de méchanique. Les habitans vivent de *maïs* bouilli avec du lard & de la graiſſe d'oie. Les animaux qui leur fourniſſent ce mets bien ſimple, ſont nourris eux-mêmes avec l'aliment qu'ils aſſaiſonnent.

La misère & ſon cortège importun, vous ſuivent juſque ſur la liſière de ce petit Etat: elle vous abandonne au moment où vous ceſſez de voir du *pain*: vos ieux ne ſont plus frappés que de l'image du repos, de la liberté, de l'abondance. Chaque maiſon recèle un patriarche, & chaque jardin vous montre un heureux: mais à dix lieues delà, quand vous en ſortez, quand le *pain* revient vous aſſaſſiner, la mendicité ſe remontre avec ſes horribles dépendances.

J'invite les buveurs de *Bagnères*, de *Cotterets*, qui

vont chercher dans ces ſolitudes fortunées leur joie & leur ſanté évaporées dans nos villes, à prolonger un peu leurs promenades, pour jouir de ce ſingulier ſpectacle. Si, dans le pays des *Baſques*, ils trouvent un ſeul *pain* & un ſeul mendiant; ſi la ligne où il ſe préſente une main pour recevoir l'aumône n'eſt pas celle où le premier boulanger a ſa boutique, j'ai tort.

D'après ce qui précède, il eſt facile d'apprécier le travail chymique auquel on s'applaudit de pouvoir ſoumettre les *pommes de terre.* C'eſt évidemment, s'il devient jamais commun, un crime de lèſe-humanité.

La *pomme de terre* étoit, dans ſa ſimplicité, une reſſource que la nature avoit ménagée à l'indigence : cette cruelle converſion va la lui faire perdre. Avec de l'eau, & tout au plus un peu de ſel & de beurre, elle fourniſſoit au ſortir de la terre, un aliment ſain, nourriſſant, léger : ſans eau même, laiſſée un inſtant ſous les charbons, c'étoit une nourriture agréable à la bouche, & ſubſtantielle pour l'eſtomac. Le manouvrier ne rougiſſoit pas encore de la trouver bonne ſous cette forme, parce qu'il ne ſoupçonnoit pas qu'elle pût en recevoir une autre. La facilité de ſe la procurer par-tout, de la conſerver, l'habitude de la regarder encore comme un aliment ſans conſéquence, & plus propre aux beſtiaux qu'aux hommes, avoit empêché le riche de ſonger à ſe l'approprier excluſivement.

Si une fois votre funeſte manipulation s'accré-

dite, en ennobliſſant les *patates* vous allez les rendre tout-à-la-fois précieuſes & inutiles, ou même nuiſibles. En participant aux métamorphoſes du *bled*, elles en prendront les redoutables propriétés. L'homme ruſtique ſe croira avili, du moment qu'il ne pourra plus les manger que broyées ſous une meule, pétries dans une huche, & cuites dans un four. Cette fabrique ſera un tribut qu'il faudra payer à l'opulence; tribut qui rendra peu-à-peu & la denrée & le conſommateur eſclaves; il y aura des *greniers*, des *magaſins*, des *monopoles*, des *famines* de *pommes de terre*, comme il y en a de *bled* & de *pain*. Le prétendu ſervice qu'aura rendu votre art aux hommes de nos contrées, ſera de leur avoir encore fabriqué une chaîne de plus, avec cette production même que la nature deſtinoit à leur retracer quelques idées de l'indépendance.



PROBLÊME LITTÉRAIRE.

IL paroît une Estampe petit *in-folio* qui mérite une description exacte ; & qui est l'objet du problême dont on demande la solution.

Elle présente la masse d'une vieille église gothique, sur le pignon de laquelle on apperçoit une *croix:* sur le devant, entre des colonnes fortement ombrées, on distingue un tombeau de forme antique, adossé à une pyramide, surmonté d'une urne, & d'une lampe sépulcrales ; un bas-relief gravé au milieu offre la figure du défunt célèbre, qui a occasionné depuis sa mort au moins autant de sottises, qu'il a pu écrire de bonnes choses pendant sa vie. On lit au-dessous ces quatre vers:

Dans ce triste & fatal tombeau
Repose l'ombre de *Voltaire:*
Pleurez, beaux arts, vous n'avez plus de pere,
Et l'univers a perdu son flambeau.

A gauche du tombeau paroît s'élancer une figure de femme, très-lestement taillée, avec un bandeau sur les ieux, des oreilles d'âne, des aîles de chauve-souris, une main étendue sur le tombeau, & un petit faisceau de verges dans l'autre.

A droite du même tombeau les ieux sont frappés d'un groupe tout différent. Il est composé de quatre figures. 1°. D'un petit homme vêtu à la *Françoise*, qui fronce le sourcil, & joint fortement les mains avec une couronne de laurier passée dans un bras.

2°. Contre lui eſt une grande & groſſe femme la couronne en tête, ayant ſur les épaules un manteau traînant, rattaché ſur la poitrine avec une agraffe antique: elle a au-deſſous une écharpe nouée ſur la hanche, & plus bas une chemiſe ouverte des deux côtés que le vent fait voltiger, ce qui découvre un commencement de cuiſſe très-arrondie, avec une jambe chauſſée à la *Romaine;* elle porte auſſi une couronne de laurier à la main.

3°. Ces deux figures ſont en face: à côté d'elles paroît un grand homme, dans une attitude comique, avec un bonnet de poil, une peau de lion ſur le dos, dont la griffe lui pend à crud ſur la partie où j'ai dit que le ſourd & muet, du dernier N°, a une lentille. Une de ſes jambes eſt chauſſée d'une eſpèce de brodequin tailladé par le haut; l'autre eſt nue; il a un bras demi-nud, & recourbé ſur le côté, avec un arc dont on apperçoit la moitié; l'autre bras eſt tout-à-fait nud, & empoigne avec effort deux eſpèces de palmes aſſez mal caractériſées; mais ce qui eſt très-diſtinct, c'eſt une paire de *lunettes* placée ſur le nez de ce fantôme, qui n'a qu'une griffe de lion pour culotte.

La quatrième figure eſt celle d'un gros réjoui de *Nègre*, dont on n'apperçoit que la face, coëffée d'un turban avec une aigrette & des plumes, une épaule & un bras levé. Il tient auſſi des palmes: mais à ſon attitude il a l'air d'en vouloir donner un grand coup ſur les oreilles à ſes trois camarades.

Plus loin dans la campagne on remarque des enfans qui poliſſonnent, d'autres qui liſent, deux à qui l'on montre des papiers, un qu'une femme

à genoux paroît vouloir plonger dans l'eau ; & dans le fond un autre tombeau entouré de peupliers.

Au bas du premier on lit l'inſcription ſuivante :

LE TOMBEAU DE VOLTAIRE.

Dédié à Madame la Marquiſe de Villette, Dame de Ferney.

» Auprès d'un portique clauſtral & gothique on voit un » tombeau, & une pyramide élevés aux mânes du Chantre de » Henri. Les quatre parties de la terre perſonnifiées, ſavoir, » l'Europe, par l'illuſtre d'Alembert ; l'Aſie, par Catherine II, » Impératrice des Ruſſies ; l'Afrique, par le Souverain & ſa- » vant Prince Oronoco ; & l'Amérique, par le docte & libé- » rateur Franklin. Ces Souverains & Génies, après avoir ré- » pandu des larmes ſur la tombe de ce pere des beaux Arts, » ſe préparoient à l'orner de couronnes & de palmes, lorſque » tout-à-coup ils ſe ſentent repouſſés par le téméraire & im- » pitoyable Préjugé de l'ignorance, qui, armé de verges, & » ſoutenu par des aîles infernales, s'élance de ſon antre, & » *vient s'oppoſer à l'hommage que viennent lui rendre les quatre* » *parties du monde.* Ce monument en laiſſe découvrir un autre » dans le lointain : c'eſt celui du Philoſophe Genevois qui re- » poſe dans l'iſle des Peupliers, que lui a conſacré l'Amitié : » pluſieurs perſonnes de tous âges expriment par leurs actions » la Philoſophie de ſon Émile.

On demande ſi cette Eſtampe eſt une plaiſanterie ou un hommage ſérieux ; ſi elle a pour objet de rendre la mémoire du défunt reſpectable, ou de tourner en ridicule & le Héros, & ſes adorateurs ? Pour moi, la ſeconde de ces opinions me paroît *du moins* auſſi probable que l'autre.

Si c'étoit une main amie qui eût fait cette Gravure, elle auroit ſans doute été communiquée à l'*Académie*, & l'*Académie* auroit-elle laiſſé ſub-

fister le stile barbare de l'inscription? N'auroit-elle pas réformé cette phrase ridicule & contradictoire, *du préjugé de l'ignorance qui veut s'opposer à l'hommage que viennent* LUI *rendre les quatre parties du monde?* Est-ce à l'*ignorance* que viennent sacrifier le savant Nègre *Oronoco*, & l'illustre *d'Alembert?*

On sent bien que ce n'est pas-là ce qu'a voulu dire l'Auteur de l'inscription; mais c'est ce qu'il dit : & si, par le contre-sens, par cet usage inverse de la langue, il se rapproche davantage du stile de M. *d'Alembert*, ce n'est qu'une preuve de plus qu'il n'est pas de ses amis : ceux-ci sentent bien que pour se déguiser il faut écrire tout autrement que lui, c'est-à-dire, *purement* & *clairement.*

Si cette Gravure n'étoit pas un persifflage, auroit-on osé hasarder cette association bizarre d'un Héros de roman pris au *Monomotapa*, avec la Législatrice moderne de la *Russie?* Auroit-on déguisé l'octogénaire & vénérable Docteur *Franklin* sous ce costume fabuleux autant que disparate? Auroit-on masqué son nez en Docteur de *Salamanque*, & la partie opposée en *Hercule?*

Auroit-on eu sur-tout l'idée d'introduire M. *d'Alembert* dans ce quatrain de têtes couronnées, ou rivales des Couronnes? N'avoit-on pas le Roi *de Prusse* qui a aussi fait un éloge de M. *de Voltaire?* L'*Alexandre* du *Nord* n'auroit-il pas mieux figuré auprès de la *Sémiramis* ou du *Brutus* de nos jours, que le petit Compilateur de la grosse *Encyclopédie*, le *Cassandre* des parades *Académiques?*

Y-a-t-il jamais eu une raillerie plus cruelle pour M. *d'Alembert*, que de prêter sa figure à l'*Europe*, & pour ses camarades, que de leur donner un pareil associé ?

Cette remarque est ici d'autant plus juste, que l'*Asie* a du moins, dans l'Estampe dont il s'agit, une figure noble & une taille majestueuse ; l'*Amérique* en lunettes, une contenance agile ; l'*Afrique*, une tournure robuste ; au lieu que la pauvre *Europe d'Alembert*, avec son frac & sa grimace, a tout au plus l'air d'un extrait des trois autres. On ne pouvoit pas mieux s'y prendre pour peindre aux ieux, que l'*Europe* est la plus petite partie du monde. Mais est-ce faire sa cour à M. *d'Alembert*, que de le faire servir d'emblême à cette espèce de proportion ?

Si c'étoient des *Savans* & des *Génies*, comme ceux qui composent l'*Académie Françoise*, qui eussent imprimé à cette Gravure le sceau de leurs vastes connoissances, & qui y eussent consigné leurs efforts pour la gloire de l'illustre ami qu'ils pleurent si tendrement, se seroient-ils peints eux-mêmes fuyant en désordre devant le *préjugé de l'ignorance ?* Est-ce dans la main de ce préjugé personnifié qu'ils auroient mis les verges ? Est-ce donc le rôle de flagellateur qu'il joue aujourd'hui, depuis que le soleil *Encyclopédique* s'est levé pour le bonheur & la gloire du monde ?

N'est-ce pas lui au contraire que l'on fouette impitoyablement, & dans les discours d'appareil *Magistratiques*, *Académiques*, ou autres ; & dans les mandemens d'*Evêques*, où l'on peut insinuer un peu de philosophisme, & dans les goguettes clandestines qui servent à ragaillardir

de temps en temps ces Messieurs fatigués du rôle pénible qu'ils jouent dans le monde? N'est-ce pas lui que l'on fait huer au Louvre, quand il s'y présente sous l'air modeste du doute & de l'impartialité? N'est-ce pas lui que l'on insulte trois fois par mois dans le *Mercure* signé *Panckoucke*; à qui l'on ne cesse de tirer ses *oreilles de Prêtre*, dès qu'il a l'indiscrétion de les laisser paroître, comme l'a dit le Secrétaire bouffon de la docte Quarantaine, qui a toujours le mot pour rire?

Ce n'est donc pas un ami de la philosophie qui a représenté ce spectre aveugle armé du fouet vengeur, & le bataillon des protecteurs de la raison réduit à une retraite précipitée devant lui.

Ces raisons sans doute sont fortes. En voici une décisive; c'est le coin de l'Estampe où paroît l'ombre de *J. J. Rousseau*. On est peu touché du fracas qui entoure son rival; mais on ne porte point sans attendrissement les ieux vers ce monument simple, éloigné, qui rappelle non-seulement des talens, mais des vertus. Le cœur se serre en pensant à tant d'éloquence, tant de franchise, tant d'infortunes: sa solitude même ajoute à l'émotion. Les deux tombeaux semblent retracer au-dehors les caractères des deux hommes qu'ils renferment. Autour de l'un ce sont les simptômes du trouble & des combats: autour de l'autre ceux de la confiance & du repos.

Si c'est un ami de M. *de Voltaire* qui a imaginé ce parallèle, il est bien maladroit: si c'est un ennemi, il est bien méchant.

Au reste, cette Estampe *se vend à Paris, chez Alibert, Md. d'Estampes, au Palais Royal; & chez le Noir, Md. du Cabinet des Estampes du Roi, au Louvre.*



HOLLANDE.

Enfin de toutes parts on commence à se soulever contre les sentences de l'Amirauté *Angloise*, & contre les procédés de ses escadres. On prend pour enchaîner la force qui élude, ou interprète les conventions, le seul moyen capable de produire cet effet, la force aussi. Toutes les Puissances maritimes arment, chacune de leur côté, des vaisseaux destinés à protéger leur commerce. La *Suède*, le *Danemarck*, la *Russie*, & sur-tout la *Hollande*, vont mettre en mer des flottes protectrices qu'il faudra respecter ou combattre : nous verrons quel parti prendra le Léopard d'*Albion*.

Si ces préparatifs sont propres à rassurer, à tranquilliser le commerce tremblant, ils le sont malheureusement encore plus à allarmer les vrais amis de l'humanité : ne voyant dans ces précautions même que des moyens de plus pour l'outrager, ils appellent à grans cris, en pleurant, la paix, la douce paix, que des préliminaires si terribles ne font qu'effaroucher davantage. Puissent ces redoutables protecteurs ne pas prendre les inclinations du lion & du tigre, comme ils en ont l'allure !

Ces bêtes carnacières s'animent au carnage, disent les naturalistes, à la vue du sang : les blessures d'un étranger les échauffent aussi vivement que les leurs propres. Puissent ces nouveaux pavillons n'être pas enyvrés aussi de l'héroïsme pré-

tendu qui produit maintenant tant de meurtres ſur les mers, entre les deux nations les premières atteintes de ce délire! Puiſſent-ils ſe borner à leur miſſion pacifique, & rejetter toutes les vues particulières, qui, en influant ſur leurs mouvemens, pourroient plonger leurs patries dans cet égarement funeſte, & rendre la démence univerſelle!

C'eſt ici qu'il eſt permis de rappeller le calcul que j'ai donné l'an paſſé [1], comme une plaiſanterie, mais qui deviendroit cependant une combinaiſon ſérieuſe, ſi la raiſon, ſi le ſens commun entroient pour quelque choſe dans les élans de ces monſtrueuſes machines, que l'on appelle en jargon politique, des *Puiſſances*.

J'ai dit que chacune, quand elle ſe ſent attaquée des friſſons qui annoncent la *fièvre de guerre*, devroit ſignifier à l'*Europe*, ce qu'elle exige pour ſe guérir, & qu'on gagneroit infiniment à leur fournir au plutôt ce calmant pécuniaire, à quelque ſomme que la prétention pût monter. Un court tableau en fera la preuve.

Voilà la Maiſon d'*Autriche* & la *Pruſſe*, qui heureuſement mettent bas les armes. La propriété de quelques villages d'une part, un droit de réunion éventuel de l'autre, ſont les ſeules compenſations des frais énormes de leur première année de batailles. Ces frais ont été levés aux dépens des peuples: quand on ne les porteroit de chaque côté

---

[1] Voyez Tome III, page 417 & ſuiv.

qu'à deux cens millions, argent de *France*, ce seroient toujours au moins . . . . 400,000,000.

Ce que chaque Officier ou Soldat peut y avoir mis du sien; les dérangemens, les troubles survenus dans les familles; les dettes qui résultent des pertes, du déplacement, &c. ne peuvent être évaluées à une somme moindre que celle qui s'est évaporée dans les mains des Souverains, ci. . . . . . 400,000,000.

Quand de chaque côté il ne seroit péri qu'environ 100,000 chevaux, tués dans les rencontres, morts de fatigue à l'armée, écrasés, estropiés aux paysans, amis, ou ennemis, en les comptant à environ 400 liv. chacun, ce seroient encore . . . . 40,000,000.

On peut bien compter au moins autant d'hommes morts dans les camps en uniforme, de la fièvre, de la dyssenterie, d'une autre maladie non moins commune, non moins destructive, mais dont on cache le nom, comme les organes qu'elle attaque; ou bien péris de misère, de désespoir, dans les villages, après avoir vu leurs moissons ravagées, leurs maisons brû-

840,000,000.

De l'autre part 840,000,000.

lées, leurs bestiaux dévorés, leurs femmes, leurs filles déshonorées, par des héros protecteurs de la justice, & des droits incontestables de leurs maîtres : mais, comme dans le tarif politique un homme ne vaut tout au plus que la dixième partie d'un cheval, & qu'après tout on ne s'apperçoit jamais qu'il y ait disette de cette espèce d'animal qu'on appelle *fusiliers*, nous porterons cet article seulement pour . . . . *Mémoire.*

Total . . 840,000,000.

Il n'en aura pas moins coûté à l'*Allemagne* en espèces, pour une année du jeu auquel se sont amusés deux de ses Princes . . . . . . 840,000,000, c'est-à-dire, plus que ne vaut intrinsèquement aucun des Etats qu'elle renferme : & si cette joûte avoit duré seulement, comme par le passé, cinq ou six ans, elle auroit consumé bien au-delà de la vraie valeur de toute la *Germanie.*

Maintenant jettons les ieux sur la *France* & la *Grande-Bretagne ;* supputons la pluie d'or qu'ont versée leurs coffres pour produire la pluie de sang dont elles inondent maintenant les mers.

Les préparatifs de la guerre maritime du côté de la première, en *vaisseaux* réparés, ou rapidement construits, ou manqués sur le chantier, en

matéreaux de toute espèce, *bois*, *cordages*, *voiles*, *canons*, fabriqués, ou achetés à la hâte, & payés par conséquent beaucoup plus cher que dans un autre temps, ne peuvent guère s'estimer moins de 250 millions; puisqu'on compte déja plus de la moitié de cette somme empruntée ou fournie, par des moyens extraordinaires, pour subvenir à ce surcroît de dépenses, ci . . . . . 250,000,000.

Il n'en coûte pas de chevaux; mais il faut des vaisseaux pour les *armateurs:* quoiqu'il n'y en ait pas encore un grand nombre de notre côté, on peut toujours en supposer, au moins 200, qui, à 60,000 l. chacun, font un capital d'avances d'au moins . . . . 12,000,000.

A tout prendre un *matelot* vaut un peu plus qu'un *soldat :* mais comme les nôtres sont *classés*, que pour s'en procurer il ne faut qu'en prendre, & qu'un billet signé d'un *Intendant*, produit des *équipages*, comme le pied de *Pompée* enfantoit des *légions*, nous ne compterons encore rien pour cette perte, qui, après tout, ne coûte rien à personne, ci . . . *Mémoire*.

Mais des marchandises sont quelque chose : il n'y a pas à tergiverser sur cet objet. Or en *draps*, en

262,000,000.

De l'autre part	262,000,000.
vins, en *clincailleries*, en *sel*, en *eau-de-vie*, en *sucre*, en *coton*, en *indigo*, en *tabac*, &c. les *Anglois* nous ont pris, au rapport de ceux qui estiment les choses le plus modestement au moins 180 mill. ci.	180,000,000.
Pour les camps de l'année dernière, pour les courses de *gardes-côtes*, pour l'expédition de *Jersey*, pour la fortune des agens, des négociateurs, des entrepreneurs de toutes les fournitures de l'autre monde, &c. on ne peut guère compter moins de 60 millions, ci	60,000,000.
Total..	502,000,000.

L'*Angleterre* n'a pas fait de moindres efforts, & ses agens favorisés n'ont pas acquis dans la confusion commune de moindres richesses : mais son commerce n'a pas fait d'aussi grosses pertes; nous ne lui supposerons d'avances qu'environ quatre cens cinquante millions, ci . . 450,000,000.

La *Hollande* n'est pas encore bien engagée dans cet abîme dévorant : mais enfin elle a déja vu enlever plus d'un de ses navires : la *France* vient de lui donner une correction qui lui coûte les bénéfices d'un fret devenu par les circonstances immensement lucratif : elle arme aussi; on parle de vingt-

450,000,000.

Ci-contre 450,000,000.

cinq à trente vaiſſeaux de ligne. Que les partiſans de *Londres* parviennent à les donner aux *Anglois*, ou ceux de *Verſailles* à la *France*, ou que les vrais patriotes les tiennent dans l'attitude reſpectable & vraiment utile, qui caractériſe & prouve la neutralité, ils n'en ſeront pas moins équipés, armés; & cette dépenſe, avec les pertes, les dérangemens ci-deſſus, ne peut être évaluée moins de ſoixante millions, ci . . . . . . 60,000,000.

Le *Danemarck* & la *Suède* n'étant encore qu'aux préparatifs, nous n'évaluerons leurs avances qu'à dix-millions, ci . . . . 10,000,000.

Total ... 520,000,000.

On ne ſait pas bien au juſte à quoi montent les apprêts ſilencieux de l'*Eſpagne :* mais comme depuis quatre ans elle ne ceſſe d'augmenter ſes forces de terre & de mer; de fondre & d'acheter des canons immobiles; de ragréer, radouber, calfater ſes vaiſſeaux, qui ne ſortent point, je crois qu'on peut bien porter les dépenſes en *matéreaux*, en *navires* pourris dans le port, en *matelots* morts d'ennui, ou autrement, en *cou-*

riers, &c. au moins à 48 milliars de maravedis; c'est-à-dire, à-peu-près à quatre cens millions, ci 400,000,000.

La fièvre qui consume déja deux des plus grandes nations de l'*Europe*, & l'érétisme universel qui commence à tourmenter les autres, leur coûte donc déja pour un an, au moins la somme de deux milliars, deux cens soixante-deux millions de livres tournois :

Savoir,	en *Allemagne*	840,000,000.
	en *France*	502,000,000.
	en *Angleterre* (1)	450,000,000.
	en *Hollande*, *&c.*	70,000,000.
	en *Espagne*	400,000.000.
	Total général . . .	2262,000,000.

On ne sait pas au juste ce que cette partie du monde contient d'habitans. Aucune des Couronnes qui la régissent, n'essuyera le sort de *David*, & ne sera punie d'avoir voulu connoître au juste à combien d'hommes elle commande : il y a des appréciateurs qui en estiment le nombre à *cent vingt millions*; dans un calcul aussi grave que celui-ci, il vaut mieux le diminuer : je ne le porterai qu'à *cent millions*.

Or, si l'année dernière, quand la frénésie belligérante a commencé à prendre aux Puissances,

(1) Pour la guerre avec la *France* seule; celle d'*Amérique* coûte déja à la *Grande-Bretagne* au-delà de 1500,000,000.

& qu'elles ont fait les geſtes qui coûtent maintenant tant de larmes à leurs ſujets, chacune d'elles s'étoit arrangée pour faire ſon petit calcul, & aſſigner la ſomme qu'il lui falloit pour laiſſer dormir ſes *vaiſſeaux*, ſes *canons*, ſes *chevaux*, ſes *tentes*, ſes *bagages*, ſes *Maréchaux*, ſes *Tambours*, ſes *Amiraux*, ſes *ſabords*, ſes *Conſeils de Guerre*, ſes *trompettes*, ſes *timbales*, ſes *houſards*, ſes *corſaires*, &c. &c. & que cette ſomme eût été répartie par tête, ſans diſtinction de privilèges, ni de nobleſſe, en ſuppoſant, ce qui n'eſt guère probable, qu'elles euſſent eu même l'idée de la porter auſſi haut que celle qu'ils ont réellemenr dépenſée, comme on vient de le voir, il en auroit coûté à-peu-près *vingt-deux livres 12 ſols & quelques deniers* par tête à chaque *Européen* libre : cette taxe auroit paru dure à quelques-uns, & cependant tous, à commencer par les Rois, auroient fait un gain prodigieux.

Pour ceux-ci, ils auroient aujourd'hui dans leurs coffres, autant de millions comptant, qu'ils en ont dépenſé; ce qui eſt un peu différent.

Quant à tous les autres, il me ſemble qu'il n'y a pas de comparaiſon à faire entre *vingt-deux livres 12 ſols & quelques deniers*, payés une fois pour aſſurer ſon repos, & le danger de les payer de même pluſieurs années de ſuite, avec celui d'être de plus traînés dans un camp, pour y être roués de coups, mangés de vermine, exténués de fatigues & de maladie, expoſés chaque jour à ſe voir les membres caſſés d'un coup de fuſil, la tête emportée d'un coup de canon, le ventre percé d'un coup de bayonnète, tout le corps brûlé,

broyé, déchiqueté par des mines, des bombes, ou des grenades; & de n'avoir pour toute consolation que celle de rendre aux innocentes familles des stipendiaires, aussi infortunés qu'eux dans le parti opposé, le mal que ceux-ci font aux leurs, sans les haïr, sans les connoître, sans en profiter, uniquement en vertu du *droit de la guerre*, & des caprices de leurs *très-gracieux* Souverains.

A toutes ces réflexions, il n'y en a qu'une à opposer. S'il y avoit pour les Princes, me dira-t-on, un moyen aussi facile d'amasser autant d'argent, qu'en feroient-ils? En guerroyant, on sait du moins ce que deviennent les espèces: on expédie des *couriers;* on fait des *promotions;* on reçoit des *remerciemens;* on a, comme au jeu, les vicissitudes de la crainte, de l'espérance, & c'est ce qui en fait le charme; on jouit du plaisir d'annoncer des *nouvelles;* on brûle de la *poudre;* on fait du tapage, du mouvement, & cela amuse.

Mais, que faire de cet argent porté sans bruit, en deux minutes, dans des coffres, & condamné à y dormir tristement, ou à n'en sortir que par des bienfaits obscurs? Si jamais cette politique étoit adoptée par les Cours, on n'essuyeroit plus les convulsions de la guerre, puisqu'elle en feroit le remède: mais bientôt on seroit obligé de renoncer même à demander de l'argent, puisqu'on en seroit accablé: un Prince, pour échapper à l'ennui, n'auroit plus d'autre ressource que de régner par lui-même, & de réformer les abus intérieurs.

Ah! je l'avoue, & ce seroit sans doute un grand mal. Canons, tirez.

DIFFICULTÉ SINGULIÈRE,

Elevée à l'occasion de trois Vaisseaux Hollandois, *arrêtés par des Corsaires* François.

LES *Amirautés* font la guerre, comme les navires foudroyans; & la Robe, ainsi que j'ai déja eu l'occasion de l'observer, étant une arme au moins aussi redoutable que le *canon*, elle pourroit, sur-tout en *France*, rendre des services au moins aussi essentiels à la Couronne, que ceux qu'elle reçoit de la poudre & du plomb, s'il ne s'agissoit que d'assurer, par des décrets, le succès de quelque intrigue particulière, ou de faciliter celui d'une vengeance obscure, sur-tout si le Tribunal y étoit intéressé.

Mais comme il est question d'un intérêt public, général, & connu; que ce sont des propriétés matérielles, & en quelque sorte militaires, que l'on se dispute; & sur-tout que le *Conseil* devant qui les contestations sont portées en dernier ressort, ne forme pas précisément un Corps; qu'il a réellement pour Chef direct, & est censé avoir toujours pour Président le Roi lui-même; qu'il conserve par conséquent toujours quelque chose de la noblesse, de la fermeté, de l'impartialité dont le Thrône doit & donne l'exemple, la justice y est plus aisément entendue, & les petits motifs particuliers y ont moins d'influence.

Ainsi, tandis qu'en *Angleterre* c'est trop souvent l'intérêt politique qui dicte les confiscations ju-

diciairement prononcées, en *France*, c'est la loi, l'équité, les conventions qu'on prend pour guides. On en a déja vu la preuve, dans l'ordre donné par le Ministère, de relâcher depuis le commencement des hostilités, une cargaison *Angloise*, chargée aux *Indes* sur un vaisseau *François*, avant que la nouvelle des troubles de l'*Europe* y fût parvenue, ou du moins, dans le temps où on ne devoit pas croire qu'elle pût y être *déja* arrivée.

La bizarrerie des évènemens de toute cette guerre, & même de tout ce siècle-ci, a fait éclore un procès, presque du même genre qu'auroit été celui que la restitution ci-dessus a évité, mais devenu plus problématique par des circonstances un peu différentes : le récit des faits, & la discussion des raisons entrent dans le plan de cet Ouvrage destiné à recueillir tout ce qui peut servir d'instruction à la postérité.

En se déterminant à soutenir la guerre contre l'*Angleterre*, la *France* a donné un exemple de grandeur & de modération qui auroit pu rendre moins funestes, pour les sujets des deux Etats, les suites de ce fléau. Elle a commencé, dans un Réglement du 28 Juillet 1778, par accorder une franchise, une liberté indéfinie à tous les bâtimens *neutres*, de quelques lieux qu'ils vinssent, ou quelque part qu'ils allassent. C'étoit le premier hommage de cette espèce rendu à l'humanité, au véritable droit des gens.

Elle y a seulement mis la restriction que la pru-

dence exigeoit : afin que cette générosité ne lui fût pas nuisible, il falloit qu'elle fût réciproque, & le Roi s'est réservé de prendre, dans l'intervalle de six mois, à compter de ce premier Réglement, un parti envers les Puissances qui n'auroient pas obtenu de son ennemi la même franchise qu'il leur offroit.

En conséquence le commerce s'est continué sans allarme & sans inquiétude, sous les pavillons *neutres*, du moins ce n'est pas la *France* qui l'a troublé. Plusieurs Négocians ayant acheté à *Londres* différens objets, ont donné ordre à leurs Commissionnaires de les charger sur des bâtimens neutres, & de les expédier par la voie d'*Ostende*. Trois navires *Hollandois*, *le* FLESS, en *François la* BOUTEILLE, *le Smaek*, ou *le* GOUT, & *le Middelbourg Pacquet*, ou le PACQUET DE MIDDELBOURG, s'étant présentés, on leur a confié ces cargaisons. Les connoissemens prouvent que le chargement a été fait du 9 au 20 Février dernier.

Ayant successivement descendu la *Tamise* pour se rendre à leur destination, ils ont été très-surpris de se trouver arrêtés, l'un le 21 Février, le second le 27 du même mois, & le troisième le 2 Mars, par des corsaires de *Dunkerque*; plus surpris encore de se voir conduits à *Dunkerque*, saisis à *Dunkerque*; &, d'après une instruction faite à *Dunkerque*, jugés au Conseil des Prises, ou, par une différence très-singulière dans leur sort, la cargaison de l'un, de *la Bouteille*, a été relâché, tandis que les mêmes Juges condamnoient celles des deux autres, qui en effet n'ont pas un nom

d'aussi bon augure, & les déclaroient de bonne prise, quoiqu'ayant suivi la même marche, & employant les mêmes justifications, ils dussent avoir, ce semble, une destinée commune.

Quelle que soit la cause qui a motivé l'indulgence, le prétexte de la rigueur a été un changement essentiel survenu, dans l'intervalle du chargement au départ, dans la législation *Françoise*, sur la franchise des bâtimens *neutres*.

Les *Hollandois*, n'ayant pu se faire respecter, ni obtenir, dans le terme prescrit, de la Cour de *Londres*, pour leur pavillon, les privilèges que celle de *France* venoit de leur accorder, ils ont paru à celle-ci ne pas mériter de faveurs de sa part, puisqu'ils ne se mettoient pas en devoir de forcer ses ennemis à leur rendre justice. Par un Arrêt de son Conseil, du 14 Janvier, le Roi venoit de révoquer, à l'égard des *Provinces-Unies*, hors une seule ville, les facultés énoncées dans le Réglement du 26 Juillet; & ordonner, qu'à compter du 26 Janvier suivant, celui de 1744 seul seroit suivi dans tout ce qui concerneroit les difficultés élevées sur la navigation de ces Provinces.

Or, on prétendoit que par ce Réglement ancien, les effets chargés sur les trois navires nouvellement conduits prisonniers à *Dunkerque*, étoient dans le cas de la confiscation. C'est sur ce fondement que le Conseil des Prises a déclaré confisquées les cargaisons du *Smaek* & *du Middelbourg*, tandis qu'il venoit d'absoudre celle *du Fless*; Jugemens qui se trouvent aujourd'hui attaqués de

toutes parts. Les *armateurs*, fâchés de voir échapper le tiers de leur proie, se sont pourvus par appel au *Conseil Royal :* les Propriétaires, surpris de n'avoir obtenu qu'un tiers de justice, se pourvoient également.

Voici ce que disent les derniers.

Pour être soumis aux peines prononcées par une loi nouvelle & rigoureuse, il faut avoir pu la connoître. L'époque à laquelle une loi abrogée cesse d'être en vigueur, est subordonnée à l'espace de temps nécessaire pour instruire de la réforme & de l'innovation tous ceux qui doivent s'y soumettre. S'il y a des Cours qui permettent à leurs sujets de violer cet axiôme sacré de la justice, & qui s'exposent à être accusées de changer la guerre en piraterie, ce n'est pas du moins celle de *France* qui donnera jamais ce dangereux exemple, ou qui le suivra ; au contraire, elle s'est fait un devoir honorable de tenir la conduite opposée. Depuis la rupture même, elle a fait restituer une cargaison très-riche, appartenant à des *Anglois*, mais chargée de bonne-foi dans l'*Inde* sur un bâtiment *François*, avant que le bruit des différends pût y être parvenu. Par cette délicatesse, elle a jugé d'avance la cause dont il s'agit ici.

Quand l'Arrêt du Conseil, du 14 Janvier 1779, auroit été publié sur-le-champ, le jour de sa date, ses dispositions ne pourroient pas encore concerner les marchandises confiées aux deux vaisseaux saisis par les *corsaires :* parmi les propriétaires

pour le compte de qui elles ſont chargées, & à qui elles appartiennent, on trouve des *Suiſſes*, des *Italiens*, des *Allemands*, &c. Les ordres pour l'achat avoient été donnés long-temps avant cette époque, puiſque l'expédition s'eſt faite à *Londres* du 9 au 20 Février : ces ordres, ils les ont donnés ſur la foi de la prérogative qui exiſtoit alors, & dont rien ne les autoriſoit à prévoir la révocation. A peine ceux même d'entre eux qui ſont *François*, auroient-ils eu le temps de les contremander; à plus forte raiſon ceux qu'un ſéjour plus éloigné mettoit dans l'impoſſibilité d'acquérir des inſtructions auſſi promptes, étoient-ils auſſi dans celle d'en faire uſage avec autant de rapidité ?

Mais combien ce raiſonnement acquerra-t-il de force par le fait certain, que l'Arrêt du 14 Janvier n'a été publié que le 14 Février, & même qu'il n'a acquis ni dans ce temps-là, ni depuis l'eſpèce d'authenticité que l'on donne ordinairement aux loix *générales*

Sans vouloir pénétrer les vues qui ont déterminé la Cour à cette lenteur, on peut ſuppoſer qu'elle attendoit que les *Provinces-Unies* fiſſent un effort capable de la diſpenſer de les punir de leur foibleſſe : alors l'Arrêt ignoré ſeroit rentré dans le néant; il n'auroit jamais eu ni d'exécution, ni même d'exiſtence. Peut-on ſe prévaloir contre des étrangers de bonne-foi de cette incertitude politique? Tant qu'il n'a pas été décidé ſi cette loi auroit lieu, n'a-t-elle pas été comme ſi elle n'exiſtoit pas? Et la date de ſon règne ne doit-elle pas commencer excluſivement, non-ſeulement

ſeulement à celle de ſa publicité, mais à celle du jour où cette publicité a pu parvenir juſqu'aux intéreſſés ? Cette raiſon paroît ſans réplique.

Il y a plus. Suppoſons, contre toutes les notions, qu'une loi ignorée puiſſe lier ceux qui n'ont pu en être inſtruits ; qu'une loi méditée, mais tenue ſecrete, ait un effet rétroactif juſqu'au jour de ſa date apparente, quand elle vient à éclater, qu'en réſulte-t-il dans le cas actuel ? Que les cinq premiers articles du Réglement de 1744 reprendront leur force envers les *Hollandois :* il faudroit donc examiner ſi *le Smaek* & *le Paquet de Middelbourg* y ont contrevenu. Or il n'y a pas même un de ces cinq articles qui s'explique ſur un voyage de la nature de l'eſpèce préſente.

Le ſecond défend formellement d'arrêter les navires *appartenant aux ſujets des Princes neutres, venant même des ports ennemis, & retournant en droiture dans ceux de leur Souverain ;* mais il ne permet pas d'arrêter les navires *neutres* qui navigeront pour le compte des ſujets d'un Prince *neutre*, quoiqu'étranger à celui dont ils portent le pavillon. Ce ſeroit une entrepriſe directe & intolérable, non-ſeulement ſur la liberté générale du commerce, mais ſur le droit qu'a chaque Puiſſance de faire venir chez elle les denrées qui lui conviennent par la voie qui lui plaît le mieux. Ce ſeroit aſtreindre celle qui n'auroit pas de vaiſſeaux, à ne pouvoir plus faire de commerce, ou à ne le plus faire que par une voie préciſe qui lui ſeroit indiquée. Le reſpect apparent qu'on montreroit pour ſa neutralité, ne ſeroit plus

qu'un esclavage réel & intolérable, accompagné de tous les dangers de la guerre.

Si, par exemple, les *Pays-Bas* étoient dans le cas; qu'ils n'eussent pas de bâtimens pour leur commerce, & que la *France* d'une part, l'*Angleterre* de l'autre, leur défendissent d'y employer des *neutres*, sous peine de confiscation, il faudroit donc, ou se déterminer à une privation absolue, tout le temps que dureroit l'orage, ou n'employer que des navires pris parmi ceux des Puissances belligérantes; & comme l'hostilité du vaisseau en communique le caractère à son chargement, les *François* prenant ceux de l'*Angleterre*, avec leurs cargaisons, la *Grande-Bretagne* traitant de même ceux de son antagoniste, les sujets de l'*Impératrice-Reine* se trouveroient dans la position la plus triste de toute l'*Europe;* exposés à toutes les calamités de la guerre, & n'en ayant aucun des dédommagemens, ils seroient plus malheureux que ceux même des Couronnes armées, puisqu'au moins ceux-ci n'ont qu'un ennemi, & que les *Pays-Bas* en auroient deux; puisque, pillés d'un côté comme de l'autre, ils seroient toujours ruinés par les succès comme par les défaites.

Jamais l'intention de la *France* n'a été de leur imposer, ni à aucun pays neutre, un joug aussi pesant; & puisqu'elle respecte le vaisseau impartial qui sort des rades ennemies pour retourner dans les ports de son Maître, elle ne peut lui interdire de se détourner à droite ou à gauche pour répandre les influences du commerce dans les

pays qu'elle n'a ni le desir, ni l'intérêt de désoler.

Mais, dit-on, ces articles déclarent sujettes à prise toutes *les marchandises du crû ou de la fabrique de l'ennemi qui se trouvent sur un vaisseau neutre*. Or, c'est en partie de quoi sont composées les deux cargaisons condamnées.

C'est encore ici un paralogisme du même genre, & une interprétation non moins forcée, non moins déraisonnable de la loi de 1744. Assurément la Cour de *France* n'a pas entendu assujettir les Puissances neutres, à ne pouvoir plus entretenir impunément de relations de commerce avec la *Grande-Bretagne*, ni autoriser ses sujets à confisquer, sur le passage, ce que ceux des Couronnes, avec qui elle n'a pas de démêlé, auroient acheté de bonne-foi à *Londres*. Ce seroit leur déclarer la guerre, non-seulement sans justice, mais même sans fruit.

Car ce n'est pas aux *Anglois* que cette étrange vexation nuiroit; elle leur seroit même utile. Le vendeur ayant une fois reçu son argent, s'inquiète peu de ce que devient la marchandise qu'il a livrée. Il est même de son intérêt qu'elle soit promptement consommée, afin de trouver plus promptement aussi l'occasion d'une seconde vente. Ce procédé, au lieu d'affoiblir les *Anglois*, seroit pour eux une nouvelle source de richesses & de forces.

Inutilement diroit-on qu'au moyen des *assurances*, la perte retomberoit toujours sur la nation.

1°. L'usage de cette ressource de la prudence est volontaire : tous les négocians ne s'y assujettissent pas. Les y contraindre, afin d'associer, en quelque sorte, l'ennemi aux dangers qu'on leur feroit courir, ce seroit une double injustice, & une taxe odieuse imposée sur eux.

2°. Quelque bien payées que soient les *assurances* en général, ce n'est cependant qu'une indemnité bien insuffisante, sur-tout en temps de guerre, une indemnité dont on ne se contente que quand on ne peut pas s'en procurer d'autre : elle entraîne des frais, des retards, des disputes, des dangers même ; & jamais un Ministère honnête, vertueux comme celui de *France*, ne donnera à son Maître le conseil d'essayer à ruiner les *Anglois*, en les forçant de payer tout ce qu'ils *assurent*.

3°. Enfin les *assurances* sont une précaution secrete dont les Princes ne peuvent forcer des étrangers à leur donner de connoissance ; il ne seroit ni plus naturel, ni plus légitime de déclarer un vaisseau *Hollandois*, expédié pour le compte d'un négociant de *Gand* ou de *Bruxelles*, de bonne prise, sous prétexte qu'il est *assuré à Londres*, que d'envoyer forcer le coffre de ce même négociant, parce qu'il y conserveroit des *billets de banque* ou des *guinées* appartenant à des *Anglois*.

4°. Ajoutons enfin que regarder les *assurances* comme un moyen de porter des coups aux *Anglois*, c'est avouer qu'il ne s'en fait qu'à *Londres*,

& reconnoître par conséquent que le commerce de *Londres* seul jouit encore d'un crédit assuré, & d'une confiance prépondérante : triste vérité qui n'est que trop sensible, mais qu'il faudroit s'efforcer d'empêcher d'être, plutôt que de chercher à s'en prévaloir si petitement.

Enfin le dernier moyen des corsaires, c'est que dans la cargaison du *Smaek* & de son compagnon d'infortune, on a trouvé beaucoup d'effets provenant de prises faites sur les *François*; d'où ils concluent que ce sont les *Anglois* qui cherchent à les revendre, & que les propriétaires réclamans ne sont que des prête-noms punissables, puisqu'ils se plient à favoriser une fraude lucrative pour les ennemis de la *France*.

Cette assertion paroît dure, & ce prétexte sans fondement. Il n'est pas étonnant que dans une guerre faite, pour ainsi dire, au commerce, entre les deux nations, il se trouve beaucoup des productions de l'une transportées dans l'autre. Cette mobilité funeste est la suite nécessaire de la position où elles se trouvent, & des chocs qu'elles se donnent. L'étranger, qui ne se porte point pour juge du fond de la querelle, & qui se contente de suivre l'objet de ses besoins où il les trouve, achète indifféremment en *Angleterre* des marchandises *Françoises*, & en *France* des marchandises *Angloises*. Une fois soumises à l'impression violente de la force, elles perdent le caractère national, & n'en conservent plus d'autre que la propriété de repasser en d'autres mains pour servir d'aliment aux spéculations du commerce. De-

mander ou les intercepter dans des mains étrangères, sous prétexte que la fraude les y a conduites, c'est montrer autant de témérité que d'injustice.

De toutes les considérations que les armateurs font valoir, il n'y en a qu'une seule capable de toucher le Gouvernement, & à laquelle aucun *François* ne peut être insensible; c'est le sort d'un d'entr'eux, estimé par sa valeur, déja récompensé par son Prince du don d'une épée, & conduit peut-être par l'envie de justifier de plus en plus ce présent flatteur, à la mort qui l'a mis hors d'état d'en faire usage.

Sans doute la perte de ce brave guerrier est déplorable : sans doute sa veuve, ses enfans ont droit aux bontés de l'Etat. S'il s'agissoit ici d'une libéralité indifférente, & subordonnée à la seule envie de payer de belles actions, sa famille & ses associés ne trouveroient ni rivaux ni obstacles. Mais il est question de justice : c'est à titre de *propriété* qu'ils réclament celle d'autrui ; & dès-lors la compassion ne peut rien pour eux.

L'Etat leur doit des encouragemens. Le Ministère trouvera bien moyen de leur assurer des récompenses : l'*Océan* d'ailleurs leur en offre encore une ample moisson; mais ce n'est pas aux dépens des étrangers qu'il faut les leur procurer. La *France*, je le crois du moins, rougiroit de mettre sur le reste de l'*Europe* un impôt pour soudoyer les héros qui la vengent.

ESPAGNE.

TANDIS que l'*Europe* entière retentit de tant de préparatifs meurtriers; que l'*Amérique* continue à éprouver les ravages de la guerre; que la mer donnée pour limites, ou pour moyen de communication aux deux continens, se couvre d'escadres & de navires menaçans; qu'on demande par-tout ce que fait l'*Espagne*, ce qu'elle fera, dans l'impuissance d'annoncer encore ce qu'elle fera, il faut du moins savoir ce qu'elle fait; or le voici, d'après un papier public non suspect (1).

» Le 21 du mois dernier, le Roi (d'*Espagne*) a adressé au Gouvernement du Conseil un Décret, par lequel ayant pris en considération l'établissement d'une *Junte* solemnelle, dite de l'*Immaculée Conception*, sous le règne de *Philippe III*, ainsi que les Déclarations & Décrets pontificaux & royaux qui ont été expédiés en différentes époques sur cet objet, & l'acte par lequel, à son avénement au Trône, il a mis ses Royaumes sous la protection immédiate de la Vierge, sous le titre de son *Immaculée Conception*, Sa Majesté a observé que cette *Junte* n'avoit point eu assez d'autorité & de moyens pour faire exécuter sur ce point lesdites Déclarations & Décrets, quoiqu'elle ait eu en bien des occasions, pour Présidens les Chefs de son Conseil, ou le Commissaire-Général de la *Croisade*,

(1) La Gazette de *France*.

quelquefois même l'Infant D. *Louis*, frere de Sa Majesté.

» C'est pourquoi, voulant donner une nouvelle forme & un nouveau lustre à ladite *Junte*, Elle l'a réunie à l'Ordre royal de *Charles III*; & a établi une assemblée, dont Sa Majesté & ses Successeurs seront, à perpétuité, Présidens-nés. Le Premier-Président du Conseil de *Castille*, en sera *Vice-Président* : il y aura, pour Conseillers-nés, le *Grand-Aumônier*, *Patriarche* des *Indes*; l'Archevêque de *Tolède*, le *Confesseur du Roi*, le Commissaire-Général de la *Croisade*, le premier *Avocat-Général* du Roi, & deux Magistrats du Conseil de *Castille*, lesquels seront tous Chevaliers de l'Ordre; le *Général de celui de Saint François*, lorsqu'il sera *Espagnol*, & à son défaut, le Commissaire-Général du même Ordre Religieux. On choisira de plus deux autres Ecclésiastiques séculiers & un régulier, résidans à *Madrid*, qui assisteront aux assemblées, ainsi que D. *André de Zerezo*, qui continuera à y remplir la place de Secrétaire.

» En conséquence de ce Décret royal, la première assemblée de la *Junte* de l'*Immaculée Conception* s'est tenue le 6 de ce mois chez le Vice-Président, Chef du Conseil, & on y a réglé les mesures qu'il y avoit à prendre pour exécuter les ordres du Roi sur cet objet «.



ANGLETERRE.

DANS les troupes de Danseurs de corde, il y a toujours ce qu'on appelle un *Paillasse*, espèce de bouffon subalterne, qui contrefait ridiculement les tours de force de ses camarades, & soulage un peu, par ses balourderies, l'esprit comme la vue de l'assemblée, plus oppressée qu'amusée des bonds, des équilibres, des dangers des véritables sauteurs. N'est-ce pas-là précisément le rôle que vient de jouer le *Conseil de Guerre* assemblé pour juger Sir *Hugh Palliser* ? Jamais l'*Europe* ou plutôt la nation *Angloise* n'ont été jouées avec plus de hardiesse, & en même-temps d'une manière plus gravement comique.

Le procès de l'Amiral *Keppel* étoit injuste & odieux : mais celui de son Lieutenant n'étoit qu'une parade absurde, ainsi que son absolution. Redisons-le toujours, une nation est à plaindre, quand les formes de la Justice n'y sont plus qu'un jeu dont le pouvoir dispose. Ici elles n'ont servi qu'à une réhabilitation bizarre ; mais, dans une autre circonstance, leur flexibilité peut les rendre propres à légitimer une dégradation inique.

Quoi qu'il en soit, voici en deux mots ce qui s'est passé dans le procès pour rire de Sir *HUGH*.

On a formé un *Conseil de Guerre*, dont plusieurs Membres avoient été déja témoins devant le précédent ; d'autres étoient parens de l'accusé ; un même est son neveu.

On a produit avec appareil, devant ce Tribunal, une plainte portant que, » d'après la pro» cédure du dernier *Conseil de Guerre*, la conduite » du *Vice-Amiral* ayant paru suspecte à l'Ami» rauté, cette Compagnie avoit jugé à propos » d'ordonner un *Conseil de Guerre*, pour vérifier » les faits «.

En conséquence ce *Conseil* s'est assemblé pendant environ trois semaines. On y a traduit, comme témoin, l'Amiral *Keppel* qui venoit de comparoître lui-même comme accusé, à la poursuite de celui qui se trouvoit maintenant devenu accusé à son tour.

Son rôle y a été noble & ferme : il s'est refusé, tant qu'il l'a pu, à rendre un témoignage, par l'espèce d'impossibilité que cette déposition ne devînt pas une accusation, & une preuve tout-à-la-fois : mais il a établi un fait constant, & déja bien constaté par tout le procès précédent, que le Vice-Amiral lui avoit *désobéi*.

Des autres témoins entendus, les uns ont affoibli le fait ; d'autres l'ont fortifié.

Enfin le *Conseil de Guerre* a prononcé sa Sentence, qui porte » que la conduite de Sir *Hugh* » a été hautement méritoire & *EXEMPLAIRE* aux » journées du 27 & 28 Juillet 1778, encore » qu'elle ait paru répréhensible en quelques » points ; en conséquence la Cour l'*ACQUITTE* ; c'est-à-dire, le renvoie déchargé de l'accusation. On demande ce que Sir *HUGH* gagne

à ce Jugement ; ce qu'il en résulte pour la discipline, pour l'exemple, pour le bien de l'Etat, du service, ou même pour celui de l'accusé ?

J'avois annoncé ci-devant (1) sérieusement cette pantomine burlesque. La *Gazette de FRANCE* en a fait autant : & assurément, parmi nos Lecteurs, il s'en est trouvé peu qui s'attendissent à un semblable dénouement. L'*Angleterre* n'est pas le pays des monstres ; il s'en faut bien : ce n'est pas non plus celui des prodiges : mais ne pourroit-on pas dire avec vérité que c'est celui des farces *légales* ?

Celles de *Portsmouth* n'ont eu pour acteurs que des Tribunaux, des Juges particuliers, créés exprès. Il s'en joue maintenant en plein *Parlement* une autre du même genre, à laquelle la nation entière intervient par le ministère de ses Représentans : c'est l'examen prétendu de la conduite des deux freres *Howe*, agens primitifs du Ministère dans le bâdinage meurtrier de la guerre d'*Amérique*.

Eux & le Général *Burgoyne*, mécontens, ou de n'avoir pas été assez récompensés, ou d'avoir été comme abandonnés en *Amérique ;* craignant peut-être de ne pas recevoir plus de secours juridiques en *Europe*, ou de plus efficaces, & de se trouver à la fin victimes, soit de la haine nationale, soit de la politique Ministérielle, rendent, ou feignent de rendre un compte des affaires de

(1) Page 347 de ce volume.

riger les tentatives de la jalousie animée par l'espérance.

Le *grand Trésorier*, comblé tous les jours de graces nouvelles, paroît au nombre des *inamovibles* du siècle. Lord *Germain* ayant résisté à tous les efforts dont il a été le but les années dernières, est devenu comme inébranlable aussi. Un des Départemens des affaires étrangères a peu de concurrens, parce qu'il exige beaucoup de travail, & qu'il offre une moisson plus courte que les autres. Restent donc les Lords *Weimouth* & *Sandwich*.

Le tour du premier pourra venir : mais le second ayant dès-à-présent précisément dans son district le théâtre & les instrumens de la guerre, présidant à l'Amirauté, & aux armemens maritimes, c'est contre lui qu'il est plus facile de trouver des prétextes, & d'espérer des succès. Il y a donc eu des propositions faites en règle au Parlement, pour se réunir à l'effet de présenter à sa très-*gracieuse* Majesté, une très-*humble* adresse, pour la *supplier* d'éloigner de ses Conseils & de sa personne le très-*honorable* Lord, accusé d'incapacité, de négligence, de prévarications même; car dans les Philippiques du moment, on a été jusqu'à prononcer le mot de *CRIME*.

La chose a été discutée très-sérieusement, très-gravement du moins, dans les deux Chambres: & par la raison convaincante de 91 contre 38, ou de 280 contre 170, la motion a été rejettée.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le Mi-

niſtre attaqué étoit préſent, ainſi que tous ſes Collègues, non-ſeulement à la diſcuſſion, mais à la collection des ſuffrages : c'eſt qu'il s'eſt défendu, avec autant de ſang-froid, & même de raiſon, que ſes accuſateurs prodiguoient de fiel & d'emportement. C'eſt qu'on lui a reproché juſqu'à la *gaieté* de ſon humeur ; dans le chagrin de n'avoir pu réuſſir à l'expulſer, un autre Pair, dans une autre occaſion, a été juſqu'à donner ce caractère jovial comme un des motifs du Conſeil Royal, pour s'obſtiner à le retenir. Le Marquis *de Rockingham*, en opinant en plein Parlement ſur l'affaire de l'*Irlande*, dont je vais parler, a dit, ou du moins les papiers publics, qui n'ont pas été démentis, lui ont prêté ces paroles : » Lorſqu'il s'eſt agi d'ôter » au premier Lord de l'*Amirauté* les fonctions de » ſa place, je n'ai pas été ſurpris d'entendre ſes » Collègues nous répondre ; non, il ne les quit- » tera pas, quelque énormes que puiſſent être » ſes *crimes* ; nous nous en ſoucions comme d'un » liard : c'eſt un bon VIVANT dont nous ne vou- » lons pas nous ſéparer «.

Cicéron déclamant contre *Antoine* s'eſt permis des détails plus bas ; mais non pas de plus familiers.

Et enfin l'auteur de la motion rejettée revenant à la charge quelques jours après, & interpellant les Miniſtres de déclarer s'ils approuvoient, ou non, la marche rétrograde dont on ſoupçonnoit l'Amiral *Arbuthnot* au ſujet de l'attaque de *Jerſey*, dont je parlerai tout-à-l'heure, & voyant qu'ils tardoient à répondre, s'eſt écrié,

ſuivant ces mêmes Papiers publics : » Ces Miniſ-
» tres ſont parvenus à un degré de confiance bien
» rare..... Je me flatte cependant que ce calme
» apparent n'eſt que l'avant-coureur d'une tem-
» pête ; d'une tempête de l'eſpèce la plus terrible ;
» d'une tempête qui, par l'ordre de la Juſtice
» divine, renverſera, anéantira ces Conſeillers
» lâches & perfides, qui ont trompé leur Souve-
» rain, & lui ont inſpiré toutes les idées aux-
» quelles il faut attribuer notre opprobre & nos
» déſaſtres actuels, &c «.

Avouons qu'à *Rome*, au temps des *Claudius* & des *Catilina*, on n'a jamais tenu de diſcours plus violens, ni fait aux moteurs du Gouvernement des menaces plus directes.

Je ſais que peut-être Milord *Briſtol* a-t-il mis dans ſon emportement plus de réſerve, & dans ſes reproches, une aigreur moins terrible : il ſe peut que les Gazettiers truchemens de ſes expreſſions les aient envenimées : mais peu importe pour l'étranger, qui eſt plus curieux de connoître l'eſprit de la nation, que l'exactitude du fait ſuppoſé à un particulier. Ce qui eſt certain, c'eſt que ces propos incendiaires ſe tiennent publiquement à *Londres* ; qu'ils s'y impriment ſans détour ; que tout le monde en eſt inſtruit ; & que s'ils trouvent des cenſeurs, ils ont auſſi des apologiſtes.

Que ce ſoit un Journaliſte ou un Pair qui ſonne le tocſin effrayant, il eſt évident que ſi la rebellion n'a pas encore d'agent en *Anglèterre*, elle y a déja des trompettes : & cependant elle eſt

paiſible,

paisible, & peut-être le sera-t-elle encore longtemps : ce calme joint à cette licence est, je le répète, le fait le plus incroyable, & le problême politique le plus curieux que l'histoire pourra présenter à la postérité.

L'état actuel de l'*Irlande* est une autre source non moins féconde de débats aussi véhémens qu'inutiles; quoique dans ceux dont il s'agit, les remontrances aient prévalu.

La situation de cette isle est en effet aussi intéressante que déplorable. Jamais il n'y a eu d'exemple plus propre à fortifier ce principe si bien établi d'ailleurs, que si les administrations *Républicaines*, ou presque *Républicaines* sont douces pour leurs Membres, elles sont affreuses pour leurs sujets, & que le plus impitoyable des tyrans, c'est un peuple qui se croit libre. Conquise sans autre prétexte que la convenance (1), né-

(1) Il est assez plaisant que l'*Angleterre* n'ait d'autre titre sur l'*Irlande* que la donation d'un *Pape*. *Adrien IV*, à la sollicitation de *Henri II*, lui conféra la propriété de cette isle, en observant dans sa bulle, que *toutes les isles converties au Christianisme, appartenoient à l'Eglise* : mais ne nous lassons pas de remarquer que ce trait de despotisme & d'ambition doit bien moins être attribué à l'esprit de la Cour de *Rome*, qu'à la bassesse du Monarque qui en fit naître l'idée.

Jamais le Pape n'auroit songé à disposer de l'*Irlande*, si le Roi d'*Angleterre* ne l'avoit prié de la lui donner. Ce ne fut pas de son chef qu'*Alexandre VI* fit présent aux Rois *Catholiques* de tout le Nouveau-Monde, & qu'il traça la ligne de *démarcation*, auprès de la *marcation* déja établie précédemment

gligée long-temps par ignorance, par dédain; civilisée un peu ensuite par politique, & bientôt affoiblie de sang-froid; réduite précisément au degré de force qu'on laisse à ces animaux domestiques dont on craint la vigueur autant qu'on en estime les services, & à qui, en conséquence, on ne laisse que celle qui peut rendre leur esclavage utile, elle n'a été long-temps envisagée par les *Anglois*, que comme un domaine qu'il falloit faire valoir à leur profit. En conséquence, ils l'ont soumise aux loix prohibitives les plus gênantes; en se réservant le droit exclusif de l'approvisionner de tout ce qui pouvoit lui manquer, ils ne lui avoient laissé d'autre ressource, pour s'acquitter envers eux, que ses *bestiaux* & ses *toiles*: encore de ces fruits, l'un de la nature, l'autre de l'industrie, ils en avoient fait, par les entraves fiscales, une occasion de plus de tyrannie & d'humiliation.

Cette rigueur, ces défiances, justifiées en quelque sorte aux ieux de la politique ombrageuse, par la multitude de *Catholiques* dont l'isle est remplie, ont enfin ulcéré jusqu'aux *Protestans* même. L'exemple de l'*Amérique* leur a fait naître des idées d'affranchissement. Ne songeant qu'à ses

---

en faveur des *Portugais*: *Rome* ne fut alors audacieuse que parce que *Lisbonne* & *Madrid* avoient été foibles. Dans ces occasions, & dans toutes les autres, où l'on accuse le Saint Siége d'avoir usurpé ou tâché d'usurper un pouvoir universel, il n'a fait que se prêter à des desirs étrangers: ce sont les Laïques qui ont fabriqué les trois cercles dont on a reproché si aigrement aux Souverains Pontifes d'avoir armé leur thiare: & quelle est la Puissance capable de ne se pas prévaloir d'une jurisdiction qu'on lui défère?

ſuccès, & oubliant les malheurs qui en ſont le prix depuis quatre ans, ils ſemblent prendre la même marche, & menacer la fierté *Angloiſe* de lui porter le même coup.

Déja des diſtricts particuliers, dont un comprend la Capitale, ont fait entr'eux une aſſociation publique ; ils ſe ſont liés, par un engagement mutuel, à ne plus rien conſommer de ce qui pourroit leur venir d'*Angleterre ;* l'inſulte, la dériſion ont même été jointes à ces préliminaires d'un ſchiſme abſolu. Un *Irlandois* a écrit à un *Anglois : Nous ne voulons plus rien avoir de commun avec vous que vos femmes & votre or....* Et ce trait, plus piquant que décent, inſéré dans les papiers publics, a été applaudi.

Voilà préciſément le premier pas de l'inſurrection *Américaine :* c'eſt la défenſe de l'exportation du *thé*. Qu'il y ait une ſeconde réſolution de ne plus rien fournir pour les ſalaiſons de la marine *Angloiſe*, les flottes de *Spithead*, de *Plimouth* ne pourront plus avoir de proviſions que l'épée à la main ; & la *Grande-Bretagne* retrouvera une nouvelle *Boſton* à ſes portes.

Ces conſidérations ſont trop ſérieuſes pour n'avoir pas été apperçues par des eſprits auſſi éclairés que la plupart des Membres du Parlement : auſſi le 11 Mai 1779, un des Orateurs les plus véhémens de l'oppoſition, le Marquis de *Rockingham* a-t-il propoſé avec chaleur de s'occuper des moyens de retenir l'*Irlande* prête à ſe détacher ; & comme la force expoſeroit à autant

d'embarras que de risques, il a indiqué un expédient plus simple, celui des bienfaits.

Cet article du moins n'a souffert que de légères difficultés. Le Parlement va approfondir l'administration de l'*Irlande*, & chercher des tempéramens propres à y calmer les esprits, comme à y diminuer la détresse. Le développement de ces mesures, & leurs succès, quel qu'il soit, fera une partie intéressante de l'histoire de ce siècle. Mais n'est-il pas un peu tard de songer à relâcher des fers, quand ils sont déja presque brisés ?

Au moins cette résolution est pleine de raison; & quoiqu'elle n'ait pas été adoptée sans quelques préliminaires ridicules, presque inséparables des délibérations de tout ce qui s'appelle *assemblée*, au moins ceux qui ont occasionné ici des difficultés, avoient pour fondement & pour objet le respect dû aux formes. Le Marquis de *Rockingham*, en faisant sa proposition, l'avoit conçue en ces termes, *que la Cour ayant pris en considération l'état de l'Irlande*, &c. un Ministre s'est levé gravement, & a observé qu'il n'y avoit pas moyen d'adopter ces termes-là, puisque la Chambre n'avoit pas encore pensé à cet objet : on s'est chicanné *parlementalement* trois heures sur cette vétille : elle auroit peut-être fait échouer le fond même du projet, si enfin un négociateur habile n'avoit imaginé de supprimer les mots malencontreux, & de dire tout simplement ce que la Cour alloit *faire*, sans exprimer ce qu'elle avoit *considéré*.

Encore une fois, ces minuties sont l'appanage

de tout ce qui eſt Corps, ou en a l'allure: mais en voici une qui eſt bien plus étrange, & qui ne peut avoir lieu que dans une aſſemblée dériſoire, où tout eſt un jeu, & dont l'objet unique eſt d'uſer le temps avec des paroles.

Dans une des eſcadres *Angloiſes* il s'eſt élevé, au moment du départ, une émeute ſur un des vaiſſeaux deſtinés à la compoſer. L'équipage a refuſé d'appareiller ſous les ordres du Capitaine nommé par la Cour. Cet incident a fait du bruit: il en a été vivement queſtion au Parlement, comme on peut le croire: il a fourni une excellente occaſion de renouveller les plaintes, les cris, les efforts, contre le Miniſtre de la marine: & comme ſi le Chef d'un département étoit reſponſable de la mutinerie de quelques ſtipendiaires échauffés peut-être par l'ivreſſe, ou par des reſſentimens particuliers, on en a conclu, en propres termes, que le Secrétaire d'Etat étoit un adminiſtrateur inepte, qu'il falloit congédier au plutôt.

Rien de plus déraiſonnable aſſurément que cette logique de la haine: ce n'eſt pas là ce qu'il y a de plus extraordinaire: mais le Lord accuſateur ayant, dans le récit des faits qui a précédé ſes concluſions, dit que l'équipage ſoulevé s'étoit emparé de *deux canons de 36 livres de balle*, & avoit paru *la mêche allumée*, prêt à y mettre le feu, Lord *Sandwich* s'eſt levé d'un air très-froid; après avoir dit deux mots ſur l'acharnement journalier qui trouvoit dans tout des prétextes pour le compromettre, il eſt convenu qu'il y avoit eu

quelque désordre sur le vaisseau la *Défiance* ; mais en ajoutant qu'il n'étoit point du tout question, dans les lettres écrites du port, de *mêches* ni de *balles* ; qu'assurément le *Noble* Duc étoit mal servi par ses correspondans, ou par sa mémoire ; que probablement sa *Grace* confondoit deux époques, & appliquoit à l'évènement du jour les détails d'une anecdote de l'an passé ; qu'en effet l'année dernière, sur un autre vaisseau, un autre équipage, dans la même circonstance, avoit braqué deux gros canons, avec de la mêche ; mais que la réminiscence d'un fait ancien ne devoit point passer pour un fait nouveau.

Le Lord antagoniste à répliqué qu'il ne confondoit rien, & que c'étoit ici qu'il y avoit eu de la *mêche* & du *36*.

Le Lord Ministre a persisté à soutenir que l'émeute étoit vraie ; mais qu'il ne pouvoit, en conscience, passer ni la *mêche*, ni le *calibre*, parce que ses lettres n'en parloient pas.

Enfin, si le *Chancelier* n'avoit terminé la séance par des réflexions pleines de sagesse, qui ont fermé la bouche aux deux Orateurs, elle alloit dégénérer, comme tant d'autres, en une scène dérisoire, également comique, & par l'emportement d'un des acteurs, & par la tranquillité ironique de l'autre, & par le ridicule indéfinissable de l'objet qui les divisoit tous deux.

On demandera sans doute, comment avec une pareille administration, les *Anglois* ont eu, & ont

encore tant de ſuccès. Ah! comment! C'eſt que... mais ce ſera le ſujet d'un autre chapitre.

Au milieu de ces amuſemens puériles, les préparatifs de guerre, & d'attaque plus encore que de défenſe, ſont terribles. On a publié la liſte de la grande flotte deſtinée d'abord à l'Amiral *Keppel*, & qui ſemble n'attendre plus qu'un Chef pour agir. Elle eſt diviſée en trois eſcadres. Dans la première on compte :

La Victoire, de . .	110 can.	*Le Terrible*, de . . .	can.
La Reine, ...	90	*L'Invincible*, ...	74
Le Namur, ...	90	*L'Alexandre*, . . .	74
Le Duc, ...	90	*Le Courageux*, . . .	74
Le Vaillant, . . .	74	*La Réſolution*, . . .	74
Le Monarque, . .	74	*Le Bienfaiſant*, . . .	64

L'autre comprend

Le Royal George, de	100 can.	*Le Tonnant*, de	can.
Le Formidable, . . .	90	*Le Canada*, ...	74
Le Prince George, . .	90	*L'Alfred*, ...	74
Le Cumberland, . .	74	*Le Culloden*, ...	74
Le Ruſſel, ...	74	*Le Triomphant*, ...	74
La Défiance, . . .	74	*L'Intrépide*, ...	64

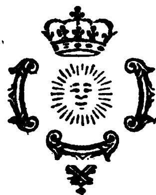
Et la troiſième eſt compoſée de

La Bretagne, de . .	100 can.	*Le Berwick*, de	can.
Le Londres, ...	90	*L'Hector*, ...	74
L'Amins, ...	90	*Le Shrewsbury*, ...	74
Le Foudroyant, . .	80	*L'Egacone*, ...	74
Le Ramillies, . . .	74	*Le Bedford*, ...	74
Le Centaure, . . .	74	*L'Amérique*, ...	74

Ainſi voilà trente-ſix vaiſſeaux de ligne, ſans compter les *frégates*, *cutters*, &c. & 2924 ca-

nons : de ſorte que pour vaincre cette flotte formidable, il faudroit abſolument, ſuivant la proportion militaire établie en plein *Parlement* par un Miniſtre *Anglois*, lui oppoſer au moins 2925 canons.

Je ne ſais ſi l'on a fait à *Breſt* une attention bien mathématique à ce tarif : mais il paroît que la flotte du Comte *d'Orvilliers* ſe prépare de même à appareiller. Ce Chef n'a pas été plus garanti que ſon rival de bien de dégoûts ; mais il les a ſurmontés ſans *Conſeil de Guerre ;* il va reprendre le commandement : ſi les deux flottes ſe rencontrent, ce ſera un terrible fracas : mais qu'en réſultera-t-il ?



FRANCE.

Tentative d'une descente dans l'Isle de Jersey.

AUTREFOIS toutes les descentes réussissoient : depuis le siège de *Troie* jusqu'à l'invasion des deux *Indes*, quiconque a insulté un rivage avec une flotte, a été sûr d'y faire des conquêtes ; une légion embarquée suffisoit à *César* pour subjuguer la *Grande-Bretagne*. Long-temps après, avec des bateaux plats, des sauvages du *Nord* donnoient à la même Isle de nouveaux fers : d'autres brigands du même pays venoient, par la même voie, ravager la *France*, & en démembrer une des plus belles Provinces. Les *Edouards*, les *Henri V*, n'avoient qu'à franchir la mer pour venir déposer sur nos bords leurs armes victorieuses. Pourquoi aujourd'hui les expéditions de ce genre échouent-elles presque toujours ?

Les *Anglois* ont réussi à *Belle-Isle*, à la *Havane ;* mais ils ont été repoussés à *Saint-Cast*, à *Cherbourg*, &c. Nous avons emporté *Minorque ;* mais cette conquête unique, bientôt restituée, n'est qu'une exception sans conséquence au principe que je pose ici.

L'art de la guerre, dira-t-on, s'est perfectionné : oui ; mais c'est sur-tout celui de la guerre *offensive* qui a le plus acquis de développement. Or, s'il y a une partie de cet art terrible où l'ac-

croiſſement des reſſources doive avoir plus d'influence, c'eſt certainement celle des *deſcentes*.

Celui qui défend les côtes, ignore où ſe portera la tentative: il eſt obligé de diviſer ſes forces; ce n'eſt qu'au moment de l'exécution qu'il peut juger du lieu vraiment choiſi par l'ennemi : tous les préparatifs qu'il a faits ailleurs ſont inutiles. La flotte qui menace, a ſur les troupes de terre qui défendent, un avantage ineſtimable, celui de la mobilité. Hommes, fuſils, canons, tout paſſe en un moment d'un point à l'autre; tout ſe raſſemble ſans embarras, préciſément ſur le lieu où l'attaque peut produire le plus grand effet : tout avance ou recule, ſuivant le beſoin; au lieu qu'il eſt très-difficile, & ſouvent impoſſible, de changer de place les batteries qui protègent le rivage.

Ces batteries même ſont néceſſairement bornées, quant au nombre, par l'impoſſibilité de conſtruire les plattes-formes, de rouler les pièces, de tranſporter les munitions. Quinze, vingt canons ſont ſur terre une batterie conſidérable : une eſcadre de cinq à ſix vaiſſeaux peut tout-d'un-coup en préſenter trois cens, qui, par leur diſpoſition en étages, embraſſent au loin un vaſte terrain.

Ce feu élevé, non-ſeulement écraſe par ſa double ſupériorité du nombre, & de la mobilité les bouches à feu qui rampent ſur la rive, mais il protège de loin les chaloupes chargées des ſoldats commandés pour le débarquement. Munies elles-mêmes de pièces légères; vomiſſant une mouſqueterie épaiſſe & preſſée, ces

chaloupes, en fondant ſur la rive, ſont précédées d'une pluie meurtrière, qui s'accroît encore de tous les cailloux qu'elle touche. Pour peu que la plage ſoit pierreuſe, chaque boulet qui la froiſſe en fait jaillir des légions armées contre ſes défenſeurs : & par cette multiplication meurtrière, les coups perdus ſont quelquefois les plus terribles. Comment donc ſe fait-il que les deſcentes heureuſes ſoient devenues ſi rares, avec tant de moyens d'en aſſurer le ſuccès? C'eſt un problême que je propoſe aux militaires des deux genres, c'eſt-à-dire, aux marins qui les diſpoſent, & aux terreſtres qui les exécutent.

Malgré cette difficulté de fait, à laquelle on réfléchit peu, depuis long-temps la *France* n'a pas eu de guerre avec la *Grande-Bretagne*, que le vœu national n'ait rappellé l'idée d'une deſcente ſur ces côtes orgueilleuſes qui ont ſi ſouvent menacé, & même déſolé les nôtres. Les déſaſtres de nos troupes, haſardées en *Irlande* à la ſuite des *Stuards*, n'ont pas guéri nos ſpéculateurs, de l'envie de rendre à nos fiers rivaux, ſous le règne des *Brunſwick*, les maux qu'ils nous ont fait ſous celui des *Valois*.

En dernier lieu encore, plus d'un de nos guerriers a ſollicité avec ardeur le ſignal qui leur auroit permis de s'élancer vers *Londres*, & d'aller venger les Lys de l'oſtentation puérile qui les enchaîne dans un coin de l'Ecuſſon *Britannique*. Si des conſidérations ſages, ſans doute, nous obligent à reſpecter le centre de cet Empire, tout déſarmé, tout amolli qu'il eſt, au moins, diſoit-on, pourquoi ménager les excreſcences

impérieuſes qui bravent nos ports en temps de paix, & les déſolent en temps de guerre.

Que l'*Eſpagne* laiſſe aux *Anglois Gibraltar* & *Minorque;* ce n'eſt pas à nous à gémir de ſon inaction. Que *Dunkerque* conſterné ait vu, pour la troiſième fois, il y a 17 ans, tomber ſa gloire & ſes ouvrages au ſignal donné par leur jalouſie; c'eſt une humiliation amenée par des fautes, & dont il faut travailler, en ce moment, à effacer l'opprobre.

Ils ne règnent plus, à la vérité, à *Dunkerque;* mais un peu plus loin, deux iſles placées par la nature pour défendre nos côtes, font encore partie de leurs domaines. *Jerſey*, *Guerneſey*, ſont des monumens de notre foibleſſe & de leur audace qu'il faut détruire. L'honneur, la politique, la juſtice, l'intérêt du commerce, ſe réuniſſent pour ſolliciter cette entrepriſe, &, ajoutoient quelques voix, rien n'eſt plus facile que de l'exécuter.

Le Miniſtère s'eſt enfin rendu à ce ſouhait preſque univerſel. Le Prince *de Naſſau* a été envoyé, avec deux mille hommes de troupes de débarquement pour tenter cette expédition contre *Jerſey*, la plus voiſine des deux iſles. Des frégates, des chaloupes fortes de bord, & chargées d'artillerie, des barques plattes, ont eu ordre de l'aider.

Le moment étoit réellement favorable. Il y avoit dans l'iſle peu de troupes : les habitans, alléchés par le ſuccès des courſes dont le voiſinage leur préſente des occaſions journalières, ſont

presque tous à bord des corsaires, dont l'espérance a peuplé leurs rades. On devoit donc s'attendre à très-peu de résistance; on se flattoit, avec quelque vraisemblance, de réussir à la surmonter: cependant cet espoir s'est évanoui.

On n'a pas pu même aborder: le Commandant & les troupes, malgré la bonne volonté la plus décidée, ont été obligés de se retirer, sans même avoir pu prendre terre; & l'expédition, au moins pour cette fois, est manquée. On en donne plusieurs raisons : la mauvaise volonté des patrons des barques, qui, étant tous pêcheurs, tous contrebandiers, tous propriétaires de leurs bateaux, craignoient également, & de perdre ces petits navires qui font la plus grande partie de leur fortune, & de nuire à des ennemis avec qui un commerce illicite leur donne les relations les plus intimes; relations que la conquête auroit détruites. Ils ont annoncé, dit-on, ces dispositions par la lenteur de leurs manœuvres, & même par un refus formel de se pousser vers la terre. On va jusqu'à assurer que le Commandant, outré de cette espèce de trahison, & espérant vaincre une opiniâtreté si criminelle par un exemple, en a tué un de sa main.

On s'en prend encore au vent qui étoit contraire, à la marée sans le secours de laquelle on ne pouvoit aborder, & qui a commencé à se retirer avant que le débarquement pût s'effectuer. Les troupes, dit-on, étoient parties de trop loin; & en effet, ce n'est pas sans surprise que l'on a vu choisir la *Bretagne* pour le lieu de l'em-

barquement, au lieu de la *Normandie*, qui étant infiniment plus voisine, offroit à la fois les avantages d'une attaque plus prompte, & d'une retraite plus sûre.

Ce qui a, dit-on, déterminé ce choix, c'est la raison dont je viens de parler : les liaisons secrètes entre les bateliers des deux côtes : si en effet les pêcheurs *Bretons* ont nui, par le même motif, au succès de l'expédition, on n'a rien gagné à les préférer aux *Normands*.

Peut-être la véritable cause de l'infortune est-elle l'insuffisance des forces, & la nécessité dans laquelle on s'est mis de dépendre des gens du pays. Sans les croire traîtres, il étoit assez naturel que de malheureux pêcheurs, dont le métier n'est pas d'être aguerris, & à qui il étoit très-permis de craindre qu'on ne leur donnât, après la victoire, que l'honneur d'y avoir coopéré, pour toute indemnité de la perte de leurs bâtimens, aient répugné à en risquer le sacrifice. Il auroit fallu les acheter avant que de s'en servir.

D'ailleurs, si l'expédition du Prince *de Nassau* étoit sérieuse, il semble qu'on l'auroit fait soutenir par une escadre plus forte : quand les *Anglois*, dans la guerre dernière *marchèrent* à *Belle-Isle*, ils avoient & une flotte & une armée.

Quoi qu'il en soit, les *Anglois* se sont vengés sur-le-champ, & cruellement, de ce défi. Le Prince *de Nassau*, dans l'impuissance de débarquer, s'est retiré, avec son corps, sur une petite

isle près de *Saint-Malo*. Les frégates qui l'escortoient ont reculé jusqu'à *Cancale*. Une escadre *Angloise*, envoyée pour la défense de *Jersey*, trouvant l'ennemi retiré, l'a suivi: elle a fait le tour de l'isle, précisément comme un fidèle chien de bassecour, éveillé par un bruit suspect, parcourt, lorsque le fracas est cessé, tous les recoins de l'habitation rustique dont il a la garde.

Dans leur route, en passant devant *Cancale*, les *Anglois* ont apperçu à la rade plusieurs vaisseaux échoués : ils les ont fait attaquer par leurs chaloupes ; & les trouvant toutes abandonnées par les équipages, ils ont emmené une frégate de trente-quatre canons. Ils en ont brûlé deux, l'une de vingt-six, l'autre de vingt-quatre, avec plusieurs autres bâtimens; de sorte que ce projet d'aller porter la terreur dans les rades ennemies, n'a produit jusqu'ici que la désolation des nôtres.

Quamquam ô! sed superent, quibus hoc Neptune dedisti!



SAUVE-GARDE

Accordée d'avance par le Miniſtère de FRANCE *au célèbre Voyageur le Capitaine* COOK.

On a beaucoup parlé, depuis quelques années, des courſes de ce moderne *Argonaute*, & de ſes camarades, ou de ſes prédéceſſeurs. Ceux-ci ſemblent avoir préféré le repos à cette inquiétude ambulante : mais le Capitaine *Cook* a cedé depuis ſon retour à l'envie de ſe ſignaler par une nouvelle expédition : on ſuppoſe qu'il ne peut pas tarder à revenir en rendre compte, & jouir de la gloire qu'elle doit lui procurer. Le Miniſtère de *France*, de lui-même, ſans en être ſollicité, a donné ordre que ſon vaiſſeau fût reſpecté, & qu'on lui laiſſât librement franchir cet eſpace de mers devenu ſi orageux depuis ſon départ.

Cette attention eſt une généroſité honorable pour le Chef du Département qui en a donné l'exemple : c'eſt un trait de bienfaiſance de plus. Il eſt doux d'en retrouver de temps en temps de cette eſpèce, à une époque où il n'eſt plus queſtion que d'anecdotes de barbarie, décorées du nom de *valeur*, où l'homme le plus eſtimé eſt celui dont la main dégoute de plus de ſang, & la nation la plus reſpectable celle au nom de laquelle on aura commis plus de meurtres & de larcins.

Mais l'idée même que l'on peut concevoir de ces voyages, eſt abſolument indépendante des éloges donnés à l'action dont ils ont été le principe.

cipe. J'ai relû, à cette occaſion, les différentes relations que l'on en a publiées : j'ai été bien ſurpris de les trouver abſolument vuides, dénuées de tout ce qui peut ſatisfaire l'eſprit, & flatter l'imagination. Elles n'offrent à la curioſité qu'un ſpectacle paſſager, ſtérile, & ſouvent douloureux : rien d'utile, ni pour la politique, ni pour la légiſlation, ni pour les arts.

Je n'y ai vu que des vols ſcandaleux & vraiment criminels, déguiſés ſous le nom de *commerce;* d'autres vols, plus odieux encore, s'ils n'étoient pas ridicules, honorés du nom de *découvertes*, de *priſe de poſſeſſion*, comme ſi les anciens habitans n'avoient pas été les vrais propriétaires de leur terrain; des aſſaſſinats colorés du nom de *juſtice*, ou de *défenſe légitime* contre ces prétendus barbares, quand ils cédoient quelquefois à un mouvement de curioſité, ou qu'ils oſoient écouter leur courage, & s'oppoſer aux incurſions de ces uſurpateurs vagabonds.

Peut-on entendre ſans indignation le Capitaine *Cook* raconter qu'un Chef d'*Otayti*, ayant pris chez un naturaliſte de ſon vaïſſeau cinq clous de fer, fut menacé par lui du ſupplice ; & qu'il y auroit peut-être été condamné, s'il ne s'étoit pas retiré prudemment, tandis que *Cook* lui-même prenoit ſans ſcrupule toutes ces iſles, avec leurs habitans, & en attribuoit ſans cérémonie, comme ſans ſcrupule, le domaine à GEORGE III, *parce qu'il les avoit découvertes le premier !*

C'eſt le titre de toutes les nations *Européennes*

sur les portions de l'*Amérique* qu'elles possèdent encore, je l'avoue : mais la valeur de ce titre est appréciée aujourd'hui. De quel droit osons-nous critiquer les barbaries, la démence de nos ancêtres, si nous les imitons !

J'appelle *vols*, le prétendu commerce que nos *Européens* vont faire avec ces prétendus sauvages ; & *assassinats*, les mauvais traitemens par lesquels ils les punissent de s'approprier de temps en temps quelques-uns des effets des brigands étrangers qui viennent dévaster leur pays, ainsi que les meurtres auxquels ceux-ci se disent forcés souvent pour se défendre. Assurément rien n'est mieux justifié que ces épithètes, toutes dures qu'elles paroissent.

Quant aux meurtres, rien n'est plus évident. Ces insulaires ne viennent pas nous chercher. Nos vaisseaux vont sans leur aveu vomir des hommes armés sur le rivage qui les a produits, qui les nourrit ; & des hommes curieux, avides, voraces, qui en épuisent les fontaines, en abattent les arbres, en engloutissent le poisson. Ils font ce que nous ferions contre eux, s'ils exerçoient sur nos côtes la même inquisition & la même tyrannie : ils s'efforcent de nous écarter.

Nous les tuons pour vaincre leur résistance : mais c'est là précisément ce qui s'appelle *assassiner*. Celui qui tue innocemment, c'est celui qui n'ayant pas cherché le danger où il se trouve, n'a d'autre moyen pour s'y soustraire, que de verser le sang de son ennemi. D'après les principes de nos

voyageurs, un voleur qui, en arrêtant un paſſant dans un bois, & lui voyant prendre une attitude réfractaire, lui caſſe la tête pour l'empêcher de tirer ſon piſtolet, pourroit ſe juſtifier devant les Tribunaux : il diroit auſſi qu'il n'a fait que ſe défendre.

On le punit de mort équitablement, en *Angleterre* comme ailleurs, parce que c'eſt lui qui a néceſſité ce geſte menaçant dont il s'eſt garanti, & que toutes les ſuites d'une violence quelconque doivent être imputées à celui qui l'a provoquée le premier. Ainſi les procédés qui rendent nos voyageurs illuſtres & reſpectables, ſont exactement ceux qui les conduiroient à *Tyburn* dans leur pays.

A l'égard de ces jugemens portés avec des formes, contre ces prétendus voleurs qui dérobent un *clou*, un *miroir*, ou une *perle fauſſe*, à des gens qui leur paroiſſent accablés de richeſſes, & plus avares encore qu'opulens, convenons que c'eſt une momerie bien ridicule, bien dériſoire.

Qu'on ſonge combien les idées de la propriété ſont peu développées chez des hommes tout nuds, à qui la nature fournit ſans travail tout ce qu'elle les pouſſe à deſirer ; qui ont peut-être entre eux, ſur la poſſeſſion indiviſe, des conventions que nous ignorons ; qui ne ſont dépourvus, ni de raiſon, ni de fineſſe, ni du pouvoir de comparer les différentes perceptions, & d'en tirer des conſéquences. En voyant les habitans du

château mobile qui les étonne, s'approprier, sans même de formalité, toutes les productions de la mer qui les soutient, ne peuvent-ils pas envisager les *clous*, les *verroteries* qu'ils s'approprient, comme un échange de la pêche qu'on usurpe sur leurs rivages, comme une compensation du tort que leur font les filets, les hameçons des étrangers? Ce raisonnement ne seroit-il pas juste?

Si, par le défaut de truchement pour se communiquer, ils se bornent à vous imiter, & que, de même que vous vous emparez, sans leur consentement, de la portion de leur bien dont vous avez besoin, ils essaient à se mettre en possession d'une petite partie de ceux des nôtres qui peuvent leur convenir, n'êtes-vous pas des hommes cruels, de vrais barbares, d'ériger en crime cette logique si facile à justifier; d'en faire un vrai délit, qui ne pourroit être punissable, sans vous dévouer à des châtimens cent fois plus grans, & mieux mérités, & sur-tout de vous instituer vous-mêmes les juges de cette faute chimérique; d'en instruire le procès, d'en prononcer la peine avec une gravité burlesque, d'exécuter ces sentences avec une cruauté infernale, d'étendre, pour châtier d'un forfait idéal des hommes doux, honnêtes, simples, confians, sans vices, des mains teintes de leur sang, & pleines de leur or, s'ils en ont, ou des fruits de leur terre, si c'est là leur unique richesse?

Enfin sur l'article du commerce, les réflexions ne seroient ni moins énergiques, ni moins abondantes, si l'on vouloit s'y livrer. N'y a-t-il pas

des bornes à ses bénéfices, ou ne doit-il pas y en avoir? Et doit-il ranger au nombre de ses plus fructueux débouchés l'ignorance de ceux avec qui il traite? Cette ignorance, est-il honnête de chercher à l'éterniser par des calculs réfléchis & violens?

Avec un clou de deux liards, le Capitaine *Cook* avoit à *Otayti* un cochon, ou dix *fruits à pain*. Comme les femmes, dans leur simplicité, ne savoient ni refuser leurs faveurs, ni les apprécier aussi haut que nos coquettes d'*Europe*, elles mettoient au même taux le bonheur d'un matelot.

Le zélé Capitaine trouvoit cette indulgence très-bonne, pourvu qu'elle fût gratuite. Se défiant de la prodigalité de ses mousses, il se doutoit bien que tous les clous du vaisseau ne tarderoient pas à passer dans la possession des *Circés* basanées de la mer du Sud. Il prévoyoit que la valeur de la denrée diminueroit en raison de la quantité qui en seroit dispersée dans l'isle, & que les alimens hausseroient de prix, à mesure que la galanterie de ses gens seroit plus heureuse & plus prodigue.

Afin d'avoir toujours les denrées comestibles à bon marché, il fit renfermer les clous, & fouetter tous les matelots qui s'en procuroient.

Ce sont là sans doute les grans principes du commerce; & quand il s'agit des vastes cargaisons, qui font la richesse & la destinée des nations, l'importance de l'objet fait oublier ce que les moyens ont de vil & d'inhumain. Mais dans

une occasion comme celle-ci, qui ne sent ce qu'ils ont d'odieux & de ridicule tout-à-la-fois ?

Quoi de plus honteux & de plus barbare que cet étrange monopole ! Quelle infâme spéculation, quel criminel calcul que celui qui suppute de semblables proportions, & ne se porte à réprimer une licence dangereuse, que dans la crainte de payer son pain, ou ce qui en tient lieu, un peu plus cher ! Quelle célébrité, que celle qui n'a que des manœuvres de cette espèce pour fondemens !

Tant d'horreurs & d'extravagances ont été couronnées dans la *mer du sud*, par l'introduction d'un fléau honteux, destructeur, inextirpable ; chez un peuple innocent, heureux, qui ne connoissant ni nos arts, ni nos métaux, ni nos folies, étoit aussi exempt des infirmités qui en sont le châtiment : ces prétendues découvertes ont abouti à greffer, dans une isle fortunée, le plus abominable venin qui ait jamais fait frémir la nature.

Il y a une dispute entre deux nations de l'*Europe* à ce sujet : elles se rejettent l'une sur l'autre l'opprobre de cette incontinence meurtrière : mais que ce soient des *François* ou des *Anglais* qui aient infecté à *Otayti* la source de la génération, & reproduit dans ces parages désolés le rôle du reptile tentateur qui a perdu primitivement le genre humain, en corrompant d'abord une de ses moitiés, peu importe ; ce qui est sûr, c'est que ce sont des *Européens* qui ont commis ce crime.

Voilà donc le fruit de nos brillantes expédi-

tions : c'eſt de voiturer d'un bout du monde à l'autre notre débauche & ſes ſupplices ; d'infecter ſucceſſivement toutes les branches de l'eſpèce humaine, ſous prétexte d'en éclairer une ! Nos plaiſirs ſont encore plus terribles que notre férocité ; celle-ci a innondé, il y a trois ſiècles, un nouveau monde du ſang de tous ſes enfans ; les autres, en ouvrant de nos jours la porte d'un troiſième, ont commencé par y ſemer la douleur, la déſolation & la mort.

Et obſervons combien notre prétendu ſiècle philoſophique eſt, dans toutes ces matières, peu au-deſſus de celui des *Colombs*, des *Pizarres*, à qui nous reprochons avec juſtice tant de cruautés, tant d'infamies. Une des raiſons ſur leſquelles appuyoient le plus fortement les dévaſtateurs de l'*Amérique*, traduits au tribunal des nations par le généreux *Las Caſas*, c'étoit la prétendue corruption des mœurs de ces malheureux ; ils prétendoient qu'on pouvoit légitimement les égorger pour les punir, & les faire eſclaves pour les réformer.

Las Caſas nioit hautement le crime, qui n'auroit cependant pas encore juſtifié la conſéquence. Avec quelle ſurpriſe n'ai-je pas revu, dans la relation de *Cook*, préciſément les mêmes imputations contre les *Otaytiens* ?

Je ne parle pas de la ſimplicité avec laquelle ils ſe livroient à des actions que la pudeur condamne chez nous, mais qui n'étant incompatibles chez eux avec aucune des règles de la vie civile,

n'entraînant la confusion ni des rangs, ni des familles, n'empêchant l'accomplissement d'aucun des devoirs nécessaires pour le maintien de la société, ne pouvoient être mises qu'au rang des usages singuliers, & non pas des forfaits.

Je parle ici d'une prétendue société d'*Arreoy* établie à *Otayti*, disent ces découvreurs scandaleux; espèce d'*Ordre*, c'est le mot qu'ils emploient, dont la plus infâme débauche est le lien, & une stérilité absolue le but & l'objet. Une femme qui y est admise, est souillée, si elle conserve les apparences même de la fécondité, & exclue, déshonorée, si la nature étant plus forte que ses précautions, elle ne tue pas à sa naissance l'enfant qui a résisté dans son sein à des tentatives parricides. Cet *Ordre*, disent-ils, est public; il est connu. Les assemblées n'en sont pas mystérieuses; il est même honorable: c'est une distinction que d'y être agrégé; & l'on n'en est pas *rayé* sans opprobre.

Voilà ce que raconte *Cook*, ce qu'il dit à l'*Europe* entière, en assurant qu'il a fait toutes les recherches nécessaires pour lever tous les doutes sur un fait aussi étrange: & moi, j'oserai dire à *Cook*: Vous vous êtes trompé; jamais chez aucun peuple aucune institution contraire au vœu de la nature, n'a reçu une sanction publique. La rage de l'ambition, ses fureurs forcenées ont bien pu faire un honneur & une obligation aux hommes de détruire des hommes, ou d'être détruits eux-mêmes; mais nulle part on n'a vu de loi ou d'institution établie pour les empêcher de naître.

On a raconté qu'à *Formosa* une femme, à sa première grossesse, étoit obligée de se laisser fouler aux pieds par un Prêtre qui la faisoit avorter. Outre que le fait est plus que douteux, il ne s'agit du moins là que d'un seul sacrifice : l'intervention du Ministre ecclésiastique autoriseroit à soupçonner que cette opération affreuse, si elle étoit vraie, tenoit lieu d'une offrande des prémices de la fécondité, faite au Dieu à qui on l'attribuoit : mais la barbarie abominable des *Arreoy* n'auroit ni objet ni prétexte.

Il y a des Magistrats à *Otayti* comme ailleurs; les peres, les meres y ont des droits; & les enfans, des devoirs, & les chefs, des prérogatives; donc on n'y souffriroit pas un institut qui tendroit à leur enlever, à tous, leurs ressources, leurs consolations, & leurs espérances. C'est précisément parce que ces peuples sont plus près de la nature, qu'il est absurde & odieux de leur imputer les excès qui en sont le plus éloignés. Voilà ce que je dis à *Cook*, & j'ose croire que la plus grande partie de mes Lecteurs sera de mon avis.

A la vérité, de cette calomnie, le voyageur *Anglois* ne tire pas les mêmes conséquences que les Docteurs *Castillans*, quoique ses procédés n'aient pas été beaucoup différens : mais enfin il articule les mêmes reproches; & j'en conclus qu'il a également été trompé par quelque usage extraordinaire, dont l'ignorance de la langue l'aura empêché de saisir l'explication.

Cette ignorance étoit, même à son départ,

au point qu'il n'avoit pas encore pu pénétrer pourquoi les noms, par lesquels se désignoient entr'eux les gens de son équipage, sembloient se défigurer en passant par la bouche des insulaires, & s'exprimoient par d'autres sons.

Il soupçonne, à la vérité, que ceux-ci étoient peut-être des sobriquets appliqués à chacun d'eux dans l'idiôme étranger : mais il panche cependant à croire que c'étoient plutôt les vrais noms *Anglois*, défigurés par l'impuissance où étoient leurs hôtes de plier leurs organes à la vraie prononciation ; ce qui est, comme je l'ai remarqué autrefois [1], la plus absurde de toutes les idées : puisqu'il fait rendre *Banks*, par le mot *Tapane ; Sporing*, par *Polini ;* &c. or quand on ne supposeroit aux *Otaytiens* que le degré d'intelligence ou de flexibilité, dont la nature a doué les *corbeaux*, les *perroquets*, ils rendroient toujours au moins à l'oreille le son dont la leur auroit été frappée. L'incertitude seule sur ce point fait aussi peu d'honneur aux connoissances du voyageur, qu'à ses réflexions. Elle rend également suspectes & sa sagacité & ses relations.

Il y a une dernière observation à laquelle je ne puis me refuser, & qui est d'une bien autre importance. Tous ces coureurs de mondes, tous ces prétendus chercheurs de lumières, sont coupables d'une négligence bien répréhensible, & bien honteuse. M. *Cook* avoit sur son bord un M. *Banks*, Naturaliste ardent ; un M. *Solander*,

---

[1] Dans le Journal de Littérature.

Phyſicien non moins embrâſé de l'amour des ſciences, & du deſir d'en étendre les richeſſes comme les conquêtes. Ces deux curieux, dit-on, mettoient dix fois par jour leur vie en péril, pour rapporter une plante nouvelle, ou appercevoir un inſecte inconnu. Ils ont dépoſé au petit *Muſæum* de *Londres* un gros paquet d'herbes, & de peaux deſſéchées, qui éterniſeront à jamais les efforts & la mémoire de deux ſavans ſi courageux.

N'eſt-il pas étrange qu'ils aient dédaigné de nous faire connoître, de nous communiquer les vrais bienfaits en ce genre dont la nature avoit comblé ces enfans chéris, qu'un océan immenſe n'a pu garantir de nos rapines ? Ils nous parlent des productions qui font le bonheur d'*Otayti*, & la nourriture de ſes habitans. » Ceux-ci, diſent-» ils, ſemblent être exceptés de la malédiction » univerſelle qui a condamné tout ce qui porte » le nom d'hommes à manger ſon pain à la ſueur » de ſon front «.

Ils vivent, entr'autres, du fruit de l'*arbre à pain* [1], végétal ineſtimable, bien plus doux, à ce qu'il paroît, plus léger, plus ſubſtantiel, & plus abondant que notre *châtaigne*, qui n'exige ni culture, ni ſoins, ni fatigues, ni préparations d'aucune eſpèce.

---

[1] Ce ſont nos voyageurs qui l'ont ainſi ridiculement nommé. Il n'a rien de commun avec le pain. C'eſt une eſpèce de pomme ſans pepin, de la groſſeur d'un melon, l'écorce ſillonnée de même, mais remplie d'une ſubſtance plus ferme, à-peu-près, diſent les voyageurs, ſemblable à notre artichaut.

Cook lui-même va jusqu'à dire en propres termes » qu'un *Otaytien*, qui a planté dans sa vie » une dizaine de ces arbres, *ce qui demande peut-* » *être une heure*, a rempli tous ses devoirs envers » la génération présente; & la postérité, aussi- » bien que le laboureur parmi nous, quand, à » force de braver tous les ans les glaces de l'hiver, » le soleil brûlant des moissons, il laisse à sa fa- » mille de l'argent & des terres «.

Eh bien, c'étoit là le trésor qu'il falloit nous rapporter. *Lucullus*, en ramenant avec lui la *cerise* à son retour d'*Arménie*, a mieux mérité des siècles suivans que par toutes ses victoires, & toutes ses magnificences. L'arbre *à pain* étoit bien au-dessus de la *cerise* : & c'est précisément ce que les *Banks*, les *Solander*, ont négligé, parce que rien n'auroit été plus utile.

Il vient de graine : il vient de bouture : un seul pied auroit suffi pour en peupler l'*Europe*, & le reste du monde. Ce rameau qui auroit ouvert chez nous une nouvelle source de fécondité, n'auroit-il pas été un million de fois préférable à ces ridicules amas de foin qu'on appelle des *herbiers* ; monument de mort & de destruction, qui ne sont bons qu'à flatter un moment la vaine démence des fous qu'on appelle des *curieux*, dans ces *petites maisons* décorées, qu'on appelle des *cabinets* ?

Il en est de même de la *banane*, du *plantain*, ressources presque aussi utiles, aussi peu coûteuses, aussi aisées à reproduire, à apprêter ; on les oublie également sur les terrains fortunés que la na-

ture en a avantagés. On n'a montré d'ardeur pour les transplantations que quand il s'est agi des drogues, ou pernicieuses, ou du moins inutiles. Le *tabac*, l'*indigo*, le *sucre*, le *cacao*, le *café*, l'*ananas*, ont été expatriés à grans frais, promenés d'un bout du globe à l'autre, & naturalisés dans des climats que la nature ne leur avoit pas destinés. Maintenant, à ce qu'on dit, une plantation de *muscades* se forme à l'Isle de *France*, & nous affranchira bientôt du tribut que tiroit la *Hollande* de cette superfluité précieuse : tout ce qui tend à augmenter les délices des riches, est saisi, transporté, cultivé, perfectionné avec ardeur. On ne dédaigne que ce qui serviroit à adoucir, à faciliter l'existence du pauvre.

La seule de ces productions utiles que l'on ait déplacée pour la répandre en *Europe*, c'est la *patate*. Observez que c'est celle qui exige le plus de travaux ; celle dont la récolte se paie par plus de sueurs ; celle dont la saveur est la moins agréable, & la moisson la moins abondante ; c'est précisément celle à laquelle nous avons donné la préférence pour nous l'approprier ; & encore, telle qu'elle est, voilà une boulangerie chymique qui s'en empare, qui la décompose, pour lui faire perdre, à force de préparations *Européennes*, ce qu'elle tenoit d'avantages réels de son origine étrangère !

D'après toutes ces considérations, j'avoue que le mérite des courses de M. *Cook* me paroît plus que médiocre. En rendant hommage à la générosité du Ministère, qui lui tend d'avance une main protectrice pour le défendre de tous les périls

dans les parages de l'*Europe*, je regrette vivement que cette *égide* n'ait pu être appliquée à tant de bâtimens particuliers dévorés par la guerre. Ces propriétaires, innocens, laborieux, vraiment utiles, que de semblables pertes réduisent journellement eux & leurs familles au désespoir, justifieroient bien mieux une telle exception.

Que les gens armés se battent, soit; qu'ils écrasent, & soient écrasés, rien de mieux : mais pour quoi sur mer le commerce paisible & sans défense partage-t-il les désastres de la guerre? Cette iniquité n'a pas lieu sur terre : quand on s'empare d'une ville, on ne pille pas les boutiques des marchands qu'elle renferme. Sur quoi est fondé le code qui a établi une autre Jurisprudence dans les débats maritimes?

Cette réflexion est absolument nouvelle : elle mériteroit bien d'être développée : c'est une des preuves entre mille de la confusion, de la barbarie, de l'extravagance de tous nos principes en tout genre. D'où vient cette différence entre les *flottes* & les *armées*, entre les *escadres* & les *régimens*, entre les *corsaires* & les *housards*?



AVIS AUX SOUSCRIPTEURS
DE CES ANNALES.

L'AUTEUR de cet Ouvrage, supposant qu'il n'a que des Souscripteurs bien intentionnés, les prie de se prêter à un arrangement devenu indispensable pour lui ; c'est de ne plus souscrire à l'avenir qu'à dater des Numéros qui commencent une année, & qui, par conséquent, complettent, avec les vingt-trois suivans, chaque année. La méthode contraire est sujette à trop d'inconvéniens : elle entraîne de la perte, même pour les Souscripteurs, dont un grand nombre se trouvent n'avoir que des volumes imparfaits : mais on ne peut pas imaginer ce qu'elle cause à l'Auteur de pertes & d'embarras.

A l'avenir donc on ne souscrira pour les *Annales* qu'à commencer des Numéros I, XXV, XLIX, & ainsi de suite, de XXIV en XXIV, tant qu'elles auront lieu.

Les Abonnemens qui datent aujourd'hui de quelques Numéros intermédiaires, forment deux classes : les uns, ayant commencé avant le Numéro XVI, ont été déja renouvellés, & n'expireront qu'au-delà du XLVIII ; les autres, postérieurs au Numéro XVI, vont expirer successivement; & s'ils étoient renouvellés suivant l'ancienne méthode, ils finiroient avant le Numéro LXXII. Il est aisé de les rendre tous égaux.

Ceux qui ont souscrit à dater d'un Numéro entre I & XVI (par exemple au Numéro IX), ont dû renouveller au XXXIII, & leur abonnement ne finiroit qu'au LVII : ils sont priés ou de deman-

der à M. *Lequesne* les huit premiers Numéros qui leur manquent, afin de se retrouver avec les autres au XLVIII, ou de renouveller leur abonnement à ce même Numéro XLVIII, jusqu'au LXXII seulement, & dans ce cas il ne paieront que 32 l. sur cette troisième année, parce qu'on leur déduira les huit Numéros, ou 16 liv. qu'ils auront payées sur la seconde. Chacun pourra, en consultant sa date, faire ce calcul pour ce qui le concerne.

Ceux qui ont souscrit à dater d'un Numéro entre XVI & XXIV, vont se trouver successivement d'ici au XLVIII, dans le cas de renouveller. On les prie de même, ou de demander les Numéros antérieurs qui leur sont nécessaires pour compléter leur collection; ou de ne souscrire en ce moment que pour ce qui leur manquera de Numéros entre celui auquel leur terme expire, & le XLVIII, inclusivement; ou enfin s'ils sont éloignés, & qu'ils ne veuillent faire qu'une demande, de souscrire à-la-fois, & pour cet excédent, & pour la troisième année comprise entre les Numéros XLVIII & LXXII.

L'Auteur laisse une liberté absolue sur le choix de ces différens partis: mais il prie ceux des Souscripteurs qui préféreroient de demander les Numéros anciens, d'en prévenir sur-le-champ M. *Lequesne*. Ces avis, donnés de bonne heure, lui épargneront tout-à-la-fois du temps & des embarras, dont ceux qui le lisent doivent souhaiter qu'il ne soit pas surchargé.

Le Volume gratuit, avec le Portrait de l'Auteur, sera distribué, d'ici au 20 du présent mois de Juin.

A l'avenir les Tables se donneront à la fin de chaque année, par forme de Supplément, GRATUIT.

FIN DU TOME V.

S [illegible]

grette [illegible]

iquée [illegible]

la g[illegible] AVIS [illegible]

, vr[illegible]

isent p[illegible]

spou[illegible]

ion[illegible]

[illegible]

une occasion comme celle-ci, qui ne sent ce qu'ils ont d'odieux & de ridicule tout-à-la-fois?

Quoi de plus honteux & de plus barbare que cet étrange monopole! Quelle infâme spéculation, quel criminel calcul que celui qui suppute de semblables proportions, & ne se porte à réprimer une licence dangereuse, que dans la crainte de payer son pain, ou ce qui en tient lieu, un peu plus cher! Quelle célébrité, que celle qui n'a que des manœuvres de cette espèce pour fondemens!

Tant d'horreurs & d'extravagances ont été couronnées dans la *mer du sud*, par l'introduction d'un fléau honteux, destructeur, inextirpable; chez un peuple innocent, heureux, qui ne connoissant ni nos arts, ni nos métaux, ni nos folies, étoit aussi exempt des infirmités qui en sont le châtiment: ces prétendues découvertes ont abouti à greffer, dans une isle fortunée, le plus abominable venin qui ait jamais fait frémir la nature.

Il y a une dispute entre deux nations de l'*Europe* à ce sujet: elles se rejettent l'une sur l'autre l'opprobre de cette incontinence meurtrière: mais que ce soient des *François* ou des *Anglois* qui aient infecté à *Otayti* la source de la génération, & reproduit dans ces parages désolés le rôle du reptile tentateur qui a perdu primitivement le genre humain, en corrompant d'abord une de ses moitiés, peu importe; ce qui est sûr, c'est que ce sont des *Européens* qui ont commis ce crime.

Voilà donc le fruit de nos brillantes expédi-

tions : c'eſt de voiturer d'un bout du monde à l'autre notre débauche & ſes ſupplices ; d'infecter ſucceſſivement toutes les branches de l'eſpèce humaine, ſous prétexte d'en éclairer une ! Nos plaiſirs ſont encore plus terribles que notre férocité ; celle-ci a innondé, il y a trois ſiècles, un nouveau monde du ſang de tous ſes enfans ; les autres, en ouvrant de nos jours la porte d'un troiſième, ont commencé par y ſemer la douleur, la déſolation & la mort.

Et obſervons combien notre prétendu ſiècle philoſophique eſt, dans toutes ces matières, peu au-deſſus de celui des *Colombs*, des *Pizarres*, à qui nous reprochons avec juſtice tant de cruautés, tant d'infamies. Une des raiſons ſur leſquelles appuyoient le plus fortement les dévaſtateurs de l'*Amérique*, traduits au tribunal des nations par le généreux *Las Caſas*, c'étoit la prétendue corruption des mœurs de ces malheureux ; ils prétendoient qu'on pouvoit légitimement les égorger pour les punir, & les faire eſclaves pour les réformer.

Las Caſas nioit hautement le crime, qui n'auroit cependant pas encore juſtifié la conſéquence. Avec quelle ſurpriſe n'ai-je pas revu, dans la relation de *Cook*, préciſément les mêmes imputations contre les *Otaytiens* ?

Je ne parle pas de la ſimplicité avec laquelle ils ſe livroient à des actions que la pudeur comdamne chez nous, mais qui n'étant incompatibles chez eux avec aucune des règles de la vie civile,